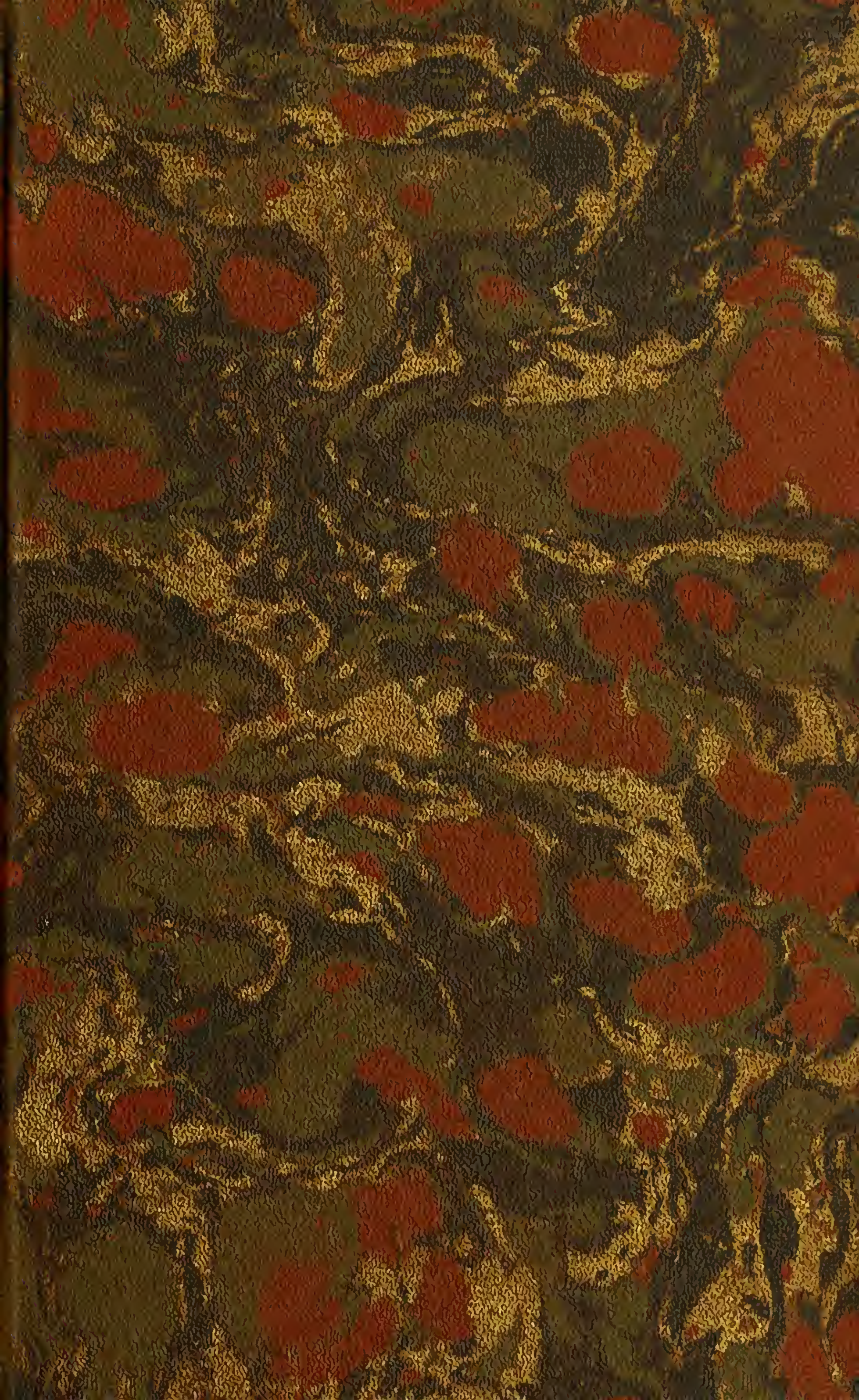


LES JÉSUITES

L'ÉGLISE SAINT-PAUL-SAINT-LOUIS

ET

LE LYCÉE CHARLEMAGNE

LES JÉSUITES

DE LA RUE SAINT-ANTOINE

L'ÉGLISE SAINT-PAUL-SAINT-LOUIS

ET

LE LYCÉE CHARLEMAGNE

NOTICE HISTORIQUE

PAR

E. DE MÉNORVAL

Chef d'Institution.



A PARIS

CHEZ AUGUSTE AUBRY

Libraire de la Société des Bibliophiles françois

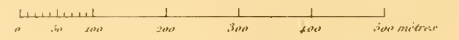
Rue Séguier-Saint-André-des-Arts, 18

M.DCCC.LXXII.

QUARTIER S[T] PAUL

VERS 1700

Echelle de 1 millimètre pour 10 mètres



Dessiné par E. de Menorval

Gravé par

Imp. Sarazin. Paris.

LÉGENDE

1. Hôtel de Vitry.
2. Les Minimes.
3. Hospitalières de la Charité.
4. Hôtel Dangeau.
5. Maison de Mansart.
6. Hôtel de Lavardin, puis de Rohan.
7. Les Filles de la Croix.
8. La Bastille.
9. L'Arsenal.
9'. Les Célestins.
10. Hôtel de Mayenne.
11. Les Filles de la Visitation de Sainte-Marie.
12. Hôtel de Lesdiguières.
13. Première demeure des Filles de la Visitation,
14. Hôtel de Charny.
15. Hôtel de Lyonne.
16. Hôtel de Brinvilliers.
17. Hôtel de Maillé.
18. Saint-Paul, son cimetière et ses charniers.
18. Prison de Saint-Eloy.
19. Tourelle.
20. Hôtel de la Vieuxville.
21. Hôtel Fieubet.
22. Ile Louviers.
23. Hôtel Lambert.
24. Hôtel de Tessé.
25. Hôtel de Richelieu.
26. Hôtel de Bretonvilliers.
27. Pont Marie
28. Hôtel de Sens et hôtel de l'abbesse d'Hyères.
29. L'Ave Maria.
30. Hôtel d'Angennes.
31. Hôtel d'Hugues Aubriot, ou des Prévôts de Paris; ensuite, hôtel de Jassaud.
32. Maison professe et Eglise Saint-Louis.
33. Hôtel d'Aumont.
34. Hôtel de Fourcy.
35. Hôtel de Beauvais.
36. Le Petit Saint-Antoine.
37. Hôtel de la Force.
38. Hôtel Pinon de Quincy. (Aujourd'hui caserne des pompiers.)
39. Place et fontaine de Birague. (Ancienne porte Baudet.)
40. La Culture Sainte-Catherine.
41. Hôtel Sully.
42. Hôtel de Chaulnes, plus tard Nicolaï.
43. Hôtel d'Ormesson.
44. Hôtel d'Angoulême, puis de Lamoignon.
45. Hôtel de Savoisy, puis de Lorraine.
46. Hôtel d'Albret.
47. Hôtel Carnavalet.
48. Les Annonciades ou Filles bleues.
49. Hôtel Lepelletier.
50. Tour Montgomery, ancienne poterne Saint-Paul.
51. Tour de l'enceinte de Philippe-Auguste.
52. Poterne des Vignes ou poterie de la Béguignière.
53. Jeu de paume de la Croix-Noire où Molière installa l'Illustre Théatre.
54. Tour du coin et chantier du Roy.
55. Hôtel de l'abbaye de Barbeaux.
56. Chaîne traversant la rivière de Seine.
57. Cour de Venise.
58. Hôtel de Saint-Géran.
59. Hôtel de Joyeuse.
60. Hôtel habité par le Cardinal de Richelieu avant qu'il fît construire le Palais-Cardinal.

PRÉFACE

Ce livre se compose de deux parties bien distinctes, l'*Histoire de la Maison professe des Pères Jésuites* et celle du *Lycée Charlemagne*.

I

L'histoire du *Lycée* et de l'*École centrale* qui l'a précédé, circonscrite entre des dates assez rapprochées (1796-1870), ne semblait pas d'abord prêter à de longs développements. Le lycée est jeune ; ses maîtres célèbres, ses élèves d'élite, sont pour la plupart nos contemporains, et il ne nous appartient pas de les juger d'une manière définitive; mais on aimera sans doute à connaître l'opinion qu'ils ont déjà donnée d'eux et à voir se dérouler cette galerie d'hommes remarquables à tant de titres, qui commence avec les Guéroult, les Burnouf, les Villemain, les Glandaz, les Cousin, les Michelet, et se continue sans dégénérer jusqu'à nos jours.

Si dans l'organisation actuelle de l'Université, les lycées, parties semblables d'un grand tout, n'ont pas la physionomie individuelle et originale

des anciens colléges, établissements séculaires, ayant leurs règles, leurs statuts, leurs usages, traces vivantes de la pensée du fondateur, ils n'en ont pas moins chacun leur histoire particulière, et, à défaut de grands événements, on trouvera peut-être quelque intérêt à suivre dans celle de Charlemagne, les vicissitudes et les progrès de notre enseignement secondaire depuis la Révolution. A une époque où chacun, fils de ses œuvres, est appelé fréquemment à faire acte de citoyen et jouit d'une part de la souveraineté, il importe que l'instruction, en se répandant, rende chaque jour moins grand l'abîme qui, pour notre malheur, sépare encore tel homme de tel autre ; il importe que cette instruction nous rende capables, comme autrefois les Athéniens et les Romains, de remplir au besoin les diverses fonctions de la cité. A ce titre, toutes les questions d'éducation et d'enseignement acquièrent la plus haute importance sociale, s'imposent à notre attention immédiate et ne sauraient être étudiées de trop près.

L'expulsion des Jésuites, en 1762, laissa dans l'enseignement un vide que d'autres Ordres religieux et l'Université s'efforcèrent vainement de combler. L'attention générale se porta sur les colléges, leurs méthodes, leurs programmes; les Parlements se livrèrent à des enquêtes ; les rapports du président Rolland et de La Chalotais vulgarisèrent avec une haute intelligence de la question les réformes à opérer ; aussi les cahiers des États-Généraux furent-ils unanimes à demander un

enseignement national, uniforme, satisfaisant aux besoins nouveaux, et des maisons destinées à former le personnel enseignant. Talleyrand à l'Assemblée constituante, Condorcet à la Législative, répondant à ces préoccupations, présentèrent des rapports qui sont plutôt de magnifiques exposés de principes que des plans immédiatement praticables. La Convention, au commencement de 1795, en même temps qu'elle faisait, en plein hiver, la conquête de la Hollande, qu'elle forçait l'Espagne à lui demander la paix, qu'elle arrachait à la Prusse la rive gauche du Rhin et qu'elle pacifiait la Vendée, aussi grande au dedans qu'au dehors, réorganisait l'enseignement secondaire par la belle fondation des Écoles centrales. L'esprit de parti a pu trouver quelque satisfaction à énumérer les crimes trop nombreux qui souillèrent alors la France et compromirent pour un siècle sa régénération. Nous avions, nous, à traiter l'un des beaux côtés de ce temps ; les vues grandioses des législateurs sur tout ce qui regardait l'instruction ; les travaux de Lakanal et de Daunou ; les encouragements donnés aux savants, la création de l'École polytechnique, de l'École normale ; la renaissance des études et l'affluence d'une jeunesse avide de savoir autour des chaires qu'occupaient des hommes tels que Francœur, Bossut, Cabanis, Cuvier, Haüy, Legendre, Lacroix, Laromiguière, Laharpe, Ginguené, Saint-Ange, Guéroult, Fontanes, Siéyès, Rœderer et Daunou.

Le comité d'instruction publique de la Conven-

tion, soucieux de respecter les liens de la famille, n'avait pas cru devoir charger l'État de l'*éducation* des enfants et favoriser leur éloignement de la maison paternelle ; les Écoles centrales n'admirent que des externes. A l'étude si longtemps exclusive des langues anciennes, elles adjoignirent celles des langues vivantes, des sciences physiques et mathématiques, le dessin et les sciences morales comprenant, outre la philosophie, la grammaire générale, l'histoire, les premiers principes de législation. Ces heureuses innovations ne devaient pas durer. Le premier consul, rêvant déjà l'Empire et voulant façonner pour lui, sous un joug uniforme, la nouvelle génération, remplaça les Écoles centrales par les lycées d'internes, peuplés d'abord, grâce à plus de six mille bourses, et soumis à leur origine à une discipline aussi dure pour le maître que pour l'écolier, les arrêts et la détention de trois jours à trois mois. Proscrivant tout ce qui lui paraissait suspect d'*idéologie*, il supprima l'enseignement des sciences morales qu'il fallut bien rétablir plus tard, et que les Écoles centrales ont eu au moins le mérite d'inaugurer en partie (1). L'exiguité du local fit que Charlemagne

(1) « En partie ». La grammaire générale, le droit usuel. L'ancienne Université enseignait déjà l'histoire et la philosophie.

L'enseignement de la philosophie fut rétabli par un arrêté du 10 février 1810 ; celui de l'histoire en 1818, à partir de la classe de quatrième; depuis 1867, la législation usuelle fait partie du programme de la troisième et de la quatrième année de l'*enseignement secondaire spécial*. De la grammaire générale et comparée, qui trouverait si bie sa place dans l'année de philosophie, il n'est plus question.

resta un lycée d'externes et conserva ainsi l'un des principaux caractères qui ont fait regretter à beaucoup de bons esprits que les Écoles centrales aient disparu. Le rôle de l'État doit se borner à offrir l'*instruction* dans des établissements modèles, régulateurs des fortes études. L'internat exige la présence d'une mère et ne peut être convenablement dirigé que par une famille. On verra quel concours de circonstances favorables donna bientôt le premier rang au lycée Charlemagne avec des professeurs comme MM. Chevreul, Guigniault, Villemain, Patin, Leclerc, Burnouf, des élèves comme Michelet, Glandaz, Paul Barbet, Lorain, Théry, Brongniart, Cousin ; comment un petit nombre de chefs habiles maintinrent les traditions et la prospérité des études (1); comment les vastes hôtels du Marais, désertés par leurs maîtres sous la Terreur, abritèrent, dès le commencement du siècle, de puissantes institutions qui, en faisant affluer les élèves de province, assurèrent le recrutement régulier des classes.

II

Quant à la Maison professe, dont l'existence a duré près de deux siècles (1580-1762), les matériaux abondent. Forcé de nous restreindre dans le cadre d'un seul volume, nous avons dû faire un

(1) Six proviseurs, six censeurs de 1804 à 1870.

choix et nous efforcer seulement de remplir la promesse qu'impose toujours le titre d'un livre. Nous n'avons annoncé qu'une *Notice historique;* l'histoire de la Maison professe reste à faire. C'est un ouvrage de longue haleine, pour lequel nous avons déjà amassé bien des documents, la plupart inédits, et que nous donnerons peut-être un jour. Plus on entre dans le détail d'un tel travail, plus on est amené à modifier les vues d'ensemble trop souvent préconçues ; plus on sent le besoin d'une honnête circonspection pour démêler la vérité au milieu de tant d'accusations furieuses portées contre une société qui offre bien des côtés dignes d'éloge. Il ne faut pas voir les Jésuites qu'à Versailles. Leurs colléges étaient remplis d'hommes simples, studieux, étrangers au monde et à toute ambition, uniquement dévoués à l'éducation de leurs élèves, n'ayant d'autre distraction que la culture des lettres, les Sanadon, les Lejay, les Porée, les Rapin. Combien d'autres, comme le P. de Brébeuf, le P. Lallemant, brûlés par les sauvages du Canada ; le P. Martinez, assommé à coups de massue par les naturels de la Floride ; le P. Carvalho, jeté nu dans un étang glacé, trouvèrent le martyre aux missions !

Quelles causes ont donc pu exciter contre eux cette haine séculaire ? Pourquoi ont-ils payé pour les autres Ordres à qui des reproches analogues eussent pu être adressés ? Pourquoi leur nom a-t-il pris dans la langue une seconde acception flétrissante ? Pascal, et ce qu'on a appelé son immortel

mensonge, n'a pu suffire à provoquer tout le mépris qui les poursuit ; et d'ailleurs les *Lettres provinciales* n'ont jamais été que le régal d'un petit nombre. Quoi donc? — Les Jésuites ont eu contre eux un péché originel. Espagnols, ils semblent être venus en France, moins pour y servir la religion que les intérêts de Philippe II. « Ils espa-« gnolisent la jeunesse (1). » Ils échauffent les fureurs de la Ligue, excitent le fanatisme du bas peuple et, dès l'entrée de Henri IV à Paris, ils avaient mérité dix fois d'être bannis.

En plein règne de Louis XIII, quelques-uns d'eux en sont encore à souhaiter pour la France le gouvernement de l'Espagne (2). Ils affectent d'employer les mots, les tournures espagnoles, ils cherchent à les introduire dans la langue. Aussi dès le début de leur histoire, nous les voyons repoussés par tous, suspects, traités comme des intrus, se faisant tolérer, jamais admettre. Ils ne sont que campés en France. « S'il n'y a point d'hypocrisie dans leur fait, si est-ce que leurs façons de faire sont si pleines de mines et cérémonies, qu'ils semblent, en cela seul, quasi incompatibles avec les Français (3). » Ils ont un bienfaiteur, et le malheur veut que ce soit le roi de la ligue! Enfin, à force d'habileté et aussi de talent, ils triomphent en partie des préventions et

(1) Paroles de l'avocat-général Marion.

(2) *Mémoires* du P. Garasse, édition Nisard, page 29.

(3) Arnault de Pontac, évêque de Bazas.

semblent se modifier eux-mêmes. Se recrutant dans nos provinces, ils deviennent un instant Français, mais pour se montrer aussitôt ultramontains. Un moment ils purent voir s'ouvrir devant eux une carrière honnête et brillante, s'ils se contentaient de leurs missions étrangères et de leurs succès dans l'enseignement, dans les lettres, dans la chaire. La renommée des De la Rue, des Bouhours, des Bougeant, des Buffier, des Cheminais, des Lingendes, la gloire de Bourdaloue ne leur suffit pas. Leurs casuistes, leurs fins politiques les perdirent. Ils voulurent triompher de Port-Royal et n'y réussirent que trop ; ils voulurent régenter les évêques comme les rois, humilièrent un cardinal de Noailles et mirent la France en feu avec la bulle Unigenitus. Ce fut leur dernier succès. Ils n'eurent aucune prépondérance sous Louis XV, n'eurent même plus d'hommes de talent, et, comme il arrive toujours, ce fut lorsqu'ils ne pouvaient plus être nuisibles, que tout le monde s'unit pour les renverser.

III

Aux Jésuites succédèrent d'honnêtes Génovéfains (1767-1790), dont on peut dire, comme des peuples heureux, qu'ils n'ont pas eu d'histoire. La période révolutionnaire qui les fit disparaître donne lieu à quelques observations sur notre histoire religieuse. Il faut se garder d'une confusion

fâcheuse, trop répandue dans les esprits. C'est à la Commune de Paris et non à la Convention, qu'il faut attribuer la fermeture des églises. La Convention eut le tort grave de subir la pression de la Commune, mais elle réagit presque aussitôt et en mainte circonstance, protesta de son respect pour la liberté des cultes. Inutile d'insister, les preuves sont entre les mains de tous (1). Des violences indignes ont ensanglanté la France d'un bout à l'autre, ont soulevé la guerre civile, ont atteint l'homme dans ce qu'il a de plus respectable, le droit de croire ; que le crime retombe sur ses vrais auteurs (2). Nous appelons aussi l'attention sur la date réelle du rétablissement du culte. Bien avant le Concordat, la France était redevenue catholique, si toutefois elle avait jamais cessé de l'être. « C'était l'effort des consciences indivi-
« duelles, c'était le zèle persévérant des prêtres
« persécutés, c'était la piété de nos curés de cam-
« pagne venant à travers tant de périls retrouver
« leurs vieilles églises et leurs vieux paroissiens,
« c'étaient les sentiments de tant de Français à
« qui le malheur avait rappris l'émotion religieuse,
« c'était enfin l'instinct du pays, c'était le mouve-
« ment des âmes qui avait relevé les autels et non

(1) Séance du 7 novembre 1793 : paroles de Sergent ; protestation de Grégoire. — Discours de Robespierre, le 21 novembre, aux Jacobins ; il y déclare que la Convention ne proscrira jamais le culte catholique. — 23 novembre, arrêté de la Commune, provoqué par Chaumette, pour la fermeture des églises. — Discours de Robespierre à la Convention, 8 mai 1794.

(2) Ceci était écrit en juillet 1870.

« pas la volonté du premier consul. La France
« ne s'était pas retrouvée catholique par l'effet
« d'une consigne militaire; elle l'était parce
« qu'elle voulait l'être, laissant à chacun la cons-
« ciencieuse liberté des refus. Il n'y eut que la
« cour de l'empereur à qui il fut ordonné de
« prendre part au catholicisme du couronne-
« ment (1). »

Quand la France apaisée put songer aux besoins du culte et de l'étude, on chercha partout à leur consacrer ceux des anciens établissements monastiques qui n'avaient pas été détruits. La Maison professe restait debout parfaitement conservée ; elle servit à l'École centrale, puis au lycée Charlemagne, et la chapelle, sous le nom de *Saint-Paul-Saint-Louis*, remplaça la paroisse Saint-Paul, démolie en 1799.

Nous terminons par une description détaillée de l'église dans son état actuel, avec ses caveaux funéraires et les trop rares objets d'art qu'elle a conservés ou acquis. De nombreuses pièces justificatives, quelques-unes très-étendues, complètent des renseignements qu'il eût été difficile de donner en entier dans le corps de l'ouvrage. Partout où nous l'avons pu, nous avons multiplié les notes sur l'état ancien du quartier, ses hôtels, leurs habitants. Tout se déplace. C'est autour de la rue Saint-Antoine que se pressaient, il y a deux siècles,

(1) Saint-Marc Girardin, Discours pour la réception de M. d'Haussonville, 31 mars 1870.

les demeures de la plus brillante aristocratie, Lorraine, Rohan, Elbeuf, Angoulême, Montmorency, Bouillon, Chaulnes, Aumont, Sully, Lesdiguières, Saint-Géran, La Force, Sévigné. Chaque jour en efface les restes.

Nous devons des remerciements à MM. Martelet et Frédéric Jacquier, anciens élèves du lycée et de l'institution Lepitre, qui nous ont donné des renseignements intéressants sur l'année 1815 et la seconde invasion ; A M. Jal, dont le savant dictionnaire critique d'histoire et de biographie nous a permis de rectifier bien des dates et de relever un grand nombre de faits curieux ; au R. P. Carayon, de la Compagnie de Jésus, si versé dans l'histoire de son Ordre, qui nous a accueillli avec la plus grande bienveillance et nous a indiqué des sources utiles ; à M. Lebas de Courmont, conseiller à la Cour des comptes, qui nous a communiqué ce qu'il sait de l'hôtel de Jassaud dont il est propriétaire. Nous avons mis à contribution, outre les anciens historiens de Paris, l'excellente édition qu'a donnée M. Cocheris de l'*Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, de l'abbé Lebœuf ; l'*Histoire de Sainte-Barbe*, de M. Quicherat ; le *Paris sous Philippe-le-Bel*, de M. Géraud ; la *Notice historique sur la paroisse royale Saint-Paul-Saint-Louis*, par M. Denis de Hansy ; l'*Étude historique sur le Charnier de l'ancien cimetière Saint-Paul,* par l'abbé Dufour ; l'*Histoire de l'Université*, de M. Jourdain; les *Nouvelles ecclésiastiques; les Recherches sur Molière*, de M. E. Soulier ; les *Disser-*

tations archéologiques, de M. A. Bonnardot; l'*Histoire générale de Paris*, de MM. Berty, Legrand, Tisserand, Leroux de Lincy, Franklin ; *le Vandalisme révolutionnaire*, de M. E. Despois, etc., etc. Nous n'avons pas manqué, du reste, de nommer nos auteurs au bas de chaque page.

Nous avons dressé nous-même le plan des environs de la Maison professe vers 1700. Nous nous sommes servi pour le canevas des rues de l'excellent plan moderne d'Andriveau-Goujon, renommé pour son exactitude géométrique. Nous l'avons modifié d'après les données de l'histoire, et nous avons dessiné chaque hôtel en indiquant le plus fidèlement possible la position et le nombre des bâtiments, des cours et des jardins.

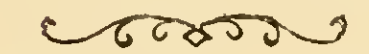
Maintenant, malgré tous nos soins, nous savons trop qu'il doit rester, surtout dans l'histoire du lycée, bien des erreurs et des omissions involontaires. Nous engageons vivement les personnes qui en trouveront à nous les signaler ; nous recevrons avec reconnaissance toutes les observations d'histoire, d'archéologie, de biographie moderne, qu'on nous adressera. Elles serviraient plus tard, si elles étaient assez nombreuses, pour une feuille supplémentaire que nous serions heureux d'offrir à nos souscripteurs.

Paris, le 15 juillet 1870.

P.-S. — La publication de cet ouvrage a été retardée de plus d'un an. Je n'ai pas voulu profiter des événements pour juger avec plus de liberté que je ne

le faisais sous l'Empire, certains hommes ou certaines choses. Tel ce livre était en juillet 1870, tel il est resté. J'ai seulement indiqué dans un APPENDICE, qu'on trouvera à la suite des PIÈCES JUSTIFICATIVES, les changements survenus ou les renseignements recueillis pendant le cours de l'impression.

Paris, le 15 décembre 1871.



Noms des Souscripteurs

	Exemplaires.
MM.	
Amiel, chef d'institution,	1
Augustin, employé au chemin de fer de Lyon,	1
Bedeau, homme de lettres,	1
Bloch, père, propriétaire,	1
Bloch, fils, professeur de lettres,	1
Beaumont, directeur de l'institution Jauffret.	1
Blot, commissaire-priseur,	1
Bazin, professeur à l'École Turgot et à l'École Colbert,	1
Bloch, négociant à Auxerre,	1
Bonnet, chef d'institution,	1
Madame veuve Barbet-Massin,	1
Barbet, vice-président honoraire de la Société des chefs d'institution,	1
Bouclier, imprimeur,	1
Broca, censeur du lycée Charlemagne,	1
Auguste Barbier, élève de troisième au lycée Charlemagne,	1

Exemplaires.

MM.

Clément, entrepreneur de bâtiments, 1
Cantrel, sous-chef à l'administration centrale des domaines, 1
Madame Chauvin, propriétaire, 2
Cousin, chef d'institution honoraire, 2
Corneille-Saint-Marc, officier de l'instruction publique, principal honoraire à Saint-Amour (Jura), 1
Ernest C. Saint-Marc, propriétaire à Paris, 1
Chevallier, chef d'institution, 1
Chassang, docteur ès-lettres, maître de 1
conférences à l'École normale, 1
A. Chevalier, chef de section à la Banque de France, 1
Callon, membre du Conseil municipal de Paris, ingénieur, professeur à l'École centrale, 1
Crosnier de Varigny, chef d'institution, 1
Conte de la Maisonfort, trésorier général à Vannes, 1
Collinet, propriétaire, 1
Ceyras, médecin auriste, 1
Camus, ingénieur des ponts-et-chaussées, directeur de la Compagnie parisienne du gaz, 1
Crépin, professeur de troisième au lycée Charlemagne, 1
Déborde, 1

Exemplaires.

MM.

DÉTAILLE, libraire, 1

DELAHAYE, chef d'institution, président de la Société des chefs d'institution, 1

J. DIRAN-BEY, à Constantinople, 1

DARAN, sous-chef à l'administration des postes, 1

DÉPAILLER, propriétaire, 1

Madame veuve DARRAS, propriétaire, 1

DEHAISNE, fabricant, 1

DUPUICH, avocat, 1

L'abbé DRUINOT, 1

DIDA, fabricant de produits chimiques, 1

C. DANCLA, professeur au Conservatoire impérial de musique, 1

DELZANT, propriétaire, membre du Conseil municipal de Paris, 1

Vicomte Henri DELABORDE, membre de l'Institut, conservateur du département des Estampes à la Bibliothèque, 1

DENIS DE HANSY, conseiller à la Cour des comptes, 3

DUBAUT, élève au lycée Charlemagne, 1

DELVILLE, directeur de l'institution Fontaine, 1

FAYE, membre de l'Association polytechnique, 1

Paul FERRAND, élève de troisième au lycée Charlemagne, 1

Exemplaires.

MM.

Fouquet, fabricant d'encres d'imprimerie,	1
Feuillard, négociant,	1
François, employé de commerce,	1
Favre, directeur de la *Revue de l'Ouest*, à Niort,	1
Le comte de la Goublaye de Nantois, à Lamballe,	6
F. de la Goublaye de Ménorval, receveur des finances à Baugé,	2
F. Gardin de la Bourdonnaye, premier juge au tribunal civil, à Brest,	1
A.-S. Glandaz, président honoraire de la Chambre des avoués,	1
Geoffroy, chef de bureau à l'administration des poids et mesures,	1
Gillet, négociant,	1
Gadobert, propriétaire,	1
Gaitet, employé au chemin de fer de Lyon,	1
Grossain, instituteur à Faverolles, par Nogent-le-Roi,	1
J. Garnier, licencié en droit, propriétaire,	1
E. Galante, fabricant d'instruments de chirurgie,	1
Gibert, propriétaire,	1
Geneste, ingénieur-civil,	1
Gorre, banquier,	1

	Exemplaires.
MM.	
Em. GRANGE, élève de l'École des hautes études à la Sorbonne,	1
HURLAUX, propriétaire à Metz,	1
HARANT, chef d'institution, secrétaire général de la Société des chefs d'institution,	2
F. JACQUIER, homme de lettres,	1
JULIEN, directeur du gymnase Sully, rue Saint-Antoine,	1
JAGNAUX, chimiste,	1
Madame veuve JAUFFRET,	1
LAMASSE, caissier,	1
LEGUAY, notaire à Beaufort-en-Vallée,	1
L'abbé LEMOYNE, vicaire à Saint-Paul-Saint-Louis,	1
LESAGE, chef d'institution,	1
LORIN, chimiste,	1
Abel LEMERCIER, chef aux domaines,	2
LERÉ (l'abbé), curé de Saint-Paul-Saint-Louis,	1
Charles LE ROUX, fils, propriétaire,	1
LAMBIN, fabricant de bronzes,	1
LOUBENS, fils, chef d'institution,	1
LE CANU, professeur titulaire à l'École supérieure de pharmacie, officier de la Légion-d'Honneur,	1
Lucien MAUROUARD, élève de troisième au lycée Charlemagne,	1
MILLARDET, négociant,	1

Exemplaires.

MM.

Marguerin, administrateur des Écoles supérieures municipales de la ville de Paris,	1
Marchand, chef d'institution, à Fontenay-sous-Bois,	1
Migault, chef de bureau au ministère de la guerre,	1
Martelet, ancien chef d'institution, vice-président de l'Association polytechnique,	1
Madame veuve Meyère, propriétaire,	1
Martin, employé au ministère de l'instruction publique,	1
Normand, propriétaire,	1
Nouseilles, recteur honoraire, proviseur du lycée Charlemagne,	1
Œschger, négociant en métaux,	2
Patriarche, comptable,	1
Patoueille, architecte,	1
Patin, doyen de la Faculté des lettres,	1
Picard, entrepreneur de roulage,	1
Pihan, ancien prote de la typographie orientale à l'Imprimerie nationale,	1
Plassard (Claude-Jules), avoué à Paris,	1
Proal, ingénieur civil, maître des travaux graphiques au lycée Charlemagne,	1
Comte Prosper de Quelen, à Hanvec, Finistère,	1
Reyss, élève de troisième au lycée Charlemagne,	1

MM.	Exemplaires.
Renier, employé à l'Assistance publique,	1
R. Regnier, négociant à Port-au-Prince,	1
Reboul, licencié en droit,	1
Reboul, ancien curé de Saint-Paul, chanoine honoraire,	2
Ad. Regnier, membre de l'Institut,	1
E.-J.-B. Rathery, conservateur sous-directeur adjoint à la Bibliothèque nationale,	1
Rosenfeld, chef d'institution,	1
L. Soula, docteur-médecin, à Pamiers,	1
Simon, propriétaire,	1
Savouré (Alfred), chef d'institution,	1
Sellier (André), président honoraire du tribunal, à Clermont (Oise),	1
Tonnet, propriétaire à Ardin, près Niort,	1
Théry, inspecteur-général honoraire de l'Instruction publique,	1
Ed. Thiaudière, homme de lettres,	1
Verdot, président honoraire de la Société des chefs d'institution,	1
Vaubourzeix, négociant,	1
Viaut, compositeur et professeur de musique,	1
Vanel, employé de chemin de fer,	1
Valent, négociant,	1
Verdière, propriétaire,	1



TABLE DES CHAPITRES

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PREMIÈRE PARTIE

LA MAISON PROFESSE

ET

L'ÉGLISE SAINT-PAUL-SAINT-LOUIS

PREMIÈRE PARTIE

LA MAISON PROFESSE

ET

L'ÉGLISE SAINT-PAUL-SAINT-LOUIS

CHAPITRE PREMIER.

(1190-1580)

LES ORIGINES.

L'enceinte de Philippe-Auguste. — La place Baudoyer. — Le quartier Saint-Paul sous Charles V. — Promenade circulaire. — Les hôtels de la Rochepot et de Graville. — La poterne Saint-Paul. — Les boucheries. — De Hugues Aubriot à Balzac d'Entraigues. — Jean de Montaigu. — Le jeu de paume de la Croix-Noire. — Molière et l'illustre théâtre. — Entrée de Charles-Quint à Paris. — Une fête de nuit sous Henri II. — La mort du roi. — La tour Montgomery. — La fontaine de Birague. — Madeleine de Savoie vend l'hôtel de la Rochepot au cardinal de Bourbon.

Le lycée Charlemagne, l'église Saint-Paul-Saint-Louis et les maisons adjacentes occupent un îlot, circonscrit au nord par la rue Saint-Antoine, au sud par la rue Charlemagne, à l'ouest par la rue Percée, à l'est par la rue Saint-Paul.

Cet îlot est traversé du sud au nord par des vestiges encore reconnaissables de la muraille de Philippe-Auguste, à l'endroit même où est l'allée qui sert d'entrée au lycée et le sépare de l'église.

L'enceinte de Philippe-Auguste, construite de 1190 à 1208, commençait à la Seine, en face du prolongement actuel de la rue des Jardins-Saint-Paul, où la tour *Barbeau, Barbeel sur l'Yeau*, dominait le cours du fleuve. A la rue des Barrés (1) s'ouvrait une première porte ; la muraille protégeant le couvent des Béguignes, plus tard appelé de l'Ave-Maria, s'ouvrait de nouveau à la rue des Prêtres-Saint-Paul (2), où était la fausse poterne Saint-Paul. Continuant vers le nord, elle aboutissait à la rue Saint-Antoine, à la maison du pâtissier Grehier ; là se trouvait la fameuse porte Baudet, rendez-vous des bourgeois oisifs : « Méfie-« toi, dit un vieil auteur au roi Charles VI, des « serviteurs indiscrets par lesquels tout ce que « tu feras en ta chambre et souvente fois ailleurs, « sera révélé à la porte Baudet, et par conséquent « à toute la ville de Paris (3). » La muraille suivait ensuite la direction de la rue Culture-Sainte-Catherine (4), et, tournant brusquement vers le nord-ouest, allait rejoindre la rue Vieille-du-Temple, près la rue des Francs-Bourgeois, à la porte Barbette.

Cette muraille de Philippe-Auguste, haute de vingt pieds, épaisse de douze ; flanquée de tours rondes, de distance en distance, n'a pas encore

(1) La rue des Barrés, depuis la démolition de la caserne, a pris le nom de rue de l'Ave-Maria.

(2) Aujourd'hui rue Charlemagne.

(3) Ph. de Maizière : *Songe du vieil Pèlerin.*

(4) Aujourd'hui rue de Sévigné.

complètement disparu de nos jours. Sur bien des points, l'on retrouve ses fondations ; sur d'autres, elle s'élève de quelques pieds au-dessus du sol. Là enfin où elle a été entièrement démolie, on suit, pour ainsi dire, sa trace, qui sert de limite à des propriétés adossées l'une à l'autre, ou qu'indiquent des rues parallèles et des dépressions de terrain. La démolition récente de la caserne de l'Ave-Maria a mis au jour, sur une longueur de près de deux cents mètres, des fragments considérables, hauts de cinq mètres, larges de trois. Chose remarquable, on peut encore mesurer le diamètre des tours depuis longtemps abattues : deux maisons moins anciennes se sont moulées sur leur relief, l'une contiguë à la rue Charlemagne et à l'ancienne caserne, l'autre un peu plus au sud. Au lycée, le niveau de la seconde cour, marquant la place du rempart, est de deux mètres plus haut que celui de la première.

Pour bien comprendre la topographie de cet endroit si remarquable du vieux Paris, il faut se rappeler que les maisons du côté nord de la rue Saint-Antoine couvraient encore, il y a quelques années, l'endroit planté d'arbres qu'on appelle aujourd'hui la pointe Rivoli, et formaient encoignure avec le côté gauche de la rue Culture-Sainte-Catherine, à quelques pas en face de la grille du lycée (1). Le côté droit de la rue Culture ayant

(1) Lorsqu'on démolit, en 1857, la maison située en face du lycée, on trouva cette inscription gravée sur une petite plaque de cuivre, qui est aujourd'hui au musée de Cluny : « Cette maison a été bastie

toujours commencé plus loin, où est placée une statue de sainte Catherine, la rue Saint-Antoine, brusquement élargie, formait cette grande place appelée au quinzième siècle Cimetière aux Anglais, place Baudet ; depuis le seizième siècle, place de Birague, carrefour Saint-Paul, théâtre de tant de carrousels célèbres.

Vers la fin du quatorzième siècle, à la mort de Charles V, en 1380, l'étranger qui arrivait à Paris par l'est, laissait à sa gauche les hautes et nombreuses tours de Vincennes, aujourd'hui rasées presque toutes ; passait devant l'abbaye Saint-Antoine, et, à l'endroit où le faubourg, alors grand chemin, fait un coude, voyait se dresser devant lui la Bastille dont les portes s'étaient déjà refermées sur Hugues Aubriot. A gauche, jusqu'à la Seine, à droite, jusqu'aux bastilles du Temple et de Saint-Martin, l'enceinte neuve de Charles V. Il franchissait la porte Saint-Antoine et entrait dans Paris par la rue du même nom ; mais la ville n'était pas percée de voies aussi nombreuses que de

« et édifiée à Paris, à l'encoignure de la rue Saint-Antoine et de la
« rue Culture-Sainte-Catherine, des deniers d'Anne Pinon, Me des
« requêtes, et de Louise Legendre, son épouse, en 1717, la deuxième
« année du règne de Louis XV, roy de France et de Navarre, suivant
« les plans du sieur Le Roux, architecte parisien. »

Anne Pinon, vicomte de Quincy-sur-Cher, possédait, du chef de sa femme, le fief de la Grange-Batelière, dans le faubourg Montmartre, où l'un de ses descendants fit construire, à la fin du dix-huitième siècle, le magnifique hôtel qui devint, en 1820, la mairie du onzième arrondissement.

Anne Pinon habitait rue Culture-Sainte-Catherine l'hôtel occupé maintenant par la caserne des pompiers.

nos jours, et notre voyageur ne rencontrait aucune rue transversale, sur sa gauche, avant la rue Saint-Paul ; sur sa droite, avant l'église Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers. Suivant toujours la rue Saint-Antoine et dépassant le coin de la rue Saint-Paul, il arrivait aux remparts de Philippe-Auguste et à la porte Baudet. Il venait de traverser un quartier récemment *annexé* et allait entrer dans l'ancien Paris.

Pour cela, il lui fallait franchir cette porte Baudet dont nous avons déjà parlé ; elle datait du temps de Philippe-Auguste et ressemblait à toutes celles de l'enceinte. Qu'on se figure deux grosses tours rondes, reliées par un mur épais percé d'une large baie ogivale qui, sous une voûte obscure, conduisait à la ville. Au-dessus de cette baie, une statue de la Vierge. Chaque tour contenait au rez-de-chaussée une salle basse servant de corps de garde ou de dépôt pour des machines de guerre. Au premier étage, au-dessus de la voûte, une grande salle destinée à loger des gens d'armes et recevant du jour principalement du côté de la ville. Là se trouvaient une ou deux herses qu'on laissait tomber quand on voulait défendre le passage. La baie était en outre fermée du côté de la campagne par de forts vantaux bardés de lames de fer qu'on laissait ouverts pendant le jour. Les deux tours et le bâtiment central étaient terminés par une terrasse dallée, garnie de créneaux et sans machicoulis (1).

(1) A. Bonnardot, *Notice historique sur les anciennes enceintes de la ville de Paris.*

A peine construite (1211), l'enceinte de Philippe-Auguste fut rendue inutile, sur la rive droite, par l'accroissement prodigieusement rapide des faubourgs. La muraille, ses tours, ses énormes talus furent concédés moyennant un faible cens annuel aux particuliers qui l'envahirent à la fois du côté de la ville et du côté de la campagne ; utilisant les tours comme belvédères, tonnelles, colombiers ; les remparts comme magnifiques terrasses pour leurs jardins ; taillant des escaliers, perçant de nouvelles portes, prenant les matériaux pour leurs constructions (1).

Faisons maintenant le tour de l'îlot, en suivant la rue Saint-Antoine, à partir de la rue Percée. Nous sommes en mesure d'indiquer presque tous les propriétaires du quinzième siècle : « Cinq maisons de la rue Percée au rempart (c'est-à-dire à l'église) : 1° la maison de Guillaume Gouverne ; 2° l'hôtel qui fust à Messire Pierre Galleran de Montigny, chevalier, occis par les Anglais en 1427; 3° l'hôtel qui fust à Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, et depuis à Guillaume d'Orgemont, son fils;

(1) Rien n'explique mieux le passé que le présent. Pour vous faire une idée juste de l'état des murailles de Philippe-Auguste au quatorzième siècle, hâtez-vous d'aller rue Clovis, par la rue des Fossés-Saint-Victor. Le rempart, coupé en deux par la chaussée, offre, à votre gauche, l'aspect le plus pittoresque, avec le jardin à demi-sauvage, presque un bois, qui s'appuie sur sa crête ; du côté extérieur règnent des constructions sordides et bizarres, étagées les unes au-dessus des autres, et que le vieux mur étaie tant bien que mal. C'est ainsi qu'il faut se figurer l'enceinte dans la partie que nous allons décrire, de la rivière à la rue Saint-Antoine.

4° l'hôtel nommé la Pomme-de-Pin, appartenant à Jacques Guérard, confisqué par les Anglais en 1427; 5° l'hôtel de Jean Chanteprime qui joint aux murs (1). »

De l'autre côté des murs s'élevait un vaste hôtel, à l'endroit même où est maintenant l'église Saint-Paul-Saint-Louis. Il porta un peu plus tard le nom de la Rochepot et servait de résidence à la branche de ce nom de la famille de Montmorency. Les jardins s'étendaient jusqu'à la rue des Prêtres-Saint-Paul (2) sur laquelle ils avaient une issue, et l'un des corps de logis donnait rue Saint-Paul, à l'endroit où s'ouvre le passage Saint-Louis.

Un peu plus loin, nous trouvons, après l'église, le n° 126, du quinzième siècle; le 128, qu'on vient de refaire sur l'emplacement d'une maison très-étroite du temps de Charles VI; le 130, occupé par un charcutier, dont l'établissement remonte jusqu'à l'année 1734; le 134, qui a relevé l'enseigne moyen-âge de la Truie-qui-File (3).

Nous entrons dans la rue Saint-Paul. Rien n'est resté de ces hôtels de la fin du quatorzième siècle qui se pressaient orgueilleusement devant (4) la

(1) Confisqué aussi par les Anglais en 1427. L'hôtel de Jean Chanteprime occupait l'emplacement de la maison du pâtissier Grebier.

(2) Aujourd'hui rue Charlemagne.

(3) Au commencement d'août 1868, un terrible incendie a fait périr une famille entière, enfermée dans un logement du comble. Le caporal Thibaut, de la caserne des pompiers, rue de Sévigné, a montré un courage surhumain pour sauver les personnes les plus exposées.

(4) Sauval dit : « *devant.* » Peut-être ne veut-il pas dire *en face*, mais *avant.* L'église Saint-Paul occupait rue Saint-Paul l'emplacement des nos 28 et 30.

grange Saint-Eloi, l'église et l'hôtel Saint-Paul. Là s'élevaient l'hôtel de l'évêque de Meaux, saisi en 1420 (1) ; la maison de Jéhan d'Avignon, le ménestrier du roi, et l'une des façades de l'hôtel de la Rochepot (2). Là aussi étaient, sans doute, les quatre étaux de boucherie, établis en 1358 par le prieur de Saint-Eloi (3).

Voici la rue Charlemagne, autrefois des Vieilles-Poulies, puis des Prêtres-Saint-Paul, ou de l'Archet-Saint-Paul, parce qu'elle conduisait au porche (arc, arche, archet) de Saint-Paul (4). Sur la

(1) Cet hôtel devait au prieur de Saint-Eloi sept livres, chacun an, à la Saint-Jean.

(2) A l'entrée du passage Saint-Louis.

(3) Ils existaient encore du temps de Sauval : deux à la fabrique de Saint-Paul ; un au prieuré de Saint-Eloi ; un au sieur Hérault.

La propriété des étaux de la Grande-Boucherie, au nombre de trente-deux au quinzième siècle, et plus tard de vingt-neuf, et le droit d'être reçu maître-boucher, à sept ans et un jour, appartenaient exclusivement aux rejetons mâles d'un petit nombre de familles. A leur joyeux avènement, les rois de France pouvaient faire un maître-boucher. C'est ainsi qu'en 1436, Oudin de Ladehors, tige d'une de ces familles, parvint à la maîtrise par cession de Guillaume Lefèvre, dit Vertjus, maître-queux du roi Charles VII, que ce prince avait créé maître-boucher à son joyeux avènement.

En 1383, Guillaume de Saint-Yon était le plus riche boucher de la capitale. Il possédait trois étaux et il y faisait vendre chaque semaine pour deux cents livres parisis de viande, sur quoi il bénéficiait de vingt ou trente livres. Il avait une rente de six cents livres, quatre maisons de campagne près Paris ; on évaluait ses biens-meubles à douze mille florins. Son sceau était d'argent ; il avait donné deux mille florins de dot à ses deux nièces, et avait dépensé trois mille florins à rebâtir sa maison de Paris. En 1660, trois familles, restées seules des vingt existant en 1260, étaient en possession exclusive des vingt-neuf étaux de la Grande-Boucherie : Saint-Yon, Thibert, de Ladehors.

(4) L'église Saint-Paul était située rue Saint-Paul.

droite, de misérables maisons; l'entrée d'une rue Neuve-Sainte-Anastase (1), désignée, dès 1292, dans la taille de Paris (2), sous le nom de ruelle Saint-Paul. Puis une fontaine construite en 1840. C'est là qu'aboutissaient les jardins de l'hôtel de la Rochepot dont nous avons vu la principale entrée rue Saint-Antoine. Après la fontaine, le bâtiment du lycée Charlemagne avance sur la rue, et indique nettement la place de l'ancienne enceinte et de la fausse poterne Saint-Paul (3). Des deux tours qui la défendaient, l'une, à droite, a été démolie, en 1629, par les jésuites, il n'en reste aucune trace; l'autre, à gauche, a été démolie également (4); mais, comme nous l'avons dit, la maison contiguë s'est moulée sur elle et en a conservé exactement la forme. A côté se voit un pan de murailles parfaitement conservé qui va rejoindre la rue des Barrés.

Nous côtoyons les hautes et tristes constructions du lycée, et nous arrivons au passage Charlemagne qui, parallèle à la rue Percée, rejoint la rue Saint-Antoine. La première cour de ce pas-

(1) Aujourd'hui rue Eginhard.

(2) *Paris sous Philippe-le-Bel*, par Geraud, in-4o, 1837.

(3) De la rue Saint-Paul jusqu'à cette poterne, la rue Charlemagne portait le nom de rue des Prêtres-Saint-Paul; après la poterne, elle s'appelait rue de Jouy. Ces noms divers d'une seule et même voie indiquent généralement qu'à l'endroit où a lieu le changement de nom, il y avait une porte, une barrière. La rue portait ainsi deux noms, l'un avant, l'autre après la porte.

(4) Elle porte sur un ancien plan, conservé aux archives et publié par M. Bonnardot, le nom de tour Montgomery. Il en sera encore question plus loin.

sage est celle de l'ancien hôtel de Graville, l'une des résidences privées les plus curieuses du vieux Paris. On y voit encore une tour élégante, sur la gauche, contenant un escalier à vis, remarquable pour la coupe des pierres, et de gracieuses constructions du temps de la renaissance. Cet hôtel, dans ses proportions actuelles, n'est qu'un démembrement de la demeure bien plus considérable dont Charles V fit présent à son prévôt, Hugues Aubriot, et qui tenait d'une part : « A la ruelle nommée la rue Percée, par laquelle on va de la rue de Jouy à la grand'rue Saint-Antoine ; d'autre part, aux murs de l'ancienne clôture de la ville ; aboutissant par devant à la rue de Jouy (1), et par derrière aux hostels (2) qui fusrent à Pierre de Montigny et à Pierre d'Orgemont, et depuis à Guillaume d'Orgemont, son fils, et à un hostel, nommé la Pomme de Pin, appartenant à Jacques Guérard, et à l'hostel de Jean Chanteprime qui joint auxdits murs (3). »

Voici, aussi exacte que possible, la liste des différents possesseurs :

1369. HUGUES AUBRIOT achette de Jacques de Pacy la maison des Marmousets, à l'aide d'une somme de quinze cents francs d'or

(1) C'est-à-dire rue Charlemagne ; la rue de Jouy actuellement commence un peu plus haut, après la rue des Nonnains d'Hyères.

(2) Nous avons déjà parlé de ces hôtels dont l'entrée était rue Saint-Antoine.

(3) Acte d'échange entre les ducs d'Orléans et de Berry du 22 juin 1404.

que lui donna Charles V, « pour qu'il fût plus près de l'hôtel Saint-Paul. » Il mourut en disgrâce ; ses biens furent saisis, et en

1383, PIERRE DE GIAC, chancelier de France, achette du roi Charles VI, et se fait donner, pour douze deniers de cens annuel, les anciens murs, avec les deux tours y comprises, auxquels joignait le jardin.

1397, LOUIS D'ORLÉANS achette à Pierre de Giac, moyennant huit mille livres et deux autres maisons. L'hôtel est alors connu sous le nom d'hôtel du Porc-Epic, sans doute à cause de l'ordre fondé par ce prince, et dont les insignes devaient figurer sur les vitraux ou les sculptures.

1404. JEAN, duc de BERRY, reçoit de Louis d'Orléans l'hôtel du Porc-Epic, en échange de l'hôtel des Tournelles, et le donne, même année, à

1404, JEAN DE MONTAIGU, qui le possède jusqu'à sa mort violente en 1409 ; il est décapité aux Halles et ses biens sont confisqués.

1409. GUILLAUME DE BAVIÈRE, comte de Hainaut, vient au secours du duc de Bourgogne, son beau-frère, et reçoit l'hôtel, avec tous les meubles, et même les vieux murs de la ville qui en faisaient partie, « et régnaient depuis la rue Saint-An-« toine, vis-à-vis le prieuré Sainte-

« Catherine jusqu'au chantier du roi, « bâti sur le bord de la rivière, pour en « jouir sa vie durant. » Il mourut le 31 mai 1417.

1417. JEAN DE BOURGOGNE, duc de Brabant (1), gendre de Guillaume de Bavière, reçoit l'hôtel par une nouvelle donation du roi ; il meurt sans postérité en 1426.

Vers 1440, ARTHUR DE RICHEMONT, connétable de France, dont la femme, Marguerite de Bourgogne, y mourut en 1441.

Vers 1472, ROBERT D'ESTOUTEVILLE, prévôt de Paris, mort en 1479. Il payait les douze deniers de cens pour les murailles en 1472 et 1475.

1479. JACQUES D'ESTOUTEVILLE, fils de Robert, aussi prévôt de Paris, mort en 1509. Le plan de tapisserie (seizième siècle) désigne l'hôtel qui nous occupe sous le nom d'hôtel du Prévôt de Paris.

1509. LOUIS MALET, dit l'amiral de GRAVILLE, mort à son château de Marcoussis, en 1516. Il était arrière-petit-fils de Jean de Montaigu et jouit de tous ses biens (2). Il laissa l'hôtel à son gendre

1516, PIERRE DE BALZAC, baron d'Entragues,

(1) Ne pas le confondre avec son contemporain et parent Jean-Sans-Peur.

(2) Selon M. le baron Jérôme Pichon, c'est à l'amiral de Graville que seraient dues les constructions encore existantes, bâties sur l'emplacement de celles d'Aubriot. — Note du *Ménagier parisien.*

mari d'Anne de Graville. Celui-ci transporte la jouissance de l'hôtel à
Me GUILLAUME LE GENTILHOMME qui, en 1572, payait les douze deniers de cens annuel : « pour les murailles... jusqu'à une tour « du coin, en laquelle a accoutumé être « la chaîne traversant la rivière de « Seine (1). » Au nom, et comme se

(1) Il faut comprendre que l'hôtel du Porc-Epic avait pour dépendances les murailles de la ville, non pas seulement de la rue Saint-Antoine à la rue des Prêtres, mais de la rue Saint-Antoine à la rivière. La rue des Prêtres n'était pas un obstacle. Tant que la poterne Saint-Paul ne fut pas démolie, les deux portions de la muraille communiquèrent par le premier étage de la poterne, comme par un pont passant au-dessus de la rue. Ceci semble résulter clairement du texte cité plus haut à propos de Guillaume de Bavière et des textes suivants :

Année 1572. — « Me Guillaume le Gentilhomme, avocat en par-« lement, pour une partie des anciens murs, commençant à la rue « Saint-Antoine, vis-à-vis Sainte-Catherine, confinant avec une tour, « et finissant où soulait avoir une poterne, vulgairement appelée la « porte Saint-Paul ; et l'autre portion desdits murs, où d'ancien-« neté et à présent, y a colombier, en tirant à une terrasse ou tour, « et d'icelle jusqu'à une autre tour, appelée la poterne des Vignes, « étant près de l'hôtel de l'abbé de Barbeaux, de laquelle on des-« cend par degrés, joignant l'hôtel de l'Ave-Maria, près une tour et « contigu la tour des Vignes, au jeu de paume où pend pour en-« seigne la *Croix-Noire*, jusqu'à une tour du coin, en laquelle a « accoutumé être la chaîne traversant la rivière de Seine. Laquelle « portion de murs contient environ cent seize toises de long, que « ledit gentilhomme a prises de ladite ville au nom et comme se « faisant fort de Pierre de Balzac, Sr et baron d'Entragues, et de « feu damoiselle Jeanne de Graville, sa femme, et lesquelles ledit « gentilhomme a depuis pris pour lui, ses hoirs et ayant cause.

« La tour étant esdits anciens murs de l'hôtel Barbeaux, à l'endroit « du chantier du roi, est occupée par le maître des œuvres du roi, « tenant ledit chantier. » SAUVAL, t. III, p. 628.

Année 1608. — « Reçu de M. Mauran, conseiller du roi, trente-

faisant fort de Pierre de Balzac et de feu damoiselle Anne de Graville, sa femme, et depuis paya le même cens pour lui ses hoirs et ayant cause.

« deux sous six deniers tournois, à cause de *deux* portions de mu-
« railles, tours et halles, hautes et basses, sur et au long des anciens
« murs; une portion commençant rue Saint-Antoine, vis-à-vis
« Sainte-Catherine, et l'autre portion au lieu où il y a un colombier,
« tirant à une tour et terrasse, jusqu'à une autre tour et poteau (A)
« appelé la poterie de la Béguignère, au jeu de paume de la *Croix-*
« *Noire*, jusqu'à une autre tour du coin en laquelle est accoutumé
« d'être la chaîne traversant la rivière de Seine, laquelle (muraille)
« tient environ cent-seize toises de long. » D. Bouquet, p. 213.

On voit qu'en 1608, les deux tours de la poterne Saint-Paul, et peut-être la poterne elle-même, existaient encore ; celle du Nord fut démolie par les jésuites, peu après 1629 ; celle du sud, contiguë au couvent de l'Ave-Maria et désignée dans les deux titres précédents comme *colombier*, subsista beaucoup plus longtemps. Elle figure encore avec un toit en poivrière dans le plan de Turgot de 1734. Démolie depuis moins d'un siècle, elle a laissé la mesure de son diamètre sur la maison voisine qui s'était autrefois moulée sur elle. Cette tour porte dans un ancien plan le nom de tour *Montgomery*. Le meurtrier involontaire d'Henri II y aurait-il été déposé quelque temps, après l'issue malheureuse du tournoi de 1559?

Une autre question plus intéressante se présente à propos de ce coin ignoré du vieux Paris. Dans quel endroit du Marais, Molière vint-il jouer la comédie après son voyage du Languedoc et ses études de droit à Orléans, c'est-à-dire vers 1645?

« Poquelin, dit Voltaire, s'associa avec quelques jeunes gens qui
« avaient du talent pour la déclamation ; ils jouaient au faubourg
« Saint-Germain et au *quartier Saint-Paul*. Cette société éclipsa
« bientôt toutes les autres ; on l'appela l'illustre Théâtre. »

Grimarest précise davantage : « Molière jouait au *Port Saint-Paul*,
« au *jeu de paume de la Croix-Blanche*. » Les jeux de paume, en

(A) Poteau, porteau, portail, poterie, porterie, porte. — Béguignère, lieu où sont les béguines, à cause du couvent voisin de l'Ave-Maria. C'est la même porte que celle appelée dans le titre précédent : Poterne des Vignes.

Ainsi, en 1572, l'hôtel des Marmousets, du Porc-Epic, du prévôt de Paris, de Graville ou de la Barre (1), car il a porté tous ces noms, appartenait encore aux héritiers de Jean de Montaigu, et s'étendait toujours jusqu'aux murailles; mais

effet, servirent souvent à cet usage. Des banquettes, une estrade, quelques tapisseries, faisaient tous les frais de l'installation. On sait, en outre, que la plupart des jeux de paume s'établirent le long des anciens murs de la ville, dans les fossés, d'abord en plein air, plus tard protégés par des constructions légères. C'est donc près de la rivière et des murailles, dans un jeu de paume, qu'il faut chercher l'illustre Théâtre. Or, dans les documents cités plus haut, nous trouvons, en 1572 et en 1608, le jeu de paume où pend pour enseigne: *la Croix-Noire*, contigu à la *Tour des Vignes*, ou à la *poterie de la Béguignère*, c'est-à-dire à l'encoignure actuelle de la rue des Jardins et de la rue de l'Ave-Maria, point également rapproché de la Seine et des murs. Sauf une légère modification dans le nom de l'enseigne, il semble que c'est bien là, ou tout auprès, que nous devons placer l'illustre Théâtre. De 1608 à 1645, la *Croix-Noire* était-elle devenue *Croix-Blanche*? Y avait-il, près l'un de l'autre, deux établissements rivaux, Croix-Noire et Croix-Blanche? Ou plutôt Grimarest ne s'est-il pas trompé, et n'a-t-il pas dit Croix-*Blanche* pour Croix-*Noire*? Nous serions tentés de le croire en voyant que Molière et sa troupe jouaient déjà, au faubourg Saint-Germain, rue de Bussy, au jeu de paume de la *Croix-Blanche*. Quoiqu'il en soit, de nos jours encore, et par une singulière coïncidence, la maison située à l'angle nord-est de la rue des Jardins et de la rue des Barrés, porte pour enseigne:

A la Croix-d'Or.

(Cette note était écrite quand j'ai eu connaissance de l'ouvrage de M. Eud. Soulié: « *Recherches sur Molière et sur sa famille.* » Les heureuses découvertes de M. Soulié ne laissent aucun doute sur le point en question. C'est bien au jeu de paume de la *Croix-Noire*, « *sis rue des Barrés, ayant issue sur le quai des Ormes,* » que Molière installe l'*Illustre Théâtre* l'an mil six cent quarante-quatre, le vingtième jour de décembre. La rue des Jardins, prolongée jusqu'au quai, occupe aujourd'hui l'emplacement du jeu de paume).

(1) Peut-être à cause de sa proximité d'une *barre* ou *barrière*, la fausse poterne Saint-Paul.

peu de temps après, et sans que l'on trouve des détails précis, il fut divisé. La moitié environ, occupée par les jardins, et touchant aux murs, en avait été distraite (1) et appartenait, en 1608, à un sieur Mauran, conseiller du roi. Nous en reparlerons à propos des acquisitions des jésuites.

Quant à l'autre moitié, l'habitation de l'amiral de Graville, nous la retrouvons, au dix-septième et au dix-huitième siècle, entre les mains de la famille de Jassaud dont elle a conservé le nom (2).

Cette demeure avait été fatale à ses deux plus illustres possesseurs, Hugues Aubriot et Jean de Montaigu. Aubriot en sortit une première fois pour aller à la Bastille. Les Maillotins le délivrèrent « et, sur une mule, le firent chevaucher « parmy Paris, jusques au soir, qu'ils le menè- « rent en *sa maison, à la poterne Saint-Pol*, dont « en saisine le remistrent. Mais en la nuit d'icellui « jour, trouva manière de passer Saine et s'en « alla à Dijon dont il estoit. » (3) Il y mourut obscurément l'année suivante.

(1) C'est l'espace qu'occupe actuellement la grande cour du lycée et les bâtiments qui l'entourent sur trois côtés.

(2) L'*Almanach royal* de 1771 nomme comme habitant l'hôtel de Jassaud : Louvel de Repainville, conseiller aux enquêtes ; — Brussel de Sancy, conseiller au Châtelet ; — Soret, payeur des gages des archers du guet.

Dans une pièce du rez-de-chaussée se voient les lettres entrelacées A. N. D. J. (Augustin-Nicolas de Jassaud).

Cet hôtel appartient aujourd'hui à M. Lebas de Courmont, conseiller à la Cour des Comptes, qui m'a donné, avec la plus parfaite obligeance, les renseignements dont j'avais besoin.

(3) Cousinot le Chancelier, *Geste des Nobles*.

J. de Montaigu, grand-maître de l'hôtel du roi Charles VI et surintendant des finances, fut moins heureux. Un lundi matin de l'année 1409, il fut surpris, près la porte Saint-Victor, par le prévot de Paris, Pierre des Essarts, partisan du duc de Bourgogne, et conduit au châtelet du Petit-Pont. « Des juges extraordinaires, de tyrannie plains, « tant le gehannièrent que tous les membres lui « desrompirent et par violence le contraignirent « à recongnoistre tout ce qu'ilz vouldrent, et de « sa main lui firent sa confession signer dont dé- « cappiter le firent ès hales et son corps pandre « au gibet de Paris, le dix-septième jour d'octobre. « Cestui messire moult fut bel, humble, joieux, « plaisant, saiges, larges, charitable et de toutes « bonnes mœurs aourné... » (1)

Son administration n'avait peut-être pas été sans reproches, mais il avait servi fidèlement le roi et il fut victime de la haine et de la cupidité de Jean-sans-Peur. Les richesses du vieux surintendant des finances étaient immenses ; elles furent partagées entre ses ennemis ; la rigueur même du supplice excita la compassion du peuple en sa faveur. Il fut réhabilité trois ans après, grâce à la reconnaissance des Célestins de Marcoussis dont il avait été le bienfaiteur, et ses biens furent restitués à ses héritiers, à mesure que les détenteurs moururent : ainsi Marcoussis, « *lequel cousta à faire plus de chinc chenz milles livres* » (2) en octobre 1417, à

(1) Cousinot le Chancelier, *Geste des Nobles*.
(2) P. Cochon, *Chronique normande*.

la mort de Guillaume de Bavière; *Tournenfuye*, appelé plus tard *Graville*, à la mort de la reine Isabeau; l'hôtel du Porc-Épic, vers 1509 (1).

Anne de Graville, héritière de Jean de Montaigu, ayant épousé, comme nous l'avons vu, Pierre de Balzac, porta ses biens dans la maison de Balzac d'Entraigues (2).

Par-dessus la muraille de Philippe-Auguste, les grands arbres de l'hôtel des prévots de Paris venaient rejoindre ceux de l'hôtel de la Rochepot. L'entrée principale de cette demeure d'une branche cadette des Montmorency était rue Saint-Antoine où est le portail de l'église. Des fenêtres, l'œil plongeait sur la rue Culture-Sainte-Catherine et sur l'ancien cimetière aux Anglais, où alors avaient lieu les joutes. En 1539, le jour où Charles-Quint fit son entrée à Paris, François I dîna dans cette maison avec la reine et le cardinal de Lorraine, et put admirer « un beau mystère qu'on lui joua sur un grand échaffaud. »

Voyons ce qu'était, quelques années plus tard, un divertissement royal rue Saint-Antoine.

Par une froide soirée du mois de janvier 1557, Messieurs de la ville, qu'on vient de prévenir, ont fait allumer trente-six flambeaux autour de la place

(1) MERLET, Biographie de J. de Montaigu.

(2) Ce qui explique les noms suivants pris au dix-septième siècle par plusieurs membres de cette famille : Marie Touchet (la maîtresse de Charles IX), dame d'Entragues et de *Marcoussis;* — Thomas de Balzac, S[r] de *Montagu;* — Marie-Charlotte de Balzac, dame de Bassompierre et de *Marcoussis*. — JAL, *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*.

et six grandes lanternes devant le logis de la reine. (1) Par leurs ordres, toutes les issues ont été fermées avec des pieux, et derrière ces barrières se presse la foule avide du spectacle.

A huit heures, la musique retentit. Le roi Henri, deuxième du nom, sort des Tournelles avec un nombreux cortége de seigneurs, tous habillés en Turcs et montés sur de petits chevaux.

Les trompettes ouvrent la marche; viennent ensuite douze hommes « vestus de blanc, à la turque, » les uns sur des ânes, d'autres sur des mulets, plusieurs avec des tambours, d'autres avec des triangles d'acier sur lesquels ils frappent d'une manière désespérée. »

Voici le roi! accompagné du Roi-Dauphin et des princes de son sang, vêtus de soie blanche, habillés à la turque, tenant chacun un pavillon d'une main, et de l'autre une boule de terre cuite creuse.

A l'opposite, sort du logis de M. le connétable (2) une bande de Maures, marchant deux à deux, « montés sur de petits cavalions. » Ils s'élancent sur les Turcs et les accablent de boules de terre; mais bientôt ceux-ci les repoussent et les poursuivent avec leurs arcs armés de flèches sans fer.

Le combat recommence, d'abord huit à huit, puis douze à douze, et enfin tous en corps.

Alors ils se rangent deux à deux en un grand rond, et, au son des instruments « turquois »

(1) Les Tournelles.

(2) L'hôtel de Montmorency ou de la Rochepot.

figurent à cheval une danse accompagnée de cris et de huées « à la manière des Turcs. » Le peuple mêle ses clameurs à cette étrange musique, et bientôt, forçant les barrières, suit les seigneurs qui, réunis en une seule troupe, marchent quatre par quatre vers le Louvre.

Deux ans plus tard, au même endroit, le 29 juin 1559, au milieu des fêtes données pour célébrer la paix peu glorieuse de Cateau-Cambrésis, Henri II tombait frappé par la lance de Montgomery. En-vain ses médecins eurent la singulière idée de soumettre quatre accusés de crimes capitaux à une blessure semblable, afin de l'étudier plus à leur aise (1), le roi succomba bientôt ;

Quem Mars non rapuit, Martis imago rapit.

Ce triste dénouement contribua à changer l'aspect de la rue Saint-Antoine. Catherine de Médicis prit en horreur le palais des Tournelles qui fut vendu et démoli quatre ans plus tard. Déjà, en 1533, François Ier avait fait abattre ce qui restait de la porte Baudet, ainsi que des autres portes de l'enceinte de Philippe-Auguste. Il ordonna pourtant que les images de la vierge qui les ornaient fussent conservées et dressées dans les endroits du voisinage les plus remarquables. (2)

(1) M. Claude Bernard.

(2) Corrozet assure les avoir toutes vues en 1581.

« Longtemps on montra celle de la porte aux Peintres, rue Saint-
« Denis, conservée à l'angle d'une maison de l'impasse des Peintres.
« Le propriétaire l'avait fait peindre et couronner d'un dais. Celle de
« la porte Saint-Honoré fut placée à l'Oratoire. Je ne sais ce que
« devint celle de la porte Baudet. » — SAUVAL.

Au milieu de la place, qui ne devait plus servir aux joutes, le cardinal René de Birague, chancelier de France, fit élever, en 1579, une fontaine, reconstruite depuis plusieurs fois, et qui, en dernier lieu, affectait la forme d'une tour à six pans. Elle n'a disparu qu'en 1857.

Enfin, Madeleine de Savoie, veuve du connétable Anne de Montmorency, vendit, pour seize mille livres, l'hôtel de la Rochepot au cardinal de Bourbon, qui voulait y établir la maison professe des Jésuites.



CHAPITRE II.

(1580-1643)

LA PREMIÈRE MAISON PROFESSE.

Le cardinal Charles de Bourbon. — La politique des Guises. — La première maison professe, berceau de la Ligue. — Les jésuites sous Henri III et sous Henri IV. — L'attentat de Châtel. — Première expulsion des jésuites. — Le roi loge des artistes à la maison professe. — Retour des jésuites. — Le P. Cotton. — Réponse de Henri IV au Parlement. — Ravaillac. — Exaltation des passions religieuses au seizième siècle. — Bon sens de la bourgeoisie. — Acquisitions des jésuites de 1618 à 1629. — La seconde maison professe, la seconde chapelle. — Louis XIII, Richelieu, le P. Fr. Derrand. — La place de Birague, l'échelle de justice, les exécutions au carrefour Saint-Paul. — La chapelle Saint-Louis fréquentée par la cour. — Le Marais au dix-septième siècle. — Les hôtels de Fieubet, d'Angennes, de la Vieuville, de Brinvilliers, de Maillé, de Monaco, de Lyonne, de Sens, d'Aumont, de Beauvais, de Sully, de Lesdiguières, de Carnavalet, de Montmorency, de Joyeuse, de Lorraine, d'Angoulême, la maison de Mansart. — L'Université et le sire de Savoisy. — Magnificence intérieure de ces hôtels, artistes qui les décorent, société qui s'y rassemble.

C'était un haut et puissant personnage que Mgr Charles de Bourbon (1), frère d'Antoine, roi de Navarre; oncle du jeune Henri; abbé de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés, les plus riches

(1) Né à la Ferté-sous-Jouarre, en Brie, le 22 décembre 1523, à onze heures du matin; fils de Charles de Bourbon et de Françoise d'Alençon; frère d'Antoine, roi de Navarre, et du premier prince de Condé.

abbayes du royaume, abbé de Saint-Ouen, de Jumiége, de Corbie, de Vendôme, la Couture, Signy, Orcamp, Montebourg, Valemont, Perseigne, Saint-Germer, Chatelier, Froidmont, Saint-Etienne de Dijon, Saint-Lucien de Beauvais, Saint-Michel-en-l'Erm *et autres ;* évêque de Beauvais, archevêque de Rouen, légat d'Avignon, cardinal, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit et chef du Conseil sous Charles IX et sous Henri III. S'il resta toute sa vie dans le giron de l'église catholique, alors que ses frères et ses neveux se mettaient à la tête du parti protestant, on voit que l'attachement qu'il montrait à la religion de ses ancêtres ne resta pas sans récompenses temporelles. Lorsque le duc d'Alençon, frère des deux derniers Valois, mourut, sans enfants, en 1584, la France catholique fut profondément émue par la crainte de voir la couronne passer sur la tête d'un prince protestant, Henri de Navarre, le plus proche héritier de Henri III, dont il était cousin au vingt-deuxième degré. Le prestige qui entourait la famille royale, malgré l'abjection de la plupart de ses membres ; le respect pour l'ordre de succession établi, étaient encore si grands que les Guise, malgré leur ambition, malgré l'appui des passions religieuses exaltées jusqu'à la fureur, n'osèrent s'emparer de cette couronne qui semblait la proie du plus audacieux. Ils temporisèrent et obtinrent du faible Henri III qu'il désignât pour lui succéder, au détriment des droits du Béarnais, le cardinal de Bourbon qui, entre leurs mains,

devait être l'instrument docile de leurs projets. Il était réservé au seizième siècle de voir le singulier spectacle de cardinaux mariés. Déjà le cardinal de Châtillon, frère de Coligny, passé au protestantisme, s'était marié en robe rouge, pour mieux narguer le pape; le cardinal du Bellay, selon Brantôme, était marié, mais secrètement; les Guise décidèrent le cardinal de Bourbon à épouser leur mère, la duchesse douairière (1). Il ceignit l'épée, endossa la cuirasse (2) et, après le meurtre de Henri III, fut reconnu roi, sous le nom de Charles X, par toutes les provinces qui suivaient le parti de la Ligue, c'est-à-dire par la majorité de la nation (3). On frappa des médailles et des monnaies (4), on rendit des arrêts au nom

(1) Anne d'Est. — En 1563, on avait agité au concile de Trente, en traitant du célibat des prêtres, si le pape, dans une nécessité pressante et publique, ne pouvait pas permettre à un prêtre de se marier.

(2) Les mœurs et le costume militaires étaient alors familiers aux hauts dignitaires de l'Eglise. Déjà, en 1551 et en 1557, Charles avait commandé les gardes parisiennes.

(3) 3 mars 1590, arrêt du Parlement de Paris le déclarant vrai et légitime roi de France ; mais, triste et prompt retour des choses d'ici-bas, autre arrêt du même Parlement de Paris, 3 septembre 1594, ordonnant : « que le nom d'un roy qu'ils appelaient Charles X, sup-« posé par la malice du temps, au préjudice de la loi salique, fonda-« mentale du royaume, fût effacé de tous les actes publics. »

(4) Voir l'une de ces médailles gravée dans l'*Histoire de France d'après les Monuments*, de MM. Bordier et Charton. Le roi de la Ligue y est représenté agenouillé devant un autel et tête nue. Derrière lui, un prêtre tient la barette qu'il vient de lui enlever, et, au-dessus de lui, une main sortant d'un nuage tient la couronne de France suspendue. Pour exergue : *Omnia in manu Domini*. Voyez aussi Dict. de Jal, *Monnaies, Sceau de Charles X*.

de « ce vrai roi de théâtre et en peinture, » alors âgé de soixante-dix ans. A défaut de hardiesse, la politique des Guise n'avait pas manqué d'habileté, et le cardinal, devenu leur beau-père, pouvait, en adoptant Mayenne ou le fils du Balafré, transmettre à ceux-ci ses droits au trône. Heureusement il ne put agir et resta prisonnier pendant la durée de sa royauté éphémère. Le 23 décembre 1588, Henri III, en même temps qu'il faisait assassiner le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, avait fait arrêter le cardinal de Bourbon. On le conduisit sous bonne garde à Amboise, à Tours, puis à Chinon et enfin à Fontenay-le-Comte, où il mourut le 9 mai 1590 (1). Deux mois auparavant, il avait fait sa soumission à Henri IV qu'il appelait dans une lettre son roi et son cher neveu. Digne fin d'un prince doux et bien intentionné, mais dont l'intelligence et le caractère furent à la fin de sa vie au-dessous du rôle auquel l'appelait son nom.

Tel était le protecteur qu'avaient su s'attacher les Jésuites au commencement du règne de Henri III. Le cardinal jouissait alors d'un crédit et d'une fortune que la guerre civile n'avait pas compromis. Il était magnifique dans toutes ses dépenses. Lors du mariage de Joyeuse avec la

(1) De la pierre. — « Son corps fut mis en un cercueil, et passant par Tours, fut mené à Gaillon, à la Chartreuse, où il avait ordonné d'être ensépulturé. MM. les princes du sang, ses neveux, chargèrent tous le deuil de sa mort, et lui firent faire les services et honneurs dûs à sa qualité. Son cœur resta à l'église Saint-Nicolas, au faubourg de Fontenay. » — Palma Cayet et le P. Anselme.

sœur de la reine, il invita Henri III et la famille royale dans son abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et pour leur faire passer la Seine, du Louvre à la tour de Nesle, il fit aménager un char de triomphe placé sur un bateau, tiré par six bateaux plus petits cachés par des simulacres de chevaux marins.

En qualité de conservateur apostolique des priviléges de l'Université, titre qu'il joignait à tant d'autres, il s'efforça, mais vainement, de faire admettre les Jésuites dans le sein de l'Université. En 1580, il leur montra son affection d'une manière plus efficace en achetant pour eux l'hôtel de la Rochepot destiné à devenir la Maison professe de l'ordre (1).

Les Jésuites n'avaient encore qu'une seule maison à Paris (2), le collége de Clermont, rue Saint-Jacques, qu'ils devaient à la libéralité de Guillaume Duprat, évêque de Clermont. Grâce au cardinal de Bourbon, ils eurent, rue Saint-Antoine, une retraite pour leurs *pères profès* (3), c'est-à-dire pour ceux qui, ayant reçu la prêtrise et prononcé les quatre vœux de pauvreté, de chasteté,

(1) Voir *Pièce justificative, I.* Cet hôtel lui coûta seize mille livres que lui avancèrent : « honorables hommes Simon Caillot, Geufroy Lambert, Bernard Guignard, qui prindrent à ferme les terres affectées à la mense abbatiale de Saint-Germain-des-Prés. »

(2) Ils en ont eu trois : Clermont, rue Saint-Jacques, connu plus tard sous le nom de Louis-le-Grand, fondé en 1563 ; — la Maison professe, rue Saint-Antoine, fondée en 1580 ; — le Noviciat, rue du Pot-de-Fer, près Saint-Sulpice, fondé en 1612.

(3) La maison de la rue Saint-Antoine servit aussi quelque temps de noviciat avant l'année 1612, où fut élevé un noviciat spécial.

d'obéissance à leurs supérieurs et de soumission au Saint-Siége, constituent la société par excellence, ont voix dans l'élection des chefs supérieurs de l'ordre, et peuvent être nommés eux-mêmes à tous les grades (1).

A peine en possession de l'hôtel de la Rochepot, les Jésuites démolirent le logis principal sur la rue Saint-Antoine et construisirent à la place une petite chapelle, sous le vocable de Saint-Louis, l'ancêtre commun des Valois et des Bourbons. Ce fut là l'humble commencement d'une maison plus tard si célèbre.

Nous avons cherché en vain quelque plan, quelque gravure de cette première chapelle qui devait être fort petite. Voici ce qu'en dit le P. Du Breuil, écrivain contemporain : « Ils prirent donc possession cette année-là (1580) dudit hôtel qu'ils ont depuis accommodé à leur usage, et y commencèrent leur demeure par un grand œuvre de charité, exposant plusieurs des leurs pour visiter et consoler les pestiférés et leur administrer les sacrements, en quoi plusieurs d'iceux employèrent

(1) « Il y a deux classes de religieux parmi nous, les coadjuteurs spirituels et les profès. Les uns et les autres sont égaux en tout ; nul privilége, nulle prérogative n'appartient à personne de la Compagnie. Les places de supérieurs sont même de préférence données aux coadjuteurs spirituels, et les profès leur sont le plus souvent soumis. Cependant quelques charges, en très-petit nombre, sont réservées spécialement à ceux-ci ; les profès ont aussi le droit, avec certains supérieurs désignés par la règle, d'assister aux congrégations ou assemblées provinciales et générales de l'ordre. Ces réunions sont assez rares et limitées à certains cas. » — De Ravignan, *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites*.

heureusement leur vie. — L'an 1582, les fondements furent jetés de l'église ou chapelle de Saint-Louis sur la rue Saint-Antoine ; ledit sieur cardinal désirant que ce très-chrétien roi de France, tige de la maison royale de Bourbon, fut honoré principalement en cette maîtresse ville du royaume. Laquelle église a toujours été depuis et est encore aujourd'hui fort fréquentée de toutes sortes de gens y accourant tant pour ouïr la sainte messe et la parole de Dieu que pour recevoir les sacrements de pénitence et de la sacrée communion. »

Nous aimons à voir les Jésuites « *employer leur vie* » à secourir les pestiférés de 1580. Malheureusement des préoccupations d'un tout autre genre, ainsi que leur origine espagnole, les avaient déjà exposés à des attaques aussi ardentes que les sympathies qu'ils excitaient. Leur réputation d'habileté était trop grande, et Ronsard n'était que l'écho de l'opinion générale quand il disait :

Sainte Société, dont on a fait l'élite
Pour montrer aux humains les mystères cachés,
Pour repurger les maux dont ils sont entachés,
Et pour remettre sus notre Eglise détruite ;

Mignons de Jésus-Christ, qui, par votre mérite,
Avez déjà si bien amorcé nos péchés,
Que l'on peut se vanter que là où vous pêchez,
Pour un petit poisson, vous tirez une truite ;

Secrétaires de Dieu, l'Eglise et les humains,
Et Dieu et Jésus-Christ vous prient à jointes mains
De retirer vos rets hors de la mer du monde ;

Car vous pourriez enfin, par votre fin esprit,
Pêcher, prendre, amorcer et bannir de ce monde,
L'Eglise, les chrétiens et Dieu et Jésus-Christ !

Mais les chrétiens et l'Église se défendaient ; le Parlement, la Faculté de théologie, l'Université, plus tard les curés de Paris, se déclaraient contre eux, et l'évêque de Paris, du Bellay, s'écriait en plein concile : « Nous devons être bien aises que le chef des Jésuites ait démasqué les principes de son ordre. On peut voir maintenant si l'Université de Paris a eu tort de condamner leur société comme dangereuse pour la foi et perturbatrice de la paix de l'Église ! »

Un autre évêque (1) trouvait leurs façons de faire « pleines de mines et de cérémonies » et ces religieux, disait-il, « semblent, en cela seul, quasi incompatibles avec les Français. »

Les avertissements ne leur avaient donc pas manqué, et pourtant, comblés des bienfaits de Henri III, qui avait choisi pour confesseur leur Père Claude Mathieu, dès le commencement des troubles de la Ligue, ils embrassèrent avec ardeur le parti des princes Lorrains ou plutôt celui de Philippe II qui cherchait à se faire nommer *Protecteur* de la France et à faire déclarer reine sa fille Claire-Eugénie. C'était le rôle auquel étaient poussés fatalement bien des catholiques fervents, également blessés des attaques des Huguenots et des turpitudes du roi et de ses courtisans. Aussi la Maison professe, à peine fondée, devint-elle le quartier-général de la Ligue, le foyer de toutes les intrigues et de toutes les déclamations furieuses contre le

(1) Arnault de Pontac, évêque de Bazas.

dernier des Valois, le *vilain Hérode*. Les Seize y tinrent leurs assemblées. On a prétendu que les Jésuites du collége de Clermont coururent aux remparts pour repousser une attaque de Henri IV contre la porte Saint-Jacques ; l'historien de Thou nie le fait ; mais Jouvency avoue que le P. Nigri, supérieur des novices de Paris, les conduisit jusqu'à Verdun, au-devant de l'armée du pape ; qu'il les enrégimenta et les incorpora à cette armée. — La vérité est que les Jésuites, comme les autres ordres religieux, comme la Sorbonne, comme l'Université, comme une partie du Parlement, participèrent aux fureurs, aux excès et aux crimes de cette abominable époque.

Couverts par l'amnistie, (1) après l'entrée de Henri IV dans Paris, ils eussent pu jouir de quelque repos, mais l'imprudence et la turbulence de quelques-uns de leurs pères entretenaient les soupçons d'une partie de la cour, soupçons trop justifiés. Les Jésuites et les Capucins déniaient à Henri IV la qualité et l'autorité de roi jusqu'à ce qu'il fût relevé et admis par le pape, faisant ainsi dépendre la vie du prince et tout l'ordre politique de la France de la décision d'un souverain

(1) « A l'entrée du roi dans Paris, des trompettes et des hérault « allaient de rue en rue, annonçant à haute voix au peuple grâce et « pardon. Ils semaient partout des billets qui avaient été imprimés « le jour d'auparavant à Saint-Denis, par lesquels le roi promettait « l'oubli des choses passées, et défendait à tous ses procureurs géné- « raux, leurs substituts et autres officiers d'en faire aucune recherche « à l'encontre de quelque personne que ce soit, même de ceux que « l'on appelle plus vulgairement les Seize. » — Palma Cayet.

étranger (1). Un nouvel attentat contre le roi vint faire fondre sur eux les plus terribles calamités. Le mardi, 27 décembre 1594, un écolier, Jean Châtel, se mêle à la foule des courtisans, s'approche du roi, cherche à le frapper d'un coup de couteau dans la poitrine et le blesse seulement à la lèvre supérieure. L'assassin paraît si jeune que, dans un premier mouvement, Henri veut lui faire grâce ; mais un cri retentit dans la salle : C'est un élève des Jésuites ! On l'interroge ; il répond qu'il est ancien élève de l'Université et qu'il a fait sa philosophie au collége de Clermont, sous le père Guéret. Aussitôt, et sans autre information, l'indignation éclate et se répand dans la ville. Le conseiller Brizard, capitaine du quartier des Jésuites, Lugoli et Du Vair courent au collége de Clermont et à la Maison professe pour y mettre garnison et s'assurer des Pères. Montigny et Crillon crient tout haut dans le Louvre qu'il faut couper la gorge aux *Ligueux* et traîner les Séguier à la rivière. Le roi, plein de courroux, interpelle vivement le procureur général, Jacques de la Guesle, qui passe pour fauteur des jésuites. Celui-ci, troublé, répond que *sans y penser* il a été d'avis de les laisser à Paris, ne *pensant* pas que leur séjour y dût causer un tel inconvénient. « Voilà que c'est, M. le procureur ! dit le roi. Vous fustes cause de la mort du roy, mon frère, *sans y penser ;* vous l'avez cuidé estre de la mienne, tout de même. »

(1) Poirson, *Histoire de Henri IV.*

Dès le lendemain, Chastel, qu'on avait enfermé au fort l'Évêque, est mis à la question. Malgré ses souffrances, il ne charge ni les Jésuites, ni le P. Guéret. Lugoli fait du zèle, se déguise en prêtre et cherche à le confesser, mais en vain. Le jeudi 29, à la nuit, Châtel est tenaillé, écartelé et brûlé en Grève. Cependant la fureur de la Cour et du peuple ne connaît plus de bornes. Les Jésuites sont « bafoués, blâmés, criés et deschiquetés par les carrefours de Paris, plus vilainement que ne l'avaient jamais été les Huguenots. » Les brocards, les anagrammes, selon le goût du temps, pleuvent sur eux et leurs partisans : *Jacques de la Guaile,* c'est *laquais de la Ligue* ; Antoine Seguier*, ô Jésuite enragé* ; Antonius Seguierus, *Novus Jesuita Niger*.

Le 7 janvier 1596, qui était un samedi, le P. Guignard est étranglé et pendu à la Grève. On avait trouvé dans le bureau de ce malheureux, au collége de Clermont, les pamphlets les plus injurieux contre le roi. En vain il allégua qu'il avait omis de les détruire, mais qu'il les avait composés avant la conversion d'Henri. Au pied de l'échafaud, il contesta plus d'un quart d'heure avec Rapin, le lieutenant-criminel de robe courte, qui voulait l'obliger à faire amende honorable au roi. « Jamais, dit-il, je ne l'ai offensé depuis l'amnistie. » On ne put en rien tirer de plus.

Le même jour, le sire Chastel, père du parricide, fut, par arrêt de la Cour, banni pour neuf ans du royaume de France et à toujours de la pré-

vosté et vicomté de Paris. Il paya comptant une amende de deux mille écus et sortit de la ville deux heures après. Sa maison fut rasée « et au lieu d'icelle, une pyramide élevée, contenant le discours de tout le fait. Quant à sa femme, *de laquelle la constance fut fort louée*, on la mit dehors, à pur et à plain, avec son gendre et toute sa famille. »

Le dimanche, 8 janvier, après dîné, sur les deux heures, les Jésuites obéissant à leur arrêt, qu'on voyait partout imprimé, s'assemblèrent à la Maison professe, sortirent de Paris par la porte Saint-Antoine, conduits par un huissier de la Cour, et se dirigèrent sur Verdun par la Champagne. Ils étaient trente-sept, les plus vieux dans trois charrettes, le reste à pied. « Leur procureur était monté sur un petit bidet. On prit un mauvais présage pour eux de ce que leur départ se rencontrait en hiver et au dimanche, selon le texte de l'Écriture : *Orate ne fuga vestra sit in hyeme et in sabattho ; erit enim nunc tribulatio magna.* »

Plusieurs Jésuites étaient restés en arrière prisonniers à la Conciergerie. On les relâcha trois jours après et ils allèrent rejoindre leurs compagnons en Lorraine. Deux d'entre eux « l'échappaient belle : » Un Écossais, le P. Alexandre Hayus, auquel on attribuait ce propos : qu'il aurait voulu tomber du haut d'une fenêtre sur le Béarnais pour lui rompre le cou ; l'autre, le P. Guéret, qui avait été le régent de Châtel en philosophie. Il subit la torture en même temps que le père de son élève

et montra la fermeté la plus digne au milieu des tourments.

Les Jésuites demandèrent, mais inutilement, une prolongation pour régler leurs affaires domestiques, une escorte et la permission de remettre leurs deux bibliothèques de Clermont et de Saint-Louis au cardinal de Gondy, évêque de Paris ; ils ne reçurent pas de réponse. « Leur librairie qui était la plus accomplie de Paris et peut-être de la France » fut mise au pillage ; la Maison professe fut donnée aux Jéronymites (1), et leur collége de Clermont « à gens qui firent de l'église un usage profane. »

Enfin, pour clore cette série de violences, on écartela en effigie, à la fin de janvier, le curé Aubry et le P. Varade, recteur du collége de Clermont. Ils s'étaient déjà compromis avant la tentative criminelle de Châtel et s'étaient réfugiés chez le cardinal-légat qu'ils accompagnèrent ensuite à Rome (2).

Les Jéronymites, dont parle D. Félibien, conservèrent peu de temps la Maison professe. Nous voyons en effet qu'Henri IV, en 1697 (3), y installa différents artistes : un tapissier nommé Laurent ; Barthélemy du Tremblay, sculpteur, auteur d'un des bas-reliefs du monument élevé à Henri IV sur le Pont-Neuf par Francheville ; le peintre

(1) D. Félibien, *Histoire de Paris*.

(2) Pour tous les détails précédents sur l'attentat de Châtel, voir L'Estoile et Palma Cayet.

(3) Sauval, t. II, p. 506.

Toussaint du Breuil, « qu'une colique de *Miserere* envoya en moins de vingt-quatre heures dans l'autre monde. » (1) Il était beau-frère de Du Tremblay et avait travaillé aux peintures du Louvre, de Fontainebleau et de Saint-Germain. — Bien d'autres encore durent habiter alors la Maison professe, devenue, grâce à la généreuse protection du roi, l'asile des arts et de l'industrie de la tapisserie (2).

D'autres que les Jésuites eussent perdu courage et auraient disparu de France à jamais. Eux machinèrent immédiatement leur retour. Profitant des perplexités de Henri IV, qui craignait toujours qu'on ne le crût pas franchement catholique et qui avait besoin du pape pour obtenir la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois, ils

(1) Le 22 novembre 1602, *Journal de L'Estoile*.— M. Jal a vu sur les registres de Saint-Paul l'acte sommaire que voici : « Le samedy XXIIIe (Nov. 1602) fut enterré au cimetierre des Sts-Innocents « Monsr du Breul (*sic*), paintre du Roy, prins à la maison des jé- « suites. »

(2) Là demeurèrent peut-être Guillaume du Mée, peintre ordinaire aux gages de trois cents livres, dont trois enfants furent baptisés à Saint-Paul. — Henri Lerambert, « peintre ordinaire, particulière- « ment ordonné pour travailler aux patrons des tapisseries de haute « lisse. » — Le quartier Saint-Paul était d'ailleurs à cette époque une véritable colonie d'artistes : « Le bonhomme Thomas Boudin, « sculpteur, peintre et architecte du Roy, » habitait rue Saint-Antoine, en face les jésuites ; — Jean Cotelle, peintre du Roy, à la porte Baudoyer ; — Laurent Guyot, peintre du Roy pour les tapisseries, rue des Jardins ; — P. Biard, sculpteur (Jubé de Saint-Etienne-du-Mont, statue équestre de Henri IV, à l'Hôtel-de-Ville), rue de la Cerisaie, probablement à l'hôtel Zamet. Tous ces hommes inconnus aujourd'hui, sauf Biard, ont eu leur jour de célébrité. — Voir à ce sujet de curieux détails dans le Dictionnaire de JAL et *Pièce justificative, II*.

enlevèrent de haute lutte, en 1603, un édit de rappel enregistré seulement en 1604. Leur Père Cotton devint cette année même confesseur du roi, et des lettres patentes du 27 juillet 1606 les remirent en possession de leur Maison professe de la rue Saint-Antoine.

Bien des conditions pourtant leur furent imposées. Ils ne purent résider et avoir de colléges que dans douze villes du Midi (1) et dans deux villes du centre, Dijon et La Flèche. C'était réserver l'enseignement à l'Université dans Paris et dans les trois quarts de la France. Il leur fut défendu d'administrer les sacrements à d'autres qu'à des jésuites, sans la permission des évêques et du Parlement; d'acquérir aucun immeuble en France sans autorisation préalable du roi ; de recevoir aucune succession. Ils devaient tous être Français et prêter serment de ne rien entreprendre contre le service du roi, la paix publique et le repos du royaume. « Dans les limites où la prudence et la fermeté du roi les avaient renfermés, ils ne pouvaient nuire, et ils ne nuisirent point. Loin de là, ils semblent avoir été utiles : il est très-remarquable, en effet, que les complots contre la vie du roi cessèrent dans les six dernières années de son règne, soit par l'intervention de ces religieux, soit par l'idée répandue dans des masses ignorantes que sa réconciliation avec eux était une preuve de son orthodoxie (2). »

(1) Toulouse, Béziers, Agen, Auch, Rhodez, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, Aubenas, Le Puy et Lyon.

(2) Poirson, *Histoire de Henri IV*.

Le Parlement de Paris, par l'organe de son président Achille de Harlay (1), fit au roi de longues remontrances. La réponse de Henri IV est un des documents les plus curieux de ces longues dissensions. Il réfute avec un rare bon sens beaucoup d'accusations peu ou mal fondées, le tout d'une manière assez hautaine et qui sent « la barbe grise et le victorieux : » — « J'ai toutes vos conceptions en la mienne, mais vous n'avez pas la « mienne en la vôtre... vous faites les entendus « en matière d'Etat, et vous n'y entendez non plus « que moi à rapporter un procès...... Que si ce « mot de jésuite vous déplaît, pourquoi ne reprenez-vous ceux qui se disent religieux de la Trinité ?... L'Université les a contrepointés, mais « ç'a été pour ce qu'ils faisaient mieux que les « autres, témoin l'affluence des écoliers qu'ils « avaient en leurs colléges... Quant à la doctrine « d'enseigner à tuer les rois, il faut voir, d'une « part, ce qu'ils disent, et informer s'il est vrai « qu'ils le montrent à la jeunesse. Une chose me « fait croire qu'il n'en est rien, c'est que, depuis « trente ans qu'ils enseignent la jeunesse en France, « plus de cinquante mille écoliers de toute sorte « de condition sont sortis de leurs colléges et qui

(1) Celui qui, le jour des barricades, fit au duc de Guise cette fière réponse : « *C'est grand pitié quand le valet chasse le maître ; au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur au roi, mon corps entre les mains des méchants ; qu'on en fasse ce qu'on voudra.* »

Achille de Harlay était un des paroissiens de Saint-Paul : il habitait, de 1604 à 1616, l'hôtel de Lorraine, rue Pavée.

« ont conversé et vécu avec eux, et que l'on ne « trouve un seul d'un si grand nombre qui sou- « tienne de leur avoir ouï tenir un tel langage, ni « autre approchant de ce qu'on leur impute. « Quant à Barrière, tant s'en faut qu'un jésuite « l'ait confessé, comme vous dites, que je fus « averti de son entreprise par un jésuite (1)... « Quant à Châtel, les tourments ne purent lui ar- « racher aucune accusation à l'encontre de Varade « ou autres jésuites, et si aucun étoit coupable, « pourquoi l'auriez-vous épargné? Car celui qui « fut arrêté (2), fut arrêté sur un autre sujet que « l'on dit s'être trouvé dans ses écrits. Et quant « ainsi seroit qu'un jésuite auroit fait le coup, « faut-il que tous les apôtres pâtissent pour Judas, « ou que je réponde de tous les larcins et de « toutes les fautes qu'ont faites ou que feront, à « l'avenir, ceux qui auront été de mes sol- « dats? »

Malgré l'assassinat de Henri IV et la déclaration de Ravaillac, qui prétendait avoir eu quelques entretiens avec le P. d'Aubigny, dans l'église Saint-Louis, les jésuites ne furent point inquiétés par la régente. Si l'axiome *Is fecit cui prodest* est juste, il faut avouer qu'ils n'avaient aucun intérêt à faire périr un roi qui les couvrait de sa protection (3).

(1) Le P. Bianchi.

(2) Le P. Guignard.

(3) Henri IV leur avait ouvert les portes du Béarn; il leur facilita les voies pour pénétrer en Turquie et au Canada; il sollicita à Rome la canonisation d'Ignace de Loyola et de François-Xavier.

Le souvenir encore récent des maux qu'ils avaient subis lors de l'attentat de Châtel devait d'ailleurs contribuer à les rendre prudents.

Pour Ravaillac, c'était un monomane de la pire espèce. Il avait le cerveau dérangé et les Feuillants l'avaient chassé. Aucun parti ne le payait; il était au contraire dans la plus grande misère avant de commettre son crime et fut réduit à implorer et à recevoir une aumône d'un sou, à l'issue d'une messe célébrée dans la chapelle de la Maison professe (1).

Le véritable complice de Ravaillac, c'est l'esprit du siècle. Les moines n'étaient pas seuls alors à prêcher le régicide, il serait trop facile de le prouver. L'Université, la Sorbonne, une partie du clergé de Paris étaient animées des mêmes fureurs. Tous ont dans la bouche les exemples de Judith, de Jéhu, d'Aod et de Samuel. Les huguenots, en vrais croyants, n'échappent point à la contagion : « Sire, s'écrie Agrippa d'Aubigné, après l'attentat « de Châtel, vous n'avez encore renoncé Dieu que « des lèvres et il a percé les lèvres; si un jour, vous « le renoncez de cœur, il percera le cœur ! »

La doctrine du régicide ou plutôt de l'assassinat politique en général se montre à nu d'une manière

(1) « Un poignard à deux tranchants et à manche de corne de cerf « que l'on croit être celui dont se servit Ravaillac pour commettre « son régicide, appartient à M. le duc Auguste de Caumont la Force. » — Jal, *Dictionnaire critique*.

Pasquier affirme, et le fait, assez curieux, pourrait, je crois, être vérifié, que Ravaillac était, par sa mère, petit-fils de Poltrot de Méré, l'assassin du duc de Guise en 1563.

hideuse dans l'acte constitutif de la Ligue : « S'il
« advenait qu'aucun des associez, après avoir fait
« serment en ladite association, se vouloit retirer
« ou départir d'icelle sous quelque prétexte que
« ce soit (que Dieu ne veuille !), tels réfractaires
« de leurs consentements *seront offensez en leurs*
« *corps et biens, en toutes sortes qu'on se pourra*
« *adviser*, comme ennemis de Dieu, rebelles et
« perturbateurs du repos public (1). » L'esprit
dégoûté de telles horreurs contemple avec plaisir
ces parlementaires qui répondent aux édits de
proscription de Henri III (2) : « Sire, le crime
« que vous avez voulu châtier est attaché aux
« consciences, *lesquelles sont exemptes de la puis-*
« *sance du fer et du feu*. Quand tout le parti des
« Huguenots serait réduit en une seule personne,
« il n'y aurait nul de nous qui osât conclure à la
« mort contre elle, si préalablement son procès
« ne lui était solennellement fait... Qui osera pro-
« noncer le mot pour exposer tant de millions
« d'hommes, femmes et enfants, à la mort, voire
« sans cause ni raison apparente, vu qu'on ne
« leur impute *aucun crime que d'hérésie ;* hérésie
« encore inconnue ou pour le moins indécise... »

(1) Palma Cayet, *Chronologie novenaire*. — Saint Thomas disait, au treizième siècle : « Lorsqu'on ne peut avoir recours à une autorité supérieure qui fasse justice du tyran, celui qui le tue pour délivrer la patrie est loué et reçoit une récompense. » — Après l'assassinat du duc de Guise, soixante-dix docteurs de Sorbonne déclarèrent tous les sujets déliés du serment de fidélité qu'ils avaient juré à Henri de Valois et abandonnèrent ce tyran exécrable *au premier tueur*.

(2) 1585.

Chez ces magistrats survit le sentiment patriotique quand, en face des Etats de la Ligue (1), ils osent déclarer *nul tout acte fait ou à faire pour l'établissement de princes ou princesses étrangères* (2). Pendant que les sommités du Tiers-Etat et peu à peu les classes moyennes exprimaient des idées si fermes et si sages, « le zèle fanatique perdait du terrain et se retirait dans les classes inférieures. C'est en elles que se prolongea le sombre enthousiasme et l'énergie des premiers jours de la lutte, ce sont elles qui, par un régime de compression et de terreur, imposèrent à Paris la prodigieuse patience avec laquelle cette grande cité souffrit les fatigues et les misères d'un siége de quatre ans ; elles enfin qui, livrées en aveugles au protectorat du roi d'Espagne, donnèrent le monstrueux spectacle d'un parti démocratique qui n'était pas un parti national (3). »

Le bon sens gaulois semble s'être réfugié alors chez ces sept bourgeois (4), auteurs de l'immortelle Ménippée, qui font dire à l'orateur du tiers : « Que tardons-nous à chasser ces fâcheux hôtes « qui dévorent notre substance et nos biens

(1) 1593.

(2) Le roi d'Espagne demanda successivement : 1° qu'on reconnût pour reine, par droit de naissance, l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa fille, petite-fille de Henri II ; 2° qu'un prince du sang impérial, fiancé à l'infante, fût élu pour roi ; 3° que l'infante épousât un prince français, et que tous les deux fussent déclarés conjointement propriétaires de la couronne.

(3) Aug. Thierry, *Essai sur l'Histoire du Tiers-État.*

(4) Jacques Gillot, Louis Leroy, Pierre Pithou, Nicolas Rapin, Florent Chrestien, Passerat et Gilles Durand.

« comme sauterelles ! Allons, monsieur le légat,
« retournez à Rome et emmenez avec vous votre
« porteur de rogatons, le cardinal de Pellevé ;
« nous n'avons plus de besoin de pains bénits
« que de grains bénits. Allons, messieurs les agents
« et ambassadeurs d'Espagne, nous sommes las
« de vous servir de gladiateurs à outrance et nous
« entretuer pour vous donner du plaisir ! Allons,
« messieurs de Lorraine, avec votre hardelle de
« princes, nous vous tenons pour fantômes de
« protection, sangsues du sang des princes de
« France, hapelourdes, flûtes éventées, reliques
« de saints, qui n'avez ni force ni vertu ! »

L'opposition persistante de l'Université et du Parlement ne put mettre un obstacle durable à la faveur dont jouirent les Jésuites auprès de Louis XIII et du cardinal de Richelieu. On oubliait les excès de la Ligue et on leur savait gré des immenses services que leur héroïque habileté rendait chaque jour, au-delà de l'Océan, au christianisme et à la civilisation. La noblesse et la haute bourgeoisie envoyaient en foule leurs enfants chez les Pères. Le 20 février 1618, la réouverture des classes eut lieu solennellement au collége de Clermont, rue Saint-Jacques. Dans la seule province de Paris, ils comptaient plus de treize mille élèves en 1627.

Le P. Cotton (1) ne fut pas étranger à la prospérité de l'ordre. Comme beaucoup de Jésuites de

(1) Né en 1564 dans la petite ville de Néronde (Forez), dont son père Guichard Cotton était gouverneur.

cette époque, il appartenait à une famille de haute bourgeoisie, alliée à la noblesse. Son père, secrétaire de la reine Catherine de Médicis, lui fit faire son droit et le destinait à être conseiller au Parlement de Paris ; mais le jeune Cotton résista à ce désir et prononça ses vœux en 1583. Il séjourna longtemps à Turin, à Rome, à Milan et dans le midi de la France. Il avait atteint sa quarantième année quand Henri IV se l'attacha, sur la recommandation du connétable de Lesdiguière, et le choisit pour directeur. Dans cette éminente position, il se distingua par une grande discrétion, refusa l'archevêché d'Arles et le chapeau de cardinal et mérita ainsi toute la confiance du roi. Il en usa souvent dans l'intérêt de ses confrères dont il contribua à obtenir le rappel et à étendre l'influence, sans trop s'émouvoir des railleries de ses nombreux ennemis. « Le fin coton vient d'Espagne, » disaient-ils ; ou encore : « Notre prince est bon, mais il a du coton dans les oreilles. » (1) Renommé surtout pour sa finesse, sa souplesse et son habile modération, il montra quelquefois

(1) Le P. Garasse raconte, dans ses Mémoires, qu'étant à Cognac, en 1622, il fut invité avec le P. Suffren et le P. Cotton chez un bourgeois de la ville : « Il y avait sur la table une vinaigrette de terre « cuite, en habit de cordelier, de l'invention de quelque potier huguenot. Pour s'en servir, il fallut de nécessité lui renverser les « pieds en haut pour faire couler le vinaigre qui sortait par le capuchon. Donc en renversant cette cruche, je m'aperçus qu'elle avait « au bas ces paroles gravées dans la terre : *Pauvre Cotton !* De quoi « étant fort étonné, je la montrai à tous les Pères, surtout au P. Cotton qui, nonobstant sa gravité, en pensa perdre contenance, tant il « en fut surpris et transporté de rire. »

de l'énergie et même de la grandeur. Quand il eut décidé le roi à faire démolir la pyramide élevée sur l'emplacement de la maison de Châtel, il s'opposa à ce que cette démolition eut lieu la nuit, disant que Henri IV n'était pas un roi de ténèbres. « Révèleriez-vous la confession d'un homme qui voudrait m'assassiner ? lui dit un jour Henri. — Non! répondit Cotton, mais j'irais placer mon corps entre vous et lui. »

Après l'assassinat de Henri IV, le P. Cotton fit partie du conseil secret de Marie de Médicis et fut confesseur du jeune Louis XIII. Il se retira de la Cour lorsqu'Albert de Luynes, qu'il n'aimait pas, y fut tout puissant, et alla faire des missions dans le Midi.

Le 24 janvier 1625, il était de retour à Paris, « où il fut tout à fait bien reçu de Leurs Majestés et de M. le cardinal de Richelieu qui lui sauta au cou et l'embrasssa « bien chèrement. » (1) Toute la Cour le visita à la Maison professe. On l'y regardait « comme un ange venu du ciel, » mais « ces caresses humaines » ne furent pas de longue durée. Les luttes qu'il eut à soutenir en sa qualité de Provincial, les accusations dont il fut l'objet au sujet de différents libelles, la crainte de voir les Jésuites de nouveau bannis pour le livre de Santarelli,

(1) C'était l'époque des négociations pour le mariage du prince de Galles, fils de Jacques Ier avec Henriette-Marie, fille de Henri IV. Richelieu était enfermé dans son cabinet avec les lords Rich et Hay. « Il s'élança aussitôt qu'il entendit parler du P. Cotton et pria ces messieurs de l'excuser s'il leur faussait compagnie pour saluer son bon ami. » — Mémoires du P. Garasse.

sa comparution devant le Parlement, où il faillit être arrêté, séance tenante, hâtèrent sa fin. Dévoré par la fièvre, il ne s'en leva pas moins, le mardi 17 mars (1), pour dire la messe; mais une imprudence redoubla son mal. « Traversant notre seconde basse-cour qui était pleine de monde à cause du jubilé, il s'aperçut qu'un larron coupait la bourse à une dame de qualité, et le saisissant au collet, il s'échauffa, lui faisant une verte réprimande, priant néanmoins la dame intéressée et ses serviteurs, qui en voulaient faire justice, de lui pardonner. » (2)

Il mourut le 19 mars 1626, à la Maison professe, où ses funérailles attirèrent un concours prodigieux de peuple et de noblesse. Il faut lire tout entier le récit plein d'animation du P. Garasse pour se faire une idée de cette scène étrange où, au lieu d'antiennes ou de versets, on n'entend que les cris : *Vous me tuez, j'étouffe, je meurs!* l'archevêque de Paris arrivant en carrosse à six chevaux et ne se frayant passage qu'en laissant sur son chemin les débris de son rochet; le fossoyeur presque enseveli tout vif; la foule enthousiaste arrachant au mort ses pantouffles, sa calotte et son bonnet carré, et se les partageant comme des reliques. Le P. Garasse adorait le P. Cotton, et il a atteint ici la véritable éloquence, celle du cœur (3) :

(1) 1626.
(2) Mémoires du P. GARASSE.
(3) *Pièce justificative, III.*

« Quelque temps après, M. le C. de Richelieu,
« qui n'étoit encore entré dans notre Maison pro-
« fesse, nous fit cette faveur que de nous visiter
« le mardy de Pasques avec une très-grande et
« très-auguste compagnie, et pour faire la chose
« avec plus d'éclat, il entra par l'église, laquelle
« il trouva pleine de seigneurs et de dames. Il
« s'enquit du P. Ignace, du lieu où nous avions
« mis le P. Cotton, et l'ayant appris, il montra de
« gestes et de paroles le ressentiment qu'il avait
« de sa mort. » (1)

Le nom du P. Garasse (2) rappelle immédiatement à l'esprit le passage trop connu et trop souvent cité : « Pasquin ou Pasquier est un porte-panier, maraud de Paris, petit galant, bouffon, vendeur de sornettes, qui ne mérite pas d'être valeton des laquais, bélitre, coquin, sale et vilain satyre, crapeaudeau, serpenteau, grenouille du palais..., renard Pasquin, renard velu, renard chenu, renard puant..., hibou..., » et j'en passe, et je n'ose tout copier ! Mais, Dieu merci, Garasse n'est pas là tout entier et n'écrit pas toujours de ce style. Pour le connaître, il faut lire ses *Mémoires* qu'ont publiés M. Nisard et le P. Carayon (3). On y trouvera un lutteur vigoureux, convaincu, peu soucieux de la langue, mais plein de verve et d'esprit ; manquant de goût et de mesure, défaut

(1) Mémoires du P. Garasse, édités par le P. Carayon.

(2) François Garasse, né à Angoulême en 1585.

(3) M. Nisard, chez Amyot, un volume in-12, Paris 1861 ; — le P. Carayon, un volume in-8°, Paris, Lécureux, 1864.

de son temps, reste des excès de la Ligue, mais maniant admirablement l'ironie quand il raille le recteur Tarin (1) qui a confondu les *écoliers* des Jésuites avec leurs *novices*, ou qui discute pédantesquement sur la différence entre *admodum reverendus* et *reverendissimus ;* croyant naïf et sincère, quand il remercie avec élan la Providence divine, qui a écarté la peste des Jésuites *pour la faire tomber sur les pères de l'Oratoire* (2). Homme dangereux pour ses adversaires et même pour sa Compagnie, qu'il compromet par son zèle. On ne peut oublier, quoiqu'il dise pour s'en défendre, l'acharnement qu'il montra contre le malheureux

(1) Jean Tarin, né à Beaufort (Anjou), vers 1580, mort en 1661, âgé de quatre-vingt-un ans, élevé chez les jésuites de la Flèche, professeur de rhétorique au collége d'Harcourt, d'éloquence au collége royal, recteur de l'Université en 1625, 1626. Selon Garasse, « c'était un homme de néant, à demi-géant, à visage de cyclope, à voix de taureau, fils d'un meunier, amené pieds nus à la Flèche, un bissac plein de noix et de pièces de pain sur l'épaule, admis par compassion entre les balayeurs du collége, puis marmiton des pensionnaires, puis laquais de l'évêque de Bazas qui lui donna le moyen et le loisir de se pousser aux études. »

(2) Le P. Jacquinot, jésuite, devait d'abord accompagner Henriette de France en Angleterre. Quelques intrigues de cour firent désigner à sa place trois pères de l'Oratoire. Ceux-ci furent exposés dans leur voyage « aux tours de souplesse » des fourriers anglais qui, pleins d'aversion pour la religion catholique, leur marquèrent le logis dans une maison pestiférée. Sur leur départ, ils firent courir le bruit que cette maison était suspecte et que les Pères devaient s'éloigner de la Reine pour se purger l'espace de quarante jours. Le R. P. Chantelaupe y mourut, fort regretté de la cour, etc.

C'est alors que le P. Garasse s'écrie : « Il n'y eut personne qui n'admirât la Providence de Dieu, car assurément ce malheur eût été accueilli (éprouvé) par le P. Jacquinot et ceux des nôtres qui lui avaient été donnés pour compagnons. »

Théophile; la mort même de sa victime ne le désarme pas. « Le premier jour de septembre 1625, Théophile, en vertu de l'arrêt du Parlement, fut élargi de la tour de Montgomery (1). Et après avoir roulé un an tout entier en débauches horribles, il mourut comme une bête le premier jour de septembre 1626 (2), dans l'hôtel de Montmorency, après avoir traduit en risée les exhortations qu'on lui faisait pour l'amendement de sa vie. Car, telles furent les paroles que m'en écrivit M. de Saint-Nicolas (3), du 25 septembre 1625: « *Théo-*

(1) Au Palais de Justice. Il y occupait le cachot de Ravaillac.

(2) Erreur du copiste pour 25 septembre. « Le samedy ving sixie[e] (sept. 1626), Théophile Deueau, aagé de trente-six ans, poëte latin et françois, pris rue de Braque, inhumé au cimetierre, auec l'assistance de dix-huit prebtres, y compris les quatre porteurs ordinaires des corps morts. » — Registre de Saint-Nicolas-des-Champs.

Théophile mourut dans l'hôtel de Montmorency, situé rue Sainte-Avoye, avec issue sur la rue de Braque et la rue du Chaume. Le connétable Anne de Montmorency, blessé à la bataille de Saint-Denis, le 9 novembre 1567, y mourut trois jours après, âgé de soixante-quatorze ans. Le duc d'Epernon y épousa Marguerite de Foix; le roi Henri III assista à la noce et y dansa. En 1626, l'hôtel appartenait au protecteur de Théophile, le malheureux Henri de Montmorency, décapité six ans plus tard à Toulouse, après la bataille de Castelnaudary.

Un passage qui va de la rue de Rambuteau à la rue du Temple, en face la porte de l'hôtel de Saint-Aignan, marque l'emplacement de l'hôtel de Montmorency, qui a appartenu ensuite à la famille de Mesmes, et où plus tard Law établit les bureaux de la *Banque générale*.

(3) C'est-à-dire M. le curé de *Saint-Nicolas-des-Champs*, rue Saint-Martin, dans la paroisse duquel était l'hôtel de Montmorency.

Je me permets de signaler ici une légère erreur de M. Nisard qui, dans ses notes sur les *Mémoires du P. Garasse*, a cru qu'il s'agissait de Georges Froger, curé de *Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, église située sur la rive gauche.

philus, ut vixit, ita mortuus est, sine sensu religionis et pietatis. » De façon qu'il y eut bien de la contestation touchant sa sépulture, et n'eût été l'autorité de M. de Montmorency, jamais M. de Saint-Nicolas n'eût permis qu'on l'eût enseveli dans son cimetière. »

La fin du P. Garasse rachète en partie ses torts. Exilé de Paris par ses supérieurs, il voulut aller à Poitiers soigner des pestiférés, gagna le mal, et en mourut le 14 juin 1631. Il n'avait que quarante-six ans.

Ses mémoires sont un tableau vivant des inquiétudes, des dangers qui troublaient les Pères, et au-devant desquels ils semblent quelquefois courir, comme dans l'affaire du jeune François Favier que nous donnons textuellement aux pièces justificatives (1). Pendant le carême de 1626, les gens du cardinal calomnient, affligent les Pères, « syndiquent leurs prédications, » leur envoient en chaire des épigrammes impudiques après l'*Ave Maria*, les coudoient et heurtent dans l'estomac à l'issue de la chaire, les trompettent et les injurient par les rues « avec des atrocités non pareilles. » On voit, par ce passage curieux, que l'intérieur des églises était loin d'offrir toujours l'aspect du recueillement. Quand il fut décidé au Parlement, à la pluralité des voix (2), que le livre de Santarelli serait lacéré, fustigé et brûlé par la main du bour-

(1) *Pièce justificative*, IV.
(2) Arrêt du 13 mars 1626.

reau dans la cour du palais, plusieurs juges demandèrent que l'exécution eût lieu dans la seconde basse-cour de la Maison professe, tous les Pères appelés et présents autour du feu. D'autres désignaient la place de Birague ; les plus animés parlaient d'interdire l'église Saint-Louis. L'arrêt fut levé avec une telle diligence qu'ayant été donné vers dix heures du matin, plus de six mille exemplaires étaient imprimés à deux heures. Les rues retentissaient du bruit des crieurs et la foule excitée insultait les Pères qui se hasardaient à sortir. L'acheteur de la Maison professe faillit être assommé à coups de bâton. « Si nous vous retrouvons dans Paris lundi, lui dirent ses agresseurs, nous vous jetterons tous du Pont-Neuf dans la Seine. »

Le même jour Desbarreaux (1) et quelques-uns de ses amis attendirent le P. Garasse à l'issue de sa prédication à Saint-Etienne-du-Mont, lui firent toutes les indignités qu'ils purent et lui donnèrent quelques coups, mais sans « l'incommoder aucunement. »

Du Moustier (2), le peintre, et de Villiers avaient

(1) Desbarreaux (Jacques Vallée), né à Paris en 1602, fils d'un président aux enquêtes; neveu de Geoffroy Vallée, brûlé en Grève sous Charles IX pour athéisme. Quoique élevé à La Flèche par le P. Voisin, Desbarreaux marcha sur les traces de son oncle, et devint le chef des libertins. Voir son historiette dans *Tallemant*.

(2) Daniel Du Moustier, « peintre en crayon de diverses couleurs, » né le vendredi 14 mai 1575, mort le 21 juin 1646 aux Galeries du Louvre où il avait son logement. Daniel était fils, petit-fils, frère et cousin de peintres. Voir son historiette dans *Tallemant*.

A sa mort, le chancelier, par l'instigation des jésuites, fit acheter tous les livres qu'il avait contre eux, et les fit brûler.

attendu les P. Cotton et Ignace Armand à la porte de la grande salle du palais et les avaient traités publiquement de *Ravaillacs*, ce qui souleva un commencement de sédition entre les partisans et les ennemis des Pères.

Enfin un dernier trait montre quelles scènes tumultueuses se passaient alors dans les édifices religieux. On a vu plus haut l'enthousiasme de la foule s'étouffant dans l'église pour assister aux funérailles du P. Cotton. Voici le revers du récit : « Plusieurs de nos ennemis s'étant glissés à force dans la sacristie, insultaient à notre malheur par des gestes et des grimaces pleines de cruauté, et voyant que le peuple chargeait le corps du défunt de chapelets, ou tâchait de le baiser au visage, ils prononçaient des blasphèmes horribles et soulevaient des risées insupportables. Et certes, si un de nos frères, qui s'y trouva présent, n'eût apaisé le peuple, ils étaient en danger de recevoir sur l'heure même la récompense de leur impiété. »

L'hôtel de Montmorency et la petite chapelle de 1580 ne suffisaient plus au développement de la société à Paris. En 1618, les Pères achetèrent trois maisons voisines qui appartenaient à Hugues-le-Grand, seigneur de Saint-Germain-le-Grand ; en 1619, la maison du nommé Devaux, pâtissier ; en 1626, les hôtels des seigneurs de Champforêt et de Ville-Gagnon, et, en 1629, l'hôtel de la Barre, *auparavant du Porc-Épic*, appartenant au sieur Morand, seigneur de Mesnil-Garnier, ainsi qu'une petite maison adjacente, bâtie sur une partie des

anciens murs et tours de la ville de Paris (1). Cette dernière acquisition mérite notre attention: les Jésuites se trouvèrent ainsi installés des deux côtés de la muraille, et maîtres non-seulement de tout le terrain occupé au moyen-âge par l'hôtel de Montmorency, mais encore de la moitié environ de l'ancien hôtel du Porc-Épic (2). Sur les jardins de cet hôtel, ils construisirent les bâtiments où sont les classes du Lycée Charlemagne et qui règnent sur les trois côtés de la grande cour. Dans l'une des tours, ils placèrent le grand escalier et détruisirent celle qui, au coin de la rue des Prêtres, avait fait partie de la poterne Saint-Paul.

Grâce à ces accroissements, ils purent songer à remplacer la petite chapelle de 1582. Le roi Louis XIII (3), accompagné de l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondy, posa la première pierre de l'église actuelle le 7 mars 1627 ; peu de temps après, il prit la Rochelle, et, comme il s'était

(1) Ajoutez à ces acquisitions : Dès 1582, la maison qui portait pour enseigne : *Le Pied de Biche;* — en 1632, la maison de Paul et Elisabeth Cercelier ; — en 1697, celle de Georges Escouffier ; — enfin, en 1708, celle de Denis Le Quin, qui était aux droits des sieurs Lavantureux.

(2) Nous disons : la moitié. En effet, le sieur Morand ne possédait de l'ancienne habitation d'Hugues Aubriot que les jardins, la *partie adjacente* aux murs de la ville. Le reste, jusqu'à la rue Percée, formait l'hôtel de *Graville*, plus tard *Jassaud*.

(3) Louis XIII allait souvent aux offices de la chapelle Saint-Louis. Nous l'y voyons notamment le dimanche 12 décembre 1610 ; samedi 1er janvier, jeudi 25 septembre 1611; — dimanche 1er janvier, mardi 31 juillet 1612 ; — jeudi 25 mai 1613 ; — dimanche 9 novembre, mardi 2 décembre 1614 ; — jeudi 1er janvier, jeudi 18 juin 1615. — Journal de Jean Héroard.

chargé d'une partie de la dépense du nouvel édifice, on grava sur une médaille cette inscription fastueuse : *Vicit ut David, œdificat ut Salomo !* Le cardinal de Richelieu fit élever à ses frais la façade. Une inscription gravée en lettres d'or, sur marbre, au-dessus de la porte principale, rappela la part du roi et celle de son ministre à l'érection du monument :

Sancto Ludovico Regi.
Ludovicus XIII, Rex Basilicam ;
Armand, card. dux de Richelieu Bacilicæ frontem
Posuit MDCXXXIV.

Les Jésuites avaient alors parmi eux deux architectes de renom : le P. Martel-Ange et le P. François Derrand (1). Le premier voulait imiter l'église du Jésu, de Rome ; le second, dont on adopta les plans, fut certainement influencé par la beauté et la réputation de la façade de Saint-Gervais, achevée à peine depuis six ans. L'analogie de la disposition des façades de Saint-Gervais et de Saint-Louis est évidente, mais si l'on analyse leurs parties, on trouve que l'œuvre de Jacques de Brosse (2) l'emporte de beaucoup par ses justes

(1) Le P. Fr. Derrand, né en 1588, près de Metz, mort à Agde en 1644. On a de lui l'*Art des traits et coupe des voûtes*, dont Larue a donné une bonne édition en 1728. Cet ouvrage savant contient beaucoup de principes et de moyens d'exécution qui prouvent les profondes connaissances de l'auteur en mathématiques.

(2) Ou plutôt *Salomon* de Brosse. M. Jal, dans ses consciencieuses recherches, n'a pas trouvé *Jacques*, mais Salomon : « du 9e jour du « mois de décembre 1626 a esté enterré Salomon de Brose (*sic*), ar« chitec (*sic*) de la Raine (*sic*) mère, au cimetierre Saint-Germain. » — Jal, *Dict. critique*.

proportions, sa simplicité et la sévérité des lignes. A Saint-Louis, au contraire, les ornements de mauvais goût et d'une exécution négligée abondent; encore beaucoup ont-ils été supprimés. Ces suppressions ont un peu effacé le caractère particulier aux églises jésuitiques, mais on peut voir l'édifice tel qu'il était en 1643 dans la monographie publiée cette même année par le P. Derrand et reproduite dans les *Monuments anciens et modernes* de M. J. Gailhabaud. Ce portail (1), spécimen des plus curieux pour l'étude du style de cette époque, ne manque pas de grandeur; il se compose, comme à Saint-Gervais, de trois ordres superposés : les deux premiers corinthiens, le troisième composite. Au rez-de-chaussée, une grande porte, accompagnée de deux petites, est surmontée d'un fronton circulaire où l'on voit les armes du cardinal de Richelieu placées au-dessus de l'inscription que nous avons déjà mentionnée. L'étage intermédiaire offre, dans sa partie centrale, une décoration de forme elliptique au milieu de laquelle apparaît le monogramme du Christ, emblème sacré de la Compagnie de Jésus. A droite et à gauche, deux niches très-ornées renferment les statues de saint Ignace et de saint François-Xavier. Enfin l'ordre supérieur n'a que quatre colonnes séparées par une niche où se trouve la statue de saint Louis, surmontée des armes de

(1) L'église Saint-Louis est une des premières qui, contre la coutume primitive, n'ait pas son chœur tourné vers l'Orient.

France. Un fronton triangulaire, couronné d'une croix et d'autres ornements, complète cette décoration d'un mérite réel, mais qui pèche par trop de richesse (1).

A l'intérieur, l'église, bien éclairée, est disposée, comme toutes celles des Jésuites, en vue de la prédication : tout est sacrifié à la nef, très-large et très-longue, en comparaison du chœur et des bas-côtés. Autour de cette nef, du chœur et de la croisée, règnent sans interruption des tribunes pour l'auditoire d'élite qu'attiraient au XVIIe siècle les prédicateurs les plus renommés. De vastes caveaux avaient été ménagés sous la nef pour recevoir les corps des Pères (2).

Tout cet ensemble excita l'admiration un peu naïve des contemporains. Voici comment s'exprime Malingre, en 1640, dans ses *Antiquités de Paris* : « A peine cet ouvrage était-il achevé que Son Éminence le considérant s'aperçut qu'un détour que la rue de la Couture-Sainte-Catherine faisoit à son extrémité la plus voisine du portail empêchoit qu'on en vist l'aspect, *tel que la majesté d'un tel ouvrage le requéroit,* voulut qu'on fist appretier les bastiments qui causoient cet obstacle, et que les propriétaires ayant été satisfaits de ses deniers, on les fit abattre ; ce qu'étant exécuté, la rue s'est trouvée

(1) Cette description est exacte pour l'année 1643. De nombreux changements ont eu lieu depuis.

Voir Quatremer de Quincy, *Dictionnaire d'Architecture,* et l'ouvrage déjà cité de M. Gailhabaud.

(2) Voir *Pièce justificative,* V.

élargie presque de moitié, et l'aspect du portail rendu tout autre qu'il n'était auparavant (1).

« Et pour accroître encore la majesté et la beauté de l'ouvrage, le roy permit par ses lettres patentes de faire advancer et jeter en saillie par la grand'rue Saint-Antoine, partie des marches qui doivent servir de perron à ladite église, jusqu'à une toise hors l'alignement des maisons de la rue Saint-Antoine.

« Sur le milieu de la croisée, s'élève un dôme ou coupelle magnifique, soutenue de quatre trompes, ornée de quatre évangélistes en demi-bosse, qui va percer les toits, et faisant paraître le creux de sa dernière voûte à ceux qui sont dans l'église, élevée de soixante et dix pieds au moins au-dessus le pavé d'icelle. Cette sorte d'ouverture, pour n'avoir été pratiquée cy-devant en ces quartiers (2), *ne donne pas moins de contentement à ceux qui la regardent, que d'admiration* à ceux qui, considérant les choses de plus près, s'étonnent comme un si lourd fardeau peut subsister, n'ayant aucun soutien immédiat que les reins d'une

(1) Une partie de la caserne des pompiers, rue Culture-Sainte-Catherine, est dans le nouvel alignement qu'ordonna le cardinal.

(2) On ne connaissait alors à Paris que deux dômes, l'un à l'église des Petits-Augustins, aujourd'hui détruite (1619); l'autre aux Carmes-Déchaussés, rue de Vaugirard (1620). La chapelle des Dames de la Visitation, rue Saint-Antoine (aujourd'hui *temple Sainte-Marie*) est de la même époque que la chapelle Saint-Louis.— Il faut avouer que le P. Derrand ne se montra pas très-habile dans la construction du dôme, surtout à l'extérieur, et cela au moment où Lemercier allait élever ceux si gracieux de la Sorbonne (1635-1659) et du Val de Grâce (1645-1655).

voûte ordinaire, sans qu'il se trouve à plomb rien de solide pour le soutenir. »

Dans la matinée du 9 mai 1641, jour de l'Ascension, Louis XIII et toute sa cour arrivèrent du Louvre par la rue Saint-Antoine, pour assister à la grand'messe qui fut dite, pour la première fois, par le cardinal de Richelieu, entouré d'une foule de prélats et d'abbés. Le roi, la reine, Gaston, les ducs d'Enghien, de Conti, de Némours, de Chevreuse, de Montbazon, de Ventadour, d'Uzès et de Luyne; les maréchaux de Brézé, de Saint-Luc et de la Meilleraye; le chancelier Séguier, le surintendant des finances Bouthillier, et les quatre secrétaires d'État s'approchèrent de la table sainte et reçurent la communion des mains du cardinal (1).

Pour couronner tant de bienfaits, le roi, en décembre suivant, se déclara fondateur de la maison de Saint-Louis et lui accorda toutes les prérogatives des églises et maisons de fondation royale.

Ainsi furent achevées un peu avant le milieu du grand siècle, toutes les constructions que nous voyons si bien conservées. Devant la nouvelle église, la place de Birague avait un aspect pittoresque que rien ne rappelle aujourd'hui. Autour de la fontaine, démolie depuis 1857, se pressaient les étaux des bouchers, toujours supprimés, reparais-

(1) L'église ne fut dédiée que longtemps après, le 2 juillet 1676, par Fr. Faure, évêque d'Amiens.

sant toujours. Louis XIII les défendit. Après sa mort, de 1645 à 1657, quelques-uns se montrèrent de nouveau, ainsi que quelques boutiques dont la permission fut donnée aux Jésuites, à Bridier, gouverneur de Guise, et à Anne Chauvin, nourrice du duc d'Orléans (1).

Les étaux n'encombraient pas seuls la place. A l'échelle de justice du prieur de Saint-Éloi, avaient succédé les gibets royaux qui ne chômaient pas sous Louis XIII (2). Imaginez maintenant, aux jours ouvriers, sur cette place toujours si fréquentée, « le menu peuple estalant sa marchan-
« dise en des boutiques volantes; l'un est Turc,
« qui, assis comme un magot, vend du tabac;
« l'autre, avec de la cire *verde*, publie sa grande
« expérience à oster les *corps* des pieds; l'autre
« est un fidel de Dieppe qui vend des coquilles de
« Saint-Michel; l'autre, un empirique de Mont-
« pellier qui affige une grande harangue (3), les
« conclusions de laquelle ne tend qu'à guarir du
« mal de dents (4). » Le plan de Turgot (1734) montre encore les boutiques et un petit pavillon près la fontaine, probablement un corps de garde.

(1) Sauval.

(2) « Du 8 mars 1640, a esté apporté le corps exécuté a mort, au coin de Saint-Paul, en cette église, de feu Laurent Bouchard, viuant escuyer, S[r] de Fontenelle, et a esté enterré dans la nef de cette église, soubz la tombe où est le feu maréchal de Biron. » — Registre de Saint-Paul, cité par M. Jal.

(3) Qui affiche une grande pancarte.

(4) *Advis sur les désordres de ce temps, avec les remèdes d'iceux.* — 1626, in-18 de 30 pages.

L'église Saint-Louis fut bientôt l'église à la mode. Les Jésuites, hommes pratiques avant tout, et dédaigneux de vains scrupules, n'hésitèrent pas à tourner la façade vers le nord, pour avoir leur porte principale sur la rue Saint-Antoine, alors l'une des plus belles de Paris, par où se faisaient les entrées des rois, des princes et des ambassadeurs. L'édifice, à défaut de vrai mérite, attirait les regards de la foule par sa masse imposante et la richesse de son ornementation. Les abords en étaient faciles, l'intérieur clair et agréable ; la vieille église paroissiale de Saint-Paul, basse, obscure, humide, fut presque abandonnée. On voit à plusieurs reprises les curés de Saint-Paul se rendre à Saint-Louis ou dans d'autres chapelles de leur paroisse, les jours de grande fête, arracher les nappes mises pour la communion et exhorter les fidèles à ne communier que dans leur église paroissiale (1).

La clientèle qu'on se disputait ainsi était la fleur de la noblesse de France et de la haute bourgeoisie parisienne. Toutes les grandes familles habitaient encore, sous Louis XIII, le Marais et le quartier

(1) L'assemblée du clergé de 1625 eut à s'occuper des différends entre les évêques et les réguliers qui se disaient *exempts et privilégiés*. Les fidèles ne devaient ni se confesser ni communier, ailleurs qu'à l'église paroissiale, depuis le dimanche de Pâques-Fleuries jusqu'à la Quasimodo. Le clergé régulier, jaloux d'attirer à lui les pénitents et de les soustraire à leurs curés, cherchait à éluder cette obligation selon qu'il avait plus ou moins de crédit en cour de Rome. L'assemblée de 1625 força pour quelque temps les jésuites et les autres réguliers à rentrer dans le droit commun.

Saint-Paul. L'émigration au faubourg Saint-Germain n'eut lieu que plus tard et lentement. Sous la minorité de Louis XIV, de la Seine à la place Royale, nous comptons plus de trente grandes résidences dont beaucoup existent encore.

Au coin du quai des Célestins et de la rue du Petit-Musc, l'hôtel Fieubet (1). Gaspard de Fieubet, chancelier d'Anne d'Autriche, y réunissait les épicuriens Chapelle, Desbarreaux, Colletet et Saint-Pavin, gai bossu,

> Que ses bras d'une longueur extrême
> Et ses jambes presque de même,
> Font prendre le plus souvent
> Pour un petit moulin à vent.

On a retenu de Saint-Pavin ces jolis vers adressés au roi :

> Il ne m'appartient pas d'entrer dans vos affaires ;
> Ce serait un peu trop de curiosité.
> Cependant, l'autre jour, songeant à mes misères,
> Je calculais le bien de Votre Majesté.
> Tout bien compté (j'en ai la mémoire récente),
> Et le calcul en est facile et court,
> Il vous doit revenir cent millions de rente,
> Ce qui fait à peu près cent mille écus par jour.
> Cent mille écus par jour en font quatre par heure.
> Pour réparer les maux pressants
> Que le tonnerre a faits à ma maison des champs,
> Ne pourrais-je obtenir, Sire, avant que je meure,
> Un quart d'heure de votre temps ? (2)

(1) M. de La Valette avait commencé la restauration de cet hôtel ; les travaux sont suspendus depuis plusieurs années, et ne paraissent pas devoir être repris.

(2) Ce placet a été attribué aussi à un parent de Saint-Pavin, Claude Sanguin, maître d'hôtel du roi et du duc d'Orléans.

A la mort de Saint-Pavin, Fieubet lui fit cette épitaphe :

Sous ce tombeau gît Saint-Pavin ;
Donne des larmes à sa fin.
Tu fus de ses amis peut-être ;
Pleure ton sort avec le sien.
Tu n'en fus pas? Pleure le tien,
Passant d'avoir manqué d'en être !

Puis la joyeuse société se disperse. Gaspard de Fieubet se retira chez les Camaldules de Grosbois et y mourut.

A côté, sur le quai, au n° 10, l'hôtel de Nicolaï.

Dans la rue Saint-Paul, à main gauche, un vieil hôtel d'Angennes (1), que cette famille illustre quitta pour aller habiter l'hôtel de Rambouillet, près le palais Cardinal. En face de l'hôtel d'Angennes, l'hôtel de la Vieuxville (2), démembrement de l'hôtel Saint-Paul, donné par François Ier à Gailliot de Genouillac, grand-maître de l'artillerie.

Le souvenir de la Brinvilliers remplit encore la rue Neuve-Saint-Paul (3). La marquise habitait un bel hôtel, situé n° 12, parfaitement conservé et occupé aujourd'hui par les sœurs garde-malades de Troyes. Le n° 10, qui vient d'être en grande partie reconstruit, était l'hôtel des Maillé, et, un peu plus tard, des Beaufort-Canillac.

Rue Beautreillis, n° 10, l'hôtel de Monaco ; n° 14, l'hôtel de Lyonne ; au 11, habitait, en 1635,

(1) Rue Saint-Paul, n° 5.
(2) Rue Saint-Paul, n° 2.
(3) Maintenant rue Charles V.

Pierre Héroard (1), maître d'hôtel du roi Louis XIII.

Les Miron, ancienne famille parisienne qui compte parmi ses membres des médecins de Charles VIII, d'Anne de Bretagne, de Henri III, et le plus célèbre prévôt des marchands, ont possédé le n° 13 de la rue du Figuier.

A côté, l'hôtel de Sens, vrai manoir féodal, avec tourelles, porte en ogives, donjon carré à machicoulis, au fond de la cour. Le cardinal de Pellevé y réunissait les partisans de la Ligue et Marguerite de Valois, l'épouse divorcée de Henri IV, y demeurait encore en 1606. Elle y était voisine du jésuite Lemoyne, qui, plus tard, lui consacra ces vers, meilleurs qu'on n'eût pu l'attendre de l'auteur du Saint-Louis :

Cette brillante fleur de l'arbre des Valois,
En qui mourut le nom de tant de puissants rois,
Marguerite, pour qui tant de lauriers fleurirent,
Pour qui tant de bouquets chez les muses se firent,
Vit bouquets et lauriers sur sa tête sécher !
Vit par un coup fatal les lis s'en détacher
Et le cercle royal dont l'avait couronnée
En tumulte et sans ordre un trop prompt hyménée,
Rompu du même coup devant ses pieds tombant,
La laissa comme un tronc dégradé par le vent.
Épouse sans époux et reine sans royaume,
Vaine ombre du passé, grand et noble fantôme,
Elle traîna depuis les restes de son sort
Et vit jusqu'à son nom mourir avant sa mort !

Quand l'évêché de Paris fut érigé en archevêché,

(1) Proche parent, sans doute, de Jean Héroard, médecin de Louis XIII, auteur de curieux mémoires. — Le nom de Pierre Héroard se lit dans l'inscription de l'horloge de Saint-Paul. — *Pièce justificative, VI.*

en 1622, les archevêques de Sens vinrent plus rarement à Paris. Leur hôtel abandonné fut mis en location. Au commencement du XVIII[e] siècle, il logeait la diligence de Lyon et les carosses d'Auvergne !

Au bout de la rue du Figuier, dans la rue de Jouy, on voyait l'hôtel d'Aumont (1), dessiné par Fr. Mansard. Le jardin s'étendait jusqu'aux maisons de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Au n° 9, l'hôtel de Fourcy (2), dont l'un des maîtres, Henri de Fourcy, prévôt des marchands, a donné son nom à une rue voisine.

Puis, rue Saint-Antoine (3), l'hôtel de Beauvais, œuvre de Lepautre, qui attire les yeux par sa belle cour ovale et son grand escalier. La façade, percée de fenêtres modernes, a perdu tout caractère. On voit pourtant encore, au-dessus de la porte cochère, le balcon ceintré d'où Anne d'Autriche assista, le 26 août 1660, à l'entrée dans Paris de Louis XIV et de la jeune reine Marie-Thérèse. Plus loin, en se dirigeant vers la Bastille, voici la plus belle de ces belles demeures seigneuriales, l'hôtel que l'architecte Du Cerceau construisit pour le grand Sully. Qu'il avait grand air, alors que les deux pavillons, séparés par une terrasse (4), laissaient voir, de la rue, les trois côtés

(1) Aujourd'hui pharmacie centrale.

(2) Institution Harant.

(3) Aujourd'hui rue François Miron.

(4) Sur cette terrasse, placée au-dessus de la porte cochère, on a construit deux étages de logements qui masquent l'aspect de la cour.

de la cour d'honneur, et que le jardin s'étendait jusqu'au petit hôtel de la place Royale (1) !

Du Cerceau a aussi bâti, sur un plan analogue, l'hôtel de Mayenne, au coin de la rue Saint-Antoine et de la rue du Petit-Musc, mais sans réussir au même degré.

Sébastien Zamet, le favori trop complaisant de Catherine de Médicis, de Henri III, de Henri IV, de Marie de Médicis, fit construire, rue de la Cerisaie, un hôtel dont tous les contemporains s'accordent à vanter la grandeur et la magnificence. Cette maison passa ensuite à la famille de Lesdiguières dont elle prit le nom (2). Dans le jardin, Paule-Marguerite-Françoise de Gondy, de Retz, veuve d'Emmanuel de Créquy, duc de Lesdiguières, avait fait élever à sa chatte un tombeau portant cette épitaphe :

Ci-gît une chatte jolie :
Sa maîtresse qui n'aima rien,
L'aima jusqu'à la folie.
Pourquoi le dire? On le voit bien.

Si nous passons de l'autre côté de la rue Saint-Antoine, nous trouvons à l'entrée de la rue des Tournelles la maison que Jules Hardouin-Mansart

(1) C'est par la porte du petit hôtel que Sully sortait pour se promener dans sa vieillesse « sous les porches de la place Royale Ce bonhomme, plus de vingt-cinq ans après que tout le monde avait cessé de porter des chaînes et des enseignes de diamants, en mettait tous les jours pour se parer. Tous les passants s'amusaient à le regarder. » — Tallemant.

(2) Pierre-le-Grand logea à l'hôtel Lesdiguières quand il vint à Paris, en 1717.

se fit construire et que le séjour de Ninon de Lenclos a rendue célèbre. C'est du boulevard Beaumarchais qu'il faut voir la jolie façade donnant sur le jardin.

François Mansart, l'oncle de Jules Hardouin, habitait aussi le quartier Saint-Paul (1). Dès 1634, il restaurait et achevait Carnavalet, œuvre exquise des Lescot, des Goujon, des Bullant, des Ponce. des Du Cerceau, comme pour le rendre digne d'abriter celle qui représente le mieux l'aristocratique élégance du dix-septième siècle. Harmonie admirable qui complète Jean Goujon par Sévigné! Sans elle l'hôtel nous charmerait moins, et elle-même ne pouvait trouver un cadre qui la fit mieux valoir. En octobre 1677, elle s'y installe; elle y reçoit « mille visites en l'air, des Rochefoucauld, des Tarente, dans la cour, sur le timon de son carosse. »

L'énumération seule de ces demeures princières est longue. Dans la même rue Culture-Sainte-Catherine, voilà l'hôtel Pinon de Quincy (2) ; puis l'hôtel de Chavigny (3) ; puis l'hôtel de Montmorency (4); puis l'hôtel Pelletier de Saint-Fargeau (5). A l'entrée de la rue Saint-Louis, à

(1) Il mourut sans alliances, rue Payenne, le 23 septembre 1666.

(2) Caserne des pompiers.

(3) No 13.

(4) Nos 25 et 27. La marquise de Verneuil y établit, en 1626, les religieuses Annonciades, « ces bonnes petites filles bleues » que Mme de Sévigné trouve « fort commodes. » Il ne reste du couvent que le jardin et le mur de clôture, rue Payenne.

(5) No 29.

gauche, où est la fontaine, l'hôtel de Joyeuse ; en face l'hôtel de Vitry, où a résidé Catinat, et, plus loin, sur l'emplacement de l'église, le vaste hôtel de Bouillon, où a demeuré Turenne.

La rue Pavée nous reporte en plein moyen-âge. Un sire de Savoisy y possédait un vaste hôtel qui s'étendait de la rue du Roi-de-Sicile à celle des Rosiers. Ses gens attaquèrent, un jour de procession (1), des écoliers qui se rendaient à l'église de Sainte-Catherine-du-Val, et l'une de leurs flèches frappa le maître-autel où l'on célébrait la messe. L'Université poursuivit cette injure avec une telle animation qu'elle obtint un arrêt du Parlement ordonnant la démolition de la maison, condamnant Savoisy à mille livres d'amende pour les blessés, à mille livres pour elle ; trois de ses gens à faire amende honorable, en chemise, torche en main, puis à être fouettés et bannis. Cent ans la résidence seigneuriale resta démantelée, ouverte à tous vents, exemple terrible du pouvoir de celle qu'on appelait la fille aînée des rois. Ce n'est qu'en 1517 que l'Université, « de grâce espéciale et pour certaines causes » permit la réédification de l'hôtel (2).

(1) 14 juillet 1404. — 19 juillet, plainte de l'Université au Parlement contre Charles de Savoisy — 23 août, arrêt du Grand Conseil, portant : 1o que la maison de Messire Charles de Savoisy sera démolie et que les matériaux en seront abandonnés à l'église Sainte-Catherine du Val des Ecoliers ; 2o que M. Ch. de Savoisy donnera cent livres parisis de rente amortie pour fondation de chapelles ; 3o qu'il paiera en outre, mille livres parisis au profit des écoliers blessés par ses gens et mille autres livres parisis au profit de l'Université.

(2) Acte fait et passé l'an 1517, par lequel « Noble homme Me Morelet de Museau, conseiller du Roi, trésorier ordinaire des guerres, »

L'amiral Chabot (1) y mourut, ainsi que le président Achille de Harlay ; Charles III de Lorraine le posséda, et sa femme, qu'il avait abandonnée, y habita de 1634 à 1657.

En face de l'hôtel de Lorraine, au coin de la rue Neuve-Sainte-Catherine, on remarque encore à présent le bel hôtel commencé par Diane de France (2) et continué par son neveu, le duc d'Angoulême, fils de Charles IX et de Marie Touchet. Cet hôtel passa ensuite à la famille de Lamoignon dont il porte toujours le nom.

La magnificence intérieure de ces hôtels ne le cédait en rien à celle du dehors. A l'hôtel d'Aumont, rue de Jouy, Le Brun avait peint sur l'un des plafonds l'apothéose de Romulus ; le même peintre, avec Mignard et l'Allégrain, décora la maison de Mansart. Partout se retrouvent les belles moulures, les dessus de portes, les boiseries purement profilées. A Carnavalet, madame de

autorisé à reconstruire la maison de Savoisy « à luy appartenant de son conquest, assise à Paris, en la rue du Petit-Marivault, près la rue du Roy de Cicile et de la Cousture Sainte-Catherine du Val des Escoliers, » s'engage a y placer une « épitaphe » qui relate les circonstances de sa démolition.

(1) Ou dans une maison attenante avec entrée rue du Roi-de-Sicile. Le tombeau de l'amiral Chabot (mort en 1543), par Jean Cousin, autrefois aux Célestins, est aujourd'hui au Louvre, au musée de la Renaissance.

(2) Née en 1538, fille naturelle et légitimée de Henri II et d'une Piémontaise nommée Philippe des Ducs. Elle épousa Horace Farnèse, puis François de Montmorency qu'elle sauva de la Saint-Barthélemy. Elle mourut sans postérité, le 11 janvier 1619, après avoir utilement servi par ses conseils à la réconciliation de son frère Henri III avec Henri IV.

Sévigné fait remplacer « les vieilles antiquailles de cheminées » par des cheminées de marbre, la sienne en marbre blanc d'Italie ; celle de madame de Grignan, en vert de mer (1). A la même époque, l'architecte Robert de Cotte substitue sur les cheminées, les glaces aux tableaux (2) dont on les ornait auparavant. La duchesse de Chaulnes, place Royale (3), a une chambre de parade « attachée à un grand salon d'où il sort un jet d'eau d'une hauteur considérable, et toute éclatante de miroirs qui l'environnent ; une antichambre embellie de colonnes cannelées et étincelante de cristaux, un ameublement à fond de soie, d'or et d'argent, dont le travail est plus admirable que l'étoffe ; des aigrettes de lit d'une beauté et d'un prix extraordinaires ; quantité d'autres singularités ont attiré l'attention de tout le monde et du roi même qui quelquefois y est venu (4). » A côté, à l'hôtel d'Aumont (5), c'est un salon à l'italienne, dessiné par Le Vau, peint par Vouet, éclairé de deux ordonnances de croisées l'une sur l'autre, accompagné d'une cheminée rehaussée d'or et de stuc, cou-

(1) J.-M. Verdot, *Notice historique sur l'hôtel Carnavalet.* Paris, A. Aubry, 1865.

(2) A l'hôtel de Lyonne, rue Beautreillis : « Sur le manteau de la « cheminée, dans l'antichambre, un tableau peint sur toile, renfermé « dans sa bordure unie et dorée, représentant Vénus qui ordonne à « Vulcain de faire des armes pour Enée. » — Etat de lieux du 21 février 1756.

(3) No 9.

(4) Sauval.

(5) Ne pas le confondre avec un autre hôtel d'Aumont dont nous avons déjà parlé, rue de Jouy.

ronné d'une voûte encore plus riche et embelli d'une alcôve où Buiret (1), l'un des plus excellents sculpteurs du temps, avait épuisé tout son savoir. Des miroirs, disposés habilement permettaient de voir, quand on était couché, carrosses, gens de pied ou à cheval, et tout ce qui se passait dans la place.

Une belle gravure (2), d'après un projet de Jean Le Paultre, nous montre ce qu'était une ruelle au dix-septième siècle :

Ce ne sont que festons, ce ne sont que couronnes,
Bases et chapiteaux, pilastres et colonnes;
Masques, petits amours, chiffres entrelacés,
Et crânes de bélier à des cordes passés.
Les yeux trouvent partout moulures et corniches,
Et figures de bronze en de superbes niches (3).

Mieux vaut encore, pour se faire une idée de toutes ces splendeurs, voir au Louvre la Chambre à coucher de Henri IV (4). La date 1603 est gravée sur la boiserie ; l'alcôve rappelle des souvenirs de deuil ; c'est là qu'Henri IV fut apporté

(1) Jacques Buiret, ou Buirette, 1631-1699. « Ce jourd'huy quatrième du mois de mars 1699, a esté inhumé dans le cimetierre de cest hospital (des Quinze-Vingts) Jacques Buret (*sic*), frère aveugle de cest hospital, cy-deuant sculpteur du Roy et ancien professeur de l'Académie royale de peinture et sculpture. »

(2) *Histoire de France d'après les Monuments*, par MM. H. Bordier et Ed. Charton.

(3) Scudéry.

(4) Musée des Souverains. — Cette partie du Louvre n'a été construite que du temps de Louis XIV. La décoration intérieure de la pièce dont nous parlons provient du vieux Louvre, c'est-à-dire de la galerie qui est à gauche du pavillon de l'Horloge.

expirant le vendredi quatorzième jour de mai 1610 (1).

Dans les salles, dans les galeries, sous les ombrages des grands jardins de ces hôtels du Marais, se rencontrèrent Condé, Catinat, Turenne, le marquis de Sévigné, Corbinelli, Ménage, l'abbé de Coulange, Scarron, Retz, La Rochefoucauld, le chancelier Seguier, Voiture, Chapelain, Conrart, Pellisson, Fouquet, Sarasin, Benserade, Segrais, le président de Lamoignon, Racine, Boileau, La Bruyère, le comte de Fiesque, le prince de Guéménée, le commandeur de Souvré, Villandri, Dangeau, Coislin, Cavoie, Guilleragues, Pomponne, Termes, du Lude, Rancé, les ducs de Candale, de Vivonne, de Montausier, de Beauvilliers, de

(1) L'ameublement de la chambre bleue, à l'hôtel de Rambouillet, est resté célèbre ; il était de velours bleu rehaussé d'or et d'argent. Les curieuses *Recherches* de M. E. Soulié, *sur Molière et sa famille* (Paris, Hachette, 1863), montrent quel luxe avait pénétré dans la bourgeoisie. Nous trouvons dans l'inventaire de Madeleine Bejart : « Un grand cabinet d'ébène avec plusieurs figures, monté sur ses pieds, garni de plusieurs tiroirs par le dedans, prix soixante livres ; une tenture de tapisserie de Flandres, à verdure, prisée, trois cent cinquante livres ; l'argenterie est priséo neuf cent quarante-huit livres. — Chez Molière, rue de Richelieu, une tenture de tapisserie de verdure de Flandres est prisée huit cents livres. La couche à pieds d'aiglon, feints de bronze vert, avec dossier peint et doré, sculpture et durure ; dôme à fond d'azur, sculpture et dorure, avec quatre aigles de relief, de bois doré, ledit dôme garni par dedans de taffetas aurore et vert, quatre rideaux de brocart à fleurs et fond violet, garnis d'agréments d'or, de glands, cordons, houppes, campanes est estimée deux mille livres ; les six fauteuils à figures de sphynx entièrement dorés, deux cents livres. (La valeur de l'argent a quintuplé depuis le dix-septième siècle : le lit de Molière valait donc, en réalité, une dizaine de mille francs ; ses six fauteuils, mille francs, etc.).

Brancas, de Nevers; mesdames de Hautefort, du Vigean, de Sévigné, Scarron, Deshoulières, de Longueville, de Coulange, de Scudéry, Du Lude, de la Suze, de Saint-Aignan, de Sablé, qui devaient pour la plupart former, en 1670, l'auditoire de Bourdaloue.



CHAPITRE III.

(1643-1715)

L'ÉGLISE SAINT-LOUIS DES GRANDS JÉSUITES.

Richesses de l'église Saint-Louis. — Monuments de Louis XIII et de Louis XIV. — La chapelle des Condés. — Sarazin, Coustou. — Le président Perraut. — Simon Vouet. — Tableaux précieux. — La Bibliothèque. — Le cardinal de Bourbon. — Varade. — Ménage. — Huet. — Cérémonies, sermons, oraisons funèbres. — Les P. de la Chaize, Bourdaloue, Tournemine, l'évêque Huet. — Boileau, Racine et les jésuites. — L'hôtel de Lamoignon et ses commensaux, une lettre de Madame de Sévigné, une chanson de Boileau. — Dernières années de Louis XIV. — Le P. Letellier. — Port-Royal.

La piété des princes et de quelques grandes familles enrichit l'intérieur de Saint-Louis d'un si grand nombre d'objets précieux par leur valeur artistique ou matérielle, qu'il serait long de les énumérer tous. On y montrait un tabernacle, des candélabres, des reliquaires, des vases en argent ou en vermeil ; un grand soleil d'or orné de perles et de diamants ; dans la chapelle du côté de l'évangile, le monument, chef-d'œuvre de Sarazin, qu'avait fait élever Anne d'Autriche en l'honneur de Louis XIII : deux anges d'argent, suspendus à

la voûte, couverts de draperies de vermeil portaient en l'air l'urne également en vermeil qui contenait le cœur de ce roi. Du côté de l'épître, un monument semblable, fondu par Coustou, avait été élevé par le régent en l'honneur de Louis XIV (1).

Le talent de Sarazin brillait encore dans la chapelle de Saint-Ignace, où le président Perraut (2), secrétaire des commandements de la maison de Condé, avait fait ériger un mausolée à la mémoire

(1) On ne sait ce que sont devenus ces monuments dont la valeur vénale, malheureusement très-grande, a pu tenter la cupidité. Dès 1792, leur existence était menacée, comme le montre la lettre suivante :

« Il existe, Messieurs, dans l'église de la Culture-Sainte-Catherine,
« quatre anges d'argent qui, aux termes de la loi, doivent être appor-
« tés à l'Hôtel des Monnaies de Paris, et convertis en espèces. Je vous
« prie de prendre les mesures convenables pour qu'ils y soient trans-
« portés incessamment.

« *Le Ministre des Contributions publiques,*

« Clavière. »

15 septembre 1792.

Cet ordre ne fut pas exécuté, car le Conseil de fabrique, dans sa séance du 17 août 1806, invita Napoléon Ier à placer dans sa chapelle des Tuileries ces quatre anges déposés jusque-là aux Petits-Augustins. Une décision ultérieure, celle-ci n'ayant pas eu de suites, les destina à orner la chapelle de Pie VII à Fontainebleau. Où sont-ils aujourd'hui ?

Voir *Notice sur Saint-Paul et ses Charniers*, par l'abbé V. Dufour.

(2) Le président Perraut possédait la terre d'Augerville (Loiret), où vient de mourir M. Berryer. On y montre une chambre dite du Grand-Condé. Les tentures sont de l'époque. Au plafond est le portrait du prince, et, au-dessus de la cheminée, *celui de Mlle du Vigean*, tous deux retouchés par E. Delacroix, cousin de M. Berryer.

Ceci aurait besoin d'être vérifié. M. Cousin, si bien informé, ne connaissait aucun portrait de cette « aimable personne. »

Voir *la Jeunesse de Mme de Longueville*. Pour le prince de Condé et le président Perraut, voir Tallemant.

d'Henri de Condé, mort en 1646, celui dont la plus grande gloire, dit Voltaire, fut d'être le père du grand Condé (1). Quatre Vertus de bronze, assises sur des piédestaux de marbre noir, occupaient le centre de la chapelle, qu'entourait une balustrade de marbre noir. Deux génies de bronze en défendaient l'entrée ; l'un portait un bouclier aux armes des Bourbons, l'autre, une table de marbre, sur laquelle était gravée la dédicace à la date de 1646 (2).

Outre le cœur de Henri de Condé, on plaça successivement dans cette chapelle ceux du grand Condé, mort en 1686 ; de Henri-Jules, mort en 1709 ; de Louis, duc de Bourbon, le héros de Steinkerque et de Nerwinde, mort en 1710, père du duc de Bourbon, qui fut premier ministre de Louis XV (3).

Tous ces princes étaient très-attachés à la Maison

(1) Le père d'un grand homme mérite quelque gloire s'il contribue à développer le génie de son fils : « Henri de Bourbon nous a donné en quelque sorte deux fois le Grand Condé en imposant à cette nature de feu, et toute faite pour la guerre, la plus forte éducation militaire que jamais prince ait reçue, et en le préparant à pouvoir prendre à vingt-et-un ans, le commandement en chef de l'armée sur laquelle reposaient, en 1643, les destinées de la France. » — V. Cousin, *Jeunesse de Mme de Longueville.*

(2) Henri Perlan, habile sculpteur, ami intime de Sarazin, avait jeté en moule toutes ces figures. Il naquit en 1597, mourut en 1662 et appartenait à une famille d'orfèvres de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. — Dict. de Jal.

(3) Le président Perraut avait fondé une messe annuelle pour le repos de l'âme de son bienfaiteur. Cette fondation fut exécutée pour la première fois le 10 décembre 1683 ; le P. Bourdaloue prononça l'éloge du prince. Quatre ans plus tard, à la même place, il prononçait l'oraison funèbre du Grand Condé.

professe, et il est de tradition que le grand Condé y venait faire des retraites et habitait le premier étage du presbytère actuel, où l'on voit encore un beau salon à trois fenêtres sur le jardin. Lorsqu'il sentit que l'heure de Dieu était venue, « heure attendue, heure désirée, heure de miséricorde et de grâce, » ce fut à un jésuite, le P. Deschamps, qu'il eut recours. « Sans être averti par la maladie, sans être pressé par le temps, il exécute ce qu'il méditait. Un sage religieux, qu'il appelle exprès, règle les affaires de sa conscience; il obéit, humble chrétien, à sa décision, et nul n'a jamais douté de sa bonne foi (1). »

Dans un pilier, auprès de la balustrade de la chapelle des Condés, était le cœur du duc du Maine, mort à son château de Sceaux, le 14 mai 1736 (2).

La maison de Bouillon avait ses monuments funéraires de l'autre côté de la nef en face de la chaire.

Cette chaire, dont Gaston d'Orléans avait fait les frais, était en fer doré, travaillé, selon tous les témoignages du temps, avec la plus grande délicatesse, par un artiste nommé François Le Lorrain. Elle a disparu à la Révolution.

En cette même année 1627, où les Jésuites posaient la première pierre de leur église, le peintre fameux qui devait achever de la décorer,

(1) Bossuet, *Oraison funèbre du Grand Condé.*
(2) Voir *Pièce justificative, VII.*

venait se fixer définitivement à Paris. Simon Vouet mérite que nous lui consacrions quelques lignes comme à l'un des artistes les plus féconds et le plus en crédit de la première moitié du dix-septième siècle. Le peintre, dans un tableau que le Louvre conserve, s'est représenté lui-même entre P. Corneille et l'architecte Mézereau. La tête est belle et agréable ; c'est celle d'un homme heureux qui, au besoin, aide son talent de son savoir faire. La vie du Vouet fut accidentée, mais tout lui réussit. Fils et élève d'un peintre d'ornements (1), dès l'âge de quatorze ans, il s'était acquis une telle réputation qu'une grande dame l'appela, dit-on, en Angleterre, pour qu'il fît son portrait. Tradition douteuse. Ce qui est certain, c'est qu'il obtint ensuite d'accompagner à Constantinople l'ambassadeur de France, Harlay, baron de Sancy (2). Admis, à la suite de son maître, à une audience d'Achmet Ier, il fixa si bien dans sa mémoire les traits du sultan,

(1) Laurent Voüet, peintre ordinaire de l'écurie du roi, demeurait rue des Billettes,— où naquit Simon,— et mourut le 12 mars 1638. Ses occupations, d'après différents comptes du temps, consistaient à peindre des fleurs de lys d'or, des armes, des devises, des majuscules couronnées, etc., pour guidons, enseignes, drapeaux, écussons.

(2) Le patron dé Voüet à Constantinople eut, lui aussi, une vie agitée. Evêque de Lavaur à vingt ans, pourvu de trois riches abbayes, Harlay, baron de Sancy, quitta l'église pour les armes et la diplomatie, et fut envoyé en ambassade à Constantinople en 1610. A son retour, il entra chez les Oratoriens et accompagna Henriette de France en Angleterre, lors de son mariage avec Charles Ier. Nous le retrouvons en 1631, évêque de Saint-Malo ; en 1632, chargé de poursuivre les évêques du Languedoc, complices de Montmorency ; en 1635, l'un des commissaires du clergé qui frappèrent de nullité le mariage de Gaston avec Marguerite de Lorraine.

qu'il put ensuite les reproduire, et ce tour de force, habilement exploité, contribua à tourner sur lui tous les regards (1). A Venise, en 1612 ; à Rome, en 1613, il est entouré, fêté, choyé par les grands et par le Saint-Père ; on l'accable de commandes, on le fait prince de l'Académie de Saint-Luc. Quand il revient en France, c'est pour être nommé immédiatement peintre ordinaire de Louis XIII. Le fils de Henri IV, à son talent de joueur d'échecs, de cuisinier, de barbier, de musicien (2), joignait quelque goût pour la peinture. Vouet et sa femme Virginia, une italienne, artiste elle-même lui donnèrent des leçons de pastel. L'atelier que Vouet ouvrit au Louvre, où il avait un logement, fut l'école d'où sortirent la plupart des grands peintres du règne suivant : Le Sueur, Le Brun, Mignard, Tortebat, Dorigny, Michel Corneille et Le Nôtre. Aidé de ces brillants élèves et profitant de l'engouement de la Cour, il s'était fait une manière rapide et couvrait de ses peintures les palais, les hôtels et les églises. Gloire éphémère que la postérité est loin d'avoir complètement ratifiée.

Simon Vouet fit pour la Maison professe une apothéose de saint Louis, qui était placée derrière le maître-autel et qu'on voit maintenant à Rouen. Des quatre tableaux encadrés de marbre noir qu'il avait faits pour le transept, un seul occupe encore

(1) On sait qu'un scrupule religieux empêche les musulmans de faire reproduire leurs traits.

(2) Voir Tallemant.

son ancienne place à droite du côté de l'épître ; il représente Louis XIII offrant à saint Louis, en présence de plusieurs jésuites et des grands du royaume, les plans de l'église qu'il lui dédiait.

D'autres tableaux précieux ornaient la sacristie et les diverses salles de la maison : un Ravissement de saint Paul, sur cuivre, copie du Dominiquin, par Le Brun ; la Rencontre d'Esaü et de Jacob ; la Manne dans le Désert ; Moïse frappant le rocher avec sa verge, par André del Sarte ; Adieux de saint Pierre et de saint Paul, par Dominique Passignano ; une Descente de croix, par Quintin Messius, d'Anvers ; une Nativité d'Annibal Carrache (1) ; la Résurrection de Lazare, par Sébastien del Piombo ; un Albert Durer, prière au jardin des Oliviers ; une tête de Christ couronné d'épines, par le Titien ; Saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert, par l'Albane ; la reine Tomyris plongeant la tête de Cyrus dans le sang même de ce prince, peint par Le Brun, à l'âge de dix-huit ans ; le roi Louis XIV, à cheval, par Vander-Meulen ; enfin un bas-relief d'Albert Durer, en forme de médaillon, représentant la Vierge assise et tenant dans ses bras l'enfant Jésus.

A la voûte du grand escalier, une Assomption peinte à fresque, bien dégradée aujourd'hui.

La bibliothèque occupait le second étage, au nord de la grande cour (2) ; c'est une magnifique

(1) Scène de nuit éclairée seulement par la lumière que répand le corps de l'Enfant-Jésus sur les divers groupes.

(2) C'est là qu'est la classe de dessin et qu'ont lieu les banquets de la Saint-Charlemagne.

galerie, éclairée par seize fenêtres surmontées d'œils-de-bœuf, et longue de plus de soixante mètres.

Le plafond, légèrement ceintré, est décoré d'une immense composition peinte à fresque, par Gherardini, et qui représente *la Société de Jésus appelant les peuples sauvages dans le sein de la religion.*

Le cardinal de Bourbon, le médecin Varade (1), le savant Ménage avaient laissé leurs livres à cette bibliothèque, enrichie encore par bien d'autres dons et par de nombreuses acquisitions. Huet, l'évêque d'Avranches, avait aussi légué à la maison sa bibliothèque de plus de huit mille volumes, mais en spécifiant qu'elle serait conservée dans un local à part. Chacun de ses livres, marqué de ses armes (2), portait ces mots : *Ne extra hanc bibliothecam efferatur* (3). Enfin les curieux admiraient un beau cabinet de médailles dû aux soins du

(1) « M. Varade, médecin, livra en faveur de son fils, religieux de « la Compagnie, une belle librairie, non moindre en qualité et quan- « tité que celle du cardinal, mais plus mal revêtue. » — Le P. Du Breul, Livre III.

Le P. Ambroise Varade, fils du médecin, était ce recteur du collége de Clermont, qui, compromis dans l'attentat de Barrière, se réfugia chez le cardinal-légat et de là à Rome.

(2) D'azur à deux hermines d'or en chef, et trois grelots sonnants, de même, en pointe.

(3) La bibliothèque de Huet fut d'abord mise en vente avec celle des jésuites en 1763. Le légataire de Huet y mit opposition, et un arrêt du Conseil lui donna gain de cause, le 15 juillet 1765. — L'impératrice de Russie lui fit offrir cinquante mille écus de la bibliothèque de son oncle. Il refusa et en fit hommage à Louis XV, qui lui assura une rente de mille sept cent cinquante livres.

P. de la Chaize, qui était un amateur distingué, et du P. Chamillart (1).

On y voyait ce qu'on appelait alors « des curiosités ». Un morceau de la plus riche mine d'argent, une rose de Jéricho, un vase de coco garni en argent, un béhoard *(sic)* garni en argent, un ægagrophile et un œuf d'autruche travaillé, un très-gros glossopêtre garni en argent, un double vase de serpentine, un oiseau de paradis, un squelette de caméléon, un portrait en cire du chancelier Séguier, un bas-relief en marbre représentant Charles-Quint, à mi-corps, donnant la main à une dame ; quatorze tableaux d'ivoire, en relief, sous verre, sujets de l'ancien et du nouveau Testament ; globes terrestres et célestes, sur leurs pieds ; cartes de la Chine, estampes et cent cinquante petits tableaux, sur vélin, aux trois crayons, représentant rois, reines et personnages illustres, etc. (2).

(1) Etienne Chamillard, né à Bourges, 1656, mort à Paris, 1730, antiquaire habile, malgré quelques erreurs connues des numismates. On lui doit une savante édition de *Prudence, ad usum Delphini*, 1687, in-4o.

(2) Catalogue des livres de la Bibliothèque de la Maison professe des ci-devant soi-disant jésuites, Paris, 1763, in-8o. Ce catalogue ne comprend que sept mille deux cent cinquante-deux numéros sans les manuscrits. Beaucoup d'ouvrages avaient dû être enlevés avant son impression.

A la suite du Catalogue des livres : Catalogue des médailles antiques et modernes et autres curiosités de la Maison professe de la rue Saint-Antoine, dont la vente se fera le lendemain de la fête de saint Louis, dans une salle de ladite maison, en vertu d'un arrêt du Parlement du 14 mai de la présente année. A Paris, chez P.-G. Simon, imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule. MDCCLXIII.

Voyez aussi *Pièce justificative, VIII.*

Telle était cette Maison professe, où pendant plus d'un siècle, de 1640 à 1762, l'époque la plus florissante de l'ordre, vinrent se retirer pour mettre un intervalle entre l'étude et la mort, tant d'hommes distingués par leurs mœurs, leur science, leur esprit : les Caussin, les Annat, les De la Chaize qui confessaient nos rois ; des prédicateurs comme Lingendes, Gonnelieu, Gaillard, Cheminais et Bourdaloue ; des littérateurs pleins d'érudition comme Huet, Brumoy, Duhalde et le breton Tournemine, dont les courtisans goûtaient la conversation et qu'on rencontrait avec Cavoye dans les jardins de Versailles, avec le duc d'Antin, sous les ombrages de Petit-Bourg ; Daniel, le premier qui, selon Augustin Thierry, ait fait du talent de peindre la principale qualité de l'historien ; le P. Menestrier, dont on consulte encore la méthode de blason ; le P. Lemoyne, qui tenta l'œuvre difficile de donner un poème épique à la France.

Pour ne pas trop nous écarter de notre sujet, nous nous bornons à citer les Pères qui ont habité rue Saint-Antoine, omettant ainsi les noms des P. Jouvency, De la Rue, Bouhours, Petau, Porée, Visdeloup, Hardouin, Kircher et enfin deux écrivains, philosophes ingénieux, le P. Buffier et le P. André.

Et pendant cette période de cent cinquante ans, que de fêtes pompeuses, que de cérémonies funèbres, que de sermons éloquents dans cette église Saint-Louis, aujourd'hui paroisse obscure, alors rendez-vous de la Cour et de la ville ! Que de visi-

teurs célèbres attirés dans la Maison professe par la réputation et le mérite de ses habitants ! L'histoire et les arts ont conservé le souvenir de quelques-unes de ces journées. En 1627, le roi Louis XIII pose la première pierre de l'église ; en 1641, le cardinal de Richelieu y dit la première messe. Une gravure de 1643 montre le mausolée dressé dans l'église à la mémoire de Louis XIII, qui venait de mourir le 14 mai (1). Une autre gravure, très-fine, de 1649, porte pour titre : « La cavalcade royale, ou le roi allant à cheval à l'église des Jésuites le jour de Saint-Louis » (1). Malheureusement les artistes du dix-septième siècle s'attachent peu à la fidélité topographique ; le côté droit de la rue Saint-Antoine y est dessiné de fantaisie. Le 10 décembre 1683, Bourdaloue prononce l'éloge d'Henri de Bourbon, mort trente-sept ans auparavant, et, le 26 avril 1687, l'oraison funèbre du grand Condé : « Auriez-vous jamais cru, « dit madame de Sévigné, que le père Bourdaloue, « pour exécuter la dernière volonté du président « Perrault, eût fait depuis six jours aux Jésuites « la plus belle oraison funèbre qu'il est possible « d'imaginer ? Jamais une action n'a été admirée « avec plus de raison que celle-là. Il a pris le prince « dans ses points de vue avantageux ; et comme « son retour à la religion a fait un grand effet « pour les catholiques, cet endroit, manié par le « P. Bourdaloue, a composé le plus beau et le

(1) Bibliothèque imp., département des estampes, *Histoire de France*.

« plus chrétien panégyrique qu'ait jamais été pro-
« noncé (1). »

Dans cette même chaire, Fléchier avait prononcé le panégyrique de saint Ignace, le 31 juillet 1679, et Bossuet fit, le 1er janvier 1687, le sermon pour la Circoncision.

Une gravure en deux feuilles, de 1686, représente la décoration funèbre de l'église et de la chapelle des Condés pour l'inhumation du cœur de ce prince (2); un dessin à l'encre de Chine, exécuté avec la plus grande habileté, l'arcade où le cœur de Louis XIV fut déposé le 6 septembre 1715 (2). C'est l'image précieuse de ces beaux anges d'argent et de vermeil, fondus par Coustou (3), et dont nous avons déjà parlé. En 1689, les Jésuites reçurent encore une visite royale. Jacques II descendit chez eux dans son voyage forcé à Paris et leur dit qu'il était Jésuite lui-même, s'étant fait affilier à l'Ordre lorsqu'il était encore duc d'York (4).

(1) Lettre à Bussy, 16 décembre 1683.

(2) Bibliothèque imp , département des estampes, *Histoire de France*.

(3) Ceux qui soutenaient le cœur de Louis XIII étaient de Sarazin.

(4) Le pauvre roi ne donna pas une haute idée de son mérite. Etait-ce l'effet du malheur? On ne lui sut nul gré de ce qu'il était catholique, et l'archevêque de Reims dit dans son antichambre : « Voilà un bonhomme qui a quitté trois royaumes pour une messe. » Le couplet suivant égaya les courtisans :

Quand je veux rimer à Guillaume,
Je trouve aisément un royaume
Qu'il a su mettre sous ses lois;
Mais quand je veux rimer à Jacques,
J'ai beau rêver, mordre mes doigts,
Je trouve qu'il a fait ses Pâques.

VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*.

Ignace de Loyola, pour assurer la stricte observation du vœu de pauvreté, avait voulu que les maisons professes n'eussent aucun revenu régulier. Les profès devaient vivre d'aumônes, remplir gratuitement toutes les fonctions de leur ministère et ne rien accepter qui pût paraître une compensation des messes, sermons, confessions et administration des Sacrements. Il n'y avait même pas de troncs dans leurs églises. Si pourtant un bienfaiteur laissait des fonds destinés à l'entretien d'une des maisons, la société n'en acceptait pas le maniement. Elle possédait quelquefois des maisons de campagne pour les convalescents ; les religieux en consommaient les fruits, mais ne pouvaient les vendre.

En ce qui concerne les profès de la rue Saint-Antoine, le cardinal de Bourbon ne songea pas seulement à les abriter dans l'hôtel de la Rochepot : « Il les entretînt d'aumônes qu'il leur don-« nait chaque mois, sachant bien qu'ils en vivoient « en leurs maisons professes, esquelles ils ne peu-« vent avoir aucun revenu stable et ordinaire et n'y « vivent que des pieuses libéralités des gens de « bien, selon qu'il leur est sainctement prescrit « par leurs constitutions (1). » Ces libéralités, sinon les gens de bien, paraissent avoir manqué quelquefois. En 1695, après la Ligue, la Maison professe étant réduite à une grande extrémité, *pauper et egens*, le Père Général autorisa à prendre des

(1) Malingre, *les Antiquitez de la ville de Paris*, in-folio, 1640.

moyens pour en sortir, sans toutefois permettre de recevoir des honoraires pour les messes. Quand le P. de la Chaize mourut, en 1709, la maison était si pauvre que le P. Letellier, par ses démarches, en empêcha la ruine totale, et qu'il la retira du sein d'un extrême indigence, *a summa rerum egestate erexit* (1). L'un des derniers bienfaiteurs des Jésuites de la rue Saint-Antoine, fut le chanoine Legendre, qui, par son testament du 4 février 1732, leur légua une somme de mille livres (2).

Parmi tous les hôtes de la Maison professe, quatre nous arrêteront quelques moments : les P. de la Chaize, Bourdaloue, Tournemine et l'évêque Huet.

En 1624, naquit au vieux château d'Aix, dans le Forez, un petit-neveu du P. Cotton, François

(1) Le P. de Ravignan, *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites.*

L'église, les chapelles, les diverses salles étaient pleines d'ornements précieux ; les cellules des Pères avaient à peine le mobilier nécessaire. Lors de la maladie du P. Cotton : « Un de nos frères accourut pour lui apporter un escabeau, et n'en trouvant point en « toute la chambre, lui mit un *fagot* sous les pieds ; de quoi M. Se« guin (médecin) s'étant aperçu, lui dit pour le divertir : *Je m'en vais « de ce pas au Louvre, et témoigner à toute la Cour que j'ai vu sous « les pieds du R. P Cotton un oreiller d'une nouvelle façon, qui n'est « pas à la mode.* En effet, le Père s'en prit à sourire, et la chose étant « rapportée à la Cour de la reine-mère, causa beaucoup d'étonnement, « chacun glosant sur cette affaire, et la plupart le rapportant à notre « extrême pauvreté de la maison, dans laquelle il ne s'était pas trouvé « un escabeau pour mettre sous les pieds d'un tel homme. » — Mémoires du P. Garasse. — Voyez aussi *Pièce justificative, IX.*

(2) Le chanoine Legendre, celui dont une autre disposition testamentaire donna lieu à la fondation du grand concours. La première distribution eut lieu le 23 août 1747.

d'Aix de la Chaize, le second des douze enfants d'un brave gentilhomme, Georges d'Aix, qui s'était distingué au service et avait été fait chevalier de Saint-Michel par Louis XIII. Le souvenir du P. Cotton, la présence dans la famille d'un autre jésuite, le P. d'Aix, frère de Georges, déterminèrent la vocation du jeune François qui, son noviciat achevé, étudia à Lyon, sous son oncle, se fit une grande réputation dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie et fut successivement recteur des colléges de Grenoble et de Lyon, puis provincial. En 1675, il fut appelé à Versailles pour remplacer, comme confesseur du roi, le P. Ferrier (1) qui venait de mourir. Le P. de la Chaize, d'une taille moyenne mais élégante, quoique un peu courbée, plut aussitôt à Louis XIV, par son maintien noble et ses grandes manières. Les portraits du temps lui donnent une belle phy-

(1) PLACET.

Plaise au roi ne plus oublier
Qu'il m'a depuis quatre ans promis un bénéfice,
Et qu'il avait chargé le feu Père Ferrier
De choisir un moment propice
Qui pût me donner lieu de l'en remercier :
Le Père est mort, mais j'ose croire
Que si toujours Sa Majesté
Avoit pour moi même bonté,
Le Père de la Chaise auroit plus de mémoire,
Et le feroit mieux souvenir
Qu'un grand roi ne promet que ce qu'il veut tenir.

Pierre Corneille.

Corneille sollicitait un bénéfice pour son quatrième fils, Thomas Corneille, à qui le roi donna, en 1680, l'abbaye d'Ayguevive en Touraine.

sionomie: le front est haut et large, les yeux bleus, le nez aquilin, la lèvre légèrement épanouie. Saint-Simon, qu'on peut croire sur parole quand il dit du bien des gens, est indulgent pour lui dans maint endroit de ses mémoires: « Chargé « de la feuille des bénéfices, il se montra soigneux « de bons choix pour l'épiscopat... Il était d'un « esprit médiocre, mais d'un bon caractère, juste, « droit, sensé, sage, doux et modéré, fort ennemi « de la délation, de la violence et des éclats; il avait « de l'honneur, de la probité, de l'humanité, de la « bonté, affable, poli, modeste, même respectueux. « Il était désintéressé en tout genre, quoique fort « attaché à sa famille; il se piquait de noblesse, et « il la favorisa en tout ce qu'il put. » S'il se piquait de noblesse, il avait le courage d'un gentilhomme: « J'ai oublié de vous dire, écrit Racine à Boi- « leau (1), que pendant que j'étais sur le mont « Pagnotte à regarder l'attaque, le R. P. de la « Chaize était dans la tranchée et même fort près « de l'attaque, pour la voir plus distinctement. J'en « parlais hier au soir à son frère, qui me dit tout « naturellement: — Il se fera tuer un de ces « jours. » Il méritait ainsi l'estime du roi; il s'en fit aimer par son dévouement pendant plusieurs maladies. Dans cette haute faveur, il fut plein de modération, resta accessible à tous, et s'il n'eût pas toujours l'énergie d'empêcher le mal, il fit le bien chaque fois qu'il le put. Il fit adoucir le régime

(1) Mons, le 3 avril 1691.

de la Bastille, montra de l'attachement pour Fénelon dans la querelle de celui-ci avec Bossuet et ne craignit pas d'approuver les *Réflexions morales* du P. Quesnel (1), réfugié à Brûxelles. C'est à lui que Racine s'adresse quand il a quelque service à demander pour les religieuses de Port-Royal, et les Jansénistes, témoins de la brusque suppression de ce monastère après sa mort, lui rendirent une justice trop tardive (2).

Quand le P. de la Chaize arriva à la Cour, madame de Montespan y était toute puissante. C'était une position singulièrement délicate que celle de ces directeurs de la conscience d'un roi qui ne voulait rompre ni avec le ciel, ni avec ses attachements mondains. Il semble à une logique austère et scrupuleuse qu'après une première sommation restée vaine, le devoir d'un prêtre chrétien était de se retirer immédiatement. Une telle conduite eût certes honoré son auteur, mais, à l'état de fait isolé, n'aurait produit aucun résultat. Quant à l'entente de tout le clergé pour s'opposer résolument au scandale, elle n'était ni possible, ni désirée, en ce siècle aux mœurs affaissées, où la présence de *trois reines* dans le même carrosse (3) n'étonnait plus personne. Ce que n'avaient pu, ni

(1) Il en faisait sa lecture habituelle, et disait qu'il y trouvait toujours de quoi s'édifier et s'instruire

(2) La dispersion des religieuses eut lieu en 1709; le monastère fut rasé en 1710.

(3) La reine, Mademoiselle de La Vallière et Madame de Montespan.

Voir Saint-Simon, Duclos.

les remontrances de Mascaron, ni l'éloquence de Bossuet, ni la rude parole de Bourdaloue « frappant comme un sourd » (1), ni la rigidité du P. Ferrier, le P. de la Chaize entreprit de le faire par la douceur et la persuasion. Il éloigna, peu à peu, Louis XIV de madame de Montespan et lui persuada d'épouser madame de Maintenon (2) : « Ce « mariage de conscience, fait moral, n'a dans l'his« toire que des preuves morales. On ne peut citer « à l'appui ni un témoignage authentique, ni une « date certaine ; mais c'est un de ces faits qui « n'ont pas besoin de démonstration, c'est un « axiome (3) ».

Comme la majorité de la France, le P. de la Chaize s'abusa sur les conséquences de la révocation de l'édit de Nantes (4), « erreur de tout un siècle » (5). S'il devait être condamné à ce sujet, il le serait en trop nombreuse compagnie ; mais

(1) «...... disant des vérités à bride abattue, parlant, à tort et à « travers, contre l'adultère ; sauve qui peut, il va toujours son che« min. » — Madame de Sévigné.

(2) Le mariage de Louis XIV et de Madame de Maintenon ne paraît pas douteux. Voltaire, toujours bien informé, s'exprime ainsi : « Le « roi, par le conseil du P. de la Chaise, épousa secrètement Mme de « Maintenon, au mois de janvier 1686, dans une petite chapelle qui « était au bout de l'appartement occupé depuis par le duc de Bour« gogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune stipulation. L'archevêque « de Paris, Harlai de Chanvallon, leur donna la bénédiction ; le con« fesseur y assista ; Montchevreuil et Bontemps, premiers valets de « chambre, y furent comme témoins. Louis XIV était alors dans sa « quarante-huitième année, et la personne qu'il épousait, dans sa « cinquante-deuxième année. » — Saint-Simon est aussi affirmatif.

(3) C. Rousset, *Histoire de Louvois*.

(4) « Le P. de la Chaise a promis qu'il n'en coûterait pas une « goutte de sang. » — Madame de Maintenon.

(5) Sainte-Beuve.

on lui reprochera avec plus de raison de ne pas avoir usé de son influence pour éclairer le roi sur la valeur des conversions obtenues par les missionnaires bottés.

« Parvenu à l'âge de quatre-vingts ans, il de-
« manda instamment et inutilement sa retraite. Il
« lui fallut porter le fardeau jusqu'au bout; la
« décrépitude et les infirmités ne purent l'en
« délivrer. Sa mémoire s'était éteinte, son juge-
« ment affaibli, ses connaissances brouillées, et
« Louis XIV se faisait encore apporter ce cadavre
« pour dépêcher avec lui les affaires accou-
« tumées (1). » Le rigoureux hiver de 1709 l'emporta enfin. Il mourut le 20 janvier, âgé de quatre-vingt-cinq ans (2).

Nous avons nommé tout à l'heure Bourdaloue. Ce n'est pas ici le lieu d'étudier le mérite littéraire de ses sermons et de ses oraisons funèbres. Quelques mots sur l'homme suffiront. Il appartenait à une famille considérable de Bourges, où il naquit en 1632, la même année que Fléchier. Il entra jeune chez les Jésuites et se prépara à la prédication par vingt ans de travaux. La grande Mademoiselle l'entendit en province, fut touchée de son talent et le fit venir à Paris en 1669, le plus

(1) Saint-Simon.

(2) Le P. de la Chaize aimait la numismatique et en avait donné le goût au roi qui, en 1701, lorsque l'Académie des médailles fut organisée sous le nom d'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le nomma académicien honoraire. On a de lui un cours de philosophie *Peripateticæ philosophiæ placita*, Lyon, 1661, et plusieurs Dissertations dans le Recueil de l'Académie des Inscriptions.

beau moment du règne. Quand Bourdaloue parut, dit Voltaire, Bossuet ne passa plus pour le premier prédicateur. Le roi, à qui l'on vanta son mérite, l'appela pour l'Avant de 1670 et lui fit prêcher dix carêmes de suite, « aimant mieux ses redites que les choses nouvelles d'un autre ». La Cour ne parlait que de ses sermons : « Le père Bourdaloue « prêche ! bon Dieu ! tout est au-dessous des « louanges qu'il mérite (1). »

Envoyé dans le Languedoc, lors de la révocation de l'édit de Nantes, il obtint le plus grand succès à Montpellier et se montra aussi humain qu'éloquent. Mais ce qui honore à jamais Bourdaloue, plus encore que son génie, c'est son caractère bon, modeste, éloigné de toute intrigue, qui lui valut l'amitié de Lamoignon, de Racine et de Boileau, et qui a fait dire de lui que sa vie était la meilleure réfutation des Provinciales. Lorsque tant d'autres briguaient la direction de madame de Maintenon, Bourdaloue lui déclarait que ses travaux l'empêchaient de l'entendre plus d'une fois en six mois. A une dame qui lui demandait si elle faisait mal d'aller à la comédie, il répondit : *C'est à vous de me le dire.*

Dans un âge avancé, son zèle lui imposait les plus grandes fatigues. Après avoir prêché à la prise

(1) Madame de Sévigné. — Le 13 mars 1671, la marquise dîne chez Madame de Lavardin, après avoir été *en Bourdaloue*, où étaient *les mères* de l'église, c'est-à-dire les princesses de Conti et de Longueville. « Tout ce qui était au monde était à ce sermon, et ce sermon « était digne de tout ce qui l'écoutait. »

d'habit d'une religieuse, il dit encore la messe le jour de la Pentecôte et mourut le mardi suivant, 13 mai 1704, âgé de soixante-douze ans.

Une vaste érudition et une intelligence pleine de goût et de finesse ont rendu célèbre Pierre-Daniel Huet (1), antiquaire, hébraïsant, helléniste, latiniste et philosophe. Privé dès l'enfance de ses parents, il fit de fortes études chez les Jésuites de Caen et, à l'âge de vingt-deux ans, accompagna en Suède, auprès de la reine Christine, le célèbre orientaliste Samuel Bochart. De retour en France, il fonda l'académie de Caen, fut adjoint à Bossuet comme sous-précepteur du Dauphin et donna, sur l'invitation du duc de Montausier, les belles éditions latines *ad usum Delphini* (2). Jamais, dit Voltaire, prince n'eut de pareils maîtres. Il se dérobait quelquefois le soir à la Cour et venait passer des nuits entières dans les blibliothèques de Paris. L'Académie française le reçut parmi ses membres en 1674. Ce n'est qu'en 1676, ayant atteint déjà sa quarante-sixième année, qu'il se fit ordonner prêtre dans la crypte de Sainte-Geneviève, auprès du tombeau de la sainte. Il eut d'abord l'abbaye d'Aulnay, près de Caen, et devint évêque d'Avranches en 1692. Il lui était difficile de mener de front ses occupations littéraires et l'ad-

(1) Né à Caen, le 8 avril 1630, paroisse de Saint-Jean, où sa famille avait maison et résidence; mort à Paris, à la Maison professe, en 1721.

(2) Soixante-quatre volumes in-4°. Les frais d'impression s'élevèrent à plus de quatre cent mille livres.

ministration de son diocèse. « Monseigneur étudie, « répondait-on souvent à ceux qui demandaient « audience.—Et pourquoi le roi nous baille-t-il un « évêque qui n'a pas fini ses études ! s'écriaient les « paysans normands. » Monseigneur se débarrassa au bout de sept ans des soins de l'épiscopat et se retira dans la Maison professe pour s'y livrer tout entier au travail avec une ardeur qu'il conserva jusqu'à ses derniers moments. Il avait quatre-vingt-onze ans quand il mourut, en 1721 (1).

Le vieil évêque d'Avranches devait trouver un digne continuateur de ses travaux d'érudition dans René-Joseph de Tournemine (2), issu de l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Bretagne. Il était l'aîné des quatre fils de Joseph de Tournemine, baron de Camsillon, et de Marie de Coetlogon. A la grande fortune, à la carrière brillante que le monde pouvait lui offrir, il préféra la vie religieuse et les joies de l'étude. En 1680, il commença son noviciat chez les Jésuites, et après avoir enseigné la philosophie et la théologie pendant quinze ans, il vint à Paris, à la Maison professe, pour diriger le *Journal de Trévoux*, qui lui dut ses plus grands succès de 1701 à 1718 (3). A

(1) On a de lui un beau portrait, peint par Largillière et gravé par Edelinck.

(2) Né à Rennes, le 26 avril 1661. Les Tournemines descendaient des Plantagenets et comptaient des alliances avec les ducs de Bretagne. Cette famille est éteinte.

(3) Journal de critique littéraire, scientifique et philosophique, fondé par les jésuites en 1701. Il fut imprimé d'abord à Trévoux, d'où le nom qu'il continua de porter.

cette époque, le P. Tournemine, oracle des savants de la capitale, en correspondance avec Leibnitz et Voltaire, devint bibliothécaire de la Maison professe, poste qui convenait parfaitement à ses connaissances vastes et variées et qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1739.

Racine, malgré son attachement pour Port-Royal ; Boileau, tout au plus *molino-janséniste* (1), voyaient les Jésuites ; surtout Boileau qui en recevait plusieurs dans sa solitude d'Auteuil, solitude assez fréquentée, où ils séjournaient même quelquefois. Il les recevait de son mieux, mais se réservait le droit de louer devant eux Arnauld « à outrance », abusant souvent, il l'avoue lui-même, de la permission. Les échos du jardin retentissaient du bruit de ces contestations où le poète portait toute la fougue de son caractère, criant, gesticulant,

Effrayant les oiseaux perchés dans les allées (2),

« ne démordant point sur la droiture, la candeur « d'Arnauld, non plus que sur le mérite des « *Lettres au Provincial* qu'il leur vantait comme « le plus parfait ouvrage de notre langue (3). »

(1) Lettre à Brossette, 7 novembre 1703. — Et dans celle du 7 décembre, même année : « Pour ce qui regarde le démêlé sur la grâce, « c'est sur quoi je n'ai point pris parti, étant tantôt d'un sentiment « et tantôt d'un autre. De sorte que m'étant quelquefois couché janséniste, tirant au calviniste, je suis tout étonné que je me réveille « moliniste approchant du pélagien. »

(2) Epître XI.

(3) C'était la taquinerie favorite de Boileau. Voir plus loin la curieuse lettre de Madame de Sévigné, du 15 janvier 1690.

On en venait alors « aux mots aigres », puis quand il les voyait trop fâchés, il se jetait sur les louanges du R. P. de la Chaize, « qu'il révérait de bonne foi (1).. »

Le 3 septembre 1687, Racine, accompagné du P. Bonhours et du P. Rapin, alla entendre, à Saint-Louis, le P. de Villiers (2), « qui faisait l'o-« raison funèbre de M. le prince (3), grand-père « de M. le prince d'aujourd'hui (4). » Il raille agréablement l'orateur « qui y joint les louanges « du dernier mort (5), et s'enfonce jusqu'au cou « dans le combat de Saint-Antoine, Dieu sait com-« bien judicieusement! » Puis il ramène chez lui (6) les deux Pères, « de fort bonnes gens », et trouve dans son cabinet une lettre de Boileau, qui prenait alors les eaux à Bourbon, pour une extinction de voix. Il la décachette devant eux, et leur en fait la lecture, mais en regardant *de loin* s'il n'y a rien dedans « de trop janséniste ». Il voit à la fin le nom de M. Nicole, et *saute* bravement par dessus, pour ne pas troubler la grande joie et les éclats de rire que causent à ses audi-

(1) Lettre à Arnauld, juin 1694.

(2) Il était alors jésuite, mais il quitta la société deux ans après. Auteur d'un poème sur l'*Art de prêcher* et d'un *Entretien sur les tragédies en prose*.

(3) Henri de Condé, mort en 1646.

(4) « M. le prince d'aujourd'hui », c'est Henri-Jules, fils du Grand Condé.

(5) « Le dernier mort », c'est le Grand Condé, mort en 1686.

(6) « Chez lui ». Racine logeait alors rue des Maçons-Sorbonne, dans une maison aujourd'hui démolie.

teurs les choses plaisantes que mande Boileau (1).

Dans la matinée d'un mercredi de l'année 1697, deux vieillards gravissaient péniblement le joli escalier qui conduisait à l'appartement du P. de la Chaize, situé au-dessus de la sacristie (2). C'étaient M. Despréaux et son frère, le docteur de Sorbonne (3). Boileau venait soumettre au jugement du P. de la Chaize son épître sur l'*Amour de Dieu*, récemment terminée, et qu'on donnait, dans le monde, pour un ouvrage fait contre les jésuites, « comme si soutenir qu'on doit aimer Dieu s'appelait écrire contre les jésuites ! » (4) Aussitôt qu'on eut dit leur nom, le Père les fit entrer, fit apporter des siéges, et s'assit tout près du poète, pour que celui-ci, un peu sourd, pût mieux l'entendre. Nous sommes loin d'une époque où une épître, d'ailleurs médiocre, sur l'amour de Dieu, enflammait les esprits, partageait la Cour et la ville, occupait le roi, Bossuet, Noailles, Lamoignon, Racine, Bourdaloue, Port-Royal, mesdames de Maintenon et de Sévigné. Le Père de la Chaize expliqua qu'il était instruit de cette matière, ayant

(1) Lettre de Racine à Boileau, 5 septembre 1687. — Nous n'avons malheureusement pas cette lettre où Boileau parlait de Nicole et mandait des choses si plaisantes.

(2) L'appartement du P. de la Chaize est occupé aujourd'hui par la bibliothèque du lycée.

(3) Boileau avait alors soixante-et-un ans, et était déjà accablé d'infirmités. — Jacques Boileau, doyen de la cathédrale de Sens, chanoine de la Sainte-Chapelle, docteur en Sorbonne, était né un an avant le poète, le 18 mars 1635, dans la cour du Palais.

(4) Lettre de Boileau à Racine, 1697.

autrefois enseigné la philosophie à Lyon, et débita ce que beaucoup d'habiles auteurs scolastiques ont écrit sur ce sujet, sans pourtant dire, comme quelques-uns d'eux, que l'amour de Dieu n'est point nécessaire pour la justification du pécheur. Le docteur applaudissait ; Boileau, pendant ce temps, gardait un silence modeste jusqu'à ce qu'il dit qu'il était venu « non pas pour être loué, mais pour être jugé ». Puis il lut son épître très-posément, jetant dans sa lecture toute la force et tout l'agrément dont il était capable, et l'on sait que, comme Racine, il lisait parfaitement. Son hôte s'écriait : « *Pulchre ! Bene ! Recte !* Cela est « vrai ; cela est indubitable ; voilà qui est mer- « veilleux ! Il faut lire cela au roi ; répétez-moi « encore cet endroit. » A la prosopopée de la fin, il ne put retenir sa joie et ses éclats de rire, et il demandait la lecture de deux autres nouvelles épîtres (1), quand il fut interrompu par l'arrivée de son frère, le comte de la Chaize, capitaine de la porte du roi (2) ; mais il ne laissa partir les deux visiteurs qu'en leur faisant promettre de le venir voir à sa maison de campagne de Mont-louis (3), ajoutant qu'il les ferait avertir du jour où il serait seul.

(1) X. A mes vers ; — XI. A mon jardinier.

(2) « Grand échalas, prodigieux en hauteur, et si mince qu'on croit « toujours qu'il va rompre ; d'ailleurs très-bon et très-honnête « homme. » — Saint-Simon.

(3) C'est aujourd'hui le cimetière du P. La Chaise. La maison n'a été détruite qu'en 1820. Elle appartenait, depuis 1626, aux Jésuites qui l'embellirent grâce aux bienfaits du roi.

A deux pas de la Maison professe, au bout de la rue Pavée, on voit encore aujourd'hui le magnifique hôtel du président de Lamoignon (1) dont Boileau fut longtemps le commensal fidèle. C'est là qu'il rencontrait Bossuet, Pellisson, Fleury, les P. Rapin, Bouhours, Gaillard (2) et Bourdaloue.

C'est là qu'après dîner, usant de sa franchise habituelle, il eut devant Bourdaloue, Corbinelli, et deux évêques, la dispute que raconte madame de Sévigné (3) :

« On parla des anciens et des modernes. Des-« préaux soutint les anciens, à la réserve d'un « seul moderne qui surpasse à son goût, et les « vieux et les nouveaux. Le compagnon (4) du P. « Bourdaloue, qui faisait l'entendu, lui demanda « quel était donc ce livre si distingué dans son

(1) Ancien hôtel d'Angoulême, au coin de la rue Pavée et de la rue Neuve-Sainte-Catherine. Chrétien de Lamoignon l'acheta en 1684 et il resta dans la famille jusqu'à la Révolution. Le jardin, qui s'étendait jusqu'à la rue Culture-Sainte-Catherine, a été peu à peu couvert de constructions dans ces dernières années. C'est ici le lieu d'exprimer le regret que la ville de Paris n'utilise pas pour des services publics les hôtels historiques qui existent encore sur quelques points de Paris. En ce qui concerne le Marais, j'ai vu démolir ou dénaturer complètement depuis dix ans, l'hôtel d'Aumont, rue de Jouy ; l'hôtel Saint-Fargeau, rue Culture ; l'hôtel de Maillé, rue Neuve-Saint-Paul ; l'hôtel Dangeau, place Royale. On a sauvé l'hôtel Carnavalet ; qu'adviendra-t-il un de ces jours de l'hôtel Sully, rue Saint-Antoine ?

(2) Honoré Gaillard, né à Aix, en Provence, prédicateur célèbre, recteur de Louis-le-Grand, supérieur de la Maison professe, où il mourut le 11 juin 1727 et où il est inhumé. Il était âgé de quatre-vingt-six ans et avait soixante-neuf ans de profession religieuse.

(3) Lettre du 15 janvier 1690.

(4) Le compagnon, *Socius*. Un jésuite ne sortait pas ordinairement seul.

« esprit; il ne voulut pas le nommer. Corbinelli
« lui dit : Monsieur, je vous conjure de me le
« dire, afin que je le lise toute la nuit. — Des-
« préaux lui répondit en riant : Ah ! monsieur,
« vous l'avez lu plus d'une fois, j'en suis assuré.—
« Le jésuite reprend et presse Despréaux de
« nommer cet auteur si merveilleux, avec
« un air dédaigneux, un *cotal riso amaro*. Des-
« préaux lui dit : Mon père, ne me pressez
« point. — Le père continue. Enfin Despréaux le
« prend par le bras, et, le serrant bien fort, il lui
« dit : Mon père, vous le voulez : eh bien ! c'est
« Pascal, morbleu ! — Pascal, dit le père tout
« étonné; Pascal est beau autant que le faux le
« peut être. — Le faux ! dit Despréaux, le faux !
« Sachez qu'il est aussi vrai qu'il est inimitable :
« on vient de le traduire en trois langues. — Le
« Père répond : Il n'en est pas plus vrai pour
« cela. — Despréaux entame une autre dispute ;
« le Père s'échauffe de son côté, et après quelques
« discours fort vifs de part et d'autre, Despréaux
« prend Corbinelli (1) par le bras, s'enfuit au
« bout de la chambre ; puis revenant et courant
« comme un forcené, il ne voulut jamais se rappro-
« cher du Père et alla rejoindre la compagnie. »

Louis Racine, qui cite cette lettre, ajoute que le
P. Bouhours dit une fois à Boileau : « Quel est
« selon vous l'écrivain parfait ? que lirons-nous ?

(1) Jean Corbinelli, ami de Mme de Sévigné, d'origine florentine ; né rue de la Cerisaie, le 3 février 1622, mort rue Royale, le 28 juin 1716, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

« — Mon Père, reprit Boileau, lisons les *Lettres* « *provinciales*, et, croyez-moi, ne lisons pas « d'autre livre. »

Dans la chaleur de la discussion, on s'oubliait parfois : « Tous ces poètes sont fous ! s'écria un « jour Bourdaloue. — Je vous l'accorde, mon « Père, dit le satirique, mais venez avec moi aux « Petites-Maisons, je vous y montrerai dix prédi- « cateurs contre un poète, et vous ne verrez à « toutes les loges que des mains qui sortent des « fenêtres et qui divisent leurs discours en trois « points (1). »

A Bâville (2), la gaîté revenait. Madame de Chalucet, mère de M. de Bâville ; madame Hélyot, « une bourgeoise renforcée » ; une madame de la Ville, femme d'un traitant, animaient toutes les fêtes. Celle-ci chante à table une chanson à boire dont l'air est joli, les paroles très-méchantes (3) ; et le P. Rapin, et le P. Bourdaloue, de demander à Boileau de nouvelles paroles. Il s'exécute et apporte le lendemain les quatre couplets que voici :

I

Que Bâville me semble aimable,
Quand des magistrats le plus grand
Permet que Bacchus à sa table
Soit notre premier président !

(1) Lettre à Brossette, 12 mars 1706.
(2) Maison de campagne de M. de Lamoignon.
(3) C'est-à-dire *médiocres*.

II

Chalucet, Hélyot, La Ville
Y président à ses côtés ;
Et ses arrêts par Arbouville (1)
Sont à pleins verres exécutés.

III

Si Bourdaloue un peu sévère
Nous dit : Craignez la volupté ;
Escobar, lui dit-on, mon Père,
Nous la permet pour la santé !

IV

Contre ce docteur authentique
Si du jeûne il prend l'intérêt,
Bacchus le déclare hérétique
Et janséniste, qui pis est.

Ces couplets réussirent fort, surtout les deux derniers, qui firent « un peu refrogner » Bourdaloue : « Si M. Despréaux me chante, dit-il, je le « prêcherai ! » Mais le P. Rapin entendit raillerie et « obligea Bourdaloue à l'entendre aussi (2). »

Tous ces démêlés ne refroidissaient en rien l'estime et l'amitié qu'avaient l'un pour l'autre le poète et le religieux. On le savait bien à l'hôtel Lamoignon, et quand Bourdaloue mourut, la présidente ne crut pouvoir mieux adoucir le chagrin

(1) Gentilhomme, parent de M. de Lamoignon.
(2) Lettre à Brossette, 13 juillet 1702.

de Boileau qu'en lui envoyant le portrait du grand prédicateur. Boileau la remercia par ces vers :

Du plus grand orateur dont la chaire se vante,
M'envoyer le portrait, illustre présidente,
C'est me faire un présent qui vaut mille présents.
J'ai connu Bourdaloue ; et, dès mes jeunes ans,
Je fis de ses sermons mes plus chères délices.
Mais lui, de son côté, lisant mes vains caprices,
Des censeurs de Trévoux n'eut point pour moi les yeux ;
Ma franchise surtout gagna sa bienveillance ;
Enfin, après Arnauld, ce fut l'illustre en France
Que j'admirai le plus, et qui m'aima le mieux !

Presque tous ces hommes éminents s'éteignirent dans les premières années du dix-huitième siècle. Racine, dès 1699 ; Bourdaloue, Bossuet, en 1704 ; Chrétien de Lamoignon, en 1709 ; Boileau, en 1711 ; le P. de la Chaize, en 1709. Celui-ci, dont nous avons loué l'esprit conciliant, fut remplacé, comme provincial et comme confesseur du roi, par un homme tout différent qui porta dans ce poste difficile un caractère sombre, inflexible, violent, plein du ressentiment des injures passées. Michel Letellier (1), fils d'un obscur procureur ou

(1) Il n'appartenait pas à la famille de son homonyme, le chancelier Michel Le Tellier. « M. de Caylus, évêque d'Auxerre, tenait de ma-« dame de Maintenon qu'après la mort du P. de la Chaize, les Jésuites « présentèrent trois des leurs. Ils parurent en même temps devant le « roi. Deux tinrent la meilleure contenance qu'ils purent, et dire « ce qu'ils crurent de mieux pour parvenir au poste éminent qui fai-« sait tant de jaloux. Le P. Letellier se tint derrière eux, les yeux « baissés, portant son grand chapeau sur ses deux mains jointes et ne « disant mot. Ce faux air de modestie réussit. Le P. Letellier fut

d'un cultivateur de Basse-Normandie, pendant les six années (1709-1715), où il disposa d'un pouvoir qu'il rendit si redoutable, contribua plus que tout autre à attirer sur sa compagnie l'animadversion publique. Ses confrères eux-mêmes, effrayés, disaient hautement: « Il nous mène si grand train « qu'il nous fera verser. » La France ne put oublier les persécutions dont fut abreuvé le faible cardinal de Noailles, l'État mis en feu par la bulle Unigénitus, et par-dessus tout l'odieux spectacle de Port-Royal profané : « Ce qui avait été la vallée « sainte par excellence et la cité des tombeaux « n'offrait plus, durant ces mois de novembre et « de décembre 1711, que la vue d'un immense « charnier livré à la pioche et aux quolibets des « fossoyeurs : *horrible mélange d'os et de chair « meurtris!* Des chasseurs qui traversèrent alors « le vallon ont raconté qu'ils furent obligés d'é- « carter avec le bout de leurs fusils des chiens « acharnés à des lambeaux..... (1) » Abominable exemple! Moins d'un siècle après, les fossoyeurs travailleront à Saint-Denis !

« choisi. Il avait raison de baisser les yeux, car il avait quelque « chose de louche ou de travers dans son regard. »

Cette anecdote semble peu vraisemblable. A la mort du P. de la Chaize, Letellier était déjà provincial et très-connu par ses travaux théologiques. Il semblait tout naturellement appelé à remplacer le P. de La Chaize.

(1) Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal.*



CHAPITRE IV.

(1715-1764.)

LES JÉSUITES SOUS LOUIS XV.

Exil du P. Letellier. — Projets hostiles aux jésuites. — L'abbé Fleury, confesseur de Louis XV. — Le P. de Lignières. — Etat florissant de l'Université. — Animosité croissante contre les jésuites. — Tentative de Damiens. — Voltaire, les Nonotte et les Patouillet. — L'affaire La Valette. — Arrêt du 8 mai 1761. — Jésuites et apothicaires. — Examen des constitutions. — Déclaration du 6 août 1761. — Avis des évêques. — Prise de La Martinique. — Clôture de Louis-le-Grand, 1er avril 1762. — Arrêt du Parlement, 6 août 1762. — Fermeture de la Maison professe. — Occupations des Pères, leurs travaux, leur influence. — Les congrégations; jésuites de robe courte. — Arrêt du 22 février 1764. — Refus de serment, mesures rigoureuses, dispersion des Pères. — M. Sainte-Beuve.

L'un des premiers actes du régent fut d'exiler à Amiens, puis à La Flèche, le P. Letellier (1). D'après Dorsanne (2), un projet très-hostile fut arrêté alors contre les Jésuites, et peu s'en fallut qu'il ne fût mis à exécution. Il s'agissait de bannir ces religieux de Paris et de quelques autres de leurs col-

(1) Ce triste personnage mourut dans cette dernière ville en 1719.

(2) Journal de tout ce qui s'est passé à Rome et en France au sujet de la bulle Unigénitus, depuis 1711 jusqu'en octobre 1728.

léges ; on exceptait de la proscription le P. Tournemine et plusieurs autres Pères appartenant aux premières familles du royaume. Le nouveau roi n'avait que cinq ans. On lui donna pour confesseur le sage, le pieux abbé Fleury, l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* (1). Ce ne fut qu'en 1722, après un intervalle de sept années, que la Société de Jésus put ressaisir ce poste important qui lui avait déjà valu tant d'influence et tant d'ennemis. Le 31 mars 1722, le P. Claude Bertrand de Lignières fut présenté par le duc de Bourbon et par le maréchal de Villeroi au jeune Louis XV, qu'il confessa pour la première fois le 29 juin, à Saint-Cyr. Mais les temps étaient changés. Jamais le P. de Lignières n'eut l'ascendant des La Chaize et des Letellier. Il semblait qu'en tombant, les Jansénistes eussent entraîné les Jésuites dans leur chute. Dès qu'on ne les craignit plus les uns et les autres, ils prêtèrent à rire. Le régent donna l'exemple en jetant le ridicule sur leurs controverses. L'esprit des encyclopédistes commençait à souffler sur tout ce qui jusque là avait paru respectable. D'un autre côté, l'Université, ayant à sa tête celui que M. Villemain a appelé le *saint de l'enseignement* (2), comptait alors dans ses rangs les maîtres les plus accomplis qu'elle ait possédés, les Pourchot, les Coffin, les Crevier,

(1) « Monsieur, lui dit le duc d'Orléans, en lui annonçant sa nomi-« nation, je ne vous ai préféré à tant d'autres que parce que vous « n'êtes ni janséniste, ni moliniste, ni ultramontain. »

(2) Rollin, 1661 — 1741.

les Lebrun, et voyait les élèves affluer dans ses colléges. Tout se réunissait pour affaiblir les Jésuites, au moment même où ils allaient avoir à supporter les attaques les plus terribles.

La seconde moitié du dix-huitième siècle vit en effet renaître avec une singulière fureur les haines du temps de la Ligue et l'animosité des Parlements contre la société de Jésus. L'attentat de Damiens donna lieu à des accusations odieuses que se renvoyèrent mutuellement les deux partis. A Paris, il fallut protéger les maisons des Jésuites contre les colères de la foule (1). Louis XV était trop occupé de ses plaisirs pour soutenir énergiquement un ordre qu'il eut désiré protéger ; Choiseul était hostile ; madame de Pompadour ne pouvait pardonner la rigidité inattendue qu'avaient montrée les Pères à son égard, et la disgrâce qu'elle avait failli subir ; le Dauphin s'était inutilement compromis pour eux, et, sans influence aucune, survécut à peine à leur ruine (2). Pour la première fois, les Jésuites se trouvèrent à bout d'expédients. En Portugal, ils se faisaient chasser ; à Paris, en attaquant imprudemment l'Encyclopédie, ils excitaient contre eux les gens de lettres tout puissants, et allaient réveiller jusque dans Ferney, le vrai roi de France, Voltaire. Celui-ci, qui souvent les avait défendus (3),

(1) « Il y a eu tout le jour et toute la nuit des corps de garde con- « signés aux portes du collége des Jésuites, du Noviciat et de la « Maison professe » *Journal de l'avocat Barbier*, lundi, 28 mars 1757, jour de l'exécution de Damiens.

(2) Il mourut à Fontainebleau en 1765.

(3) Voir le magnifique éloge que fait Voltaire de ses maîtres. — Lettre au P. de La Tour, 7 février 1746. — *Pièce justificative*, X.

se lassa des injures du *Journal de Trévoux*, de la *Gazette ecclésiastique*, de l'*Année littéraire*, et, sans poursuivre la destruction de la société, tua sous un ridicule ineffaçable les Berthier, les Nonotte et les Patouillet (1).

Pendant que cette guerre de pamphlets excitait l'opinion contre les Jésuites, un évènement imprévu vint tout à coup mettre en danger leur existence même.

Antoine de la Valette, né en 1707, près de Saint-Affrique, dans le Rouergue, entra dès l'âge de treize ans dans la compagnie de Jésus. Parvenu successivement aux plus hautes fonctions de l'ordre, il était depuis six ans supérieur des missions aux Antilles, quand les plaintes des habitants de la Martinique le firent rappeler par le ministère, en 1753. On l'accusait, avec trop de raison, de mêler le négoce aux devoirs de sa place, d'accaparer tout le commerce de l'île, de cultiver un immense territoire à l'aide de cinq cents noirs achetés en fraude à la Barbade. Ses opérations avaient pris en effet le plus grand développement; il avait des relations dans toutes les villes de l'Europe; à Paris, son correspondant n'était rien moins que le P. de Sacy, procureur général des missions, qui demeurait à la Maison professe (2). Soutenu

(1) C'est dans le cours de l'année 1760 que cette guerre littéraire fut la plus vive. Voyez: *Le Pauvre Diable*, *le Russe à Paris*, *la Vanité*, *l'Ecossaise*, *Relation de la maladie, de la confession, de la mort et de l'apparition*, du P. Bertier, etc.

(2) Ce n'était pas la première fois qu'on accusait les Pères d'opérations commerciales. Au commencement du XVIIe siècle, ils pas-

par ses confrères, reçu, rue Saint-Antoine, comme l'ange tutélaire, comme le restaurateur de la gloire de la société aux Iles du Vent, La Valette eut assez de crédit pour retourner à la Martinique avec le titre de visiteur général et de préfet apostolique. Enhardi par ce succès, il recommença ses opérations avec plus d'audace encore que par le passé (1); mais il avait compté sans la guerre de sept ans et nos revers maritimes. Les Anglais prirent successivement plusieurs de ses vaisseaux et lui firent subir des pertes énormes qui l'amenèrent à une banqueroute de près de trois millions.

saient pour avoir le monopole des fourrures du Canada et du bois flotté qui arrivait à Paris par la Seine et la Marne.

Des bruits étranges couraient sur la nature de certains de leurs biens. L'ordre, disait-on, s'était rendu acquéreur de nombreux offices de notaires royaux, qu'il affermait, n'admettant pour titulaire que le postulant présenté par le procureur général de l'ordre.

(1) Voici selon M. Laumier comment procédait le P. La Valette : « Tout le monde sait que l'argent de France a cours, à la Martinique, « pour une valeur de moitié en sus, et qu'une somme de cent francs « en vaut cent cinquante. Aussi, les colons qui ont des fonds à faire « passer en France, au lieu d'envoyer des espèces, expédient des « denrées qui ne se vendent pas leur prix d'achat, mais sur les- « quelles il y a moins de perte à subir que sur les espèces.

« Le P. La Valette fit son calcul et offrit de recevoir à la Marti- « nique, l'argent des colons, de leur faire toucher en France une « somme égale à celle qu'on lui verserait, à la condition qu'on accep- « terait ses lettres de change à une très-longue échéance, à deux ou « trois ans par exemple.

« L'appât du bénéfice tenta quelques spéculateurs ; on risqua d'a- « bord de faibles sommes ; l'exactitude avec laquelle elles furent « payées, fit naître la confiance, on se livra avec plus de sécurité, et « la partie du P. La Valette se trouva nouée.

« Quel emploi faisait-il cependant de cet argent dont il payait un « si fort intérêt ? le voici. Il l'employait en marchandises du pays « qu'il expédiait en Europe. Avec le produit de la vente, il faisait

Le scandale fut grand ! Deux commerçants de Marseille, Gouffre et Lionci, perdaient quinze cent mille francs ! Ricci, alors général, leur en fit offrir cinq cent mille, par l'entremise du P. de Sacy, qui se servit de l'argent pour payer à Paris des dettes criardes. S'il fallait en croire une anecdote douteuse contée par d'Alembert, il aurait ajouté le persifflage à la spoliation, en offrant de dire la messe pour obtenir à ses victimes la grâce « de « souffrir chrétiennement leur ruine ».

Alors commença la lutte mémorable des Parlements de tout le royaume appuyés par les Jansénistes et par l'esprit nouveau, et de cette société

« acheter, à quarante-deux livres, des pièces d'or de Portugal, qui « avaient cours légal à la Martinique pour 66, et se couvrait non-« seulement de sa perte, mais faisait même un bénéfice. Pour rendre « ceci plus clair, établissons ce qu'on appelle en termes de banque un « compte simulé.

« Le P. La Valette recevait, à la Martinique, 6000 livres, qui « n'en valaient, en France, que 4,000. Il les employait en sucres et « en cafés qui, vendus en Europe, ne lui produisaient pas encore « ses 6,000 livres. Il perdait à peu près 20 p. 0/0, et ne réalisait « ainsi que 4,800 livres. Avec cette somme, il faisait acheter des « pièces d'or de Portugal, et, sur le pied de 42 livres, il en obtenait « 117, et il lui restait encore 3 livres. Ses 117 pièces de Portugal, « vendues à la Martinique, au prix de 66 livres, lui produisaient « 7,722 livres, qui, jointes aux 3 livres qui lui restaient sur l'achat « de ces pièces, faisaient 7,725 livres. Les 6,000 livres qu'il avait « empruntées lui donnaient donc un bénéfice de 1725 livres.

« Comme quatre mois de temps suffisaient pour commencer et ter-« miner son opération, et qu'il ne fournissait pas de traites sur « France, à moins de deux ans de terme, il s'ensuit qu'il pouvait ré-« péter ses envois quatre, cinq et six fois, et, par conséquent, multi-« plier prodigieusement ses bénéfices, tout en paraissant faire des « emprunts onéreux et marcher à sa ruine. »

Ch. Laumier, *Résumé de l'Histoire des Jésuites*, Paris, 1826.

de Jésus, jusque-là si redoutée ; pendant quatre ans des débats dont l'importance et le théâtre allaient toujours grandissant, tinrent en suspens la France et le monde.

Lionci, volé et bafoué, fit condamner solidairement la Valette et de Sacy (1) par la juridiction consulaire de Marseille. Mais comment faire payer quinze cent mille francs à deux jésuites? Un nouvel arrêt, rendu par défaut (2), déclara la sentence exécutoire contre toute la société établie en France.

Le coup était rude et difficile à parer. Les Jésuites semblent ne pas en avoir compris la portée (3), et avoir ignoré combien l'exaspération était grande contre eux, combien leurs ennemis étaient nombreux et puissants. Ils pouvaient en appeler au Grand-Conseil, ils préférèrent suivre l'avis imprudent d'un conseiller d'État, M. de la Granville, leur affilié, qui crut que leur triomphe serait plus éclatant et plus complet, si le procès était porté à la grande chambre du Parlement de Paris. La cause y fut plaidée avec la plus grande solennité. Gerbier, compatriote de la Chalotais, alors dans tout l'éclat de la jeunesse et du talent,

(1) 19 novembre 1759.

(2) 29 mai 1760.

(3) Un des juges de la grande Chambre leur disait amicalement quand ils vinrent le solliciter : « A quoi pensez-vous, mes Pères, de « laisser plaider une pareille affaire ? Il faut que vous ayez perdu « l'esprit. Quand vous auriez dû vendre jusqu'aux vases sacrés de « vos églises, il fallait payer ce qu'on vous demandait et étouffer le « bruit à quelque prix que ce fût. »

parla contre eux, et se fit, dit Voltaire, la même réputation qu'autrefois les Arnauld et les Pasquier. Enfin, sur les conclusions de l'avocat général, Le Pelletier de Saint-Fargeau, le 8 mai 1761, fut rendu l'arrêt par lequel : « La Valette, visiteur « apostolique ; de Sacy, procureur général des « missions, étant banquiers et commissionnaires « du général résidant à Rome ; ce général admi- « nistrant toutes les maisons de l'ordre : le gé- « néral et la société étaient condamnés à restituer « à Gouffre et Lionci un million cinq cent deux « mille francs (1) ; aux intérêts, aux dépens et à « cinquante mille livres de dommages. »

Les transports de la foule éclatèrent de toutes les manières imaginables. On hua les quelques Jésuites qui, dans leur simplicité, avaient osé assister à l'audience. On saisit l'avocat général au sortir du parquet pour l'admirer et le complimenter ; on le porta en triomphe jusqu'à son carrosse, on embrassa les chevaux comme un hommage d'amour qu'on n'osait porter au maître. A l'intérieur du palais, les salles retentissaient du bruit des applaudissements et des cris. M. le premier président (2) fut reconduit en triomphe comme l'avait été Le Pelletier de Saint-Fargeau. On ne lui laissa pas même la liberté d'entrer dans

(1) 1,502,276 livres, 2 sous, un denier.

(2) Il s'agit de *Mathieu-François Molé*, premier président de 1757 à 1763. Il avait épousé, à Saint-Eustache, le mardi 22 septembre 1733, après minuit, *Bonne-Félicité Bernard*, fille du fameux financier Samuel Bernard.

son hôtel par la petite porte, près de la Sainte-Chapelle. Le peuple rangé en double haie sur son passage l'obligea à descendre le grand escalier et à traverser la cour au milieu des acclamations et des félicitations respectueuses sur ce qu'il avait eu le courage de condamner les Jésuites et de faire triompher les lois. Ce fut comme une fête publique dans Paris tout le reste du jour. On s'empressait d'annoncer cette heureuse nouvelle ; on s'embrassait comme si l'État eût remporté quelque grande victoire. Il semblait que chacun eût fait une fortune personnelle par la perte que faisaient les Jésuites. Rien ne prouvait mieux combien ils étaient détestés en France (1).

L'heure était venue où ils ne devaient plus trouver d'appui dans ce pays, dont ils méprisaient les institutions, devant lequel ils avaient cru pouvoir braver impunément les contrats, les lois du crédit, l'honnêteté commerciale. La réprobation publique les poursuivait sans pitié, sans mesure. « Frère Berthier et ses complices n'osent paraître « dans les rues, écrit d'Alembert (2), de peur « qu'on ne leur jette des oranges de Portugal à la « tête. »

Des incidents comiques égayaient le drame. Le 14 mai 1760, jour de l'anniversaire de la mort de Henri IV, tous les apothicaires de Paris viennent assiéger la Maison professe. Ils prétendent que

(1) *Nouvelles ecclésiastiques.*
(2) Lettre à Voltaire, 24 février 1759.

frère Lebourg, l'apothicaire de la maison, fait un petit commerce clandestin de drogues avec les malades du quartier. Une saisie est opérée et le bruit court aussitôt dans la ville que les Jésuites fabriquent ces drogues pour empoisonner les Jansénistes :

> L'univers cependant voit nos apothicaires
> Combattre en Parlement les Jésuites, leurs frères ;
> Car chacun vend sa drogue et croit sur son pailler
> Fixer, comme Lefranc, les yeux du monde entier (1).

Le procès du P. La Valette avait fait rechercher si les Jésuites étaient solidaires les uns pour les autres, et cette question amena le Parlement à un examen complet et minutieux de leurs constitutions. Dès le 17 avril 1761, quinze jours avant leur

(1) VOLTAIRE, *le Russe à Paris*. — *Pièce justificative, XI.*
« On voulait constater la vente journalière que les Pères faisaient « de ces sortes de marchandises. Il fallait les prendre sur le fait. Deux « des gardes-apothicaires, Brongniart et Terrier, se présentèrent le « lundi 9 juin, à 9 heures du matin, avec le commissaire Bourgeois, « et Simonot, huissier à verge au châtelet de Paris, au-devant de la « porte de la Maison professe, d'où ils virent sortir le frère apothi- « caire chargé de plusieurs boîtes d'étain qu'il remit à un particulier « dans un carrosse de remise. Ils virent aussi le frère jésuite rece- « voir 4 écus de 6 livres qu'ils jugèrent sainement être le prix ou « portion du prix de la marchandise. Ils s'approchèrent et interro- « gèrent le particulier qui répondit ingénuement qu'il *achetait* et « *payait* trois boîtes de thériaque et trois de confection d'hyacinthe, « à raison de 7 livres chaque boîte, qu'il en donnait 24 livres à- « compte, et qu'au moment qu'il venait d'être interrogé, il allait « payer le surplus. Le frère interpellé à son tour convint de tous ces « faits et avoua même que journellement il vendait et était en posses- « sion de vendre ces mêmes médicaments ; ce qu'il signa en cet en- « droit du procès-verbal : LE BOURG, frère apothicaire. » — *Nouvelles ecclésiastiques* du 6 août 1760.

condamnation pour banqueroute frauduleuse, ils recevaient l'ordre de déposer, dans les trois jours, au greffe civil de la Cour, ces constitutions fameuses qui n'avaient jamais été approuvées avec les formes requises. Les Jésuites obéirent, et, le lendemain, l'exemplaire demandé fut apporté par le P. Ant. de Montigny, procureur de la province de France.

Ainsi la lutte changeait de caractère et prenait une importance nouvelle : il ne s'agissait plus d'une restitution pécuniaire, à laquelle certainement l'orgueil, plus que l'avarice, s'était refusé, mais de la vie ou de l'anéantissement de l'ordre.

Les Jésuites étaient bien en Cour. Leur P. Desmaretz confessait le roi ; le P. Bieganski (1), la reine ; le P. Croust, la Dauphine. Ils eurent le crédit d'obtenir du roi une déclaration qui évoquait l'affaire à son Conseil. Le Parlement enregistra cette déclaration le 6 août 1761, remit au roi l'exemplaire des constitutions, mais exigea qu'un autre semblable fût apporté dans trois jours ; ajourna les Jésuites à comparaître au bout de l'année pour le jugement de leurs constitutions, et, par provision, leur défendit de recevoir des novices et d'ouvrir leur collége pour le 1er octobre suivant. En même temps, il ordonnait que vingt-quatre volumes des théologiens jésuites seraient

(1) « A la mort du dernier confesseur de la reine (février 1756), « ils avaient eu la politique d'avoir ici trois jésuites polonais pour « remplir cette place, en cas d'évènement. » — BARBIER, *Mémoires du règne de Louis XV*.

lacérés et brûlés en la cour du palais, au pied du grand escalier, par l'exécuteur de la haute justice, comme séditieux, destructifs de tout principe de la morale chrétienne, enseignant une doctrine meurtrière, etc. (1)

Des deux parts on se hâta d'utiliser le délai accordé. Les ennemis des Jésuites n'osaient encore concevoir l'espoir de détruire une société si puissante, mais ils voulaient au moins lui enlever les deux sources principales de son crédit, la place de confesseurs des rois, et l'éducation de la noblesse (2).

On vit bientôt que les Pères avaient encore de grands appuis. Le 29 août, le roi prorogea d'un an la clôture du collége Louis-le-Grand, et la rentrée de leurs élèves, qui devait être la dernière, put avoir lieu, comme d'habitude, à la Saint-Rémy (3); mais ils n'eurent plus, selon Barbier, que cent cinquante pensionnaires et une quin-

(1) L'empressement à se procurer l'arrêt fut incroyable. Le vendredi, à dix heures du soir, les carrosses remplissaient encore l'étroite rue de la Harpe, où demeurait Simon, l'imprimeur du Parlement, à l'enseigne de l'Hercule. On enlevait les feuilles aux ouvriers à mesure qu'elles sortaient de dessous la presse ; on les arrachait, pour ainsi dire, aux colporteurs. Le dimanche, Simon les vendait encore vingt-quatre sols ; on les vendit dans les rues jusqu'à 3 livres. Simon gagna plus de 35,000 livres.

Voir les *Nouvelles ecclésiastiques*.

(2) D'Alembert, *Sur la Destruction des Jésuites*.

(3) Les illusions des Jésuites étaient encore complètes. L'un des Pères de Louis-le-Grand dit au recteur de l'Université, M. Gigaut : « Le roi vient d'envoyer au Parlement une déclaration qui lui lie les « mains pour un an ; au bout de l'an, nous en aurons une autre qui « les lui liera pour dix ans. » — *Nouvelles ecclésiastiques*.

zaine d'externes (1). Sur le rapport des commissaires du Conseil chargés d'examiner les constitutions, les évêques et archevèques présents à Paris furent convoqués, et dans leur assemblée du 31 décembre 1761, quarante-cinq prélats sur cinquante et un déclarèrent : « que la société des « Jésuites était utile à la religion autant qu'à « l'État ; que leur interdire l'instruction serait « porter un notable préjudice au diocèse ; que « leur enseignement était public et qu'il était no- « toire qu'ils consacraient leurs talents et ceux de « leurs écoliers à célébrer les louanges de nos « rois et à inspirer les sentiments de fidélité qui « sont dûs à l'autorité et à la majesté royale ; que « les priviléges étaient sans danger, puisque la « société y avait formellement renoncé, en tout ce « qui pouvait être contraire aux maximes du « royaume et aux libertés de l'Église gallicane. »

Les Jésuites semblaient triompher, et le roi, déférant à l'avis des évêques, rendit un édit dont l'objet était de les laisser subsister en modifiant leurs constitutions ; mais le Parlement, soutenu de plus en plus par l'opinion publique, se montra intraitable, fit des remontrances, obtint le retrait de l'édit royal, demanda aux baillages et universités de son ressort des mémoires, qui furent tous

(1) « Quant aux externes, on assure que l'Université a fait insinuer « des défenses aux maîtres de pension d'y envoyer aucun de leurs « écoliers, et le sieur Aupy, qui s'était vanté de les y conduire comme « auparavant, n'a pas osé le faire. Il les a envoyés au collége d'Harcourt. » — *Nouvelles ecclésiastiques*.

hostiles à la société, et, le 5 mars, il ordonna par arrêt que les extraits des livres des Jésuites seraient traduits et soumis au roi, aux évêques et aux archevêques. « On voyait percer l'ancienne animosité du Parlement contre l'ordre à travers les expressions vraiment hyperboliques de cet arrêt qui dénonçait les passages extraits comme tendant à rompre tous les liens de la société civile, en autorisant le vol, le mensonge, l'impureté la plus criminelle, et généralement toutes les passions et tous les crimes (1). »

En même temps, on apprenait à Paris la prise de la Martinique par les Anglais (2), et ce revers, qui faisait perdre à notre commerce plusieurs millions, atteignait surtout des négociants, des armateurs, déjà frappés par la banqueroute La Valette. Selon d'Alembert, on voulut faire diversion à de trop justes plaintes, et, comme Alcibiade autrefois avait fait couper la queue à son chien, pour empêcher les Athéniens de parler d'affaires plus sérieuses, on décida la clôture de Louis-le-Grand au 1er avril.

(1) Ils étaient reconnus coupables : « D'avoir enseigné la simonie, « le blasphème, le sacrilége, la magie, le maléfice, l'astrologie, l'i- « dolâtrie, l'impudicité, le parjure. » — Leur doctrine était condamnée : « comme favorable au schisme des Grecs, à l'arianisme, au « socinianisme, au sabellianisme, au nestorianisme....., ressentant « l'épicuréisme, apprenant aux hommes à vivre en bêtes et aux « chrétiens à vivre en payens. »

(2) Investie par l'amiral Rodney, le 8 janvier 1762, elle tomba en son pouvoir le 4 février suivant et fut rendue à la France par le traité de Paris, en 1763.

Averti aussitôt par le P. Provincial, le P. Frélaut (1), recteur de Louis-le-Grand, passa la nuit à dicter à ses secrétaires les lettres d'avis aux familles. En vain, il voulut cacher jusqu'au dernier moment la mesure rigoureuse qui frappait cette maison jusque-là si florissante, le secret transpira bientôt, et les élèves purent deviner qu'un grand malheur planait sur eux, en voyant au réfectoire, pendant le souper, les Pères causer d'un air consterné, au lieu de prendre leur repas. Le lendemain, à midi, le doute ne fut plus permis ; les parents arrivaient de toutes parts chercher leurs enfants. On se fait facilement l'idée du trouble et du désordre causés par le licenciement subit d'un établissement qui comptait encore près de deux cents internes, et trois à quatre cents fonctionnaires. Au milieu de la grande salle sévèrement meublée d'un crucifix d'argent, d'une immense table de marbre, de fauteuils en chêne massif, le P. Frélaut recevait les adieux des élèves et de leurs parents. La soudaineté de la séparation, le sentiment qu'ils étaient victimes d'un abus de la force, soulevaient les sanglots des assistants. Le vieux recteur ne put supporter jusqu'au bout une telle émotion ; il se retira dans sa chambre d'où il ne sortit que plusieurs jours après, laissant le collége

(1) Frélaut (Henri-René), né à Saint-Brieuc, le 20 octobre 1699, entré au noviciat de Paris en 1716, avait été dix ans préfet des études de Louis-le-Grand avant d'en être nommé recteur. Accueilli d'abord par le duc de Nevers, il se réfugia plus tard à Fribourg pour ne pas prêter le serment imposé par le Parlement de Paris.

« à la garde de Mathière, huissier du Parle-
« ment (1). »

A la veille de la guerre la plus terrible que se soient jamais faite l'avenir et le passé, les Jésuites perdaient la direction de la génération qui devait atteindre l'âge viril en 1789. Ils avaient longtemps exercé une heureuse influence sur l'enseignement en stimulant le zèle de l'Université ; ils avaient introduit dans leurs colléges une discipline exacte, le goût des sciences et de quelques arts ; des habitudes de politesse que la rude éducation du moyen-âge n'avait pas connues. Ils étaient fiers à juste titre de maîtres comme les Pères Auger, Maldonat, Garnier, Petau, de La Rue, Jouvency, Vanière, Rapin, Bouhours, Commire, Desbillons, Buffier, André, Ménétrier, Sanadon, Tournemine,

(1) « Jusqu'au dernier moment, les Jésuites s'étaient vantés avec « hauteur qu'ils seraient soutenus contre le Parlement. Le mardi, ils « parlaient encore d'ordres contraires de la cour ; mais, le mercredi, « quand, ayant écrit à M. de Saint-Florentin pour lui demander ce « qu'ils feraient des jeunes Arméniens dont ils étaient chargés par le « Roi, ils en eurent reçu cette réponse accablante, qu'on y avait « pourvu, et qu'on les transférerait dans une maison louée à cet effet, « ils virent qu'enfin l'heure des vengeances du Très-Haut était arri- « vée pour eux.

« Le jeudi, 1er avril, on vit donc sortir du Noviciat et du Collége « tous les novices et tous les pensionnaires à la fois. Jamais sortie ne « se fit peut-être avec plus d'éclat par la fausse sécurité des bons « Pères, qui s'étaient flattés jusqu'au moment où il fallut tout éva- « cuer en un seul jour. Dès le lendemain, tous les lieux du Collége « étaient vides, et les Jésuites avaient déjà loué au collége du Plessis, « qui y est contigu, la portion de leurs bâtiments que les pensionnaires « occupaient. Les portes en furent murées du côté des Jésuites et on « en ouvrit d'autres du côté du Plessis. » — *Nouvelles ecclésiastiques.*

Bougeant, Brumoy, Le Jay, Porée ; — d'élèves comme Molière, Bernier, Condé, Corneille, Bossuet, Fleury, Saint-Réal, Descartes, Chapelle, Crébillon, Voltaire, Jean-Baptiste Rousseau, Montesquieu, Buffon, Fontenelle, Molé, Turgot, Huet, Cassini, Tournefort ; et pourtant ils n'ont laissé à la postérité aucune de ces œuvres pédagogiques qui sont l'éternel honneur de Port-Royal et de l'ancienne Université ; les Méthodes pour étudier les langues grecque et latine ; la Logique d'Arnauld, les Essais de morale, la Grammaire générale et le Traité des études (1).

Louis-le-Grand fermé, les Jésuites commencèrent à désespérer de leur fortune. « D'ailleurs, écrit « Diderot, au moment où l'orage allait fondre sur « eux, dans cet instant où le ver de terre qu'on « foule du pied montre quelque énergie, ils « étaient si pauvres de talents et de ressources que, « dans tout l'ordre, il ne se trouva pas un homme « qui sût dire un mot qui fit ouvrir les oreilles. « Ils n'avaient plus de voix et ils avaient fermé « d'avance toutes les bouches qui auraient pu « s'ouvrir en leur faveur. »

Il faut quelquefois vouloir ouvrir les oreilles. Ni Diderot, ni le dix-huitième siècle n'ont compris

(1) « Un honnête homme a par ses ouvrages enchanté le public. « C'est le cœur qui parle au cœur ; on sent une secrète satisfaction « d'entendre parler la vertu : c'est l'abeille de la France. » — MONTESQUIEU, *Pensées diverses*.

Ajoutez aux œuvres déjà citées : ARNAULD, *Règlement des Études dans les Lettres humaines;* COUSTEL, *Règles de l'Éducation des Enfants;* JACQUELINE PASCAL, *Règlement pour les Enfants.*

toute la grandeur de Ricci prononçant le : « *Sint* « *ut sunt, aut non sint.* »

Les Pères de Louis-le-Grand et du Noviciat se retirèrent à la Maison professe. Tous attendaient avec impatience le mardi saint (6 avril 1762), jour où le Parlement entre en vacances pour une quinzaine. Jusque-là ils avaient vendu sans bruit du linge et quelques meubles ; à partir du mercredi saint, ils ne gardèrent plus de mesures. Ils brûlèrent, trop à la hâte, tous leurs papiers et effrayèrent le voisinage par les flammèches qui volaient de toutes parts ; en même temps, ils vendaient à bas prix meubles, batteries de cuisine, denrées coloniales, La bibliothèque surtout fut mise au pillage (1), ils sentaient qu'il fallait profiter de l'absence des magistrats.

Les Lionci voyant échapper leur gage, se plaignirent. La Cour, toutes Chambres assemblées, mit les biens des Jésuites sous séquestre (2), et l'arrêt fut exécuté le jour même, vendredi, 23 avril, à 4 heures. Six huissiers accompagnés de deux records partirent de « la porte de Paris (3), » et allèrent dans chacune des trois maisons mettre les scellés sur les meubles et les papiers.

Arriva enfin le terme fatal fixé depuis un an. Le 6 août 1762, les Chambres s'assemblèrent à 8 heures précises du matin et la séance ne finit

(1) « Une bible de Mayence, qui vaut ordinairement deux mille « livres, fut donnée pour trois cents. » — *Nouvelles ecclésiastiques*.

(2) Fut nommé séquestre Edme-Louis Bronod, le jeune, notaire.

(3) Ou par corruption l'*Apport Paris*, c'est le Grand-Châtelet.

qu'un peu avant minuit. L'affluence était aussi grande que si l'on eût été en plein jour, et l'on vit se renouveler au prononcé de l'arrêt les transports de joie qui avaient éclaté lors de l'affaire des Lionci. Le Parlement ordonnait aux Pères : « de « renoncer pour toujours au nom, à l'habit, aux « vœux, au régime de leur société ; d'évacuer, « dans huitaine, les noviciats, les colléges, les « Maisons professes ; de ne jamais se trouver deux « ensemble et de ne travailler en aucun temps à « leur rétablissement, sous peine de lèse-ma- « jesté (1). »

Cet arrêt ne leur fut signifié et ne fut distribué au public impatient que le 13 août. Le vendredi suivant, 20 août, un huissier du Parlement, sa baguette à la main, se présenta à la porte de la Maison professe, rue Saint-Antoine, et en fit sortir les religieux jusqu'au dernier. On laissait à chacun d'eux « son lit, son bureau, ses chaises, ses livres, « ses vêtements personnels, une douzaine et demie « de chemises, trois paires de draps et douze « serviettes. »

Ce fut la fin du drame. Louis XV y mit le mot

(1) Les autres parlements du royaume rendirent dans leurs ressorts des arrêts à peu près semblables. Une série d'arrêts et d'édits consomma dans les années suivantes la destruction de l'ordre :

1764, 22 février : « Les Jésuites qui voudront rester en France « feront dans huitaine serment d'abjurer l'Institut. » — 9 mars : « Ceux qui n'ont pas prêté le serment sont bannis. » — Novembre, édit royal qui dissout la Société sans retour.

En 1773, le 21 juillet, le pape Clément XIV éteint, supprime la Société de Jésus, etc. — Ils ont été rétablis par une bulle du pape Pie VII, en date du 7 août 1814.

pour rire : « Bah ! dit-il, je ne serai pas fâché de « voir le Père Desmaretz (1) en petit collet. » Voltaire, lui, regrette que les Jésuites tombent. Il écrit au comte d'Argental : « C'est une grande « perte pour mes menus plaisirs (2). » Il est d'ailleurs tout entier aux Calas et à sa noble indignation contre le Parlement de Toulouse ; à peine a-t-il le temps de jeter quelques paroles de mépris : « A la canaille jésuitique, jansénienne, parlemen-« taire, sorbonnique, dont il faut s'amuser comme « de chiens qui se battent (3). » D'Alembert s'étonne : « que la destruction de *cette vermine* ait « fait un si petit évènement. A peine en a-t-on « parlé deux jours, et ces Jésuites si orgueilleux « périssent comme des capucins sans faire de sen-« sation (4). »

Tout se borna en effet à de petits vers, à quelques bons mots, à un déluge d'estampes et de caricatures. Le bruit ayant couru que l'avocat Dominé de Verzet serait leur défenseur, la réplique est toute prête, dit quelqu'un, on lui répondra : « *Domine, Salvum fac regem.* » Le distique suivant eut un grand succès :

Que fragile est ton sort, Société perverse !
Un boîteux t'a fondée, un bossu te renverse ! (5)

Une estampe parut représentant Louis XV, élevé

(1) Confesseur du roi.
(2) 20 avril 1762.
(3) Lettres de d'ALEMBERT : 13 mai 1759 et 26 octobre 1762.
(4) D'ALEMBERT, lettre du 8 septembre 1762.
(5) Un boîteux : Saint-Ignace ; — un bossu : l'abbé de Chauvelin.

sur son trône, et dispersant un groupe de Jésuites, avec cette inscription heureusement appliquée :

Maturate fugam, regique hæc dicite vestro :
Non illi imperium... .. (VIRGILE.)

Enfin tout Paris courut à la foire Saint-Ovide (1) pour acheter le jouet à la mode, de petites figures de cire habillées en jésuites, ayant pour base une coquille d'escargot. A l'aide d'une ficelle, on faisait rentrer le Jésuite dans sa coquille. « C'est une « fureur, dit Bachaumont, et il n'y a pas de mai- « son qui n'ait son Jésuite. »

Un sentiment bien naturel nous a porté à rechercher les noms des habitants de la Maison professe, au moment de leur dispersion (2). Ils étaient au nombre de soixante-quatre, dont quarante-et-un Pères, ou religieux profès, et vingt-trois frères, ou coadjuteurs temporels. Parmi les Pères les plus connus, nous remarquons le P. Provincial, Etienne Delacroix ; le bibliothécaire, Claude de Montaigu ; le P. Desmaretz, confesseur du roi ; le trop célèbre P. de Sacy ; le P. de La Tour, ancien recteur de Louis-le-Grand ; les Pères Routh, Amyot, Griffet, Duplessis, Croust. Frère François Porcheron était le boulanger ; Frère François Paulin, le pourvoyeur ; F. Lebourg, l'apothicaire ; F. Bouriant, l'infirmier ; F. Etienne

(1) Elle se tenait devant l'église des Capucins de la place Vendôme.

(2) Voir *Pièce justificative, XII.*

Jouan, le cuisinier ; F. Philippe Hérault, le portier.

Les Pères vivaient dans le monde: ils jouissaient de toute la liberté compatible avec leur état, Ignace de Loyola n'ayant pas cru devoir les assujettir aux pratiques minutieuses qui asservissaient les autres ordres (1). La malignité y avait bien trouvé son compte, et l'on disait d'eux qu'ils se levaient à quatre heures du matin pour réciter les litanies à huit heures du soir ; mais ils avaient eu le bon esprit de laisser dire, de ne rien changer à leur règle et de consacrer, la plupart, leur temps au progrès des lettres et des sciences. Ni chœurs, ni chants nocturnes, ni mortifications indiscrètes, ni jeûnes prolongés ne devaient les détourner de leurs études ou de leurs occupations les plus chères, la propagation de la foi (2) et l'enseignement.

(1) Pratiques auxquelles les religieux du dix-huitième siècle avaient de la peine à se plier : « 1er juillet 1765. — Il se répand une *Re-« quête des Bénédictins au Roi*. C'est une feuille de quatre pages, « signée par un grand nombre de religieux de Saint-Germain-des-Prés « et autres. Elle paraît être l'ouvrage des plus savants de l'Ordre. « Ils se plaignent d'être astreints à des pratiques minutieuses, à des « formules puériles, à une règle gênante et qui n'est d'aucune uti-« lité à l'Etat. Ils demandent à n'être plus tondus, à faire gras, à « porter l'habit court, à ne plus aller à matines à minuit, etc., en « un mot, à être comme séculiers. Ils offrent d'instruire et entretenir « *gratis* soixante gentilshommes. Cette requête fait grand bruit. » — Mémoires de BACHAUMONT.

(2) « Presque toutes les missions françaises furent établies par Col-« bert et Louvois, qui comprirent de quelle ressource elles seraient « pour les arts, les sciences et le commerce. Les Pères Fontenay, Ta-« chard, Gerbillon, Le Comte, Bouvet et Visdelou furent envoyés aux « Indes par Louis XIV : ils étaient mathématiciens, et le roi les fit « recevoir de l'Académie des Sciences avant leur départ. » — CHATEAUBRIAND, *Génie du Christianisme*.

Ceux de la Maison professe se délassaient de leurs travaux dans la belle maison de campagne de Montlouis, ou allaient à Louis-le-Grand chercher les élèves désignés pour distribuer en ville des aumônes. Heureux s'ils se fussent adonnés seulement à la littérature, aux sciences et aux arts! Le désir de dominer, de jouer un rôle dans l'État, les perdit. Fêtes pompeuses dans leurs églises; concerts, représentations théâtrales, feux d'artifice, expériences publiques dans leurs colléges pour attirer la foule; démarches auprès des grands pour capter leur confiance, diriger leurs consciences, élever leurs enfants: ils n'oublièrent rien de ce qu'ils croyaient propre au succès. Ils l'obtinrent et s'en enivrèrent. On les vit partout, à Versailles, à Compiègne, à Chantilly, à Fontainebleau, comme dans les antichambres des bureaux, se mêlant des affaires les plus différentes. Une longue file de carrosses encombrait sans cesse la rue Saint-Antoine et l'humble entrée de la Maison professe; les plus grands seigneurs, des traitants, des militaires, de grandes dames y venaient solliciter humblement la protection d'un jésuite, et cette protection était efficace. C'est par le P. Castel que Rousseau, riche de quinze louis comptants (1), est présenté à madame de Beuzenval et à madame de Broglie. Au milieu de ces préoccupations mondaines, les Pères conservaient une pureté de mœurs à laquelle leurs ennemis même ont rendu

(1) A son retour à Paris, en 1741. — *Confessions*, Livre VII.

justice; mais, en oubliant l'humble obscurité du cloître, ils s'exposaient aux calomnies de la foule et à la haine des corporations qu'ils osaient braver. Leur orgueil, leurs intrigues, leur pouvoir furent les vraies causes de l'acharnement qu'on déploya contre eux, bien plus que les moyens juridiques qui les firent condamner (1).

Il nous faut mentionner ici l'une des sources les moins connues de leur immense crédit, les *congrégations*, ces associations de laïques et de prêtres, par lesquelles ils étendaient leur action sur toutes les classes de la société : « Il y en a pour les « ecclésiastiques, pour la noblesse, pour les per- « sonnes de robe, pour celles d'épée, pour les « marchands, pour les artisans, pour les « serviteurs, personne n'en étant exclu, puisque « la distinction que l'on fait de chacun de ces « états est uniquement afin de pouvoir instruire « plus commodément chacun selon sa capacité et « sa profession (2). » A chacun de leurs établissements, les Jésuites se hâtaient d'ajouter une congrégation pour assurer leur influence sur la population. Ils en avaient trois à Paris, l'une au collége de Clermont, l'autre à leur Noviciat; la plus importante à la Maison professe. « Est à « remarquer qu'en cette maison, il y a tous les « dimanches de l'année une notable congrégation

(1) Voyez d'Alembert : *De la Destruction des Jésuites*, passim, et : Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, article *Jésuite*.

(2) Le P. Crasset, *Des Congrégations de Notre-Dame érigées dans les maisons de la Compagnie de Jésus*. Paris, 1694, in-12.

« des plus honnêtes écoliers, hommes de justice « et de conseil, et plus honnêtes bourgeois qui « s'y trouvent; pour là ensemble participer aux « divers sacrements de pénitence et de l'eucha- « ristie, comme ils font avec une grande dévotion. « Ils entendent la messe qui se célèbre en la « même salle de ladite congrégation, et la prédi- « cation qui s'y fait par quelque docte prélat ou « autre. » Ainsi s'exprime Malingre dans ses *Antiquitez de Paris*, publiées en 1640. Les premiers congréganistes avaient été le cardinal de la Rochefoucauld (1), M. des Noyers (2), secrétaire d'État, et le président de Mesmes. « La réception du car- « dinal se fit le même jour que l'on entra dans la « nouvelle chapelle (3) où le Saint-Sacrement fut « exposé par la permission de Mgr l'archevêque, « la messe chantée par la musique du roi et cé- « lébrée par Mgr l'archevêque de Toulouse, en « présence de Mgr le duc d'Enghien (4) et des

(1) Françols, cardinal de La Rochefoucauld, né à Paris, 1558, mort en 1645, évêque de Clermont, de Senlis, grand aumônier de France, abbé de Sainte-Geneviève. Lui et Antoinette de Ponce, marquise de Guercheville, tinrent sur les fonts, à Saint-Honoré, le 4 octobre 1613, Fr. de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*. « Hors qu'il était un peu trop jésuite et un peu trop crédule, c'était un vrai ecclésiastique. » — Tallemant.

(2) François Sublet de Noyers, secrétaire d'Etat, en remplacement de Servien, du 10 février 1636 au 10 avril 1643. Sauval raconte que Des Noyers, étant surintendant des bâtiments, fit brûler à Fontainebleau une *Léda* de Michel-Ange, dont la vue le scandalisait.

Noyers était paroissien de Saiut-Paul et habitait rue des Lions.

(3) Le 9 mai 1641.

(4) Le Grand Condé. — Il venait d'épouser Claire-Clémence de Maillé-Brézé, fille du maréchal de ce nom, sœur de l'amiral et nièce de Richelieu.

« évêques de Senlis, de Lavaur et de Bayonne,
« tous associés à cette illustre compagnie (1). »

La congrégation de la Maison professe fut surtout florissante pendant le règne de Louis XIV, sous la direction du P. Crasset, qui en était l'âme et qui l'administra pendant vingt-trois ans, de 1669 à 1692, époque de sa mort. Elle se ramifiait en congrégation des *Messieurs* (ou gentilshommes), des *Bourgeois,* des *Artisans,* des *Laquais.* Sous la régence, ces associations, ou *sodalités*, gagnèrent l'armée, et il fallut des mesures énergiques pour arrêter leur développement qui menaçait la discipline (2).

Les congrégations ont donné lieu à l'opinion généralement répandue qu'il y a des jésuites de *robe courte.* Ces jésuites de robe courte ne sont probablement autres que les *congréganistes.* Une bulle du pape Paul III parle des jésuites *de l'extérieur.* Tallemant dit de Sublet de Noyers : « Il « avait fait les vœux de jésuite depuis son veu- « vage, *mais il était exempt de porter l'habit et de* « *vivre autrement qu'un séculier.* » Le 7 mai 1764, le Parlement de Besançon déclara « que ceux de « ses membres qui faisaient partie de la congré- « gation de *Messieurs*, ne pourraient prendre « part aux délibérations concernant les Jésuites, « parce que cette congrégation était immédiate- « ment soumise au général et aux autres supé- « rieurs de la société. » Enfin, le même Parlement

(1) Le P. Crasset.

(2) Le comte de Montlosier. — *Mémoire à consulter.*

demandait au conseiller Queroy : « Êtes-vous « jésuite de robe courte ? (1) »

Après l'arrêt du 6 août 1762 qui les chassait de leurs maisons, ils vécurent dispersés, se montrant à la Cour, et comptant encore sur un retour de la fortune (2). Leur Père Berthier, l'ancien jour-

(1) « Le 2 avril 1762, un de MM. rendit compte des recherches qu'il avait faites sur un des articles de l'Institut les plus redoutés par les Etats et les plus contraires à l'ordre public : sur ces *Jésuites inconnus vivant dans leurs familles et qui n'ont pas l'habit de la religion* (A) ; — *ces Jésuites destinés à n'être jamais connus des autres, ni par l'habit, ni par la résidence, ni par l'assujettissement à une vie commune* (B) ; — *qui, en un mot, peuvent être de toutes les conditions, papes, rois, princes, évêques, ecclésiastiques, laïcs de toutes les professions, même par état engagés dans le monde* (C). Le magistrat déclara qu'il avait trouvé des preuves incontestables de personnes vivant dans le monde, d'évêques, de cardinaux, d'ecclésiastiques et même de gens mariés qui étaient jésuites et qui vivaient en vertu des vœux sous l'obéissance du général : 1o François de Borgia, étant encore duc de Gandie et grand d'Espagne ; 2o le cardinal des Ursins ; 3o le cardinal de La Rochefoucauld, si ennemi des libertés gallicanes sous Louis XIII ; 4° Pierre Jarrige, vivant en ecclésiastique à Tulles, et inhumé comme tel dans sa paroisse ; 5o le cardinal Donghi, évêque de Ferrare ; 6o Luttozo, sénateur de Florence ; 7o un noble Vénitien marié ; 8° M. de la Vallière, ancien évêque de Nantes, mort à Tulles en 1707. Le magistrat dit qu'il aurait pu encore citer le fameux M. Desnoyers, secrétaire d'Etat ; le roi Jacques II ; le roi de Portugal, D. Sébastien, etc. » — *Nouvelles ecclésiastiques.*

(A) La Chalotais. (B) De Castillon, avocat général au Parlement d'Aix. (C) Joly de Fleury.

(2) « Il y a actuellement à Versailles dix-sept ou dix-huit ci-devant « soi-disant Jésuites, comme les classes du Parlement les appellent ; ils « se sont réfugiés là ; jamais il n'y en a tant eu. Ils ont dit, en quittant « Paris, à Frère Berthier, comme Strabon au paysan son pourvoyeur :

Nous allons à la Cour, on t'a mis du voyage.

« On dit qu'il se mêlera de l'éducation, sans avoir de titre ; il se « contentera d'être appelé sans être élu. » — D'ALEMBERT, *Lettre à Voltaire*, 25 septembre 1762.

« Plusieurs jésuites de réputation sont retirés à Paris et à Ver-

naliste de Trévoux, fut nommé sous-précepteur des fils du Dauphin ; mais un libelle imprudent intitulé : *Il est temps de parler*, amena contre eux de nouvelles rigueurs. Un arrêt du 22 février 1764 ordonna que ceux qui voudraient rester en France feraient, sous huitaine, serment d'abjurer l'Institut, et, le 9 mars suivant, un autre arrêt prononça le bannissement contre tous ceux qui s'y étaient refusés. Chose éternellement respectable ! Dans cette société qui comptait en France près de quatre mille membres, cinq seulement prêtèrent ce serment, et conservèrent à ce prix la pension qui leur était faite (1). « Ces hommes qu'on croyait

sailles dans des maisons particulières de seigneurs ou gens riches, comme chez madame la comtesse de Maisse, gouvernante des Enfants de France ; M. le duc de la Vauguyon, gouverneur de M. le duc de Berry, madame la princesse de Carignan et autres ; à Paris, chez Mgr l'archevêque, chez M. de Nicolaï, premier président de la Chambre des Comptes, M. le chancelier de Lamoignon et plusieurs particuliers. Plusieurs jésuites ont été retirés aux dépens de fortes communautés de religieuses qui leur ont loué des appartements dans le voisinage où elles les nourrissent. » — Barbier, *Journal du règne de Louis XV*.

(1) Ces pensions furent fixées à quatre cents livres. Ce qui est peu croyable, la Révolution améliora le sort des Jésuites ! En février 1790, l'Assemblée nationale, délibérant sur la quotité de l'indemnité due aux religieux qui sortiraient de leurs monastères, accorda une pension plus forte aux Pères jésuites ; l'Assemblée était alors séduite par l'idée de réparer les torts et les injustices de la monarchie et prenait volontiers parti pour tous ceux qui avaient pu être victimes de persécutions séculaires, à quelque titre que ce fût. L'abbé Grégoire fit, le premier, appel à ce sentiment de générosité : « Parmi les « cent mille vexations de l'ancien gouvernement qui a tant pesé sur la « France, dit-il, on doit compter celle qui a été exercée sur un ordre « célèbre, sur les Jésuites ; il faut les faire participer à votre justice. » Dom Gerle prit ensuite la parole pour faire valoir les immenses ressources que les biens des Jésuites procuraient à la nation. Il proposait en conséquence que le chiffre de leur pension fût porté de 1,000 à 1,500 livres, suivant l'âge de ceux qui y avaient droit.

« si disposés à se jouer de la religion et qu'on « avait représentés comme tels dans une foule « d'écrits, refusèrent presque tous de prêter le « serment qu'on exigeait d'eux ; en conséquence, « ils eurent ordre de sortir du royaume, et cet « ordre fut exécuté à la rigueur. En vain, plu- « sieurs représentèrent leur âge, leurs infirmités, « les services qu'ils avaient rendus ; presqu'au- « cune de leurs requêtes ne fut admise (1). » Le P. Griffet demanda au Parlement la permission de rester, parce qu'il devait subir l'opération de la taille. Un arrêt ordonna qu'il serait sondé par les chirurgiens du Parlement. « C'était le comble de « la barbarie d'exiger qu'un malade se soumît à « essuyer une opération douloureuse, et où la « maladresse d'un chirurgien peut causer la mort, « par la main d'un homme à qui il n'avait pas « donné sa confiance. Griffet aima mieux partir ; « et telle était alors la haine contre les Jésuites « que le Parlement crut n'avoir fait que suivre « les formes (2). »

(1) D'Alembert, *de la Destruction des Jésuites.*

Le temps amena des adoucissements. Beaucoup de Jésuites restèrent ou revinrent en France, comme prêtres séculiers. Au jubilé de 1775, sur vingt prédicateurs à Paris, seize étaient anciens jésuites.

(2) Voltaire, *Histoire du Parlement.*

Les mémoires du temps, des notes manuscrites, les biographies, nous donnent quelques détails sur la fin des Pères à qui l'arrêt de 1762 fit quitter la Maison professe.

Le P. Amyot et le P. de Montaigu, qui fut le dernier bibliothécaire, moururent cette année même.

Le P. de La Tour, ancien recteur de Louis-le-Grand, se retira d'abord au Temple, auprès du prince de Conti, qu'il avait eu pour élève. Il mourut à Besançon en 1766. (Mémoires secrets de Bachaumont.)

La maison de Saint-Louis resta vide cinq années (1). Des hôtes qui l'avaient fondée, embellie, les premiers y laissaient leurs cendres ; les derniers partaient pour un exil dont, contre leur espérance, ils ne devaient pas voir la fin.

Cette longue histoire, M. Sainte-Beuve l'a résumée de main de maître :

« L'ordre des Jésuites n'a pas tant vécu qu'on « le croit. Né et mis au monde en 1540, il est « blessé à mort en 1656 (2), à l'âge de cent seize « ans, ce qui est peu pour un ordre. Il cache sa « blessure du mieux qu'il peut et serre sa cein- « ture. Il a même l'air d'être revenu en pleine « vie sur la fin de Louis XIV. Fausse guérison ! « apparence menteuse ! L'agonie est au dedans. « Elle dure cent huit ans, presque autant que sa « vie même ; il succombe en 1764. Depuis, les

« L'abbé Routh, ou plutôt le P. Routh, car il n'avait jamais abjuré « l'institut des Jésuites, retiré à Bruxelles, vient d'y mourir. Il avait « travaillé à la continuation de l'*Histoire romaine* des Pères Catrou « et Rouillé, ainsi qu'au *Journal de Trévoux*. Il passait pour un « génie délié et politique, très-initié dans les mystères de son « ordre, dont il était grand enthousiaste. » — BACHAUMONT, année 1768.

Le P. Griffet, qui avait suppléé avec distinction le P. Porée dans la chaire de rhétorique de Louis-le-Grand, prédicateur de Louis XV, éditeur et continuateur du P. Daniel, mourut à Bruxelles en 1771.

Quant au P. La Valette, coupable au moins de la plus grande imprudence, il disparut, quitta l'habit de l'ordre, vécut à Londres sous le nom de chevalier Duclos et mourut complètement ignoré.

(1) « Les églises de la rue Saint-Antoine et du Noviciat sont des- « servies par quelques prêtres de Saint-Paul et de Saint-Sulpice, pour « des messes seulement. » — BARBIER, *Journal du règne de Louis XV*.

(2) Date de la publication des *Provinciales*.

« Jésuites vont, viennent, reviennent, intriguent,
« nuisent, ou même cherchent à bien faire, ils ne
« vivent pas ! (1) »

(1) *Histoire de Port Royal.*



CHAPITRE V.

(1764-1802.)

LES CHANOINES DE SAINTE-CATHERINE.

Le prieuré de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers. — Les Génovéfains; Louis XV achète pour eux la maison professe. — Etienne Marcel. — Suppression des Ordres monastiques, 13 février 1790. — Etat du prieuré, bibliothèque, revenus. — Bibliothèques des couvents entassées dans l'église Saint-Louis. — Volumes vendus à la livre. — Massacres de Septembre. — Prisonniers de la Force conduits dans la sacristie de Saint-Louis. — Constitution civile du clergé. — Proscriptions, abjurations. — Culte de la Raison. — Prompte réaction. — Réouverture des églises.

En face de la Maison professe, de l'autre côté de la rue Saint-Antoine, s'élevait le prieuré de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, occupé depuis 1629 par des Génovéfains. On résolut de leur donner les bâtiments vacants des Jésuites, de supprimer le marché qui se tenait, de temps immémorial, dans la rue Saint-Antoine, auprès de la fontaine de Birague, et de le transporter sur l'emplacement du prieuré de Sainte-Catherine (1). Par lettres

(1) M. d'Ormesson, contrôleur général des finances, posa la première pierre du marché actuel de Sainte-Catherine, le 20 août 1783. La même année et les années suivantes, furent ouvertes les rues de Jarente, d'Ormesson, Ducolombier, Caron (1784) et Necker (1788).

M. d'Ormesson demeurait rue Saint-Antoine, à l'hôtel de Mayenne, aujourd'hui institution Favard.

patentes datées de Marly, le 23 mai 1767, le roi Louis XV acheta en faveur des religieux de Sainte-Catherine, au prix de quatre cent mille livres, « l'église, les bâtiments et dépendances, formant « la *ci-devant* Maison professe de la rue Saint-« Antoine, pour qu'ils y habitassent à perpé-« tuité. » En s'installant dans l'ancienne demeure des Jésuites, ils y transportèrent les monuments les plus intéressants de Sainte-Catherine-du-Val : les pierres gravées qui rappelaient la fondation de l'église par les sergents d'armes de Philippe-Auguste, en mémoire de la bataille de Bouvines (1); la statue de Pierre d'Orgemont et les tombeaux du cardinal de Birague et de sa femme Valentine Balbiani, deux chefs-d'œuvre de Germain Pilon, aujourd'hui au Louvre (2).

C'est à la Culture-Sainte-Catherine que s'était achevé l'un des drames les plus émouvants de l'histoire de Paris, sous le roi Jean. Le dernier jour de juillet 1358, Etienne Marcel (3), prévôt des marchands, après avoir tenté en vain de se saisir

(1) Elles sont maintenant à Saint-Denis.

(2) Au musée de la Renaissance. — Voir : Notice des tombeaux et autres monuments transférés en septembre 1783 de l'église Sainte-Catherine-la-Couture, en celle de Saint-Louis, rue Saint-Antoine, précédée de la nomenclature des principales personnes inhumées dans cette église, par l'abbé Mercier de Saint-Léger, in-4o.

(3) Dans les documents latins *Stephanus Marcelli*, c'est-à-dire Etienne, fils de Marcel. Sa famille occupait une place considérable dans le corps des drapiers. On trouve un Jacques Marcel, mort en 1320 ; son fils Garnier Marcel, échevin de Paris, bienfaiteur des Célestins. C'est sans doute le père ou l'oncle du prévôt des marchands.

des portes Saint-Denis, Saint-Martin et du Temple, pour livrer la ville aux troupes du roi de Navarre, fit une dernière tentative à la bastille Saint-Antoine. Déjà il en tenait les clefs, quand arrivèrent à la hâte l'échevin Maillard, qui venait de rallier tout ce qu'il avait pu de populaire aux halles, et deux gentilshommes attachés au Dauphin, Pepin des Essarts et Jean de Charny. Marcel, monté sur l'escalier, essaie de résister. « A la mort, à la « mort, tout homme de son côté! crie Maillard. « Là eut grand hutin et dur, et s'en fût volontiers « le prévost des marchands fui s'il eût pu (1). » Accablé par le nombre des assaillants, il fut abattu d'un coup de hache, soit par Maillard, soit par Charny. A ses côtés périrent son frère Gilles Marcel, Simon le Paonnier, Philippe Giffard et plusieurs autres. Les jours suivants furent marqués par des exécutions ou des assassinats sur tous les points de la ville. Les corps des victimes étaient apportés à Sainte-Catherine et exposés nus dans la cour de l'église (2). On les prit ensuite et on les jeta dans la Seine, à l'extrémité de la rue Saint-Paul. Ainsi finit d'une mort violente ce terrible prévôt Marcel, qui, sans doute, avait devancé son siècle par ses idées politiques et son instinct orga-

(1) Froissard.

(2) Représailles ! toujours représailles ! Les partis ne savent jamais s'arrêter à temps et se rendent coupables des mêmes excès qu'ils ont le plus flétris chez leurs adversaires. Les corps des maréchaux Champagne et de Normandie, égorgés quelques mois auparavant par l'ordre de Marcel, avaient été aussi portés à Sainte-Catherine.

nisateur, mais qui n'avait pas lui-même reculé devant le meurtre et peut-être la trahison, à sa dernière heure, pour satisfaire ses convictions impitoyables.

Les Génovéfains vécurent paisibles et sans faire parler d'eux dans leur nouvelle demeure jusqu'en 1790.

Le 12 février de cette année, l'Assemblée constituante eut à s'occuper de l'existence des ordres religieux. A la fin de 1789, elle avait décrété que les biens du clergé seraient mis à la disposition de la nation. Les premiers qu'on put songer à vendre étaient ceux des réguliers des villes, et ceci amenait à discuter la suppression des ordres monastiques. Ils couvraient la France, et ils avaient depuis longtemps dépassé la période de notre histoire où leur action bienfaisante ne peut être niée. Du jour où ils ne furent plus utiles, la moquerie gauloise les tua. Rabelais puis La Fontaine continuent une tradition déjà ancienne. Le moine est l'élément comique qui revient sans trêve dans tous nos vieux contes. Voltaire les achève par ses sarcasmes, Diderot les rend odieux. Ils étaient mourants lorsque l'Assemblée écouta le rapport de Treilhard qui concluait à leur suppression. Leurs défenseurs naturels, — le clergé séculier les avait toujours vus d'un œil jaloux, — ne firent que de faibles efforts pour les sauver. En détruisant l'institution, l'Assemblée se montra pourtant pleine de respect et de ménagements pour les personnes. Ceux qui voulurent quitter le cloître eurent des

pensions proportionnées à leur ancien état; les autres purent continuer la vie monastique à la condition de réunir plusieurs maisons en une seule; les ordres voués à l'éducation publique ou au soulagement des malades furent conservés provisoirement (1).

Le prieuré de Sainte-Catherine se composait alors de douze chanoines et d'un frère ; ils étaient donc au large dans la vaste maison des Jésuites. D'après la déclaration faite le 19 février 1790, par Louis Mellier, prieur et visiteur du prieuré de Saint-Louis-Sainte-Catherine, on voit que les charges annuelles s'élevaient à 20,439 livres, 19 sous; les revenus, à 36,762 liv., 19 sous, 7 deniers, provenant des loyers de seize maisons à Paris ; cens et rentes sur d'autres maisons ; loyers de fermes et bois à Mondétour et au Saullier.

(1) 13 février 1790. « Art. 1er. L'Assemblée nationale décrète que la loi ne reconnaîtra plus les vœux monastiques et solennels des personnes de l'un et de l'autre sexe ; déclare que les ordres et congrégations sont et demeureront supprimés en France, sans qu'on puisse à l'avenir en rétablir d'autres.

« 2. Les individus de l'un et l'autre sexe existant dans des monastères pourront en sortir en faisant leur déclaration à la municipalité du lieu, et il sera incessamment pourvu à leur sort par une pension convenable.

« Il sera pareillement indiqué des maisons pour ceux ou celles qui préfèreront ne pas profiter des dispositions du décret.

« 3. Déclare en outre l'Assemblée nationale qu'il ne sera rien changé, quant à présent, à l'égard des ordres ou des congrégations chargés de l'éducation publique et du soulagement des malades, jusqu'à ce que l'Assemblée ait pris un parti à cet égard.

« 4. Les religieuses pourront rester où elles sont aujourd'hui, l'Assemblée les exceptant expressément de l'article qui oblige les religieux de réunir plusieurs maisons en une seule.

La bibliothèque contenait 8,388 volumes et 200 cartons de pièces manuscrites (1). Tels étaient les biens que le décret du 13 février mettait à la disposition de la nation, en ce qui concerne Saint-Louis-Sainte-Catherine.

Dans l'église et ses dépendances, encore une fois sans destination, on entassa plus d'un million de volumes provenant des couvents supprimés. Au milieu des désordres de ce temps, un grand nombre disparut vendu à trois sous la livre ; le reste fut plus tard porté aux Cordeliers ou à la bibliothèque de l'Arsenal (2). Lors des massacres de septembre, les prisonniers de la Force, épargnés par les égorgeurs, étaient conduits aux cris de : Vive la République ! Vive la Nation ! à la sacristie de Saint-Louis que le peuple appelait le dépôt des innocents. Quelques-uns des *travailleurs* habitaient la rue des Prêtres.

L'abolition des ordres monastiques fut bientôt

(1) Il ne faut pas confondre cette bibliothèque, propriété particulière des Génovéfains, avec la *Bibliothèque de la Ville*. Celle-ci a pour origine un don de M. Moriau, procureur du roi et de la ville, mort en 1759 ; elle était d'abord à l'hôtel Lamoignon, rue Pavée, où elle devint publique en 1763. Elle fut placée à la Maison professe de 1773 à 1817. A cette époque, elle a été transportée à l'Hôtel-de-Ville.

(2) « C'est justice de rappeler à ce propos qu'un ancien bedeau de « l'église Saint-Paul contribua plus que personne par son courage et « par son adresse à la conservation de ce riche dépôt, si gravement « menacé pendant la Révolution. La bibliothèque de l'Arsenal avait « recueilli avec reconnaissance le brave Rigollet, que les habitués ont « pu voir y exercer, jusqu'en 1830, les fonctions d'humble employé. « Il était l'objet d'une sorte de vénération de la part des adminis- « trateurs, MM. Charles Nodier, Cayx, Soullier, etc. » — V. Chauvin, *Histoire des lycées de Paris*.

suivie (12 juillet) d'une mesure regrettable. Le serment à la *constitution civile du clergé* qui entraîna la Révolution dans une série de violences contre les prêtres dont la conscience se refusait à prêter le serment exigé. On les priva d'abord de leur traitement (27 octobre 1791), puis on les condamna à la déportation (26 août 1792) à Cayenne, si dans quinze jours ils n'avaient pas quitté le sol français. Les églises alors furent fermées (1), soit parce qu'elles manquaient de desservants insermentés, le danger devenant trop grand pour eux, c'est l'époque des massacres de septembre ! soit parce que les fidèles laissaient dans l'isolement les prêtres constitutionnels. D'ailleurs beaucoup de ceux-ci, sous la conduite de l'évêque Gobel, ne tardèrent pas à abjurer. Le mois de novembre 1793 est occupé par *ces farces ridicules* (2), par l'inauguration du culte de la *Raison* et par les députations des ci-devant prêtres qui, en apportant à la Convention les dépouilles de leurs églises, excitent le dégoût de Danton : « Nous n'avons pas « honoré le prêtre de l'erreur et du fanastisme, « s'écrie le tribun, nous ne voulons pas plus ho- « norer le prêtre de l'incrédulité. Je demande qu'il

(1) Peu de temps, et pas d'une manière absolue ; il y eut des exceptions. De documents cités par M. Despois (*le Vandalisme révolutionnaire*), il résulte, qu'au plus fort de la fureur anti-religieuse, le 30 mai 1793, la procession de la Fête-Dieu eut lieu *extérieurement* à Saint-Louis-en-l'Isle ; le 15 novembre 1793, une messe fut dite à Saint-Eustache. Le célébrant était en queue et en redingote, parce que les ornements étaient sous le scellé.

(2) Le mot est de Robespierre.

« n'y ait plus de *mascarades anti-religieuses* au « sein de la Convention. »

La réaction fut prompte : « Dès 1794, la liberté « du culte, d'abord hérissée de difficultés, entourée « de tracasseries, franchit rapidement ces obs- « tacles, et, en 1796, un relevé fait à l'adminis- « tration des domaines nationaux prouve que « trente-deux mille deux cent quatorze paroisses « avaient ouvert leurs églises, et que quatre mille « cinq cent soixante-onze étaient en réclamation « pour obtenir le même avantage (1). » Bonaparte, premier consul, fit élargir les prêtres prisonniers aux îles de Ré ou d'Oléron et exigea seulement une simple promesse d'obéissance aux lois qui permit aux ecclésiastiques, constitutionnels ou non, de revenir en foule.

(1) Grégoire.



CHAPITRE VI.

(1802-1869.)

L'ÉGLISE SAINT-PAUL-SAINT-LOUIS.

L'ancienne église Saint-Paul démolie. — Nouvelle paroisse Saint-Paul-Saint-Louis. — M. Delaleu, premier curé. — Travaux de restauration. — Etat actuel : Delacroix ; Vouet ; Philippe de Champagne ; Adam le Cadet ; Vinache. — La sacristie, l'orgue, le christ de la Bastille. — Inscriptions, Bourdaloue, Huet. — Pillage de 1831. — L'horloge, les cloches, portraits des curés de Saint-Paul. — Les caveaux. — Anciens édifices religieux détruits.

La vieille église Saint-Paul (1) avait été vendue en 1797, et démolie en 1799. Lorsqu'en 1802, après le Concordat, on divisa Paris en douze paroisses, l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine fut rendue au culte, comme succursale de Notre-Dame, sous le nom de SAINT-PAUL-SAINT-LOUIS, rappelant à la fois son passé et celui de la célèbre église paroissiale qu'elle remplaçait (2).

(1) L'église Saint-Paul occupait rue Saint-Paul l'emplacement du nº 32. On voyait encore, il y a quelques années, attenant au 34, une moitié de la tourelle qui contenait l'escalier du clocher. Le nº 21 du boulevard Bonne-Nouvelle a été construit avec des matériaux provenant de la démolition de la Bastille et de l'église Saint-Paul.

(2) Voir *Pièce justificative*, XIII.

A partir de ce moment, l'histoire de l'église est tout à fait distincte de celle des bâtiments de la Maison professe qui furent consacrés à l'Ecole centrale, puis au Lycée. L'ancienne porte de communication fut même murée en 1842, après avoir longtemps servi à l'entrée des professeurs et des élèves le jour de la messe du Saint-Esprit.

C'est le 19 décembre 1802, quatrième dimanche de l'Avent, que M. Delaleu (1), nommé par l'archevêque de Paris, Mgr de Belloy, pour remplir les fonctions de curé, célébra la réouverture de l'église nue et dévastée.

Presque toutes les richesses de l'ancienne église des Jésuites avaient disparu. Des efforts constants ont réparé peu à peu les ravages causés par la main des hommes et par un long abandon. Les confessionnaux, la chaire, le banc-d'œuvre, le maître-autel sont modernes. Les stalles du chœur et la balustrade de marbre circulaire sont l'œuvre des Génovéfains. Avant eux, le chœur était moins étendu, comme le prouve la rosace du pavé dont une partie est maintenant cachée.

A gauche de la croisée, un très-beau tableau d'Eugène Delacroix : *Jésus au Jardin des Oliviers ;* dans celle des chapelles qui conduit à la sacristie, une statue en marbre blanc : *Mater dolorosa.*

Auprès de la grande porte, deux belles coquilles qui servent de bénitiers, données par Victor Hugo, à l'occasion du baptême de son premier enfant, né sur la paroisse.

(1) Né à Paris 175., mort en janvier 1811.

Dans la chapelle des fonts, un tableau représentant sainte Isabelle, sœur de saint Louis, offrant à Dieu l'abbaye de Longchamps. On l'attribue à Philippe de Champagne.

La chapelle de la Vierge était celle de saint François-Xavier, dont on voit encore le chiffre sculpté dans la pierre. Des deux côtés de l'autel, sont deux modèles en plâtre exécutés du temps des Jésuites : l'un d'Adam, le cadet (1), la *Religion instruisant un jeune Américain qui embrasse la croix;* — l'autre, de Vinache (2), *le Zèle foudroyant l'Idolâtrie.*

La chapelle opposée, aujourd'hui chapelle du Sacré-Cœur, était celle de saint Ignace. Les lettres SI sont encore visibles au-dessus des croisées de chaque côté de l'autel. Cet autel est ancien, mais le saint Ignace en bronze, à genoux au pied d'un crucifix a disparu et a été remplacé par une statue de Jésus-Christ en marbre blanc.

Dans la sacristie, on voit un Christ en croix qui provient du fond d'autel de la chapelle de la Bastille. L'orgue actuel a appartenu à la chapelle de l'Hôtel-Dieu. La tribune où il est placé est très-vaste ; elle était remplie autrefois des plus habiles

(1) Nicolas-Sébastien Adam, né en mars 1705, à Nancy ; mort à Paris, rue du Champ-Fleury, le vendredi 27 mars 1778, à dix heures du soir, inhumé le lendemain à Saint-Germain-l'Auxerrois. On a de lui au Louvre un *Prométhée attaqué par un aigle*, qui figura au Salon de 1763.

(2) Jean-Joseph Vinache, né vers 1697, mort à Paris, cul-de-sac du Coq, près le Louvre, le 1er décembre 1754.

La précision de ces notes est due aux recherches de M. Jal.

musiciens qui regardaient l'église Saint-Louis des Grands Jésuites comme la plus favorable à l'exécution (1).

Une plaque de marbre contre un pilier du dôme rappelle que Bourdaloue repose dans cette église (2).

†

Hic jacet

BOURDALOUE

1632 — 1704.

(1) « Cette église est si bien l'église de l'Opéra que ceux qui ne « vont point à l'un s'en consolent en allant à vêpres à l'autre, où ils « le retrouvent à meilleur marché. Un acteur nouvellement reçu ne « se croirait qu'à demi possesseur de son rang et de son emploi, si « on ne l'avait installé et fait chanter chez les Grands Jésuites. » — Fréneuse de la Vieuville. *Comparaison de la musique italienne et de la musique française*. Bruxelles, 1704, in-12.

(2) En 1863, Paul-Adrien Bourdaloue, ingénieur civil à Bourges, en souvenir du mariage de sa sœur, Camille-Berthe Bourdaloue, avec M. Emile Ditter, célébré à Saint-Paul, a fait placer sur le lieu où repose son arrière grand-oncle, dans la crypte, une table de marbre gris, sur laquelle on lit :

BOURDALOUE

Né à Bourges le 20
août 1632.
Mort à Paris le 10
Mai 1704.

—

Ses arrière-neveux, le 23 août 1860.

—

M. Reboul
étant curé de
Saint-Paul-Saint-Louis.

—

Une autre plaque, au pilier correspondant, sur laquelle on lit :

†
Hic jacet
P. D. HUET
Abrincensis Episcopus
1630 — 1721

indique que Huet, comme l'illustre prédicateur, a sa sépulture dans les cryptes, l'un et l'autre au-dessous du marbre.

D'assez grandes dépenses ont été faites dans ces dernières années pour l'embellissement de l'église. Le maître-autel, construit en marbre blanc, fourni par l'État, et pris dans les blocs non utilisés du tombeau des Invalides, a coûté 35,000 francs.

En 1858, on a rétabli les inscriptions commémoratives de Louis XIII et de Louis XIV, détruites à la Révolution. Les archivoltes ont été la même année plaquées de marbre gris. En 1859, on a construit un calorifère, et l'on a acquis, pour 240 francs un Saint-Ciboire, en argent repoussé, qui porte cette inscription :

M. JEAN CATOIS, PROCVREVR DV ROY
AVX EAVX ET FORÊTX DE FALAIZE. 1645.

La façade eut encore des outrages à subir à une époque récente. En février 1831, après le pillage de l'archevêché et de Saint-Germain-l'Auxerrois, une foule furieuse arracha les fleurs de lys du portail et de l'intérieur et voulut enlever la croix

qui surmontait le dôme. Le roi intervint et donna des ordres : « pour faire disparaître les fleurs de « lys partout où on pourra le faire sans dégrader « les monuments publics et sans renouveler les « mutilations, auxquelles donna lieu, en 1814, « l'enlèvement des emblêmes de la République et « de l'Empire (1). » C'était encore du vandalisme, mais honnête et modéré. La croix du dôme fut descendue ; elle avait coûté 5,350 francs en 1826. Une croix en fer poli et doré de trois mètres d'élévation a été replacée en 1859.

En 1840, on effaça la dernière trace de ces ravages. Les fleurs de lys arrachées à diverses époques furent remplacées par des têtes de chérubin et par des chiffres. La façade a perdu une grande partie de ses ornements : l'inscription qui rappelait la part que le cardinal et le roi avaient eue à l'édification du monument a disparu, ainsi que les armes du cardinal. Il serait à souhaiter, au point de vue historique, que l'inscription et l'écusson fussent rétablis. A l'étage intermédiaire, l'horloge a pris la place du monogramme de Jésus ; en 1861, la ville de Paris a fait poser les trois statues de sainte Catherine, sainte Aure et saint Louis, par Préault, Etex et Lequesne, à la place des statues de saint Ignace, de saint François-Xavier et de saint Louis, brisées à la Révolution. On voit encore çà et là les vestiges de nombreux ornements qui ont été grattés.

(1) *Moniteur* du 17 février 1831.

Enfin, nous empruntons à M. Denis de Hansy (1) ce détail bien curieux, c'est que l'horloge et la cloche sont celles de l'ancienne église Saint-Paul. Elles avaient été déposées, en 1797, aux Arts et Métiers ; le Conseil de Fabrique les demanda et les obtint en 1806. « Ce sont les seuls objets qui « reportent à chaque instant nos souvenirs vers

(1) M. Henri-Antoine Denis de Hansy appartenait à une de ces vieilles familles parisiennes qui deviennent chaque jour plus rares. La sienne remonte sans interruption à 1588, ainsi qu'on peut le constater par des actes de l'état civil à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Elle s'était divisée en deux branches, dont la cadette a donné plusieurs libraires ; l'aînée, celle de notre auteur, des magistrats au Châtelet.

Le père de M. Denis de Hansy était, avant la première Révolution, procureur à la Chambre des Comptes ; lors de l'institution de la Cour des Comptes en 1807, il fut vivement pressé d'en faire partie ; mais sa santé, fort ébranlée par les secousses de la Révolution, pendant laquelle il avait été emprisonné, ne lui permit pas d'accepter ces fonctions honorables. Il mourut en 1817, laissant à sa veuve seule le soin d'élever et de diriger deux enfants en bas-âge.

L'aîné, Henri-Antoine, après avoir fait de bonnes études de droit, était entré à la Cour des Comptes en qualité d'aspirant référendaire ; sa constitution délicate le détermina à se retirer ; il fut nommé membre du conseil de la fabrique de Saint-Paul, dont son *père* et son *grand-père* avaient fait partie ; il en devint successivement secrétaire et président après M. le baron Mourre, et s'occupa avec le plus grand zèle des intérêts qui lui étaient confiés. En 1842, il publia : *Notice historique sur la paroisse royale Saint-Paul-Saint-Louis. — Description détaillée de l'église actuelle et de ses caveaux;* ouvrage consciencieux, procès-verbal intelligent de tout ce que notre église a conservé d'intéressant. Le premier, il a déchiffré les noms des Pères ensevelis dans les caveaux et en a donné une liste exacte. Nous avons aussi de lui une *Notice sur l'origine des reliques de saint Eloi et de sainte Aure*, fondateurs de la paroisse Saint-Paul et sur la chapelle Saint-Eloi, rue Saint-Paul, 40.

M. Denis de Hansy avait épousé la fille du baron des Rotours, administrateur des Gobelins. Il est mort en 1865. Son frère, continuant les traditions de sa famille, est aujourd'hui conseiller à la Cour des Comptes.

« un temps qui n'est plus. Tandis que tout a dis-
« paru de ce que nos pères avaient élevé à la
« gloire du Très-Haut, tandis que leurs tombes
« mêmes ont été détruites, l'horloge qui réglait
« leurs actions, règle encore les nôtres ; le même
« son de cloche qui les réunissait au pied des
« autels, nous y rassemble encore. »

La sacristie est vaste et bien éclairée, environnée d'un corps de boiseries richement sculptées dans le style de l'église. Sur le revers d'une des portes d'armoire, on trouve encore un petit tableau fort curieux qui comprend les noms de quarante et un des pères de la Maison professe (1). Au-dessus des boiseries règne une précieuse collection de portraits, malheureusement incomplète, des curés de l'ancienne et de la nouvelle paroisse Saint-Paul. Le plus ancien est celui de messire Charles Dubec-Crépin, docteur en théologie, conseiller au Parlement de Paris, curé de Saint-Paul, de 1481 à 1501 (2).

La Révolution a ignoré les cryptes de l'église Saint-Louis, où reposent en pleine terre, sans autre marque extérieure qu'une plaque de plomb ou une ardoise accrochée au mur, les corps de près de deux cents religieux. « Persécutés et enviés
« de leur vivant, l'humilité de leur dernière de-
« meure les a mis à l'abri de l'orage ; protégés par
« Richelieu, persécutés par Choiseul, ils ont laissé

(1) Voir *Pièce justificative, XIV*.

(2) Voir *Pièce justificative, XV*. Les neuf premiers portraits ont été donnés en 1806 par M. Desponty de Sainte-Avoye.

« au milieu de Paris leur berceau, les cendres de « leurs pères restées intactes quand celles de leurs « persécuteurs étaient le jouet des fureurs popu- « laires. Les noms de leurs morts, illustres entre « tous, même dans le grand siècle, appartiennent « autant à l'histoire politique qu'à l'histoire litté- « raire. Combien peu d'étrangers, entrant dans « l'église, aujourd'hui bien calme, où se pressait « autrefois la foule quand le P. Bourdaloue prê- « chait, se doutent que sous leurs pieds se trou- « vent des catacombes renfermant plusieurs géné- « rations de morts illustres (1). »

Il n'en a pas été de même pour les autres édifices religieux, autrefois si nombreux autour de Saint-Louis. Il ne reste pas pierre sur pierre de Saint-Paul, de Sainte-Catherine, du Petit-Saint-Antoine, des Célestins, de l'Ave-Maria, des Minimes. Leurs tombeaux ont été profanés ; quelques-uns des objets d'art qui les ornaient ont trouvé un abri dans nos musées (2) ; mais le souvenir des personnages célèbres qu'ils renfermaient s'est éteint au milieu de la population du quartier. Il y aurait un devoir pieux et un intérêt historique à les sauver d'un complet oubli, et nous souhaiterions qu'à Saint-Paul-Saint-Louis, comme on l'a fait à Saint-Etienne-du-Mont (3), on inscrivît dans

(1) L'abbé Valentin Dufour. Voir *Pièce justificative, V.*

(2) Particulièrement au musée de sculpture de la renaissance au Louvre.

(3) M. l'abbé Faudet, curé de Saint-Étienne-du-Mont, a réalisé cette idée dans une des chapelles de son église. Sur des tables de

une chapelle les noms des hommes les plus remarquables inhumés dans les églises voisines aujourd'hui détruites (1).

A la ville appartiendrait l'exécution du projet formé plusieurs fois, commencé sur quelques points, de rappeler par des inscriptions les lieux historiques de l'ancien Paris. Nous demanderions surtout qu'on indiquât la place de chacune des portes de l'enceinte de Philippe-Auguste. Pour notre quartier, quatre plaques au moins : une, rue de l'Ave-Maria (poterne des Vignes ou de la Béguinière) ; une, rue Charlemagne (poterne Saint-Paul) ; une, rue Saint-Antoine, à la grille du Lycée (porte Baudoyer) ; une, rue Saint-Paul, 32 (église Saint-Paul).

marbre noir, on lit les noms des personnages enterrés jadis à Sainte-Geneviève, à Saint-Étienne-des-Grés, aux Jacobins, à Saint-Benoit, à Saint-Hilaire, à Saint-Victor, au collége de Navarre, aux Carmes, etc.

(1) Voir *Pièce justificative, XVI.*



DEUXIÈME PARTIE.

L'ÉCOLE CENTRALE

ET

LE LYCÉE CHARLEMAGNE

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉCOLE CENTRALE

ET

LE LYCÉE CHARLEMAGNE

CHAPITRE PREMIER.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET LA RÉVOLUTION.

Efforts de l'Université et de quelques Ordres religieux pour remplacer les Jésuites. — Mouvement de l'opinion. — Compte-rendu du président Rolland. — Cahiers des Etats généraux. — Talleyrand, Condorcet. — La Convention supprime les anciens colléges, les Facultés, les Académies. — Fondations nouvelles. — Les Ecoles centrales, leur enseignement, difficultés qu'elles rencontrent. — Le premier Consul les remplace par les Lycées. — Discipline militaire. — Programme des études en 1802. — Livres d'enseignement.

L'expulsion des Jésuites avait laissé un vide sensible dans l'enseignement (1). En vain, l'Université, les Oratoriens, les Bénédictins s'emparèrent-ils des colléges vacants; ils ne purent, malgré leurs efforts, remplacer partout les bannis. L'opinion, devenue exigeante, avait tourné son attention sur tout ce qui concerne l'instruction et l'éducation. On sentait le besoin d'un plan général, d'un lien

(1) Dans le seul ressort du Parlement de Paris, les Jésuites comptaient quarante colléges.

entre les universités, d'une éducation nationale, principe d'ordre public, maxime d'État, qu'on n'aurait jamais dû perdre. Le Parlement de Paris avait fait appel à ce sujet aux autres Parlements et cherchait à constituer l'enseignement secondaire en dehors des communautés religieuses et même du clergé. En 1768, le président Rolland (1) présenta aux Chambres assemblées un *compte-rendu*, resté justement célèbre, des mémoires qui lui avaient été adressés. Dans cet exposé remarquable, sont contenus en germe, ou admirablement développés, soit par Rolland lui-même, soit par les universités ou les magistrats qu'on avait consultés, presque toutes les idées, presque tous les progrès péniblement réalisés depuis : uniformité dans l'enseignement pour opérer l'uniformité dans les mœurs ; Paris, tête de cet enseignement, centre des universités ; nombreuses petites écoles pour les campagnes ; création d'écoles normales (2), pépinières de bons maîtres éprouvés par une série d'examens; perfectionnement des méthodes; nécessité d'étudier l'histoire de France, nouveauté bien hardie alors ! variété dans les programmes pour répondre aux besoins des diverses classes de la société ; obligation d'étudier le grec et le français ; enseignement des sciences mathématiques et naturelles ; professeurs spéciaux pour chaque branche ;

(1) Voyez quai de la Tournelle n° 37, son hôtel qui porte encore cette inscription : Hôtel ci-devant du président Rolland.

(2) Sous le nom de Maisons d'institution.

rien n'avait échappé à ces hommes de la fin du dix-huitième siècle qu'animait un si vif amour de la patrie et dont les vues les plus justes, les théories les plus élevées, dirigèrent ordinairement l'esprit.

Tous ces vœux, plus faciles à émettre qu'à exécuter, furent renouvelés unanimement dans les cahiers des États-Généraux. Talleyrand, à l'Assemblée constituante, Condorcet, à l'Assemblée législative, présentèrent des projets où, au milieu de réformes excellentes (1), se montrent pourtant quelques conceptions d'un résultat douteux (2). Des hauteurs où nous élève Condorcet et que l'on n'a pas dépassées depuis, il faut descendre brusquement à Le Pelletier de Saint-Fargeau qui prétend arracher aux familles les enfants des deux sexes de cinq à douze ans, pour leur donner une éducation commune « sur le modèle de Sparte ». Enfin, dans le cours de 1793 (3), la Convention supprime « avec le laconisme de l'époque » tous les colléges, les Facultés, les académies et les

(1) L'addition à l'enseignement des langues anciennes d'une des langues vivantes que les relations locales ou nationales semblaient recommander. — Ecoles de districts, pour l'instruction secondaire, placées entre les *écoles primaires* et les *écoles départementales*. — TALLEYRAND. — L'enseignement gratuit *à tous les degrés*, alors que l'Assemblée constituante n'avait décrété la gratuité que pour le premier degré. — CONDORCET.

(2) Les lettres trop sacrifiées aux sciences. — CONDORCET.

Les premiers projets présentés aux Assemblées constituantes et législatives semblent être plutôt des exposés de principes que des plans praticables et réalisables.

(3) 8 mars, 15 septembre, 8 août.

sociétés savantes. Mais on ne peut l'accuser d'avoir été « plus hardie à détruire qu'heureuse à édi« fier (1). » A peine a-t-elle déblayé le terrain qu'elle décrète la liberté de l'enseignement, l'instruction gratuite et obligatoire au premier degré ; fonde l'Institut, l'Observatoire, le Muséum, les Conservatoires, l'Ecole normale, l'Ecole polytechnique, les écoles primaires et les *écoles centrales*.

La Convention avait cru d'abord que l'intérêt des pères de famille suffirait pour fonder des établissements libres remplaçant les anciens collèges. C'était beaucoup trop espérer d'un pays où l'esprit d'association n'était pas et n'est pas encore né. Elle fut donc amenée à intervenir dans l'instruction secondaire et à la rattacher à l'État (2). Deux décrets du 25 février et du 25 octobre 1795, rendus sur le rapport de Daunou, constituèrent les écoles centrales. Quatre-vingt-quinze devaient être ouvertes dans les départements ; trois le furent à Paris : dans l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève (3); au collége des Quatre-Nations et dans la Maison professe de la rue Saint-Antoine.

Une école centrale était divisée en trois sections.

(1) M. L. Renier, présidant la séance annuelle des cinq académies, a justifié ces décrets, rendus, disait un de ses confrères, *aux plus mauvais jours de nos orages révolutionnaires*. Il fait observer avec raison que la Convention avait été précédée dans cette voix par les vœux des cahiers, les travaux de la Constituante et de la Législative, et qu'elle n'avait supprimé les Académies, les Universités et d'autres institutions que pour les rétablir bientôt sur un plan plus philosophique.

(2) E. Despois, *le Vandalisme révolutionnaire*.

(3) Plus tard lycée Napoléon.

On enseignait dans la première le dessin, l'histoire naturelle, les langues anciennes, les langues vivantes les mieux appropriées aux localités. — A ces matières s'ajoutaient, dans la seconde section, les mathématiques, la physique, la chimie, l'hygiène; — et dans la troisième : la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire, la législation, l'analyse des sensations, l'histoire philosophique des peuples, l'économie politique. Cet enseignement tenait à la fois de celui qu'on donne actuellement dans l'enseignement spécial, dans les hautes classes des lycées et même dans les Facultés (1). Il constituait un véritable progrès sur les programmes de l'ancienne Université en laissant une place au dessin, à l'étude des sciences physiques et mathématiques, aux langues vivantes, à l'histoire, aux sciences morales. Les professeurs avaient chacun leur spécialité. Dans la troisième section, l'un enseignait la grammaire générale; un autre, l'histoire; le professeur de philosophie ajoutait à l'objet principal de son cours les notions de législation et d'économie politique indispensables aux fils d'un peuple libre.

Le bibliothécaire faisait sur la bibliographie et l'histoire littéraire des leçons embrassant tous les

(1) Primitivement le dessin était obligatoire dans les trois sections; on devait aussi enseigner les procédés des principaux métiers; ainsi, dès 1795, se trouvait inauguré l'enseignement appelé aujourd'hui *spécial* ou *professionnel*, avec ses principaux caractères: Dessin, langues vivantes, enseignement technique, enseignement des sciences morales et de la législation.

détails nécessaires pour faire comprendre la marche de l'esprit humain dans ses progrès et même dans ses erreurs. Ce cours formait le couronnement de l'édifice, il retraçait aux élèves l'enchaînement et l'utilité des connaissances auxquelles on s'était efforcé de les initier.

Un élève entrait dans la première section à l'âge de douze ans; dans la seconde, à quatorze ans; dans la troisième, à seize. C'étaient trois étapes à la fin de chacune desquelles il pouvait s'arrêter avec un résultat acquis, et comme l'attention augmente avec l'âge et avec l'habitude de s'appliquer, la durée de chaque leçon était plus longue dans les deux dernières sections que dans la première.

Pour éloigner tout reproche de pression sur la volonté paternelle, la République ne se chargeait pas de l'éducation. Elle ne fondait que des externats et laissait aux familles ou aux particuliers le soin de débrouiller les esprits, de donner les connaissances premières. Elle se réservait la direction des études à partir de l'âge où la raison commence à se former, évitant ainsi la responsabilité de l'internat et le casernement auquel la jeunesse française allait être condamnée neuf ans plus tard (1). Mais en même temps on négligea de fonder des écoles d'un ordre inférieur où l'on eût pu recruter des élèves capables d'entrer à douze ans dans la

(1) « On ne doit donner qu'une instruction commune, et non pas « une éducation commune, car l'éducation appartient seule au père. » — Condorcet.

première section. Les professeurs furent obligés d'abaisser leurs programmes et de n'enseigner que les éléments. Ces hommes, nommés à l'examen par un jury départemental et recrutés souvent parmi les sommités des sciences et des lettres, ne reculèrent pas devant les difficultés, se firent petits avec les petits et parvinrent peu à peu à attirer des auditeurs, surtout à Paris et dans une trentaine de grandes villes, Besançon, Strasbourg, Grenoble, Nîmes, Rhodez, Agen, Clermont, Angoulême, Perpignan, Poitiers, Rouen, Vendôme, Evreux, Fontainebleau, etc. Les écoles centrales réussirent partout où les efforts des professeurs furent secondés par de sages administrateurs et appréciés par un public dégagé des préventions qu'enfante l'esprit de parti ; les défauts inhérents à toute création nouvelle eussent donc pu être facilement corrigés. Le premier consul, désireux de rompre avec les souvenirs de la Convention, trouva plus simple de supprimer ces établissements et de les remplacer par les lycées (1), qui reprirent les anciennes traditions d'enseignement des colléges, mais développèrent l'internat outre mesure, au risque de diminuer l'esprit de famille et de donner à la jeunesse, par une compression trop sévère, un désir effréné de licence.

Les colléges, avant la Révolution, n'atteignaient

(1) Il en fut décrété un au moins par arrondissement de tribunal d'appel, mais on ne détermina ni leur nombre, ni leur placement, afin de pouvoir rechercher toutes les convenances réunies. — 1er mai 1802.

jamais un nombre très-élevé d'internes (1); encore ceux-ci étaient-ils le plus souvent groupés par chambrées, autour d'un professeur, en relation directe avec les parents, un *tuteur*, comme disent les Anglais, qui avait de ses pupilles un soin paternel. Dans les nouveaux lycées, les élèves devaient recevoir : « une éducation mâle, sévère, suffisam-« ment religieuse, tout à fait militaire, modelée « sur le régime de l'égalité civile. Tous les mou-« vements devaient s'y exécuter au pas militaire « et au son du tambour, régime convenable à une « nation destinée toute entière à manier les armes, « ou dans l'armée, ou dans la garde natio-« nale (2). » — « L'inflexible discipline de nos « camps, disait Arnault, à la distribution de « l'an XIII, est celle de nos lycées. Elle y règle « tout, les travaux, les repas, les marches, *les* « *plaisirs mêmes.* » Si nous faisons nos réserves en ce qui concerne ce régime disciplinaire, qui d'ailleurs s'adoucit avec le temps, nous nous associons pleinement à ces belles paroles de M. Thiers sur le système d'études : « Le premier consul « assigna aux langues anciennes la première place, « ne donnant que la seconde aux sciences mathé-« matiques et physiques, et laissant aux écoles

(1) Vers 1780, Montaigu 120 internes.
Du Plessis-Sorbonne 165 —
Lisieux 130 —
Mazarin 32 —
Les externes abondaient; le collége Mazarin en comptait plus de six cents.

(2) Thiers, *Histoire du Consulat.*

« spéciales le soin d'achever l'enseignement des « dernières. Il avait raison en cela comme dans le « reste. L'étude des langues mortes n'est pas seu- « lement une étude de mots, mais une étude de « choses ; c'est l'étude de l'antiquité avec ses lois, « ses arts, ses mœurs, son histoire si morale et « si fortement instructive. Il n'y a qu'un âge pour « apprendre ces choses, c'est l'enfance. La jeu- « nesse une fois venue, avec ses passions, avec son « penchant à l'exagération et au faux goût, l'âge « mûr avec ses intérêts positifs, la vie se passe, « sans qu'on ait donné un moment à l'étude d'un « monde mort comme les langues qui nous en « ouvrent l'entrée. Si une curiosité tardive nous y « ramène, c'est à travers de pâles et insuffisantes « traductions qu'on pénètre dans cette belle anti- « quité. Et dans un temps où les idées religieuses « se sont affaiblies, si la connaissance de l'anti- « quité s'évanouissait aussi, nous ne formerions « plus qu'une société sans lien moral avec le passé, « uniquement instruite et occupée du présent ; « une société ignorante, abaissée, exclusivement « propre aux arts mécaniques (1). » Il était bien de donner le premier rang à l'étude de la langue de Rome, il eût été mieux de laisser subsister à côté ces études de philosophie, de grammaire générale, d'histoire, de droit usuel, qui firent la juste réputation des écoles centrales, et qu'on n'a rétablies depuis que lentement et incomplètement.

(1) THIERS, *Histoire du Consulat.*

Le nombre minimum des professeurs de chaque lycée fut fixé à huit, et l'on peupla les classes en y recevant aux frais de l'État six mille quatre cents boursiers : deux mille quatre cents choisis parmi les enfants des citoyens qui avaient servi la République ; quatre mille nommés au concours parmi les élèves des écoles secondaires.

La loi de 1795 avait laissé la direction des études et l'administration des écoles centrales aux professeurs qui nommaient un *directoire* composé de trois d'entre eux. Ils avaient ainsi l'honneur des améliorations, la responsabilité des fautes. La loi de 1802 remit entre les mains de l'autorité centrale le choix et la nomination des chefs des lycées (1). Un proviseur dirigea toutes les parties du service ; il eut sous lui le *censeur* qui surveille la discipline à l'étude, au réfectoire, au dortoir, dans les cours ; un *procureur-gérant*, appelé plus tard *économe*, fut chargé des dépenses, de l'entretien des bâtiments et du matériel, etc. Les professeurs n'eurent plus à s'occuper d'aucun détail administratif, et cette organisation s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Trois inspecteurs généraux, nommés par le premier consul, visitèrent les lycées, examinèrent les élèves, stimulèrent le zèle des maîtres et éclairèrent le gouvernement sur l'état de l'instruction.

Voici quel fut, à l'ouverture des lycées, le pro-

(1) A Paris, deux lycées seulement ne reçoivent que des externes : Charlemagne et Bonaparte.

gramme des études, programme modifié tant de fois depuis :

Sixième. — Grammaire de Lhomond (pendant les deux premiers mois). Méthode latine de Guéroult ; Épitome historiæ sacræ, historiæ Grœcæ ; appendix de Diis ; Catéchisme historique de Fleury ; Arithmétique élémentaire de Lacroix.

Cinquième. — Cornelius-Nepos ; De Viris ; Phèdre ; La Fontaine ; Mœurs des Israélites ; Arithmétique de Lacroix.

Quatrième. — Justin ; Selectæ ; Morceaux choisis d'Ovide ; Eglogues de Virgile ; Cicéron ; l'Aristonoüs de Fénelon, ses Dialogues ; La Bruyère ; Géométrie de Lacroix ; Abrégé de la sphère et de la géographie de Crozat.

Troisième. — Cours d'histoire de Domairon ; Prosodie, versification latine ; Épisodes des Géorgiques ; De Amicitia ; De Senectute ; César ; Quinte-Curce ; Voltaire, Vie de Charles XII ; Fénelon, Télémaque ; Géométrie de Lacroix.

Seconde. — Salluste ; Tite-Live ; Horace ; Pline le Jeune ; Vertot ; Saint-Réal ; Bossuet ; Sévigné ; Algèbre de Lacroix ; Trigonométrie.

Classe de Belles-Lettres. — On y opposait Térence à Molière, Horace à Boileau, Tacite à Montesquieu ; le septième chant de la Henriade au sixième de l'Énéïde. En outre, fragments de Sénèque et de Lucain ; Morceaux choisis de Fontenelle et de Thomas. Comme exercices écrits :

narrations, vers latins, vers français, compositions oratoires (1).

Les livres pour l'enseignement des sciences manquaient ; il en était de même pour l'histoire et la géographie. On chargea M. Duméril de rédiger les éléments d'histoire naturelle à l'usage de la sixième ; M. Biot, les éléments d'astronomie pour la quatrième et la troisième ; M. Adet, membre du tribunat, les éléments de chimie pour la seconde ; M. Brongniart, ceux de minéralogie pour la première. Haüy (2) et Biot composèrent des traités de physique.

La commission chargée de rédiger ce programme recommandait la pratique du thème latin ; elle avait évité, en prescrivant la lecture de nombreux auteurs français dans chaque classe, le reproche fait aux anciennes universités de sacrifier l'étude de la langue maternelle à celle du latin. Elle regrettait que la langue grecque n'eût point de place dans l'éducation nationale, et, provoquant le zèle des professeurs, émettait le vœu : « que cette « langue, fût au moins enseignée dans les villes « où l'on étudie la médecine et les autres sciences « qui ont tiré du grec leurs principaux termes, « et souvent toute leur nomenclature. »

Le décret de Napoléon Ier qui fonda l'Université,

(1) On a dû remarquer que pas un auteur grec ne figure encore dans ce programme.

(2) *Traité élémentaire de physique*, 2 vol., 1803, ouvrage fait en moins de six mois sur la demande de Napoléon Ier, qui donna à l'auteur une pension de 6,000 francs.

en 1808, modifia peu l'organisation des lycées telle que nous venons de la faire connaître. Nous pouvons donc revenir à ce qui concerne plus spécialement l'École centrale de la rue Saint-Antoine et le lycée Charlemagne.



CHAPITRE I

(1797-1804.)

L'ÉCOLE CENTRALE.

Ecole centrale de la rue Saint-Antoine. — Bâtiments, organisation, personnel. — Saint-Ange, Thiébaut, Valmont de Bomare, Leprévost d'Iray, Mentelle, Francœur, Lakanal. — M. Delanneau envoie ses élèves aux écoles centrales. — La dernière distribution du Grand Concours, en 1793. — Le Grand Concours rétabli, 1801. — Le Tribunat et le Corps législatif votent la suppression des écoles centrales. — Leur dernière distribution à Paris, le 22 août 1804. — L'Externat et l'Internat.

L'établissement d'instruction publique fondé dans l'ancienne Maison professe des Pères jésuites a porté les noms de :

École centrale de la rue Saint-Antoine en 1797;

Lycée Charlemagne en 1804;

Collége royal de Charlemagne sous la Restauration et la monarchie de Juillet ;

Lycée Charlemagne depuis 1848.

Il occupe tous les bâtiments de la Maison professe dont on n'a distrait que l'église et quelques dépendances à l'Est.

« Au milieu de ce quartier, jadis séjour de nos

« rois et de la noblesse, maintenant du commerce
« et de l'industrie ; à l'endroit où vient aboutir
« et se terminer la rue la plus brillante de Paris
« transformé, il est un modeste édifice, que son
« inscription et son drapeau signalent à peine
« aux regards indifférents de la foule. *Un long*
« *détroit, balayé par les vents* (1), l'isole et le
« sépare du mouvement et presque de la vie. La
« maison de la prière abrite cet asile du calme et
« de la paix ; et les cours perdues dans l'ombre
« des arbres, ou des hautes et froides murailles
« de l'église, n'interrompent leur silence qu'aux
« sons lointains des cloches et des chants reli-
« gieux (2). »

Une grille remplace la petite porte à fronton, en pierre, qu'indiquent les anciennes gravures. Elle donne accès au « long détroit » bordé, à gauche, par l'église ; à droite, par l'ancienne muraille de Philippe-Auguste (3). Cette allée aboutit à une cour

(1) Ce détroit, qui va du Nord au Sud, resserré entre des murs fort élevés, est en effet glacial, et le vent s'y engouffre en tout temps avec violence. Dès le dix-septième siècle, une légende malicieuse expliquait le phénomène : Le Diable voyageait un jour porté par le Vent : « Attends-moi, dit-il à son coursier, j'entre dans cette maison pour un instant et je te rejoins. » C'était la maison des Jésuites ! Le Diable n'en est jamais ressorti, et le Vent est resté à la porte où il continue de faire rage.

(2) Collin, discours prononcé à la distribution du 10 août 1858.

(3) En me servant de cette expression : « muraille de Philippe-Auguste », je ne prétends certainement pas dire que le mur actuel soit matériellement celui de 1190 ; mais il en occupe exactement la place. Depuis six siècles passés, il y a eu un mur en cet endroit, et sur les points où il a été modifié, les anciens matériaux ont été employés dans les réparations ou les changements. Sur presque toute la

de médiocre étendue, au fond de laquelle on aperçoit les maisons de pauvre apparence de la rue Charlemagne. A gauche, un pavillon dont le rez-de-chaussée appartient à l'église (1), et le premier étage au lycée. C'est là qu'était jadis l'appartement du P. de la Chaize, et qu'est aujourd'hui la bibliothèque des élèves. On y arrive par un escalier en pierre qui a conservé sa belle rampe en fer du dix-septième siècle.

Sur le côté droit de la cour d'entrée, on voit un gros pavillon carré, construit sur l'emplacement d'une des tours de Philippe-Auguste. Il contient le grand escalier, remarquable par ses belles dimensions, et dont le plafond ceintré est orné d'une Assomption peinte à fresque. Ce pavillon est à l'angle du lycée proprement dit qui se compose du corps de logis où est l'horloge et de deux longues ailes en retour sur le jardin. Ce corps de logis, dans l'alignement de l'ancienne muraille, s'étend jusqu'à la rue Charlemagne ; il prend jour sur la première cour pavée et sur la seconde cour plantée d'arbres qui est l'ancien jardin des Pères. C'est là que se trouvent : au rez-de-chaussée, le cabinet du censeur ; au premier, les appartements du proviseur. Un passage le traverse et conduit, par quelques degrés, au jardin dont le niveau est au moins de deux mètres au-dessus de celui de la

ligne, dans les fondations, la muraille du douzième siècle est intacte. La petite loge du concierge, très-étroite, est prise dans l'épaisseur du mur.

(1) C'est la sacristie.

première cour. Ce jardin, grand et bien ombragé a la forme d'un long rectangle ; il s'étend, au couchant, jusqu'à l'hôtel de Graville ; au sud et au nord, il est bordé par les deux ailes dont j'ai déjà parlé. Ce sont de beaux bâtiments, très-simples, bien conservés et parfaitement appropriés à leur usage actuel. L'aile du sud règne le long de la rue Charlemagne ; dans l'aile du nord, au second étage, se trouve la longue et belle galerie où était la bibliothèque des Pères.

C'est dans ce local que fut installée l'École centrale de la rue Saint-Antoine, le 1er brumaire, an VI (1). La Convention, dont les vues grandioses n'ont pas encore été complètement atteintes, voulait doter chacune de ces écoles d'une bibliothèque, d'un jardin botanique, d'un cabinet de physique, d'histoire naturelle ; d'une collection de machines et de modèles pour les arts et métiers. Pleine du mot de Leibnitz: « Maître de l'é« ducation, maître du genre humain, » désireuse à la fois de rendre l'enseignement accessible à tous et de rétribuer dignement le savoir, elle fixait à vingt-cinq francs par an, au maximum, les frais d'externat (2), et à six mille francs (3), pour Paris,

(1) 22 octobre 1797.

(2) Le prix annuel de l'externat est actuellement de 150 francs, classes élémentaires ; 200 francs, classes de grammaire ; 250 francs, classes supérieures.

(3) Somme considérable pour l'époque. — Un quart des élèves des Ecoles centrales pouvait être exempté des frais d'externat pour indigence. Vingt élèves par écoles recevaient en récompense de leurs progrès une pension dont le maximum était fixé par le Corps législatif. Ils étaient nommés sur la présentation des professeurs et des administrateurs départementaux.

les appointements des professeurs (1). Dans ces temps d'enthousiasme et de foi ardente à la régénération de l'esprit humain, tout savant aspirait à se faire initiateur (2) : le professorat était considéré comme la plus belle carrière ; on trouvait glorieux le titre de maître d'école ; les hommes les plus illustres, honorés déjà par de hautes fonctions ou de brillants travaux, ne dédaignèrent pas d'occuper les chaires des nouvelles écoles, et l'on vit dans celle de la rue Saint-Antoine :

Saint-Ange, le traducteur d'Ovide (3) ;

Thiébaut, ancien jésuite, qui avait été professeur de grammaire générale à l'Ecole militaire de Berlin. Son séjour en Prusse, pendant vingt ans, nous a valu des mémoires curieux sur Frédéric le Grand, sa famille, sa cour et son gouvernement (4). Il devint proviseur du lycée de Versailles en 1804, et mourut la même année ;

Valmont de Bomare (5), naturaliste distingué. Il avait quitté le barreau pour les sciences et avait été chargé, encore fort jeune, de missions en Es-

(1) Voir *Pièce justificative, XVII.*

(2) Si vous voulez comprendre l'esprit qui anime cette époque, voyez le rapport de Lakanal à la Convention sur l'Ecole normale : « Pour la première fois sur la terre, la nature, la vérité, la raison « et la philosophie vont donc aussi avoir un séminaire !..... Les « hommes de génie vont donc être les premiers maîtres d'école d'un « peuple !..... »

(3) Né à Blois, mort en 1810, peu après sa nomination à l'Institut.

(4) Paris, 1805, cinq volumes in-8o.

(5) Né à Rouen, le 20 novembre en 1731, mort au Lycée Charlemagne le 24 août 1807, à 4 heures du matin.

pagne, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Suède, en Laponie et en Islande. Revenu à Paris, vers 1754, avec de précieuses collections, il y fit des cours très-suivis jusqu'à sa mort (1). Son œuvre capitale est un dictionnaire universel d'histoire naturelle, réimprimé à Lyon en 1800. Il fut membre de l'Académie des sciences et devint censeur quand l'École centrale fut transformée en lycée ;

Le vicomte Leprévost d'Iray (2), un de ces gentilshommes qui osèrent regarder en face la révolution et qui, privés de leur fortune, surent, sans sortir de France, trouver dans la culture des lettres des moyens d'existence. Après avoir professé à l'Ecole centrale, il devint censeur au Lycée impérial, inspecteur général des études, membre de l'Académie des inscriptions en 1818. On a de lui une tragédie, inspirée par l'esprit du temps, *Manlius Torquatus*, 1794 ; diverses poésies ; l'histoire de l'Égypte sous les Romains, etc.;

Mentelle (3), bon géographe, ancien professeur à l'École militaire, membre de l'Institut dès sa fondation, et collaborateur de Malte-Brun pour la géographie universelle ;

Francœur (4), fils du surintendant de la mu-

(1) Il habita longtemps rue de la Verrerie « attenant la rue des « Billettes, vis-à-vis celle des Deux-Portes. » — DULAURE, *Description des curiosités de Paris*, édition de 1785.

(2) Né en 1768 au château d'Iray, mort en 1849.

(3) Né à Paris en 1730, mort en 1815.

(4) Né à Paris, 16 août 1773, mort en 1849.

sique de Louis XIV, élève du collége d'Harcourt, après avoir couru avec son père de grands dangers pendant la Révolution, entra l'un des premiers à l'école polytechnique et devint professeur de mathématiques à l'Ecole centrale, mais seulement vers la fin, en 1803. A la fois examinateur à l'Ecole polytechnique, professeur au Lycée Charlemagne et à la Faculté des sciences, il perdit ces deux premiers emplois sous la Restauration, par suite de ses liaisons avec Carnot. Ses veilles, ses travaux astronomiques, une chute de cheval en 1812, avaient déjà altéré sa santé. Il ne s'occupa plus que de son cours à la Faculté et de la révision ou de la publication de ses nombreux traités scientifiques ;

Lakanal (1), d'abord prêtre de la doctrine chrétienne, le plus remarquable des hommes que nous passons ici en revue, et celui des membres de la Convention qui, avec Daunou, fit le plus pour l'instruction publique. Il organisa et transforma le Muséum « pour ouvrir à la science le livre im« mense de la nature (2) », conservant ainsi pour Cuvier la demeure de Buffon; il créa le Bureau des longitudes, participa à la fondation de l'Ecole normale, de l'Institut, des Ecoles centrales, des écoles primaires et à l'adoption de la télégraphie aérienne. En 1795, il entra au Conseil des Cinq-

(1) Né en 1762 à Serres, Ariége : mort à Paris, rue Royale-Saint-Antoine, le 14 février 1845.

(2) Lakanal, Rapport à la Convention sur le *Muséum*, 10 juin 1793.

Cents, et, après le dix-huit brumaire, resté pauvre quoiqu'il eût occupé de si hautes fonctions, il ne conserva que sa chaire de langues anciennes à notre Ecole centrale. Il devint ensuite censeur du nouveau Lycée Bonaparte. Lakanal, qui avait voté la mort de Louis XVI, sans sursis, sans appel, fut, en 1816, rayé de la liste de l'Institut et banni comme régicide. Il avait alors cinquante-quatre ans, mais il retrouva l'énergique activité de sa jeunesse, et passa en Amérique où, protégé par Jefferson, il devint président de l'Université de la Louisiane, puis planteur dans l'Alabama. Sur les bords alors presque déserts de la Mobile, il reçut un jour un doux souvenir de la patrie qu'il n'espérait plus revoir. Deleuze lui envoyait un exemplaire de son *Histoire du Muséum* avec cette suscription :

A M. LAKANAL, pour le remercier du décret du 10 juin 1793. Offert par les professeurs du Muséum d'histoire naturelle (1).

A la nouvelle des évènements de 1830, il revint en France et reprit sa place à l'Académie des sciences morales et politiques en 1834. Il est mort

(1) C'était en 1823. Les signataires étaient : Vauquelin, Thouin, Desfontaines, Geoffroy-Saint-Hilaire, Latreille, Cuvier, Laugier, Cordier, Jussieu, Lamarck, Brongniart, Lacépède.— « Si l'on se reporte « au temps où ces lignes furent écrites, si l'on se rappelle quelles « implacables haines s'attachaient alors au souvenir des exilés qu'on « nommait les *régicides*, il y avait un certain mérite à se souvenir « d'un service rendu par un *votant.* » — E. DESPOIS, *le Vandalisme révolutionnaire*.

près du Lycée Charlemagne, rue Royale, 10, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, le 14 février 1845. M. Mignet a prononcé son éloge en 1857.

Tels étaient les maîtres éminents qui auraient assuré le succès de l'école de la rue Saint-Antoine (1), sans les difficultés de recrutement et les autres causes que nous avons déjà signalées plus haut. Le gouvernement engagea bien les chefs d'établissements particuliers à envoyer leurs plus grands élèves aux cours ; mais ces maîtres de pension, la plupart vieux maîtres ès-arts de l'ancienne Université, n'entendaient rien au nouveau système, s'en moquaient et ne faisaient rien pour établir dans leurs maisons un plan d'études qui préparât les élèves à suivre les cours avec fruit. M. de Lanneau, l'habile fondateur de Sainte-Barbe, fut à peu près le seul à croire les Ecoles centrales capables de durer et de se perfectionner, si chacun aidait à leur développement ; il envoya dans toutes quelques-uns de ses élèves, de sorte que Sainte-Barbe eut à la fois des représentants aux cours du Panthéon, à ceux des Quatre-Nations et à ceux de la rue Saint-Antoine.

La dernière distribution du grand concours entre les anciens colléges de Paris avait eu lieu le 4 août 1793, dans la salle des Jacobins, en présence d'un grand nombre « de citoyens et de

(1) Je trouve dans les autres écoles : Bossut, Cabanis, Cuvier, Daunou, Fontanes, Ginguené, Haüy, Legendre, Lacroix, Laharpe, Laromiguière, Rœderer, Saussure, Sieyès, etc.

citoyennes », des députations de la Convention nationale, du tribunal criminel, du tribunal de cassation et de tous les corps administratifs et judiciaires. Chaque lauréat reçut avec ses prix une couronne de chêne et un exemplaire de la constitution, puis le citoyen Crouzet, principal du collége Montaigu, lut un poëme français sur la Liberté (1). Les lauréats furent admis le lendemain à la barre de la Convention, et l'Assemblée décida que leurs noms seraient lus sur tous les théâtres de Paris le jour de la représentation gratuite donnée pour l'anniversaire du 10 août. Cette fête solennelle de l'ancienne Université resta sept ans sans avoir de lendemain. En 1800, un arrêté de Frochot, alors préfet de la Seine, rétablit pour les trois écoles centrales de Paris « ce concours « général, dont le nom seul rappelle à l'esprit « tout ce que l'émulation a de plus enchanteur, « les premiers succès de plus enivrant et de plus « délicieux (2) ». Le gouvernement consulaire entoura cette solennité de la pompe la plus imposante. La cérémonie eut lieu à l'Oratoire, le 29 thermidor, an IX (3), en présence de tout ce que Paris comptait alors d'hommes illustres dans les lettres, les arts et les sciences. M. J. Chénier,

(1) Nous le retrouverons proviseur de Charlemagne, en 1809. « Ce poëme, il faut le reconnaître à la gloire de l'auteur et de l'Uni- « versité de Paris, était empreint dans le style et dans la pensée d'une « modération alors bien rare. »—Jourdain, *Histoire de l'Université*. Nous en citons quelques vers *Pièce justificative, XVIII*.

(2) Discours de Frochot, *Moniteur* du 8 fructidor, an IX, 26 août 1801.

(3) 17 août 1801 — Voir *Pièce justificative, XIX*.

chargé de prononcer le discours, prit pour sujet l'*Histoire des lettres et des arts en Europe, et de l'instruction publique en France.* Vivement applaudi au moment même, il laissa dans l'esprit des élèves, ses auditeurs, une impression profonde dont le souvenir se transmit longtemps à leurs compagnons plus jeunes qui ne l'avaient pas entendu. Le premier lauréat couronné, gardant sa couronne sur la tête, proclamait les autres récompenses. On lisait auparavant les meilleures pièces de vers composées dans les cours de littérature : en 1802, l'*Éloge du collége Sainte-Barbe,* par Fr. Barrière ; en 1803, *mes Adieux aux Écoles centrales et à mes amis de Collége,* par le même ; en 1808, *un Discours français,* par Armet, élève du Lycée Charlemagne.

De 1803 à 1809, les plus brillants lauréats du concours furent appelés à recevoir une nouvelle récompense dans la séance de l'Institut où le ministre de l'intérieur donnait les grands prix de médecine, de peinture, de sculpture, d'architecture et de musique. Ce prix fut successivement obtenu par les élèves Ducros (éc. c. du Panthéon) ; Leclerc (Lycée Napoléon) ; Nau de Saint-Louis ; Glandaz (Lycée Charlemagne).

Cependant les Écoles centrales étaient condamnées, « sans avoir été jugées dans le calme « de la raison, ni appréciées par une expérience « suffisamment continuée (1). » La loi qui les remplaçait par les lycées fut votée, en 1802, au

(1) Lacroix, *Essais sur l'Enseignement.*

Tribunat par quatre-vingts boules blanches contre neuf noires ; au Corps législatif, par deux cent cinquante-et-une contre vingt-sept. En vain dix-neuf départements demandèrent-ils leur maintien ; en vain de nombreuses réclamations prolongèrent-elles pour quelque temps l'existence de celles de Paris, leur dernière distribution eut lieu le 22 août 1804, et, à la rentrée d'octobre, l'École centrale de la rue Saint-Antoine devint le Lycée Charlemagne. Les dispositions obligèrent à ne prendre provisoirement que des externes ; ce provisoire dure encore.

Charlemagne est resté un externat, et nous aimons à y voir, plutôt que dans les lycées d'internes, le type de ce que doivent être les établissements secondaires classiques dirigés par l'État. A l'initiative privée appartient le rôle difficile et ingrat de se substituer à la famille, et cette initiative, sans subventions, en présence de concurrences redoutables, a montré, depuis un demi-siècle, ce qu'elle était capable de faire à Massin, à Sainte-Barbe, à Jauffret, à Verdot, à Favard, et dans tant d'autres maisons qui sont l'honneur de l'enseignement libre (1).

(1) Les chefs d'institution de Paris forment une société autorisée en 1847 et reconnue d'utilité publique par décret impérial du 6 janvier 1869. La société distribue chaque année des médailles de bronze ou d'argent aux professeurs internes et aux maîtres d'étude qui, par cinq ou dix années de bons services dans une même maison, ont bien mérité de celui qui la dirige et du corps entier des chefs d'institution. De 1860 à 1870, elle a ainsi récompensé *cent trente* de ses maîtres, et l'administration universitaire en a jugé trois, dignes des palmes d'officiers d'Académie.

CHAPITRE III.

(1804-1837.)

LE LYCÉE CHARLEMAGNE. — 1re PÉRIODE.

Le Lycée Charlemagne. — M. Guéroult, premier proviseur; sa MÉTHODE POUR ÉTUDIER LA LANGUE LATINE. — Premier prix d'honneur. — J.-L. Burnouf. — M. Crouzet, deuxième proviseur. — M. Daireaux, troisième proviseur. — Dernières années de l'Empire, conspiration Malet. — La jeunesse des Lycées en 1815. — Destitution de M. Daireaux. — Les élèves des pensions forcés de fréquenter les lycées. — Les élèves Michelet, Lavigne, Paul Barbet, Théry, Lorain, Victor Cousin. — MM. Villemain, Leclerc, Burnouf, Domergue, Andrieu, Létendard, Guigniault, Chevreul, professeurs. — Les premières institutions : Favard, Massin, Lepitre, Leroux. — M. Dumas, quatrième proviseur. — Le censeur, M. Basset. — Les Prussiens au Lycée. — L'enseignement de l'histoire. — Prix d'honneur de philosophie. — Mesures funestes : suppression de l'Ecole Normale. — Ministère de M. de Vatimesnil. — Les Palmarès. — Révolution de 1830. — M. Cousin préside la distribution des prix. — Ministère de M. Guizot. — Agrégation d'histoire. — Prix d'honneur de mathématiques. — Le Choléra. — Les élèves Velly, Arvers, Bonnardot, Tarnier, Le Canu, Th. Gauthier, Sainte-Beuve, Danton, Garsonnet, Colincamp, V. Rendu, Thiénot, Saint-René-Taillandier, Jauffret, Maquet, Bedeau, P. Meurice, Ed. Thierry, Cortambert, P. Petit, Callon, Vandal, Tardieu, Johanne, Pihan, Bertereau, etc. — Mort de M. Dumas.

Napoléon plaçait le nouveau Lycée sous le patronage de l'empereur, à qui la tradition attribue la fondation de l'Université (1). Par décret impérial

(1) Charlemagne fut canonisé au douzième siècle par l'anti-pape Pascal III. Louis XI ordonna, sous peine de mort, d'honorer la fête (28 janvier) de l'empereur d'Occident par la cessation de tout travail.

du 25 thermidor, an XII (1), au quartier général d'Ostende, M. Guéroult fut nommé proviseur ; Valmont de Bomare, censeur ; Marcilly, procureur-gérant.

Pierre-Claude-Bernard Guéroult (2), qu'il ne faut pas confondre avec son frère (3), avait alors près de soixante ans et était dans tout l'éclat de sa réputation d'humaniste et de traducteur. Elève, puis professeur au collége d'Harcourt, il avait remporté quatre fois, de 1766 à 1773, le prix de discours latin fondé par le libraire Coignard en faveur des professeurs, maîtres ès-arts de l'Université. Il venait de donner, en 1802, la traduction de l'*Histoire naturelle des animaux*, de Pline ; mais son titre le plus sérieux, selon nous, à la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent d'enseignement, est sa *Nouvelle méthode pour étudier la langue latine* (4), *suivant les principes de Dumarsais*, ouvrage conçu dans un esprit philosophique, plein d'exemples puisés dans les bons

L'Université de Paris l'adopta pour patron en 1661, paraissant ainsi le reconnaître pour son fondateur, quoiqu'elle ne date en réalité que du douzième siècle. Dans un procès que l'Université de Paris soutint en 1469 contre la ville de Bourges, les professeurs dirent dans leur plaidoyer : « que ladite Université de Paris fut anciennement à « Athènes, de là vint à Rome, et, du temps de Charlemagne, lui fut « donnée ; il la fit venir à Paris et la doua de beaux priviléges. »

(1) 18 août 1804. Voir *Pièce justificative*, XX.

(2) Né à Rouen en 1744, mort en 1821.

(3) Pierre-Remy-Antoine-Guillaume, mort professeur d'éloquence latine au collége de France ; traducteur de plusieurs discours de Cicéron.

(4) *Paris*, 1798, in-8°.

auteurs, écrit purement et avec précision. Cette excellente grammaire (1), justement appelée *méthode,* prescrite par le programme de 1802, a été depuis complètement remplacée par le livre le plus dépourvu de méthode, recueil empirique de formules qui ne peuvent en rien développer l'intelligence des enfants. En grammaire, nous avons reculé de soixante ans !

L'habile direction de M. Guéroult porta bientôt ses fruits. C'est sous les voûtes du Panthéon, à la première distribution du concours des nouveaux lycées, le 16 août 1805, que retentit pour la première fois le nom du lycée Charlemagne. Les élèves qui inaugurèrent ainsi la longue série de nos succès aux concours généraux étaient : Maugis, Lebel, Duchemin, Coulon, Marquis, Poleiple, Darnaud.

En 1808, le lycée remporta son premier prix d'honneur avec l'élève Glandaz ; la même année, le discours français du lauréat de rhétorique, *Armet,* fut lu publiquement avant la distribution.

L'Université doit à M. Guéroult l'un des maîtres qui ont jeté le plus grand éclat sur l'enseignement dans la première moitié de ce siècle. Le jeune Burnouf, orphelin dès le bas âge, et élève adoptif de Gardin-Dumesnil au collége d'Harcourt, avait remporté le prix d'honneur en 1792, sous la direction de M. Guéroult. Sans ressources pendant les

(1) Burnouf, plus complet, plus savant, plus étendu que Guéroult, dont il avait été l'élève au collége d'Harcourt, n'a fait paraître sa méthode latine que bien plus tard, en 1840.

années difficiles de la Révolution, le lauréat de rhétorique entra dans le commerce, à Dieppe d'abord, puis à Paris, consacrant toujours à l'étude les rares loisirs que lui laissaient les exigences des affaires. Quand les temps furent plus calmes, M. Guéroult, qui n'avait pas perdu de vue son ancien élève et qui avait deviné sa vocation, l'appela à lui et le fit entrer à Charlemagne, en 1808, comme professeur suppléant (1).

En septembre 1809, un statut apporta des modifications importantes au programme de 1802 que nous avons donné plus haut : les études furent couronnées par une année de philosophie ; une année fut consacrée aux mathématiques spéciales, et la langue grecque fut enseignée dans la deuxième classe de grammaire.

A la même époque, M. Guéroult quitta le lycée, où il laissait un souvenir durable (2), pour aller diriger l'école normale que l'Empereur venait de réorganiser (3).

(1) Burnouf (Jean-Louis), né à Urville, Manche, en 1775, mort en 1844, a été professeur de rhétorique à Louis-le-Grand, inspecteur de l'Académie de Paris, maître de conférences à l'École normale, professeur d'éloquence latine au collége de France. Deux de ses ouvrages sont justement célèbres : *Méthode pour étudier la langue grecque*, Paris, 1814 ; — *Méthode pour étudier la langue latine*, Paris, 1840.

(2) « Quelle vénération les jeunes gens avaient pour les cheveux « blancs de M. Guéroult aîné, dont l'aspect austère rappelait un vieux « citoyen de Rome aux bons temps de la République. » — Durozoir, article *Écoles* du *Dictionnaire de la Conversation*.

(3) Il resta à la tête de l'École normale sous la première Restauration et pendant les Cent-Jours ; il fut destitué à la fin de 1815 et mourut en 1821.

Son successeur fut M. Crouzet (1), membre correspondant de l'Institut, ancien directeur de la division du Prytanée établie à Saint-Cyr, celui-là même, qui, principal de Montaigu, en 1793, avait lu à la dernière distribution du grand concours un poème sur la liberté. C'était un homme de bien, aussi charitable que ferme. Sous la République, directeur de l'Institut des jeunes Français, il consacrait les débris de sa fortune à vêtir ses élèves qui manquaient à peu près de tout. A Saint-Cyr, en 1801, il avait trouvé cent vingt élèves démoralisés par l'absence de toute discipline et de tout travail. Grâce à son énergie, le Prytanée devint bientôt florissant et comptait à son départ plus de six cents élèves.

Pendant son administration trop courte comme proviseur de Charlemagne, de 1809 à 1811, paraît pour la première fois un nom destiné à devenir bien célèbre : Victor Cousin, qui, en 1810, remporta le prix d'honneur.

M. Crouzet étant mort le 1er janvier 1811, M. Daireaux lui succéda. C'était, comme M. Guéroult, un ancien professeur d'Harcourt, quatre fois lauréat du prix Coignard (2). Il prenait la direction du lycée dans des temps qui allaient bientôt devenir difficiles. En 1812, l'empereur, que les projets de son expédition de Russie ne

(1) Pierre Crouzet, né à Saint-Waast, en Picardie, en 1753. — Voir *Pièce justificative*, XXI.

(2) En 1785, 86, 87, 88.

pouvaient détourner des soins d'administration intérieure, rendit un décret daté du 21 mars, palais de l'Élysée : « Article 12. Le Lycée « Charlemagne sera agrandi de manière à recevoir « quatre cents élèves pensionnaires. — Art. 13. « Les trois propriétés appartenant aux sieurs « Leclerc, Debret et héritiers Legros, et terminées « par les rues des Prêtres-Saint-Paul et Percée (1), « seront réunies à ce Lycée et acquises pour cause « d'utilité publique. NAPOLÉON. » Les évènements empêchèrent l'exécution de ce décret.

Sous M. Daireaux, le Lycée eut deux prix d'honneur : en 1811, Hourdon (2) ; en 1813, Tougard-Boismilon (3). Mais les nouvelles chaque jour plus fâcheuses de nos revers commençaient à troubler le calme si nécessaire aux études. Le vendredi matin, 23 octobre 1812, les élèves, en se rendant au Lycée, avaient vu les abords de la Force remplis par les curieux qui se racontaient confusément les évènements de la nuit ; ils avaient vu ramener à la prison les captifs presqu'aussitôt repris que délivrés (4). L'empire chancelait ; les conscriptions anticipées dépeuplaient partout les classes de rhétorique et de philosophie. Malgré les sévérités du régime militaire, la jeunesse de nos écoles, en

(1) Ces propriétés ne sont autres que l'ancien hôtel de Graville, passage Charlemagne, et la maison qui lui fait suite, rue Charlemagne, 18, au coin de la rue Percée. Le lycée eût occupé ainsi tout l'espace couvert autrefois par le séjour d'Hugues Aubryot.

(2) De l'institution Leroux, rue de Montreuil.

(3) De l'institution Massin.

(4) Conspiration Malet.

présence de l'invasion, se montra fidèle à Napoléon malheureux et abandonné de tous ceux sur lesquels il aurait dû le plus compter. A la fin des Cent-Jours, pendant une promenade à Vaugirard, les Barbistes allèrent travailler aux fortifications qu'on établissait en avant des barrières sur la ligne du Midi (1). A Charlemagne, les élèves de l'institution Lepitre tournèrent court un beau matin en arrivant rue Saint-Antoine (2) et coururent jusqu'à Vincennes pour se mêler à ceux qui travaillaient aux retranchements. M. Lepitre était boîteux. Doublement courroucé, comme maître de maison et comme royaliste fervent (3), il chercha en vain,

(1) Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe.*

(2) Ils venaient de la rue Saint-Louis.

(3) M. Lepitre étâit boîteux, et le soulier de sa jambe infirme avait un talon très-haut. Membre du district de la place des Vosges, à la fin de 1792, son service l'appelait au Temple où, au péril de ses jours, il porta plusieurs fois des dépêches au roi et à Marie-Antoinette. Il avait creusé le talon de son soulier, et c'était dans cette singulière cachette qu'il plaçait les papiers dont il osait se charger. (*Souvenir inédit* de M MARTELET.)

Lepitre (Jacques-François) était né le 6 janvier 1764. Il était déjà dans l'enseignement avant la Révolution. De garde un jour auprès de Louis XVI avec un collègue maussade qui ne répondait guère que par des signes de tête, Lepitre demanda au roi la permission de prendre un Virgile qui était sur la cheminée : « Vous savez donc le « latin, lui dit Louis XVI. — Oui, sire, répondit Lepitre, et il « ajouta :

« *Non ego, cum Danais, trojanam excidere gentem*
« *Aulide juravi.....* »

Un regard expressif du roi lui prouva qu'il avait compris.

Lepitre, arrêté avant le jugement de Marie-Antoinette, fut conduit à Sainte-Pélagie, témoigna dans le procès de la reine, parut devant le tribunal révolutionnaire, le 23 novembre 1793 et fut acquitté. A la Restauration, il vendit sa pension de la rue Saint-Louis à M. Guil-

armé de la béquille qui ne le quittait jamais, à ramener son troupeau dispersé. Ces scènes se renouvelèrent sur plusieurs points. La seconde occupation de Paris acheva de jeter la consternation dans les esprits ; aussi n'y eut-il pas de concours général en 1815 (1).

Ces évènements amenèrent le départ de M. Daireaux, « qui avait des opinions politiques trop « nettement accusées pour que la Restauration ne « lui fît pas subir les honneurs de la persécution. « Quand on lui avait parlé du retour des Bour- « bons, rendus à l'amour de leur peuple, il avait « affiché un scepticisme peu flatteur pour l'antique « race de nos rois, et soutenu que la jeunesse « française ne connaissait plus ces revenants ou- « bliés (2). »

Le Lycée existait alors depuis onze ans ; il avait remporté dans cette période quatre prix d'honneur au concours (3). Une série de mesures despotiques prises contre les maisons particulières forçait, directement ou indirectement, les élèves à fréquenter les lycées. Ainsi l'Université prélevait un

let, et fut nommé professeur de rhétorique à Rouen, puis à Versailles, où il mourut le 18 janvier 1821.

On a de lui : *Histoire des Dieux, des demi-Dieux et des Héros adorés à Rome et dans la Grèce,* 1819, in-12o. — *Cinq romances composées en* 1793 *et* 95 *pour les illustres prisonniers du Temple,* musique de madame Cléry, Paris 1814. — *Quelques souvenirs* ou *notes fidèles sur mon service au Temple* depuis le 3 décembre 1792, jusqu'au 24 mars 93, Paris, 1817, in-8°.

(1) Arrêt du Conseil de l'Université, en date du 11 juillet 1815.

(2) V. Chauvin, *Histoire des Lycées de Paris.*

(3) Glandaz, 1808 ; — Cousin, 1810 ; — Hourdon, 1811 ; — Tougard-Boismilon, 1813.

vingtième sur la rétribution payée par chaque élève à l'institution dont il faisait partie. Dans les villes où il y avait un lycée ou un collége, les pensions (1) devaient y envoyer leurs élèves et ne pouvaient qu'en répéter les leçons. S'il n'y avait ni lycée ni collége, elles ne pouvaient élever l'enseignement au-dessus des classes de grammaire. Bien plus, il fut prescrit, à compter du 1er novembre 1812, aux chefs d'institution et maîtres de pension de n'avoir des pensionnaires âgés de plus de neuf ans qu'autant que le lycée ou collége établi dans la même ville serait au complet (2). Obligation pour les élèves des pensions de porter l'uniforme du lycée ou collége ; — de présenter pour leur admission aux grades universitaires, un certificat d'études du lycée ou collége, etc. Toutes ces prescriptions si dures, et bien d'autres, ont disparu peu à peu pour faire place au régime de liberté dont les établissements particuliers jouissent maintenant.

Parmi les élèves qui fréquentèrent le lycée sous l'Empire, nous distinguerons, outre les quatre prix d'honneur déjà cités, Michelet, qui, dans le *Livre du Peuple,* nous donne sur sa jeunesse des détails touchants : « Ne sachant ni vers, ni grec, j'entrai « en troisième à Charlemagne. Mon embarras, on

(1) On distinguait alors les institutions et les pensions. Les études étaient moins fortes dans ces derniers établissements. Les institutions placées dans les villes qui n'avaient ni lycée, ni collége, ne purent élever l'enseignement au-delà des classes d'humanités.

(2) Killian, *Tableau historique de l'Instruction secondaire en France.*

« le comprend, n'ayant nul maître pour m'aider.
« Ma mère, si ferme jusques-là, se désespéra et
« pleura. Mon père se mit à faire des vers latins,
« lui qui n'en avait fait jamais. Le meilleur encore
« pour moi, dans ce terrible passage de la soli-
« tude à la foule, de la nuit au jour, c'était, sans
« contredit, le professeur, M. Andrieu d'Albas,
« homme de cœur, homme de Dieu. Le pis,
« c'étaient les camarades. J'étais justement au
« milieu d'eux comme un hibou en plein jour,
« tout effarouché. Je commençai à m'apercevoir
« que j'étais pauvre... Je dus beaucoup aux encou-
« ragements de mes illustres professeurs, MM. Vil-
« lemain et Leclerc. Je me rappellerai toujours
« que M. Villemain, après la lecture d'un devoir
« qui lui avait plu, descendit de sa chaire et vint,
« avec un mouvement de sensibilité charmante,
« s'asseoir sur mon banc d'élève à côté de
« moi. »

Un autre écolier nommé Lavigne était plus fort en vers latins que son camarade Michelet. Il composa, le 15 janvier 1813, l'épitaphe suivante pour le général Malet :

Hic jacet infelix miserando carmine Malet
Flendus, cui si non favit fortuna, tyranni
Victima si periit, magnis tamen excidit ausis (1).

S'il faut en croire un ouvrage récent (2), cet

(1) Ici repose le malheureux Malet : si la fortune ne le favorisa point, s'il périt victime du tyran, il n'en mérite pas moins d'être pleuré dans nos vers désolés, car il mourut pour avoir tenté une grande et audacieuse entreprise.

(2) PASCHAL GROUCHET, *Conspiration du général Malet.*

enfant, âgé de treize ans et demi, aurait été chassé du lycée pour ces vers, et sa famille persécutée par la police impériale.

Alors aussi commençait à briller le nom de Paul Barbet, qui gagnait les premières de ses cinquante couronnes. Dans ses dernières années d'études, il remportait quatre prix au concours général, et deux fois, comme nouveau, puis comme vétéran de rhétorique, le prix de discours français. Avant d'entrer, en 1812, chez M. Massin, il avait débuté chez M. Lepitre, rue de Turenne, où Victor Cousin, plus âgé que lui de huit ans, avait également fait ses premières armes. Celui-ci laissait voir dans l'écolier dominateur le maître futur. En 1808, invité à dîner à l'Hôtel-de-Ville, comme lauréat de quatrième, il y rencontra un autre lauréat de la même classe pour le Lycée Napoléon. Il l'entretint longtemps, et dans cette conversation où il mit ce qui a fait de lui un causeur si fécond et si brillant, tout le reste de sa vie, il étonna son nouveau camarade, qui n'était autre que M. Patin.

« Je me retrace encore, dit M. Patin, le feu de « son regard, la vivacité singulière de sa parole « et un caractère de supériorité qui, plus encore « que les succès du collége, le séparait déjà de « ses condisciples. » Ces succès pourtant étaient grands. Etant monté de troisième en rhétorique, sans passer par la seconde, il eut en quelque sorte tous les prix au concours général de 1810 : le prix d'honneur, le premier prix de discours

français et le premier prix de version latine (1).

Quelques institutions et pensions suivaient déjà les cours du Lycée. Les deux plus anciennes, contemporaines de l'École centrale, semblent avoir été celle de M. Le Chevalier, rue Culture-Sainte-Catherine, à l'hôtel Saint-Fargeau, et celle de M. Barbette, rue des Francs-Bourgeois. M. de Lanneau avait aussi envoyé des élèves de Sainte-Barbe, vers 1803. M. Favard, ancien libraire, ouvrit d'abord rue des Amandiers-Popincourt, son établissement qu'il transporta ensuite rue Saint-Antoine, à l'hôtel d'Ormesson, et qui devint bientôt l'un des plus florissants du quartier. V. Cousin appartenait à l'institution Lepitre, rue Turenne (2); Hourdon, prix d'honneur de 1811, à l'institution Leroux, rue de Montreuil. En 1810, M. Massin, préfet des études à Sainte-Barbe, fonda dans l'ancien couvent des Minimes la maison qui porte encore son nom. L'un de ses meilleurs élèves fut Paul Barbet qui devint son gendre en 1830 et son successeur en 1839 (3).

Un arrêté de la commission de l'instruction publique appela en 1815 aux fonctions de proviseur du collége Charlemagne, M. Dumas, qui, depuis

(1) Ajoutez à ces noms ceux de : Chevalier, Legendre, Lafond-Ladebat, Lherbette, Gavinet, Sauvageot, nommés au concours de 1809 ; — Garrigue, Fariau, Viguier, Brongniart, 1810 ; — Papillon, Pomery, Descroizilles, Maas, Fidier, 1811.

(2) Dans l'ancien hôtel de Joyeuse, dont l'emplacement est indiqué par une fontaine.

(3) Un article spécial est consacré plus loin à chacune de ces pensions, chapitre VI.

onze ans censeur au lycée Napoléon, s'y était montré le digne adjoint de M. de Wailly, avec lequel il avait contracté une amitié sincère et durable.

M. Dumas était le frère aîné du célèbre Charles Dumas, doyen de la Faculté de médecine de Montpellier. Il s'était d'abord destiné au barreau et plaida quelque temps à Lyon, sa patrie, vers 1780. Attiré à Paris par l'amour des lettres et le désir de voir de plus près les grands évènements que tout annonçait, il prit part à la rédaction de quelques feuilles littéraires et concourut en 1788 pour l'éloge de d'Alembert proposé par l'Académie. Le prix ne fut pas donné ; mais cet éloge ne fixa pas moins sur son auteur l'attention de Bailly, de Vicq d'Azyr, de madame de Staël, de M. de Barentin, garde des sceaux, qui le prit pour secrétaire particulier.

La révolution vint presque aussitôt déjouer les espérances que la protection affectueuse d'un ministre avait pu lui faire concevoir. Pendant la tourmente, il fut trop heureux d'occuper un modeste emploi aux bureaux de la dette publique. Dans cette humble position, beaucoup, comme il arrive trop souvent, se seraient accoutumés et résignés à leur obscurité. Ce ne fut pour M. Dumas qu'une retraite forcée où il mûrit son talent par l'étude des grands modèles et par le commerce de quelques gens de lettres. Il put enfin utiliser ses connaissances sûres et variées, lors de la création des Écoles centrales où il fut nommé profes-

seur le 6 mai 1796. L'année suivante, il remplaça dans la chaire de belles-lettres à l'école des Quatre-Nations, Fontanes qui venait de fuir en Angleterre après le 18 fructidor, et son enseignement obtint un véritable succès. Il forma de brillants élèves : les Parquin, les Laennec, les de Broglie et Millevoye (1), dont il devina le talent poétique, et auquel il devait survivre si longtemps. Des Quatre-Nations, M. Dumas passa en 1804 au lycée Napoléon, où vint le prendre l'arrêté qui le nommait proviseur du collége Charlemagne.

M. Dumas trouva un utile collaborateur dans le digne M. Basset, censeur (1), ancien bénédictin que la Révolution avait surpris en 1791, professeur de rhétorique à Sorèze, et qui, après avoir émigré, revint en France en 1806 et entra dans l'Université. Quelques anciens élèves se le rappellent encore, grand, mince, l'air vénérable, toujours vêtu d'une houpelande qui dénotait l'ecclésiastique. Il se promenait sans cesse dans la cour d'entrée, où il recevait les élèves avec la plus grande aménité.

Au milieu des douleurs de la seconde invasion,

(1) Laënnec avait alors seize ans ; Millevoye, quinze. Il est mort en 1816. M. Dumas lui a consacré une notice pleine d'intérêt qui se trouve dans l'édition de ce poëte, de 1822.

(1) Basset (César-Auguste), né à Soissons, 2 avril 1760, mort à Paris, 24 novembre 1828, sous-directeur de l'École normale, se montra l'un des plus zélés propagateurs de la méthode d'enseignement mutuel. Parmi un grand nombre d'autres publications, on remarque de lui : *Coup d'œil général sur l'éducation et l'instruction*, Paris, Colas, 1816, in-8o. — *Explication morale des proverbes populaires français*, Paris, 1826, in-8o.

la ville de Paris dut fournir une grande quantité de drap gris pour les soldats prussiens de l'armée d'occupation. Une partie de ce drap, encore humide de la teinture, fut mise à sécher dans la première cour du lycée. Des perches placées aux fenêtres des étages supérieurs supportaient ces longues pièces d'étoffe qui pendaient jusqu'au sol, et que gardaient deux ou trois soldats. Cet aspect singulier frappa les élèves à leur arrivée. Quelques-uns des plus jeunes, par une patriotique espièglerie, montèrent au troisième et détachèrent le drap qui tomba dans la cour aux applaudissements de ceux qui étaient restés en bas. Mais la chose tourne bientôt au tragique. Le collége est envahi par un flot de Prussiens (1) qui frappent les enfants à coups de crosse. Les grands veulent résister, une collision va éclater, quand M. Basset se précipite au-devant des soldats. Son chapeau était tombé dans la bagarre, et sa belle tête, ornée de cheveux blancs inspira le respect à ses agresseurs. Il apostropha vivement un officier qui comprenait un peu le français et déclara qu'il faudrait lui passer sur le corps avant de saisir un seul des élèves compromis. La paix fut faite grâce à sa fermeté (2).

La Restauration supprima tout ce qui rappelait l'esprit militaire du régime impérial : la cloche remplaça le tambour ; le frac bourgeois, l'habit

(1) Casernés probablement à l'Ave-Maria.

(2) *Souvenir* inédit de M. MARTELET.

militaire ; le chapeau rond, le chapeau à cornes (1). On défendit l'exercice, l'introduction des armes ; le lycée devint, pour trente-trois ans, le collége royal Charlemagne.

Jusqu'en 1818, l'histoire et la géographie avaient été enseignées comme hors d'œuvre. Dans quelques établissements, chaque professeur y consacrait une demi-heure en été, après la classe du soir. A partir de 1818, une classe de deux heures par semaine, faite par un professeur spécial, fut consacrée à l'histoire et à la géographie (2). On étudiait en quatrième l'histoire ancienne jusqu'à l'anéantissement de la liberté grecque avec Philopœmen ; — en troisième, l'histoire romaine jusqu'à la grande invasion des Barbares ; — en seconde, l'histoire du moyen-âge et l'histoire moderne ; — en rhétorique, l'histoire de France. MM. Cayx et Boismilon enseignèrent les premiers l'histoire au collége Charlemagne.

Depuis la fondation du grand concours, un seul

(1) Une anecdote plaisante, rapportée par M. V. Chauvin, peut faire juger du régime militaire qui régnait dans les lycées sous le premier empire. Je la cite parce que j'y trouve le nom d'un des professeurs qui ont laissé le meilleur souvenir à Charlemagne : « Il y « avait dans la deuxième cour de Louis-le-Grand, un élève de huit « ans dont le sous-directeur avait mal lu le nom : il l'appelait BÉTO- « LAND. L'enfant réclama avec la timidité de son âge, mais on lui « imposa silence en le menaçant des arrêts. Il porta alors sa plainte « à sa mère, qui en parla au proviseur. Le bon droit eut enfin gain « de cause, mais d'une manière originale. Un beau matin, le sous- « directeur, devant tout le quartier assemblé, prononça cette mémo- « rable décision : « Par arrêté de M. le proviseur, en date de ce jour, « l'élève BÉTOLAND s'appellera désormais BÉTOLAUD. »

(2) Ce cours commençait en quatrième.

prix portait le titre de prix d'honneur, celui de discours latin; un autre prix d'honneur fut institué en 1820 pour la dissertation de philosophie (1). Le nombre des concurrents à ces prix augmentait par l'admission au concours : du collége de Versailles, en 1818 ; du collége Saint-Louis, en 1821 ; des institutions de l'abbé Nicolle (2) et de l'abbé Liautard (3), en 1822. En même temps, les lauréats des prix d'honneur étaient exemptés par une loi du service militaire. Cette exemption n'avait été jusques-là qu'une faveur individuelle (4).

Les années suivantes furent malheureusement marquées par un grand nombre de mesures funestes à l'enseignement. Par l'ordonnance de 1821, l'étude de l'histoire de France disparut de la classe de rhétorique ; l'histoire naturelle ne fut plus enseignée que par des thèmes latins relatifs à cette étude, en quatrième et en troisième. On ne commença à étudier les sciences mathématiques et physiques qu'en philosophie ; l'École normale fut supprimée.

(1) Le prix d'honneur de philosophie a été maintenu jusqu'à nos jours ; mais, depuis 1830, la dissertation latine est remplacée par une dissertation française.

(2) L'institution de l'abbé Nicolle devint collége Sainte-Barbe, le 28 août 1821 ; puis, en 1830, collége Rollin. Ne pas la confondre avec l'institution de Sainte-Barbe, place du Panthéon.

(3) L'institution de l'abbé Liautard est devenue le collége Stanislas.

(4) Avant 1822, la distribution du grand concours avait lieu au palais de l'Institut ; les compositions s'étaient faites souvent au collége Charlemagne, dans la longue galerie de l'ancienne bibliothèque. L'abbé Nicolle, recteur, fit construire à la Sorbonne le grand amphithéâtre, et les deux salles (rue Gerson) où se font maintenant la distribution et les compositions.

Sous le ministère de M. de Vatimesnil, de 1828 à 1830, nous avons au contraire à signaler quelques réformes excellentes, d'heureuses innovations, de louables tentatives. Il fit rechercher les meilleures méthodes pour l'enseignement des langues anciennes, fonda l'agrégation de philosophie, l'enseignement des langues vivantes, rétablit le cours d'histoire en rhétorique et décida que la philosophie serait désormais enseignée en français. Cette victoire, remportée sur l'une des traditions les plus tenaces de l'ancienne Université, ne fut pas de longue durée. M. de Vatimesnil quitta le ministère, et l'usage de la langue latine fut rétabli, pour peu de temps il est vrai, dans les classes de philosophie.

L'année 1819 avait été marquée par une innovation importante. Pour la première fois, un palmarès fut imprimé, et la publication de ces précieux documents a été continuée depuis sans interruption. La collection que M. Broca, censeur actuel, a bien voulu mettre à notre disposition, nous permet de donner quelques détails plus circonstanciés sur la vie intérieure du lycée à cette époque.

Le palmarès de 1819 commence ainsi :

Le 18 août 1819,

« En présence de M. Gueneau de Mussy, membre
« de la Commission royale de l'instruction pu-
« blique, président, et de MM. le baron de Coiffier
« et Ampère, inspecteurs généraux de l'Université ;

« M. Dumas, proviseur ; M. Basset, censeur des « études, et MM. les professeurs, ont distribué « les prix aux élèves du collége royal de Charle- « magne. »

Cette formule, sauf les changements de noms pour chaque année, a été employée jusqu'en 1853.

Dans une période de douze années, de 1819 à 1830, pas un discours vraiment remarquable n'a été prononcé. L'administration est paterne : quand un élève a été malade et n'a pu composer, on le déclare quand même digne d'une couronne et d'un prix, et le fait se renouvelle fréquemment.

En 1821, l'orateur félicite MM. Théry et Barbet, anciens élèves du collége, l'un professeur à Versailles, l'autre étudiant en droit à Paris, qui viennent de remporter des prix académiques (1).

C'est aussi en 1821 que furent décernés, avec la plus grande pompe, les prix accordés aux meilleures pièces de vers latins composées à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux. Les élèves couronnés furent : en philosophie, Fr. Velly ; en rhétorique, A. Maugenot ; en seconde, H. de Saint-Paul ; en troisième, Ch. Delachaussée et E. Chardin.

Enfin nous voyons par le discours de M. Bary, professeur de physique (18 août 1829), que tous

(1) M. Théry, prix proposé par l'Académie française, sur *ce qui constitue le génie poétique* ; — M. Paul Barbet, prix proposé par l'Académie de Marseille pour l'*Éloge de Belzunce*.

les élèves du lycée se cotisèrent pour élever, dans le cimetière du P. La Chaise, un monument à leur camarade Née, mort dans le courant du mois de mars. Sur son tombeau très-simple, on lit cette inscription :

ICI REPOSE

PAUL-ÉMILE-FRÉDÉRIC NÉE,

né le 6 mai 1812, à Mézières en Drouais, Eure-et-Loir. Les élèves du collége Charlemagne, dont il fut le modèle et l'ami, lui ont consacré ce monument comme un gage de leurs douloureux regrets.
« *Consummatus in breve explevit tempora multa.* »
(Sap. IV.)

Les luttes acharnées dont le quartier Saint-Antoine fut particulièrement le théâtre les 28 et 29 juillet 1830, troublèrent profondément la fin de l'année scolaire. La distribution, retardée de quelques jours (1), fut remarquable par la présence de MM. Burnouf et Cousin. M. Bétolaud, qui débutait alors, comme professeur de troisième, dans ce lycée où il exerça si longtemps et où il a laissé un profond souvenir, loua dans son discours : « l'éloquent philosophe à la parole de « flamme, dont le privilége fut d'embraser tou- « jours les esprits d'un noble enthousiasme pour « les grandes vérités, » et « le savant modeste, « guide éclairé de nos exercices littéraires, qui,

(1) Elle eut lieu le 31 août.

« par prédilection, et par une sorte de sympathie,
« a choisi, pour le faire revivre dans notre langue,
« l'historien célèbre

« Dont le nom prononcé fait pâlir les tyrans. »

Ce fut ensuite à M. Cousin de prendre la parole. Il était alors dans tout l'éclat de la jeunesse, du talent, de la popularité, membre depuis quelques jours du Conseil royal de l'instruction publique : « Je suis heureux, dit-il, d'avoir été choisi pour « présider cette solennité. C'est une fête de famille « pour moi. N'est-ce pas ici que j'ai été élevé? « Les habiles professeurs qui m'entourent n'ont- « ils pas été la plupart ou mes maîtres ou mes « condisciples? Et combien de fois n'ai-je pas « éprouvé dans cette enceinte la même émo- « tion qui agite aujourd'hui vos cœurs! Jeunes « gens, je suis un de vous que le travail et la fidé- « lité à ses études ont successivement porté à « cette place..... O mes amis, quelque prodigue « que la nature ait pu être envers vous, ne vous « reposez point sur elle, et ne vous fiez qu'à vous- « mêmes, à ce qui est en votre pouvoir, votre « volonté et votre constance! Le talent avorte « quelquefois ; le travail, jamais. C'est là le prix « des grands succès en tout genre. En contractant « ici ces fortes habitudes, vous vous ménagez la « plus sûre ressource dans les difficultés et les « hasards de la vie, vous vous formez à la pratique « de tous les devoirs qui vous attendent ; vous

« vous instruisez à servir un jour la patrie, cette « patrie si digne de votre respect et de votre « amour, et dont le nom seul fait aujourd'hui « battre le cœur à tout ce qu'il y a de noble et « de bon dans le monde. »

La révolution de 1830 ne changea rien à la position de M. Dumas qui était alors dans la quinzième année de son long provisorat, et qui put voir la série des mesures réparatrices accomplies sous les ministères bienfaisants de MM. de Broglie et Guizot, aidés d'hommes comme MM. Cousin, Thénard, Cuvier, Poisson, Saint-Marc Girardin. L'École normale fut rétablie, la philosophie enseignée de nouveau dans la langue nationale et le prix d'honneur de philosophie, transféré de la dissertation latine à la dissertation française (1). L'agrégation d'histoire fut fondée; l'histoire ne fut plus enseignée désormais que par ses agrégés spéciaux. Les études scientifiques se relevèrent, et, en 1835, un arrêté de M. Guizot, alors ministre, créa pour les mathématiques spéciales un prix d'honneur au grand concours.

Le collége Charlemagne et le quartier Saint-Antoine payèrent largement tribut à la cruelle épidémie qui ravagea Paris en 1832. MM. Collache, professeur de cinquième; Carré, professeur de seconde; Meyranx, professeur d'histoire naturelle, furent enlevés les premiers. Bientôt après, on eut

(1) Les dernières traces de la pédanterie scolastique disparurent ce jour-là. Un arrêté prescrivit d'interroger en français sur la philosophie dans les examens du baccalauréat ès-lettres.

à déplorer la perte de M. Favard, qui fut comme foudroyé. A dix heures du soir il quittait ses amis ; à trois heures du matin on annonçait sa mort. M. Maugé, jeune chef d'institution du plus bel avenir, assista aux obsèques de son confrère, entendit les discours, se retira, frappé lui-même, et mourut deux jours après : « Sorti, comme « M. Favard, de cette école qui a déjà exercé une « si heureuse influence sur toutes les branches « de l'enseignement, il marchait sur les traces de « ce modèle des instituteurs, lorsque la mort la « plus précipitée vint nous le ravir. L'ardeur infa- « tigable avec laquelle il se vouait à l'éducation « de la jeunesse, au risque même d'abréger sa vie, « le goût sûr et délicat dont il avait tant de fois « fait preuve, les palmes choisies qu'avait ob- « tenues dans les combats littéraires du collége, « son institution naissante, étaient autant de gages « des services qu'il eût rendus à l'instruction pu- « blique ; autant de motifs de regrets pour ses « élèves et pour tous les membres de l'Univer- « sité (1). »

Enfin, le jeune Charles Houll, de l'institution Liévyns, mourut avant la fin de l'année scolaire, et ses camarades ne purent que porter sur sa tombe les couronnes qu'il avait méritées pour le second prix de Pâques, un prix d'histoire, le premier prix de version grecque et un prix de vers latins.

(1) M. Bouillet, discours de 1832.

Cependant, M. Dumas atteignait sa quatre-vingt-deuxième année, et l'on ne songeait pas à donner à ce vieillard plein de sève et de vigueur un repos dont il ne sentait pas le besoin. Tous les témoignages de l'époque s'accordent à le montrer possédant encore l'intelligence, l'esprit et l'imagination qui avaient animé sa jeunesse. Classique jusqu'à son dernier jour, il venait de jeter le gant aux écrivains du romantisme dans son épître à Boileau, petit poème plein de verve, de fraîcheur et d'ironie, qui lui valut les compliments de Béranger. Respecté de tous, ne rencontrant aucun obstacle dans son administration intelligente et juste, il s'était acquis la reconnaissance des maîtres, dont il avait souvent pris la défense contre un pouvoir ombrageux, et l'amitié des élèves, qu'il se plaisait à appeler près de lui, dont il encourageait les dispositions naissantes avec une joie paternelle, dont il suivait avec soin les succès dans leurs diverses carrières.

L'hiver de 1837 lui fut fatal. Il vit peu à peu ses forces décroître, et, sans avoir rien perdu de la netteté de son esprit, sans agonie, il s'éteignit doucement au milieu des siens, le vendredi, 24 février. Il avait été vingt-deux ans proviseur de Charlemagne.

Il fut enterré au Père La Chaise le lundi suivant, au milieu d'un immense concours où se confondaient tous les âges et toutes les classes de la société. Parmi les discours qui furent prononcés, deux surtout, purement écrits et noblement pensés,

honorent et le vieux proviseur (1) qui inspirait de tels sentiments, et les deux jeunes hommes qui les éprouvaient (2).

Parmi les élèves qui ont appartenu au lycée sous le long provisorat de M. Dumas, et qui se sont distingués depuis, nous remarquons :

Arvers, mort bien jeune, et qui promettait un vrai poète. On a de lui quelques pièces de théâtre, un recueil de poésies, *Mes heures perdues*, publié en 1833. Au milieu de plusieurs morceaux qui méritent d'être lus, on y trouve un sonnet resté justement célèbre (3) ;

A. Bonnardot, archéologue, l'un de ces savants qui sortent de leur cabinet pour voir ce dont ils veulent parler. On a de lui une *Dissertation sur*

(1) M. Dumas ne figure ni dans la biographie Michaud, ni dans la biographie Didot, ni dans celle des contemporains de Rabbe. Je n'ai trouvé sur lui que : *Notice nécrologique* par Ch. Cayx, Paris, imp. Gratiot, 1837. — *Discours prononcés sur la tombe de M. Dumas* par MM. Belin, Bonvaillot, Massin, Huillard et Thomas, Paris, imp. Gratiot, 1837, in-8°.

Je résume ici les faits les plus importants de cette existence si bien remplie : 25 mars 1755, naissance à Lyon. — 177., licencié en droit à Dijon. — 1780, avocat à Lyon. — 178., il vient à Paris. — 1788, publie l'*Éloge de d'Alembert* ; même année, secrétaire de M. de Barentin. — 1790, employé à la dette publique. — 6 mai 1796, professeur aux Écoles centrales. — 1797, professeur de belles-lettres aux Quatre-Nations. — 13 août 1804, censeur du lycée Napoléon. — 1815, proviseur de Charlemagne. — 1820, *Éloge de Malesherbes*. — 1822, *Notice sur Millevoye*. — 1836, *Épître à Boileau*. — 24 février 1837, sa mort.

(2) MM Huillard, « étudiant en droit, ancien élève de l'institution Favard », et M. Al. Thomas, « élève de philosophie, de l'institution Massin ».

(3) Voir *Pièce justificative, XXII.*

les anciennes enceintes de la ville de Paris, qui est un modèle d'exactitude et de recherches consciencieuses (1) ;

Les universitaires Danton, Garsonnet, Colincamp, Thiénot, V. Rendu, Saint-René-Taillandier, Tarnier ;

Anatole Jauffret, que nous avons vu s'éteindre en 1857, après de cruelles souffrances supportées stoïquement, victime de son zèle pour l'enseignement, trahi par ses forces, au moment où il élevait son institution au premier rang des établissements libres. L'âme chez lui avait usé le corps. Maladif dès sa première jeunesse, il se traînait épuisé aux compositions du lycée et du concours général et n'en rapportait pas moins tous les premiers prix ;

Des écrivains dramatiques, A. Maquet, Bédeau, P. Meurice, Th. Gautier, Saint-Agnan-Choler, Félicien Mallefille ;

M. Ed. Thierry, administrateur du théâtre français, et son pensionnaire, l'excellent artiste, Got ;

M. Sainte-Beuve, l'auteur de *Port-Royal*. Il était à l'institution Landry, rue de la Cerisaie, hôtel Lesdiguières, avant que M. Landry transportât son institution auprès du Lycée Bonaparte ;

Le géographe Cortambert ; Pierre Petit, photographe ; Mgr Gueulette, évêque de Nîmes ; Ch. Callon, ingénieur ; Vandal, conseiller d'État,

(1) Voir en outre : *Dissertation sur les anciens plans de Paris* et un grand nombre d'articles importants disséminés dans les revues.

directeur des Postes ; les médecins Morvan et Tardieu ;

Ad. JOHANNE, l'auteur des *Guides*, travail de bénédictin, auquel l'Académie devrait une récompense comme au meilleur ouvrage sur la topographie de la France ;

M. LECANU, professeur à l'école de pharmacie ;

M. PIHAN, orientaliste (1).

Velly (2), Arvers, avaient mérité le prix d'honneur de discours latin en 1820 et en 1824 ; Bertereau et Taillandier, celui de philosophie, en 1831 et en 1836.

(1) Auteur du *Dictionnaire étymologique des mots de la langue française dérivés de l'Arabe, du Persan ou du Turc.*

(2) François Velly, épuisé par le travail, mourut à vingt-huit ans, le 7 février 1830. Ses camarades se cotisèrent pour élever à sa mémoire un monument avec une inscription, simple comme l'ami qu'ils pleuraient.



CHAPITRE IV.

(1837-1870.)

LE LYCÉE. — 2e PÉRIODE.

M. Poirson, cinquième proviseur : douze prix d'honneur en seize ans. — L'année 1844. — MM. Regnier, Berger, Deschanel, Lemaire, Gibon, Franck, Lorquet, Toussenel, Filon, professeurs. — Les élèves Glachant, Sommer, Chassang, C.-V. Hugo, F.-V. Hugo, Albert, Ulbach, E. Manuel, Ed. About, Fr. Sarcey, J.-E. Goumy, G. Perrot, Fallex, etc. — Institutions Massin, Jauffret, Petit, Verdot, Favard. — Un discours de M. Jouffroy. — La Révolution de 1848. — Un club au Lycée. — Les journées de Juin, la mort du lieutenant Mahler. — L'enseignement spécial à Charlemagne; discours de M. Thiénot. — Ministères Falloux et Fortoul. — Suppression de l'agrégation d'histoire, classe de logique, la bifurcation. — Mise à la retraite de M. Poirson. — M. Nouseilles, sixième proviseur : seize prix d'honneur en quinze ans. — Ministère de M. Roulland, mesures réparatrices, l'agrégation d'histoire rétablie. — Ministère de M. Duruy, suppression de la bifurcation, la classe de philosophie rétablie. — Discours de M. Dumas. — Etat actuel (1870). — Vœu de M. Toussenel. — Les associations amicales.

M. Poirson, proviseur de Saint-Louis, fut appelé à remplacer M. Dumas. Jusques-là, les proviseurs de Charlemagne appartenaient tous à l'ancienne Université ; au dix-huitième siècle, plutôt qu'au dix-neuxième. Pour la première fois, le collége allait être administré par un homme nourri du nouvel esprit universitaire, rompu lui-même dès son jeune âge à ces luttes du lycée et du concours

où il avait brillé et où il allait entraîner ses élèves. Né à Paris le 20 août 1795, M. Poirson, après avoir passé par l'Ecole normale, débuta comme professeur de rhétorique au collége Henri IV. Quand l'étude de l'histoire fut organisée par la commission d'instruction publique dont Royer-Collard était président, il devint aussitôt un des plus brillants professeurs du nouvel enseignement. En même temps qu'il faisait acquérir à ses élèves une supériorité qu'attestent les annales du concours, il publiait, en 1819, un tableau chronologique d'histoire ancienne; en 1827, en collaboration avec M. Cayx, un précis d'histoire ancienne, enfin, en 1828, son histoire romaine qui fait encore autorité. De 1834 à 1837, il fit ses preuves, comme proviseur, au collége Saint-Louis, où il éleva le niveau des études, et lorsque la mort de M. Dumas l'appela à Charlemagne, il y apportait la triple autorité du professeur, de l'administrateur et de l'écrivain. Infatigable, payant de sa personne, plein d'une ardeur qu'il savait communiquer aux maîtres comme aux élèves, il plaça en peu de temps son collége au premier rang entre ceux de Paris, et le laissa en 1852 avec une avance de quatre-vingt-quatre prix au concours. En seize ans, sous sa direction, le lycée avait remporté douze prix d'honneur :

1839	Giraud,	Mathématiques ;
1842	Grenier,	Rhétorique ;
1843	Blandin,	Rhétorique ;
1844	Glachant,	Rhétorique ;

1844 Blandin, Philosophie ;
— Mesnard, Mathématiques ;
1845 Chassang, Rhétorique ;
1848 About, Philosophie ;
1851 Poiret, Rhétorique ;
1852 Gindre de Mancy, Rhétorique ;
— Perrot, Philosophie ;
1853 Gaspard, Rhétorique.

Et l'on avait vu, en 1844, ce fait, alors unique (1), du même lycée remportant à la fois les trois prix d'honneur de rhétorique, de sciences et de philosophie ! « Quelle journée, s'écriait M. Des-
« chanel, que la journée d'hier ! Votre professeur,
« quoique vous l'ayez habitué aux triomphes,
« avait presque de quoi être embarrassé de tant
« de gloire ; vos chefs et vos maîtres se trouvent
« trop payés de leur zèle infatigable et de leur
« dévouement. C'est peu que pour la troisième
« année de suite le vieux prix d'honneur fasse
« son entrée dans ce collége, comme un hôte déjà
« familier ; voici venir avec lui ses deux glorieux
« frères de moins antique mais d'aussi bonne
« noblesse. Et autour de ces trois souveraines
« couronnes, quel cortége que ces trente-cinq
« autres prix ! »

Tout d'ailleurs à cette époque venait en aide à l'habile proviseur : les chaires étaient occupées par MM. Regnier, Berger, Deschanel, Lemaire, en

(1) Il s'est renouvelé en 1850 à Louis-le-Grand pour MM. Lachelier (R.), Bellin (P.) et Guéry, (M.), tous trois élèves de Sainte-Barbe.

rhétorique; Gibon, Franck, Lorquet, en philosophie ; Toussenel, Filon, en histoire. Parmi les élèves le plus souvent couronnés brillaient déjà des noms devenus célèbres depuis à divers titres : Glachant, Sommer, Chassang, C.-V. Hugo, Albert, L. Ulbach, E. Manuel, Ed. About, Fr. Sarcey, J.-E. Goumy, G. Perrot, Fallex, Gindre de Mancy, Francolin, Guyot-Delisle, P. Busoni, Al. Weill, et bien d'autres. Des pensions plus importantes que bien des lycées de province, attirées par le voisinage du collége, par le bon marché des loyers (que les temps sont changés !) s'étaient solidement installées dans les vieux hôtels du Marais. Quelques-unes de ces belles résidences offraient les dispositions les plus vastes et les plus commodes. Les Jauffret, les Petit, les Verdot de ce temps-là se rappellent la sévère et grandiose demeure des Lepelletier de Saint-Fargeau ; l'hôtel des ducs d'Aumont avec sa cour d'honneur et sa façade Louis XIII, sur le jardin grand comme un parc ; l'élégant hôtel Carnavalet qui renaît maintenant paré de toutes les grâces de sa première jeunesse. L'institution Massin occupait, avec un bail de quatre-vingt-dix-neuf ans, la moitié du couvent des Minimes ; l'institution Favard, l'ancien hôtel du duc de Mayenne. Une discipline sérieuse, une rivalité ardente, assuraient à ces beaux établissements des succès d'ailleurs vaillamment disputés. Tandis que dans des quartiers plus riches, les élèves passaient, à tort ou à raison, pour se livrer à l'étude en *amateurs ;* les écoliers de Charle-

magne, participant aux habitudes laborieuses du quartier Saint-Antoine, avaient déjà cette réputation de piocheurs qu'ils conservent encore aujourd'hui.

C'est dans la période que nous venons de parcourir que M. Jouffroy, appelé, en 1840, à présider la distribution des prix, prononça un discours resté célèbre qui produisit la plus profonde impression sur son jeune auditoire. Jamais parole plus grave, plus tristement convaincue, n'avait exprimé plus éloquemment la brièveté de cette vie « qu'on croit longue et qui est très-courte ; dont « la jeunesse n'est que la longue préparation, la « vieillesse, la plus lente destruction ; — le prix « du temps qu'il faut employer avec une infati- « gable, une jalouse activité, car on n'accomplit « jamais qu'une faible part des pensées de la jeu- « nesse. » Comme saisi d'un sombre pressentiment, il ajoutait : « Des deux pentes de la vie, « vous n'en connaissez qu'une, celle que vous « montez ; elle est riante, elle est belle, elle est « parfumée comme par le printemps. Il ne vous « est pas donné, comme à nous, de contempler « l'autre avec ses aspects mélancoliques, le pâle « soleil qui l'éclaire et le rivage glacé qui la ter- « mine. Si nous avons le front triste, c'est que « nous la voyons. » C'était en effet le chant du cygne ! Deux ans plus tard, M. Jouffroy n'existait plus.

La Révolution de 1848 porta atteinte à l'état prospère du collége. Le nombre des élèves de pro-

vince diminua : l'agitation de la rue troublait le recueillement de ceux qui restaient. Un club, *Horresco referens*, tint ses séances, le soir il est vrai, dans la longue galerie de l'ancienne bibliothèque. Puis vinrent les tristes journées de juin. Soixante-huit barricades encombraient la seule rue Saint-Antoine ! A celle élevée près de l'église Saint-Paul périt le colonel Regnault, au moment où, après avoir dégagé la mairie de la place des Vosges, il venait de recevoir des mains d'Armand Marrast sa nomination de général. La veille, le 24 juin, un enfant de Charlemagne avait succombé héroïquement, victime de son devoir, sur cette même place des Vosges. Aux insurgés qui voulaient le désarmer, le sous-lieutenant Malher répondit : « J'aime mieux « être tué que de rendre mon épée » et il tomba baigné dans son sang. Son nom a été donné à une rue ouverte sur l'emplacement de l'ancienne Force.

Sous l'impression de ces luttes terribles, M. Dubois trouvait à la distribution de 1848 de fermes conseils, des vérités sévères : « L'avenir peut être « grand, mais à coup sûr, il sera difficile. Ces ré- « publiques modernes qui doivent unir l'austérité « de Rome, les arts brillants d'Athènes, les ri- « chesses et le commerce de Carthage aux hum- « bles et douces vertus de l'égalité chrétienne, ne « seront pas l'œuvre d'un jour. Sous les splen- « deurs de leur civilisation se cachent des plaies « profondes qu'un amour immense de l'humanité « peut seul sonder et guérir à la longue. Ne crai- « gnons pas d'en affliger les regards de l'enfance,

« pour qu'elle apprenne à souffrir avec un frère,
« à aimer, à consoler, à prévenir; prévenir,
« science, hélas! trop longtemps oubliée, dont
« les problèmes se posent, nous l'avons vu, sous
« le feu de la guerre civile, mais qu'il est dans la
« mission des générations qui nous suivent de
« comprendre mieux que nous. Ainsi je m'i-
« magine la vraie, la sincère éducation, et la Ré-
« publique est digne, non de l'instituer, Dieu
« merci! c'est chose faite, mais de la développer
« et de l'agrandir. C'est son ambition. »

Malgré les préoccupations du dehors, M. Poirson, tout entier aux intérêts de son cher lycée, aux besoins des familles, aux tendances nouvelles de la société, tentait une innovation dont l'importance grandissant chaque jour est pleinement reconnue aujourd'hui. Dans le palmarès de 1848 figure, pour la première fois, après la classe de septième, ce titre : ENSEIGNEMENT SPÉCIAL, RHÉTORIQUE FRANÇAISE, professeur, M. Thiénot (1). L'humble fruit a mûri, s'est propagé dans tous les lycées, *acquirens vires eundo* ; il a mérité le magnifique éloge qu'en faisait M. Dumas à la distribution de 1863 (2). L'honneur de la réussite revient en grande partie, on ne le sait pas, on ne le dit pas assez, au jeune agrégé d'histoire, au brillant élève de Charlemagne, qui accepta courageusement une tâche que d'autres eussent cru peut-être alors au-

(1) Mathématiques : M. Bourdonnay-Duclésio ; — Physique : M. Bary ; — Géographie : M. Comte ; — Dessin : M. Médard.

(2) Voir plus loin, à la fin de ce chapitre.

dessous d'eux, et qui, dans son discours de 1849, l'un des plus remarquables de ces solennités, montra nettement l'esprit et le caractère d'un enseignement destiné « à ceux qui demandent à la vie « ce qu'elle a de réel et de moins chimérique. » Et M. Dubois ajoutait : « Ce ne sera pas un mé- « diocre honneur pour cette maison d'avoir ainsi « montré que la même enceinte peut et doit ren- « fermer les enfants destinés aux professions les « plus diverses, les plier à la même discipline, aux « mêmes habitudes de distinction et d'élégance « sociale, sans altérer les vocations ni déconcerter « les desseins des familles (1). »

Cependant les bonnes études étaient menacées par un danger plus grand que celui des émeutes. Dès la fin de décembre 1848, « l'Université rece- « vait en quelque sorte son ennemi personnel pour « chef (2), » et, quoique M. de Falloux ne soit resté que peu de temps au pouvoir, la loi organique qu'il avait préparée n'en fut pas moins discutée, votée et appliquée sous les deux ministères qui suivirent le sien (3). Il était de mode alors,

(1) Ici, nous demandons à faire nos réserves. L'honneur pour M. Poirson et pour le lycée Charlemagne consiste à avoir fondé et rendu viable l'enseignement spécial. Mais aujourd'hui, après les programmes qui resteront un des titres les plus sérieux du ministère de M. Duruy, cet enseignement doit avoir son installation particulière, ses locaux spéciaux et surtout ses professeurs, dont les méthodes, l'esprit ne peuvent être ceux de l'enseignement classique.

(2) Vapereau, *Dictionnaire des Contemporains*.

(3) Je suis heureux de rendre justice aux qualités privées de M. de Falloux et de rappeler son courage civique. En juin 1849, il se rendit à Sainte-Barbe, où sévissait le choléra et où, en quelques heures,

pour le parti triomphant, de rendre l'Université responsable de tous les maux que la société venait de souffrir. M. Toussenel répondit courageusement à ces accusations iniques dans son discours de 1852 : « Qu'au plus fort de la tempête, dit-il, « quand l'émeute courait les rues et les esprits, « notre petit monde soit resté si ferme sur sa « base, voilà ce que j'admire et ce que tous les « honnêtes gens sont tenus, non pas d'admirer « autant que moi, mais de reconnaître et d'avouer. « Le nier serait mensonge et calomnie. On l'a « nié pourtant. Le lendemain d'une révolution « imprévue et fort ruineuse, ceux qui l'avaient « faite, en la laissant faire, cherchaient partout « les coupables. Alors on abusa des souffrances « et des cruelles inquiétudes de la société pour « nous accuser devant elle, et pour lui montrer « la cause du désordre dans nos écoles, là même « où souvent l'ordre régnait par exception. Eh « bien ! j'affirmerais volontiers en ne parlant « plus seulement du lycée Charlemagne, et « j'affirmerais, en défiant sur ce point la sta- « tistique la plus rigoureuse, que les désordres « survenus dans les écoles du gouvernement, à la « suite de la révolution de février, n'ont pas été « proportionnés à ceux qui, pendant trois ans, « troublèrent la société. »

deux enfants et un domestique venaient d'être enlevés. Le ministre parcourut les classes, prononça quelques paroles bien accueillies et réconforta par sa présence le moral des élèves et des maîtres dans ce moment pénible.

D'aussi sages paroles n'étaient pas entendues dans le temps même où elles étaient prononcées. Le ministère de M. Fortoul rappelait pour l'Université les plus mauvais jours de la Restauration. L'histoire et la philosophie furent de nouveau mises en suspicion, ou plutôt condamnées ; on supprima l'agrégation d'histoire ; il n'y eut plus de classe de philosophie, mais une classe de logique, où l'on n'enseignait ni la psychologie, ni la théodicée, ni l'histoire de la philosophie. On inventa les cahiers-journaux et la classe mécanique (1). Dans une intention, bonne sans doute, mais funeste dans ses résultats, on voulut qu'à l'issue de la quatrième, des enfants de treize à quatorze ans prissent parti exclusif entre l'étude des lettres et celle des sciences (2), comme si ce n'était pas l'honneur et le mérite de l'Université de cultiver à la fois ces deux champs, où l'esprit humain ne peut choisir librement sa route qu'après avoir exploré le terrain. M. Poirson lutta vainement contre ces changements désastreux

(1) L'abus de la réglementation alla jusqu'au grotesque, témoin la circulaire sur *les barbes* : « Vous voudrez bien adresser immédiatement « à tous les chefs d'établissement de votre ressort académique des « instructions sur ce point important. Vous leur recommanderez de « ne pas souffrir que les professeurs laissent croître leur barbe. *Si « l'autorité veut être respectée, il faut qu'elle se respecte elle-même.* « Puisque grâce à l'énergie d'un gouvernement réparateur, le calme « rentre dans les esprits et l'ordre dans la société, il importe que *les « dernières traces de l'anarchie* disparaissent. » — Signé : Fortoul.

(2) C'est la trop fameuse *bifurcation*, « tentative que je ne crains pas de qualifier d'insensée et de barbare, » disait M. Barthelémy-Saint-Hilaire au Corps législatif, 13 juillet 1870.

dont les deux ministères réparateurs de MM. Rouland et Duruy ont fait disparaître les dernières traces. Il fut mis à la retraite en 1853. Cette mesure excita une vive émotion dans le quartier où l'administration de M. Poirson était très-populaire. Il avait institué parmi ses élèves une quête annuelle dont le produit, d'environ cinq mille francs, était consacré à placer en apprentissage des enfants d'ouvriers et à faire aux meilleurs d'entre eux une première mise à la caisse d'épargne (1). Belle pensée soigneusement recueillie par son successeur (2).

M. Nouseilles, recteur honoraire (3), acceptait un lourd héritage. M. Poirson avait élevé le lycée à un état de prospérité qu'il semblait impossible de dépasser, difficile de maintenir. C'est pourtant ce qui a eu lieu, et l'administration actuelle a simplifié singulièrement notre tâche en nous permettant de donner des chiffres significatifs qui dispensent d'éloges et valent mieux. Ainsi, au concours général, le lycée a remporté seize prix d'honneur en quinze ans :

1854 Herbaut, Rhétorique ;

(1) Vapereau, *Dictionnaire des Contemporains.* — Rentré dans la vie privée, M. Poirson est revenu à ses études d'histoire. *Exegit monumentum,* l'histoire de Henri IV, monographie complète d'un grand règne, à laquelle l'Académie a décerné le prix Gobert.

(2) La bienfaisance est de tradition à Charlemagne. Dès 1830, je vois par un discours de M. Bétolaud que les élèves ont cherché à adoucir les désastres d'un long et rigoureux hiver et se sont multipliés à mesure qu'autour d'eux semblait se multiplier le malheur.

(3) Ancien recteur des académies de Bordeaux, Toulouse et Strasbourg; officier de la Légion-d'Honneur depuis 1843 : commandeur le 15 août 1869.

1856	Mondollot,	Mathématiques ;
1857	Hallberg,	Rhétorique ;
1858	Henry,	Rhétorique ;
—	Herbaut,	Philosophie ;
1859	Morel,	Rhétorique ;
—	Thiroux,	Philosophie ;
1860	Waltz,	Philosophie ;
1861	Brochot,	Rhétorique ;
1862	Achard,	Mathématiques ;
1863	Dietz,	Rhétorique ;
—	Maréchal,	Philosophie ;
1864	Dietz,	Rhétorique ;
1865	Dietz,	Philosophie ;
1868	Henry,	Mathématiques ;
1869	Cauquelin,	Rhétorique.

Il dépasse de huit prix le lycée qui le suit de plus près (1) ; le nombre de 952 élèves a été atteint en avril 1870 ; la dernière collecte s'est élevée à 5,270 francs, et c'est dans la période qui nous occupe que M. Nisard a pu dire : « Je dési-
« rais vivement me trouver au milieu de vous,
« dans ces murs qui ont une tradition et un
« esprit, et d'où sont sortis depuis tant d'années,
« à la fois l'élite et la foule des vainqueurs du
« concours et les plus brillantes recrues de notre
« École normale. Oui, le lycée Charlemagne, où
« le plus ancien en date des prix d'honneur, le
« prix de discours latin, a élu domicile, est vrai-
« ment une maison universitaire. On y étudie pour

(1) Voir *Pièces justificatives, XXIII, XXIV et XXV.*

« s'instruire, pour ce plaisir dont parle un grand « écrivain, de sentir augmenter la valeur de son « être ; on y comprend le travail, non comme « une mise de fonds qui doit porter intérêt à dater « du jour même, mais comme le premier des « devoirs de l'homme envers lui-même, et « comme le privilége de la jeunesse qui peut « donner ainsi ses belles années au culte de l'i- « déal (1) ».

M. Nouseilles a vu déjà, pendant son provisorat, quatre ministres se succéder à l'instruction publique (2). Pendant le ministère de M. Rouland, l'agrégation d'histoire a été rétablie. A la distribution des prix de 1860, M. Brissaud, en adressant ses adieux à M. Toussenel (3), qui quittait le lycée après vingt-quatre ans de service, protestait ainsi contre la situation faite à l'histoire par M. Fortoul : « L'enseignement historique, au « lycée Charlemagne, a une dette de souvenir à « payer à l'un de ses plus éminents représentants, « au professeur éloquent et aimé qui, pendant « vingt-deux ans, attacha vos devanciers à sa pa- « role. Un enseignement qui s'est établi avec tant « d'éclat et par des leçons dont l'écho dure encore, « a des droits à la gratitude de ceux à qui il est

(1) Distribution du 11 août 1854.

(2) M. Fortoul, mort en 1856 ; — M. Roulland, 1856-1863 ; — M. Duruy, 1863-1869 ; — M. Bourbeaux, 1869. Ceci était écrit avant les derniers évènements.

(3) M. Toussenel a enseigné l'histoire à Charlemagne de 1833 à 1857. Il a été censeur à Bonaparte jusqu'en 1865 ; il est maintenant inspecteur de l'Académie de Paris.

« destiné et de ceux qui en continuent la mis-
« sion. Je suis donc heureux de rappeler, au nom
« de tous, ce qu'a fait M. Toussenel pour re-
« hausser dans cette maison l'importance des
« études historiques et pour mettre notre lycée à
« un rang si glorieux dans le genre de travail qui
« fait la gloire la plus vraie de la littérature con-
« temporaine.

« Ces souvenirs d'un temps où l'histoire avait
« une part si belle dans l'éducation de la jeunesse,
« nous apportent d'autant plus de joie que le pré-
« sent ramène enfin le passé. Déshérité pendant
« huit ans de son rôle spécial dans les concours
« qui vous préparent des maîtres, l'histoire y
« semblait frappée d'ostracisme..... Un tribunal,
« mieux informé, vient de lever l'interdit; l'his-
« toire est remontée à son rang ; elle a reconquis
« son droit. Ceux qui l'enseignent sont d'autant
« plus à l'aise pour rendre hommage à cet acte
« réparateur, qu'en parlant *pro domo sua*, ils ont
« la conscience de parler aussi pour la chose
« publique.

« Étrange proscription, en effet, que celle dont
« on eût frappé une science à laquelle la France
« du dix-neuvième siècle doit ses plus grands, ses
« plus populaires écrivains ; l'opinion publique,
« ses conseillers les moins suspects ; l'enseigne-
« ment littéraire des jeunes gens, sa substance la
« plus ferme ; leur enseignement moral, ses plus
« frappants exemples. »

L'un des premiers actes de M. Duruy en arrivant

au ministère (1) fut de supprimer la bifurcation et de rendre son vrai nom et tout son domaine à la classe de philosophie. M. Lemaire, professeur de rhétorique, l'en remercia chaleureusement à la distribution de 1864 : « L'enseignement a passé « par une épreuve difficile : dans l'espoir de le « régénérer, on l'avait ébranlé, et l'on a pu « craindre un instant pour les études. Mais les « théories nouvelles que la raison n'acceptait « qu'en tremblant ont été condamnées bientôt par « l'expérience ; le vieux système a prévalu ; le « danger qu'on redoutait s'éloigne de nous : que « dis-je? il est conjuré. On a compris qu'il ne « fallait pas donner aux sciences plus de part « qu'elles n'en veulent elles-mêmes, et qu'avant « de leur livrer les jeunes esprits, il fallait qu'ils « eussent été plus longtemps retenus et plus for- « tement trempés dans l'étude des lettres (2). On « a rendu à la philosophie tous ses titres, et, « disons-le à notre gloire, c'est de ce lycée qu'est « parti le signal. » M. Bénard, alors professeur de philosophie à Charlemagne, s'était en effet distingué par une campagne vigoureuse pour la restauration des anciens programmes et de l'ancien nom de la philosophie ; l'un de ses écrits (3), publié dans ce but, venait d'obtenir de l'Académie

(1) 23 juin 1863.

(2) « J'aime les sciences. Chacune d'elles est une belle application « partielle de l'esprit humain ; mais les lettres, c'est l'esprit humain « lui-même. » NAPOLÉON Ier.

(3) *De la Philosophie dans l'éducation classique* (1862, in-8o).

française une médaille de deux mille cinq cents francs.

Enfin, quand M. Duruy organisa l'enseignement spécial, il le trouva tout installé à Charlemagne depuis vingt ans : « C'est ici même, c'est par « l'exemple et les soins de l'un de vos anciens « chefs les plus dignes de votre pieux souvenir, « que la pensée d'un enseignement secondaire « spécial à l'agriculture, au commerce, à l'indus- « trie et aux arts prit un corps durable. Fondé « avec confiance, entouré d'une tutelle assidue, il « a vécu, il a prospéré parmi vous et s'est propagé « dans presque tous nos lycées. Au moment où la « sanction légale lui est enfin promise, j'aime à « le proclamer : c'est au milieu de ces brillants « élèves que l'étude des langues anciennes, de la « philosophie et des sciences abstraites passionne, « à qui l'accès des prix d'honneur est de tradition, « qui ne font pas coutume d'occuper les derniers « rangs à l'École normale ou à l'École polytech- « nique, dont le sang généreux a arrosé les champs « de la Crimée, de l'Italie et du Mexique ; c'est « au milieu de cette phalange vigoureuse et « poétique que l'humble fruit s'est fécondé et « qu'il a mûri.

« Familiarité charmante de Cérès, de Mercure, « des Cyclopes avec Apollon et les Muses ! Aimable « protection et de bon augure ! Quel lycée, quel « collége fermerait ses portes à un enseignement « que le lycée Charlemagne a jugé digne de lui ? « Quels élèves auraient le droit de discuter une « fraternité que vous avez acceptée ?

« Vous tous, chefs, maîtres, élèves, qui, éclairés « par l'instinct des vrais besoins du pays et du « vrai rôle de l'Université, avez montré tant de « zèle, de cœur et d'indulgence pour cet ensei- « gnement contesté, faible et naissant, prenez « votre part de l'honneur ; vous étiez à la ba- « taille (1). »

Aujourd'hui, la division d'enseignement spécial compte près de cent cinquante élèves, et répond à l'un des plus grands besoins du quartier où est situé le lycée.

Les changements dans le personnel ont été moins fréquents à Charlemagne que partout ailleurs, et cela n'a pas peu contribué à établir un lien sympathique entre les élèves et les maîtres. On retourne au lycée après dix ans d'absence, et l'on y retrouve ses vieux professeurs siégeant dans la même chaire. En soixante-six ans le lycée n'a eu que six proviseurs (2). M. Toussenel a gardé sa chaire vingt-quatre ans ; M. Bétolaud, plus de trente ans (3) ; M. Busy, plus de vingt.

Enfin l'administration actuelle a toujours apporté le plus grand soin à l'état matériel des bâtiments, des classes, de leur mobilier. Chaque

(1) M. Dumas, discours de distribution de prix, 1863.

(2) Dans le même laps de temps, Louis-le-Grand en a eu 12.
— Bonaparte 9.
— Napoléon 9.
Et en quarante-huit ans, Saint-Louis 7.

Voir Pièce justificative, XXVI.

(3) Il a prononcé le discours de 1830, et il figure pour la dernière fois au palmarès de 1860.

année amène avec elle quelque amélioration. On a compris, un peu tard il est vrai, que le travail n'est pas incompatible avec un peu de bien-être, et nous sommes loin, soit dit sans regret, du temps où le pape Urbain V ordonnait que les élèves fussent assis à terre, et non sur des bancs, « afin d'écarter de la jeunesse toute tentation « d'orgueil (1). »

Nous rappellerons, avant de finir, que le lycée Charlemagne n'a pas encore de Société amicale des anciens élèves. Il y aura bientôt vingt-huit ans que M. Toussenel exprimait le regret que le lycée n'ait pas songé, comme d'autres, à rassembler à certain jour de l'année toutes ses générations afin de se retrouver tout entier et de se contempler en elles. « Excellente institution ! car c'est plus qu'un bon « usage. Elle rajeunit les plus vieux par le retour « périodique de la fraternité du lycée, la seule « peut-être qui n'ait jamais été un mensonge. « C'est là qu'on verrait bien quelle somme de « talents et de forces diverses ce lycée envoie « chaque année à la société pour les grandes « écoles de l'État, pour le barreau, pour la ma- « gistrature, pour l'industrie et l'administration. »

Nous serions trop heureux si en rappelant ce

(1) Les élèves de l'Université de Paris n'avaient ni bancs, ni siéges d'aucune sorte ; les salles étaient jonchées de paille pendant l'hiver, d'herbes fraîches pendant l'été. Les élèves devaient se vautrer dans cette litière, soi-disant pour faire acte d'humilité : *Ut occasio superbiæ a juvenibus secludatur.*

Statut de 1452. Voyez DUBOULAY, *Histoire de l'Université.*

vœu, nous contribuions à son accomplissement prochain. Des institutions particulières sont d'ailleurs entrées dans cette voie depuis longtemps déjà. L'association amicale des anciens élèves de l'institution Massin a été fondée en 1841 par M. Augustin Fréville. Elle a pour but « d'établir « un centre commun de relations amicales et de « porter secours aux camarades devenus malheu« reux. » Elle donne chaque année un prix d'excellence « à un élève pensionnaire sortant, et « étant resté au moins quatre ans à l'institution. » Une autre clause, très-généreusement conçue, porte que pour avoir droit aux secours de l'association, il n'est pas nécessaire d'être souscripteur.

L'Association amicale de l'institution Jauffret a été autorisée par un arrêté préfectoral du 21 janvier 1869. Elle a pour ressources ses cotisations et un concert annuel qui a produit, le 21 mars 1869, un bénéfice net de 1799 fr. A cette époque, l'Association avait en caisse plus de sept mille francs ; elle avait distribué, dans son dernier exercice, onze cent dix-huit francs, et elle avait fait à un de ses membres un prêt de quatre mille francs qui a été intégralement remboursé.

CHAPITRE V.

LES MAÎTRES ET LES ÉLÈVES.

§ I. Les Maîtres. — Le premier Empire et la Restauration : MM. Chevreul, Guigniaut, Patin, Villemain, V. Leclerc, Burnouf.— Philosophie : MM. Ozaneaux, Damiron, Gibon, Bouillet, Franck, Barni, Saisset, Riaux, Lorquet, Beaussire. — Rhétorique : MM. Boismilon, Dubois, Daveluy, Ad. Regnier, Berger, Deschanel, Lemaire, Boissier. — Histoire : MM. Cayx, Toussenel, Thiénot.— Sciences : MM. Bourdon, Francœur, Ach. Comte, Catalan, Boutet de Monvel, Rouché. — Lettres : MM. Ep. Viguier, Bonvalot, Quicherat, Bétolaud, Verdot, Ad. Viguier, Chaîne, Egger, Rigault, Fallex, Combemale, Talbot, Lebaigue, Talbert, Lesage, Manuel, Busy, etc., etc.

§ II. Les Élèves. — Le premier Empire : MM. Cousin, Barbet-Massin, Paul Lorain, Ach. Fould, Glandaz, Théry, Pierre Leroux, Michelet, Blache, Boulé, Le Canu, Brongniart, Léon Halévy, F. Jacquier, Martelet. — Palmarès depuis 1819. — Hommes politiques. — Armée et marine. — Clergé. — Magistrature, Barreau. — Médecins. — Art dramatique. — Théâtre. — Beaux-Arts. — Ingénieurs, industriels. — Bibliothécaires, littérateurs, journalistes. — Membres de l'enseignement.

Trois des professeurs qui ont enseigné les premiers à Charlemagne survivent à leurs anciens collègues et à bon nombre de leurs élèves. M. Chevreul y commença son cours de chimie en 1813; âgé aujourd'hui de 84 ans, directeur du Muséum, il continue les travaux qui ont donné à son nom une célébrité européenne, et publiait, il y a trois ans, le premier volume de son *Histoire des connaissances chimiques*. Deux hommes versés dans la

connaissance approfondie des littératures anciennes débutaient en même temps que lui : M. Guigniaut, qui nous a initiés aux mystères de la mythologie antique et à qui nous devons en partie la fondation de l'École d'Athènes (1) ; M. Patin, le traducteur, le commentateur et l'ami d'Horace, l'auteur des *Études sur les tragiques grecs*, chez lequel l'érudition la plus sûre n'exclut pas la finesse de l'esprit et le charme du style. Plein de sève dans sa verte vieillesse, le doyen de la Faculté des lettres se mêle activement aux occupations de l'*Association pour l'encouragement des études grecques* ; publie ses *Études* sur la poésie latine ; préside aux examens du doctorat et continue, par quelques articles exquis, sa collaboration au *Journal des Savants*.

Au moment où nous écrivions ces lignes, M. Villemain s'éteignait à l'âge de quatre-vingts ans. C'est en 1810 que Fontanes, frappé de son esprit, de son art de bien dire et de ses connaissances déjà profondes, lui avait donné la suppléance de rhétorique à Charlemagne. Le jeune professeur ne connut d'abord que les succès. Applaudi pour son discours latin au grand concours de 1812 ; couronné la même année, par l'Académie française, pour son *Éloge de Montaigne* ; en 1814, pour son discours sur les *Avantages et les inconvénients de la critique*, il eut le tort grave, lui en qui aurait dû vibrer la fibre populaire, de se complaire aux

(1) Il serait injuste d'oublier M. de Salvandy.

louanges des souverains alliés et de les leur rendre avec usure (1),

« Pour nos soldats et pour leur gloire,
« Il demanda presque pardon. »

Laissons ce souvenir (2) pour ne rappeler que le mérite littéraire de M. Villemain : son *Histoire de Cromwell* ; sa traduction de la *République* de Cicéron ; ses leçons à la Sorbonne que le *Globe* appelait « un évènement intellectuel » ; son *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle* ; et sa *Littérature au XVIIIe siècle*, ou par l'emploi de la méthode historique, il vivifiait la critique et en faisait presque un art nouveau qu'il sut parer de tout le prestige de son merveilleux talent.

Quand M. Villemain quitta sa chaire de rhétorique en 1815, il y fut remplacé par V. Leclerc, l'érudit consciencieux, qu'aucune ambition ne détourna jamais de l'enseignement. Après avoir été professeur d'éloquence latine à la Sorbonne, membre de l'Académie des inscriptions, membre du Conseil de l'instruction publique, l'éditeur de Cicéron ; l'auteur de l'*Eloge de Montaigne*, de la *Nouvelle Rhétorique française*, des *Journaux chez les Romains* ; le continuateur de l'*Histoire litté-*

(1) Séance de l'Institut du 21 avril 1814.

(2) « Ce souvenir » qui en évoque tant d'autres aussi tristes. Lacretelle, empruntant les poétiques accents de Sophocle, disait à Alexandre et au roi de Prusse : « Guerriers, qui ne vous montrez point en ennemis, qu'il m'est doux d'entendre de votre bouche les sons de notre langue natale. »

raire de la France (1), est mort doyen de la Faculté des lettres en 1865.

Si l'on ajoute à ces noms celui de Burnouf que M. Guéroult, comme nous l'avons dit plus haut, appela à Charlemagne en 1808, on reconnaîtra qu'il était difficile de réunir à la fois dans le même lycée un groupe de jeunes hommes destinés à un plus brillant avenir.

M. Guigniaut se reportait à cette belle époque lorsqu'il disait à la distribution de 1846 : « Jeunes « gens, j'ai connu ce que je puis appeler devant « vous les temps héroïques de ce collége, ces « temps déjà bien loin de nous, où furent semés « par d'illustres maîtres, par des élèves dignes « d'eux aussi, les germes qui ont produit cette « moisson de lauriers que vous recueillez dans les « concours depuis tantôt dix ans. Alors les pro- « fesseurs se nommaient Villemain, Burnouf ; « (moins modeste, M. Guigniaut eût pu dire *Et* « *quorum magna pars fui*) les élèves Cousin, « Boismilon. Tous, maîtres et disciples, grands et « petits, unis déjà d'esprit et de cœur, nous tâ- « chions à former cette puissante tradition de tra- « vail énergique, de sévères études, de moralité « vraie dont vous vivez aujourd'hui. Notre œuvre « a prospéré au-delà de nos espérances, et ce « n'est pas moi qui dirai, avec le vieillard de la « Grèce : J'ai vécu avec de meilleurs que vous ! »

Ceux qui, jusqu'à ce jour, ont succédé à ces

(1) Commencée par les Bénédictins.

maîtres modèles se sont montrés dignes de l'héritage. Beaucoup ont vu leur renommée franchir rapidement l'étroite enceinte du lycée, et leurs travaux, devenus célèbres, les ont conduits à la Sorbonne, à l'Institut ou à de hautes positions universitaires. Dans l'enseignement de la philosophie, nous trouvons Ozaneaux, recteur en 1830, puis inspecteur-général ; Damiron, ancien élève du lycée, qui a laissé une histoire de la philosophie au dix-huitième et au dix-neuvième siècle ; M. Bouillet, si connu par ses dictionnaires, éditeur des œuvres de Bacon et traducteur des *Ennéades* de Plotin ; M. Gibon, l'un des rares partisans à notre époque de cette philosophie de Condillac, que des travaux ingénieux et récents tendent à remettre en honneur ; M. Franck, membre de l'Institut, professeur au collége de France, éditeur et collaborateur du *Dictionnaire des sciences philosophiques* ; M. Barni, qui, après avoir donné sa démission lors du coup d'Etat, n'a pas reculé devant la tâche immense d'une traduction et d'une analyse de Kant ; M. Saisset, professeur à Charlemagne en 1843, puis successeur de M. Damiron dans la chaire d'histoire de la philosophie à la Sorbonne ; son œuvre capitale est la traduction des *Œuvres de Spinosa* que personne avant lui n'avait tentée (1) ; M. Riaux a donné la traduction des *Nibelungen*, des *Œuvres de Bacon* et une édition des *Mémoires de madame de Motteville* ;

(1) M. Saisset est mort le 17 décembre 1863.

M. Lorquet, secrétaire de la Faculté des lettres, traducteur du *Novum Organum;* M. Bénard s'est fait remarquer par l'ardeur qu'il a déployée pour la réorganisation des études philosophiques. Le livre qu'il a publié dans ce but, en 1862, *De la philosophie dans l'éducation classique* a obtenu de l'Académie française une médaille de 2,500 francs; enfin le titulaire actuel, M. Beaussire, ancien élève du lycée, y est revenu après avoir passé par la Faculté des lettres de Poitiers. On a de lui une piquante étude sur *Dom Deschamps*, moine bénédictin lié avec Diderot (1), et un livre hardi, où l'auteur ne craint pas d'aller jusqu'aux conséquences extrêmes de sa pensée: *la Liberté dans l'ordre intellectuel et moral.*

« Il est une gloire qui semble plus particulière-« ment réservée à Charlemagne, la gloire litté-« raire, la gloire classique (2) » représentée aujourd'hui par vingt-et-un prix d'honneur de rhétorique au concours général et par ceux qui ont conduit leurs élèves à ces succès si désirés. En tête, marche M. Boismilon, élève lui-même du lycée, prix d'honneur de 1813. Il quitta la chaire de rhétorique quand le duc d'Orléans (3) l'eut nommé précepteur de son fils aîné, le duc de Chartres. Les préoccupations de la politique enlevèrent promptement M. Dubois à Charlemagne. Il

(1) ANTÉCÉDENTS DE L'HÉGÉLIANISME *dans la philosophie française;* DOM DESCHAMPS, *son système et son école*. Paris, 1865.

(2) M. GUIGNIAUT, discours de 1846.

(3) Louis-Philippe.

quitta le collége en 1824 pour fonder le journal *le Globe*, en collaboration avec un ancien élève du lycée, M. Pierre Leroux. Il y fit une vive opposition à la monarchie légitime. Après 1830, il fut député de la Loire-inférieure, inspecteur général, puis directeur de l'École normale, quand M. Cousin fut devenu ministre. Dans cette haute position, il exerça la plus salutaire influence sur les études littéraires et présida les distributions de Charlemagne en 1842, 43, 48. Les évènements de 1851 l'ont fait rentrer dans la vie privée, mais l'Université lui doit un souvenir reconnaissant comme à l'un de ceux qui l'ont le plus énergiquement servie. M. Daveluy est surtout connu pour sa collaboration à l'excellent Dictionnaire de Quicherat, et comme premier directeur de l'Ecole d'Athènes. M. Ad. Regnier étudia de bonne heure les langues germaniques et le sanscrit. Son *Traité de la formation et de la composition des mots dans la langue grecque* montre les procédés les plus rigoureux des méthodes scientifiques appliqués aux lois du langage. Cet ouvrage sera entre les mains de tous les élèves des classes supérieures le jour où l'on comprendra mieux en France l'importance de la philologie et de la grammaire générale. Le roi Louis-Philippe et la duchesse d'Orléans cherchant un précepteur pour l'enfant sur qui reposaient alors tant d'espérances, choisirent M. Régnier en 1843. On vit, à la Révolution de février, combien il était digne de la confiance que la famille royale lui avait témoignée. Aucun danger ne put le sé-

parer du comte de Paris ; il l'accompagna à la Chambre, aux Invalides, et n'hésita pas à se séparer de sa famille pour le suivre dans l'exil. M. Regnier ne revint à Paris qu'en 1851. Nommé depuis membre de l'Institut, professeur de sanscrit et de philologie comparée au Collége de France, il dirige actuellement la *Collection des grands écrivains de la France* que publie la maison Hachette, et s'est chargé lui-même de l'édition des *Lettres de madame de Sévigné.*

Au moment où M. Regnier allait quitter le lycée M. Dubois introduisit dans cette classe de rhétorique, que tant de grands souvenirs rendaient redoutable, un jeune et modeste professeur de province, déjà docteur et agrégé de la Faculté de Paris. Quinze ans (1), il fit de sa classe une pépinière de lauréats au concours et de normaliens. C'est celui-là même qui vient de mourir (2), pleuré de tous ceux qui l'ont connu, l'excellent M. Berger, professeur d'éloquence latine à la Sorbonne. Cet homme, qui paraissait vieux, n'avait que soixante ans quand la mort a triomphé de son énergie ; cet homme, qui paraissait plein de santé, souffrait des plus cruelles infirmités ; il paraissait gai, et son foyer était désolé par la perte successive de trois enfants adorés (3). Cet honnête homme à qui il avait tant coûté de prêter le serment ne vivait plus que pour son cours et pour quelques

(1) 1842-1857.
(2) 26 octobre 1869.
(3) *Notice sur M. Berger*, par M. Vacherot, membre de l'Institut.

amis. La dernière fois que nous le vîmes, il s'était traîné, *morte futura pallens,* à la cérémonie funèbre d'un de ses auditeurs les plus assidus, M. Barbet-Massin. Il fallut l'impossibilité absolue pour qu'il se résignât à quitter la Sorbonne, encore espérait-il toujours y revenir. Il s'éteignit aussitôt qu'il cessa de combattre, sans avoir eu jamais le loisir de rien écrire, lui, plus capable que tout autre, de nous donner une histoire de la littérature romaine aux deux grands âges classiques.

M. Deschanel n'a passé qu'une année à Charlemagne, mais c'est cette année 1844 où le lycée remporta les trois prix d'honneur. Son discours de la distribution des prix « sur les obligations et les devoirs du *critique,* juge des grands esprits » est resté l'un des meilleurs de ces solennités. On sait que M. Deschanel, qui a quitté l'Université en 1851, a propagé chez nous l'usage des conférences et est lui-même un des conférenciers les plus applaudis. — M. Lemaire a résumé les fruits de son expérience et de quinze années d'enseignement dans sa *Rhétorique des classes,* livre rempli de conseils pratiques dictés par le goût le plus fin. M. Boissier a eu l'honneur de suppléer Sainte-Beuve dans le cours de poésie latine au Collége de France ; l'Académie a couronné son dernier ouvrage : *Cicéron et ses amis, étude sur la société romaine au temps de César.* Enfin, M. Paul Albert a fait avec succès, à la Sorbonne, le cours de littérature pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, et a publié ses deux années de leçons en

deux volumes, *la Poésie*, *la Prose*, qui le placent au rang de nos meilleurs critiques.

C'est seulement en 1818, nous l'avons vu, que l'histoire et la géographie furent l'objet d'un enseignement spécial, à partir de la classe de quatrième. Le premier qui en fut chargé, à Charlemagne, de 1818 à 1835, est M. Cayx, dont le nom est encore bien connu des élèves, grâce à ces nombreux précis d'histoire ancienne, d'histoire de France, d'histoire romaine, etc. En 1833, on lui adjoignit M. Toussenel, qui n'a quitté le lycée qu'après un séjour de vingt-quatre ans, pour devenir, en 1857, censeur à Bonaparte ; il est actuellement inspecteur de l'Académie de Paris. On a de M. Toussenel, en dehors de ses travaux historiques, la traduction des *Contes d'Hoffmann* et celle du *Wilhelm Meister* de Gœthe. Sous lui se forma Jules Thiénot, dont le lycée pleure la perte récente, et dont l'existence trop courte s'est passée presque entière à Charlemagne. Dès l'âge de douze ans, élève de l'institution Saint-Amand-Cimttierre, il obtenait, en sixième, des nominations au concours de 1835. M. Jauffret devina aussitôt tout ce que promettait cette belle nature, et l'échauffa du zèle qui le dévorait lui-même. Le maître et l'élève étaient dignes l'un de l'autre, ils se vouèrent une vive affection. Par une fatalité singulière, tous deux devaient périr avant l'âge, usés par un dévouement infatigable à leurs devoirs professionnels. De bonne heure Thiénot avait montré un esprit tout littéraire, une mémoire prodigieuse,

une grande facilité d'élocution, une véritable passion pour l'enseignement. A peine eut-il quitté les bancs qu'il fut nommé professeur d'histoire à Alençon, mais il n'y resta qu'un an et revint en 1847 à Charlemagne, où tout le rappelait. M. Poirson, dans une juste prévision des besoins de notre époque, y fondait alors l'enseignement professionnel ; il confia à son ancien élève la classe de rhétorique française, et le jeune professeur, dans ces fonctions nouvelles, sut charmer un auditoire peu familiarisé encore avec le culte des lettres. « Pour vous, leur disait-il, Corneille et « Racine remplaceront Eschyle et Euripide ; Mo- « lière, Aristophane et Térence ; Bossuet sera « votre Démosthène ; par Fénelon vous soupçon- « nerez l'atticisme, la grâce, la facilité charmante « d'Isocrate et de Platon ; pour vous, la Bruyère « a traduit Théophraste ; si nous ne pouvons lire « les lettres de Cicéron et de Pline, nous aurons « celles de madame de Sévigné et de tant d'autres ; « si l'auteur de la *Henriade* ne compense point « pour nous l'*Iliade* et l'*Énéide*, Mirabeau du « moins ne sera pas au-dessous des grands tribuns « de Tite-Live. » L'année 1854 réalisa le vœu le plus ardent de M. Thiénot : il fut nommé professeur d'histoire, sans avoir à quitter Charlemagne. « A toutes les heures, du matin au soir, au dehors « comme au dedans du lycée, il appartenait tout « entier à ses élèves, après comme pendant les « leçons qu'il était toujours prêt à continuer pour « l'un ou pour l'autre, par d'amicales et instruc-

« tives causeries, par les encouragements qu'il « prodiguait à chacun, jusqu'à l'épuisement de sa « voix et de ses forces (1). » En effet, sa santé déclina avant qu'il eût atteint sa quarantième année. En vain demanda-t-il des forces aux eaux thermales du midi ; en vain M. Duruy l'appela-t-il à l'École normale qui devait moins le fatiguer que le rude labeur du lycée ; M. Thiénot n'était pas homme à garder des ménagements prudents. Plus que jamais il s'abandonna à cette ardeur dans laquelle se répandaient à flots « sa parole émue, « son cœur et malheureusement sa vie (2). » Il a peu écrit, ses leçons absorbaient le temps qu'il disputait à la maladie ; c'est lui qui dans le *Rapport sur les Études historiques* (3), a fait le tableau des travaux sur l'histoire moderne ; Sainte-Beuve a cité avec éloge une *Étude sur l'histoire dans les tragédies de Corneille*, dont quelques fragments ont paru, et l'on annonce que plusieurs amis s'occupent de publier les *Reliquiæ* et les *Testimonia* qui sembleront devoir le faire mieux connaître au public (4).

Outre M. Chevreul, l'enseignement des sciences était représenté à Charlemagne, vers la fin du premier empire, par M. Bourdon, auteur d'une arithmétique estimée, et par Francœur, mathéma-

(1) Discours prononcé sur la tombe de M. Thiénot, par M. Bouillier, directeur de l'École normale, le 20 février 1870.

(2) A. Geffroy.

(3) Avec MM. Geffroy et Zeller, Paris, Hachette, 1868.

(4) *Revue de l'instruction publique* du 3 mars 1870.

ticien laborieux, examinateur à l'École polytechnique, professeur à la Faculté des sciences. Quelques années après eux, vint Achille Comte, qui, par un grand nombre de publications illustrées, a contribué puissamment à répandre le goût de l'histoire naturelle (1) ; de 1847 à 1850, M. Catalan, ancien élève de l'Ecole polytechnique, reçu le premier à l'agrégation des sciences, fut l'un des professeurs les plus populaires de Paris par ses titres, ses nombreux ouvrages et les sociétés savantes auxquelles il appartenait. Il donna sa démission en 1851 et fit des cours dans plusieurs institutions libres ; il est actuellement professeur d'analyse à l'Université de Liége. De nos jours, M. Boutet de Monvel a publié des cours de physique et de chimie ; M. Rouché, un cours d'algèbre et un cours de géométrie très-complet où il vulgarise les travaux de MM. Chasles et Poncelet.

Il nous reste encore à nommer, dans les classes de lettres, Epagomène Viguier, condisciple de Cousin à Charlemagne, élève de l'École normale en 1810, professeur avant 1819 (2) ; M. Bétolaud, le traducteur des *Œuvres morales* de Plutarque ; M. Louis Quicherat, qui par son *Thesaurus*, ses *dictionnaires*, a fait autant pour le progrès des

(1) Il est mort à Nantes, directeur de l'École préparatoire, en 1866.

(2) Il ne faut pas confondre Epagomène Viguier, inspecteur d'académie, directeur des études à l'École normale en 1835, inspecteur-général, mort le 13 octobre 1867, avec M. Adrien Viguier, professeur de sixième, de cinquième et de quatrième, de 1830 à 1852. Celui-ci a travaillé pour le théâtre et a donné quelques romans sous le pseudonyme d'*Adrien Delaville*.

lettres latines que Burnouf par sa *Méthode* ; M. Bonvalot, qui occupa plus de trente ans les chaires de sixième et de cinquième, poète agréable à ses moments de loisir, auteur de *Jeanne d'Arc*, *le Vieux Barde, les Hameaux*, etc.; M. Verdot, acquéreur en 1836 de l'institution Liévyns à laquelle il a donné son nom ; il a bien mérité de tous les amis des arts en sauvant de l'oubli, par de savantes notices (1), le bel hôtel Carnavalet, dont il a assuré la conservation lorsqu'il l'a vendu à la ville de Paris ; M. Chaine, auteur de bons ouvrages élémentaires, chef d'institution à Paris, mort en 1870 ; M. P. Mesnard, démissionnaire en 1852, pour refus de serment, auteur d'une *Histoire de l'Académie* et éditeur des *Projets de gouvernement du duc de Bourgogne* par Saint-Simon ; M. Egger, l'helléniste consommé, professeur de seconde en 1839 et en 1840, depuis professeur de littérature grecque à la Sorbonne, dont nous ne citerons, parmi tant d'autres ouvrages, que l'*Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste* ; ajoutons que M. Egger mérite notre reconnaissance pour la vive impulsion qu'il a donnée aux études philologiques, soit par son enseignement à l'École normale, soit par ses publications, *Grammaire comparée*, soit par l'influence qu'il a eue sur d'excellents ouvrages tout récents : *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines*

(1) Entre autres brochures, l'*Hôtel Carnavalet*, notice historique par J.-M. Verdot, Paris, Aubry, 1865.
Voir sur M. Verdot, Chapitre VI.

de M. Bailly ; le *Dictionnaire étymologique de la langue française* de M. Brachet ; H. Rigault, mort à trente-sept ans, en 1858, déjà connu par ses articles du *Journal des Débats*, et par sa thèse de doctorat, *Histoire de la querelle des Anciens et des Modernes ;* M. Fallex, ancien élève du lycée, où il revint de 1852 à 1856 ; il a traduit en vers les *Adelphes* de Térence et le *Plutus* d'Aristophane ; M. Talbot, aussi élève de Charlemagne, professeur de seconde en 1854, a fait une thèse intéressante, sur la *Légende d'Alexandre dans les romans du XIIe siècle* ; M. Lebaigue, élève du lycée comme les précédents, professeur de seconde, auteur d'un dictionnaire latin-français, œuvre considérable qui se recommande par des exemples nombreux et choisis, de consciencieuses recherches, l'indication circonspecte des étymologies, une grande intelligence de tous les renseignements que cherche l'élève ; M. Talbert, actuellement directeur du collége Rollin, où il a eu l'excellente idée d'organiser pendant les vacances de Pâques des excursions dans les principales villes de France et même jusqu'en Angleterre (1); M. Lesage qui a quitté la classe de quatrième en 1857 pour prendre la direction de l'Institution Massin ; M. E. Manuel,

(1) Aux vacances de Pâques 1866, M. Talbert, accompagné d'un des professeurs d'anglais du collége, a conduit neuf élèves, quatre de philosophie, quatre de rhétorique et un de mathématiques élémentaires, à Londres et à Oxford, où ils ont été admis à visiter presque tous les colléges de la célèbre Université.

Je me plais à citer cet exemple qu'il serait si facile d'imiter.

élève, puis professeur de Charlemagne, après avoir passé par l'École normale ; il est aujourd'hui professeur de rhétorique au collége Rollin et joint à son mérite universitaire celui d'être l'auteur de gracieuses poésies, *Pages intimes*, que l'Académie a couronnées en 1866. La Comédie-Française a joué de lui, le 17 janvier dernier, un drame en un acte, en vers, *les Ouvriers*, qui a eu le plus grand succès.

Cette longue énumération est encore incomplète. D'ailleurs à côté des *professeurs-écrivains*, qu'une notoriété légitime récompense de leurs travaux, il serait injuste de ne pas placer ceux qui, absorbés par la préparation de leurs classes, par la correction des devoirs, n'ont pas trouvé le temps d'écrire, phalange modeste, moins brillante, mais aussi utile. Beaucoup même, vrais amis de l'enfance, n'ont jamais cherché à s'élever au-dessus des classes de grammaire, où ils trouvent mieux à exercer leurs qualités affectives et le don précieux de communiquer leur science. Ils sont nombreux, les maîtres que le monde ignore, mais dont nous éveillons certainement ici le souvenir dans le cœur de ceux qui nous lisent.

II. Les Élèves (1).

Parlons d'abord des ouvriers de la première heure, génération née avec le siècle ou un peu

(1) Nous ne nommons pas de nouveau ceux des élèves qui ont été professeurs à Charlemagne, et déjà mentionnés comme tels.

avant, et que le lycée, jeune lui-même, reçut sous le premier empire. Quatre sont morts depuis peu de temps : Victor Cousin, Paul Barbet-Massin, Paul Lorain et Achille Fould. Le premier a joui de toutes les satisfactions que la gloire peut donner. Moins grand philosophe pourtant que grand écrivain, il nous semble le dernier représentant illustre d'une école qui a cru si longtemps pouvoir étudier l'homme sans se soucier des sciences positives ; mais ses écrits vivront par le style, par le sentiment exquis des arts et par les qualités les plus brillantes qui font l'historien ; on lira toujours le traité du *Vrai, du Beau et du Bien* et les *Études sur la société du XVIIe siècle*. Des succès universitaires, des récompenses académiques permirent à Paul Barbet-Massin de rêver un instant la gloire littéraire. Son grand bon sens triompha de ses goûts. Il comprit que le titre d'avocat, celui de lauréat de l'Institut « sont peu efficaces à aider de vieux parents, à se faire à soi-même une place solide (1). » Il resta chez M. Massin qui l'avait élevé (2) ; il devint son gendre, son associé, il lui succéda. Pendant plus de trente ans, il ne connut que les labeurs écrasants d'un établissement qui grandissait chaque jour, labeurs partagés par l'épouse la plus dévouée, allégés par la satisfaction du succès, la conscience des services rendus, l'af-

(1) *Notice nécrologique*, par M. Verdot, *Revue de l'instruction publique* du 11 mars 1869.

(2) Il avait commencé ses études à l'institution Lepitre et il entra chez M. Massin en 1812.

fection de milliers de familles. Lorsqu'en 1858 il eut trouvé dans M. Lesage un digne remplaçant, il put enfin se livrer aux occupations qu'il aimait; l'hiver il suivait assiduement les cours de la Sorbonne, et, le printemps venu, visitait l'Allemagne ou l'Italie ; mais sa santé, altérée de longue date, ne lui laissa pas longtemps goûter les loisirs qu'il avait si bien mérités. Heureux au moins d'avoir été entouré jusqu'au dernier jour des tendres soins de sa nombreuse famille (1). Il avait été précédé dans la tombe huit ans plus tôt par son condisciple à l'institution Lepitre et au lycée, Paul Lorain (2), qui fut successivement maître de conférences à l'école normale, professeur de rhétorique à Louis-le-Grand, d'éloquence latine à la Faculté des lettres ; proviseur de Saint-Louis et recteur de l'Académie de Lyon, de 1845 à 1850. M. Achille Fould est mort en 1867, laissant son nom attaché à la plupart des dernières mesures financières et à quelques grands travaux comme l'achèvement du Louvre. Il aimait les arts et, dans sa jeunesse, il avait complété son éducation classique par plusieurs voyages en Italie et en Orient.

De ceux qui leur survivent, le doyen est le vénérable M. Glandaz (3), qui remporta en 1808 le premier prix d'honneur qu'ait eu le lycée au concours général ; il a été pendant trente-trois ans

(1) M. Barbet-Massin est mort subitement le mardi 23 février 1869.

(2) Né le 5 février 1799, mort en janvier 1861.

(3) Antoine-Sigismond, né le 6 novembre 1792.

avoué au tribunal de la Seine et s'est retiré avec le titre de président honoraire que ses confrères ont créé exprès pour lui.

Viennent ensuite : M. Théry, qui en sortant de Charlemagne, en 1816, fut admis le premier à l'École normale. En même temps qu'il se faisait recevoir docteur ès-lettres et licencié en droit, il obtenait, en 1821, de l'Académie française, le prix d'éloquence pour un ouvrage en prose : *le Génie poétique*, et l'année suivante, l'unique accessit de poésie, pour une pièce de vers : *la Renaissance*. Après avoir dirigé le lycée de Versailles comme censeur, puis comme proviseur, pendant vingt-deux ans, M. Théry a été recteur à Montpellier, à Rennes, à Caen et à Clermont ; il est maintenant inspecteur-général honoraire et commandeur de la Légion d'Honneur. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : L'*Histoire des opinions littéraires*, la traduction en vers des *Satires de Perse* et l'*Histoire de l'éducation en France depuis le Ve siècle* ;— M. Pierre Leroux, savant universel, philosophe original, dont les vues hardies sont exposées dans le livre intitulé : *De l'Humanité, de son principe et de son avenir*, où l'on trouve la belle théorie du progrès continu de l'homme et de la nature vers la perfection, à travers des formes changeantes.

M. Michelet, habile à découvrir l'homme dans le personnage historique, à saisir le côté poétique des évènements, à communiquer au lecteur le souffle patriotique dont il est lui lui-même ému,

et qui l'élève le plus souvent à la véritable éloquence ; — le docteur Blache, membre de l'Académie de médecine, depuis 1855, connu par de nombreux travaux sur les maladies des enfants ; il a été l'un des collaborateurs les plus actifs d'une publication médicale importante, le *Dictionnaire de médecine* en trente volumes.

M. Boulé, d'abord avocat, puis commissaire-priseur. En 1833, il fonda l'*Estafette*, et, deux ans plus tard, l'imprimerie de la rue Coq-Héron, d'où sont sortis près de trois cents journaux. Ce bel établissement fut saccagé dans la soirée du 13 juin 1849 par un détachement de gardes nationaux. M. Boulé, qui ne fut jamais indemnisé, se vit en outre privé de son brevet et fut obligé de mettre son imprimerie en société, sous la gérance de M. Dubuisson. Il a eu pour auxiliaire, dans la plupart de ses publications, son beau-frère, M. Auguste Dumont, qui est aussi un ancien élève de Charlemagne.

M. Lecanu, membre de l'Académie de médecine, professeur titulaire à l'École supérieure de pharmacie, où ses cours ont toujours été des plus suivis. Outre un grand nombre de mémoires insérés dans les feuilles spéciales, M. Lecanu a publié un *Cours complet de pharmacie* et des *Recherches sur le sang*, couronnées à la fois par l'Académie de médecine et par l'Institut.

M. Brongniart, fils du célèbre minéralogiste et géologue, lui-même l'un de nos naturalistes les plus distingués, professeur de botanique au Mu-

séum, inspecteur-général et membre du Conseil impérial de l'instruction publique.

M. Léon Halévy, poète dès son jeune âge; il était encore en rhétorique quand il remporta un prix de version grecque au concours avec une traduction en vers, et il avait à peine quinze ans (1) quand il fit sa cantate d'*Égée*. Il serait entré dans l'enseignement sans quelques obstacles qu'on lui suscita sous prétexte qu'il n'appartenait pas au culte catholique. Il travailla alors pour le théâtre et, en 1826, fit représenter le *Duel* à la Comédie-Française; de 1831 à 1834, il suppléa Arnaud dans le cours de littérature à l'École polytechnique et devint ensuite chef du bureau des monuments historiques au ministère de l'instruction publique. M. Halévy a le talent le plus souple, et s'il a écrit nombre de vaudevilles et de bouffonneries musicales, nous lui devons aussi *Électre*, belle imitation de Sophocle, représentée à l'Odéon en 1864, et *la Grèce tragique*, choix de traductions en vers des chefs-d'œuvre dramatiques grecs, couronné par l'Académie française en 1859.

M. Frédéric Jacquier, l'aimable auteur des *Fables*, à qui M. Nisard a pu écrire : « Tous vos « jolis vers viennent d'un cœur droit, l'esprit seul « n'en saurait faire d'aussi bons. »

Comme M. Jacquier, M. Martelet est un ancien élève de la pension Lepitre, mais il y resta peu de temps et finit ses études à l'institution Bourdon. Il

(1) M. Halévy est né le 14 janvier 1802.

entra ensuite à l'École polytechnique et fut, en 1830, avec Aug. Comte, Perdonnet, Dupont de l'Eure, M. Larabit, l'un des fondateurs de cette *association polytechnique*, aujourd'hui si florissante, qui se proposait pour but principal « de « répandre dans les classes laborieuses les pre- « miers éléments des sciences positives, surtout « dans leurs parties applicables (1). » M. Martelet se chargea des cours de géométrie descriptive, organisa l'enseignement dans le faubourg Saint-Antoine et mérita d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, en 1837, sur la proposition expresse de M. Guizot. Chef d'une institution importante, il a fait recevoir un nombre considérable d'élèves à l'École centrale, où il était en même temps professeur. Il a été maire du VIIe arrondissement, membre du conseil municipal, président de l'Association polytechnique après la mort de M. Perdonnet et avant la nomination de M. Dumas. Il en est maintenant président honoraire et le seul membre, avec M. Larabit, dont les services remontent à 1830.

A partir de 1819, la série complète des palmarès permet de retrouver les noms de tous les élèves qui ont remporté des nominations, soit au lycée, soit au concours (2). Pour beaucoup, ces nominations ont été le présage de la notoriété qu'ils ont

(1) Voyez sur l'Association polytechnique H. Harant, *Enseignement populaire*, chez Lacroix, Paris, 1868.

(2) Nous donnons toutes les nominations du concours. — *Pièce justificative, XXVII.*

acquise depuis ; mais il est juste de dire que bien des élèves, à qui les succès universitaires ont manqué, n'en ont pas moins conquis plus tard une position élevée. Nous mentionnerons rapidement les uns et les autres en les classant d'après la carrière qu'ils ont parcourue :

Hommes politiques, hauts dignitaires, fonctionnaires.

Le vicomte Vilain XIV, né en 1803, ministre des affaires étrangères de Belgique, en 1855. — Baroche, Buffet, Ledru-Rollin, Bineau (mort 1855), anciens ministres. — L.-A. Blanqui. — Vandal, directeur des postes. — De Lezay-Marnézia, chambellan. — His de Butenval, sénateur. — Conte de la Maisonfort, receveur général à Vannes. — Hély d'Oissel, ancien conseiller d'Etat. — Henri Chevreau, fils d'un chef d'institution de Saint-Mandé, condisciple de Laurent Pichat, avec qui il voyagea en Orient et publia un volume de poésies : *Les Voyageuses*. Les évènements de 1848 le mêlèrent à la politique : préfet à Privas, à Nantes, à Lyon, sénateur en 1865 ; il a remplacé M. Haussmann à la préfecture de la Seine, le 5 janvier 1870. — Léon Chevreau, frère du précédent, préfet de l'Ardèche, puis de la Sarthe. — Ternaux-Mortimer ; de Tillancourt ; Caruel de Saint-Martin ; de Corberon ; Toupet-Desvignes ; Dérodé ; A.-J. de Lasteyrie ; d'Haubersaert (mort 1868) ; Ch. Sallandrouze de la Mornaye (mort

1867) ; Ternaux-Compans (mort 1864) ; Lherbette (mort 1864) ; Ad. de Belleyme (mort 1864).

Armée et Marine.

Louis-Eugène Cavaignac, premier accessit de mathématiques spéciales en 1820. Il appartenait à l'institution de M. de Lanneau (Sainte-Barbe), qui, malgré l'éloignement, envoya quelque temps des élèves à Charlemagne.

Le général Dargent, élève de l'institution Scribe. Le sous-lieutenant Malher, frappé mortellement à la place des Vosges, en juin 1849 ; Paul de Molènes, engagé volontaire dans la garde mobile, lieutenant aux spahis, capitaine des chasseurs de la garde impériale, auteur de plusieurs nouvelles publiées dans la *Revue des Deux-Mondes : Aventures du temps passé; Histoires sentimentales et militaires* ; — le commandant Eug. Thiénot, frère du professeur mort récemment ; Larzillière, officier d'artillerie ; Dantin, capitaine d'état-major ; de Gombert, capitaine du génie ; Malpel ; Namur, capitaine d'artillerie.

Le vice-amiral Jurien de la Gravière, membre de l'Académie des sciences (section de géographie et de navigation), a écrit : *Voyage en Chine* ; *Souvenirs d'un amiral ; la Marine d'autrefois.* — Hip. Lefèvre ; Empis, capitaines de frégates. — Vavin ; Jager-Schmidt ; Sallandrouze de la Mornaix, lieutenants de vaisseaux ; le capitaine Lambert, le chef de l'expédition projetée au pôle Nord ;

— Georges Napias, reçu le premier à l'École navale, enseigne de vaisseau, mort, à la fin de 1869, dans le naufrage de la *Gorgone*. Il n'avait pas vingt-quatre ans, et tous ceux qui l'ont connu savent que sa trop courte carrière peut être proposée comme un idéal d'honneur et d'énergique attachement au devoir.

Clergé, ordres religieux.

Mgr Gueulette, évêque de Valence ; — le P. Doussot, dominicain ; — l'abbé Thénon, directeur de l'école des Carmes ; — les pasteurs Rouville, Boissard.

Magistrature, barreau, officiers ministériels.

MM. Vaïsse, président honoraire à la cour de cassation ; Gastambide, Justin Glandaz, conseillers à la cour de cassation ; — Demolombe, doyen de la Faculté de droit à Caen ; — Casenave, président à la cour impériale de Paris ; — Copeaux, président au tribunal civil de la Seine ; Charles Glandaz, juge au même tribunal. — Seillier, président honoraire ; le comte de Laborde, conseiller à la cour de cassation ; Joseph Jauffret, juge d'instruction à Sainte-Ménéhould.

MM. Plocque, Desmarets, bâtonniers du barreau de Paris ; Bétolaud ; Francastel ; Daireaux ; Leturcq ; Paul Lesage, fils du chef d'institution ; Paul Jager-Schmidt ; A. Fréville ; Alb. Choppin ; Guif-

frey; Jules Dietz. — Moquet, avoué, membre du conseil municipal de Versailles.

Médecins.

MM. Le Pileur, l'un des principaux colloborateurs de l'encyclopédie Didot; — A. Tardieu, professeur de médecine légale; — Ceyras, chirurgien auriste, fils d'un ancien représentant du peuple; — René Marjolin, fils du célèbre professeur à la Faculté de médecine; lui-même agrégé à la Faculté et chirurgien des hôpitaux. — Alfred Fournier, agrégé à l'école de médecine, chirurgien des hôpitaux, auteur de plusieurs mémoires estimés, praticien spécialiste distingué. — Paul Lorain (1), agrégé à la Faculté de médecine, médecin des hôpitaux, principal rédacteur d'un grand *compendium* médical, *le Guide du médecin praticien*, auteur de mémoires remarqués sur le *Choléra, la Fièvre puerpérale*, etc., où il développe les moyens d'investigation que la science moderne met à la disposition du médecin; sûrement appelé à professer à l'École. — E. Langlebert, auteur de plusieurs manuels pour l'enseignement secondaire vraiment supérieurs à ce qui avait été fait avant lui dans le même genre. — Joseph Pressat, directeur succédant à son père d'une importante maison de santé située en haut du faubourg

(1) M. P. Lorain est le fils de M. P. Lorain, autre élève de Charlemagne, proviseur de Saint-Louis, recteur de l'Académie de Lyon, dont nous avons parlé plus haut, page 248.

Saint-Antoine et qui appartient aujourd'hui au docteur Brierre de Boismont. C'est de là que le général Malet s'échappa pour frapper le coup qui faillit faire crouler le premier empire. — F. Boudet, d'une famille de savants pharmaciens et chimistes, a dirigé lui-même une des plus importantes pharmacies de Paris et a professé plusieurs années à la Faculté de médecine. Il est membre de l'Académie de médecine depuis 1856. — MM. Morvan, Alix, Gaide, Vinchon, etc.

Art dramatique.

Got, condisciple de J. Thiénot à l'institution Jauffret, plusieurs fois lauréat du concours général; il quitta la préfecture de la Seine, où il avait obtenu une place en sortant du collége, pour la classe de M. Provost au Conservatoire. Atteint par la conscription, il ne fit qu'une année de service dans un régiment de cavalerie, et débuta aux Français en 1844; il est sociétaire depuis 1850. — Trois autres artistes sont d'anciens élèves de l'institution Jauffret: Brasseur, l'acteur du Palais-Royal; M. Demougeot et Laroche, très-jeune encore, mais que des efforts consciencieux ont fait connaître. Ses derniers débuts aux Français (1) ont été pour M. Sarcey l'occasion d'une très-belle étude sur le rôle de Polyeucte (2).

(1) 6 juin 1870, anniversaire de la naissance de Corneille.
(2) Voir le *Temps* du 13 juin.

Théâtre.

En 1822, arrivait de l'île Maurice Félicien Mallefille, qui n'avait alors que neuf ans. Il commença ses études à l'institution Duprat, puis à l'institution Liévyns, et donna en 1835 son premier drame *Glenarvon*. Chargé d'affaires à Lisbonne en 1848, il laissa bientôt la politique pour le théâtre ; il est mort en 1868, au moment où sa belle comédie des *Sceptiques* venait d'attirer de nouveau l'attention sur son nom. — M. Aug. Maquet, l'un de nos écrivains les plus féconds, commença par l'enseignement et le laissa bientôt pour la littérature. Il a collaboré à la meilleure partie des œuvres d'Alexandre Dumas, et, dans plusieurs ouvrages qui lui sont personnels, il a montré les qualités du romancier et du dramaturge. — MM. Saint-Agnan-Choler ; Ch. Deslys ; Crisafulli ; Bedeau ; Brisebarre. — M. de la Rounat, ancien directeur de l'Odéon. — M. Ed. Thierry, en même temps qu'il remportait ses dernières nominations au concours général de 1832, publiait ses premières poésies : *Les Enfants et les Anges*. Il s'occupa ensuite de critique dramatique et devint bibliothécaire de l'Arsenal ; depuis 1859, il est administrateur du Théâtre-Français qui lui doit une de ses périodes les plus prospères ; il s'est honoré en y faisant reprendre, en 1867, *Hernani*, qu'on n'avait pas joué depuis près de trente ans.

Beaux-arts.

MM. J. Genlis ; Ad. Lessieux, peintres ; — Gustave Doré, que la tradition montre *illustrant* déjà ses copies, lorsqu'il faisait des thèmes au collége en 1846. — M. Edouard Hostein, peintre de marines et de paysages plusieurs fois médaillé ; — H. Vetter, peintre de genre, plusieurs fois médaillé et décoré en 1835. Ses tableaux les plus remarqués sont : *Molière chez le barbier de Pézénas* (1847) ; *Le quart d'heure de Rabelais* (1855) ; *Molière et Louis XIV* (1864) ; *Mascarille présentant Jodelet à Cathos et à Madelon* (1865). — M. Morel-Fatio, peintre de marines, conservateur des galeries de la marine au Louvre ; il a visité l'Angleterre, l'Algérie, l'Italie, la Hollande, l'Orient, la Crimée et a fait la campagne de Bomarsund, comme peintre attaché à l'expédition. — M. le vicomte Henri de Laborde, élève de Paul Delaroche, a exposé des tableaux d'histoire dont quelques-uns figurent au musée de Versailles ; il est membre de l'Institut et conservateur du département des estampes à la Bibliothèque impériale. Il a publié tout récemment *Ingres, sa vie, ses travaux, sa doctrine.* — M. Léon Heuzey, élève de l'École d'Athènes, a publié : *Le Mont Olympe et l'Acarnanie*, et : *Mission archéologique de Macédoine.* Il est professeur d'histoire et d'archéologie à l'École des beaux-arts. M. Léon Lagrange remporta le prix de dissertation française en 1847.

Après avoir fait son droit, il s'occupa de peinture et visita l'Italie, l'Égypte, la Terre-Sainte. Il a écrit de nombreux articles de critique d'art et deux études importantes : *Joseph Vernet ou la peinture au XVIII[e] siècle*, et *Pierre Puget, peintre, architecte, sculpteur et décorateur de vaisseaux* (2).

Ingénieurs, administrateurs, économistes, industriels.

Le comte Eugène Dubois, directeur du service général des chemins de fer ; — Lauras, secrétaire général des compagnies d'Orléans et du Centre ; Prosper Tourneux, ancien élève de l'École polytechnique, inspecteur général des chemins de fer ; — Réal, ancien préfet, administrateur du chemin de fer de Lyon ; — Mantion, directeur du chemin de fer de ceinture ; — Emmery, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; — Darondeau, ingénieur, membre du bureau des longitudes ; — Geneste, ingénieur, maire du onzième arrondissement ; — Callon, ingénieur, professeur à l'École centrale ; — Camus, ingénieur, sous-directeur de la Compagnie parisienne du gaz ; — Moquet, ingénieur ; — G. Beudin, ingénieur ; — Victor Rendu, agronome, auteur d'ouvrages de morale ; — Jules Delbrück, ancien consul de Prusse à Bordeaux, économiste, l'un des fondateurs des crèches, auteur de plusieurs ouvrages d'éducation, entre autres : *Les*

(1) M. Léon Lagrange est mort à Nice le 14 janvier 1868

Récréations instructives; — Wittersheim, imprimeur-gérant du *Journal officiel*; — Aug. Dumont, associé de l'imprimerie Dubuisson, fondateur ou administrateur, avec son beau-frère, M. Boulé (1), d'un très-grand nombre de journaux : *L'Estafette, la République, le Courrier de Paris, l'Évènement, l'Opinion nationale, le Figaro, la Lanterne,* etc. — Daverne, sous-gouverneur du Crédit foncier ; — A. Chevalier, chef de section à la Banque de France ; — Octave Sallandrouze de la Mornaix, manufacturier ; — E. Denière, négociant, président du tribunal de commerce de la Seine ; — De Lavaissière de la Vergne, secrétaire-rédacteur du Conseil de l'instruction publique.

Journalistes, bibliothécaires, savants, littérateurs.

MM. Vacquerie ; P. Meurice ; Louis Ulbach, premier prix de discours français au concours général de 1840 ; Ad. Guéroult ; A. Grenier, prix d'honneur de rhétorique au concours de 1842.

M. Rathery, conservateur-sous-directeur-adjoint à la Bibliothèque impériale, dont les deux principaux ouvrages : *Histoire des États généraux*, et : *De l'influence de la littérature et du génie de l'Italie sur les lettres françaises, depuis le XIIIe siècle jusqu'au règne de Louis XIV*, ont été l'objet de récompenses académiques. — M. Rolle, journaliste remarqué « par la sévérité de son goût, la

(1) Voir page 250.

vivacité maligne et l'élégance de son style (1), » conservateur-administrateur de la bibliothèque de la ville de Paris. — M. Eug. Tardieu, sous-bibliothécaire de l'Institut, ancien élève de l'École des Chartes, a continué l'atlas géographique de son père et a collaboré à l'*Univers pittoresque*, à l'*Encyclopédie moderne*, etc. — De l'Escalopier, bibliothécaire à l'Arsenal.

M. A.-P. Pihan, ancien prote de la typographie orientale à l'imprimerie impériale, auteur du *Dictionnaire étymologique des mots de la langue française dérivés de l'Arabe, du Persan ou du Turc*. On cite encore de lui : *Notice sur les Bédouins ; Éléments de la langue algérienne ; Revue zoologique du Coran*, etc. — M. Cherbonneau, professeur d'Arabe à Constantine, puis directeur du collége arabe à Alger, archéologue et auteur de nombreux mémoires, grammaires, traductions de l'Arabe, etc. — M. Ch. Tissot, docteur ès-lettres, consul à Tunis, à Salonique ; — E. Desplaces, secrétaire de M. de Lesseps, l'un de ses collaborateurs dans l'œuvre du canal de Suez. — Max. Du Camp a longtemps voyagé en Orient ; chargé de missions du ministère de l'instruction publique, il a visité l'Égypte, la Nubie, la Palestine et l'Asie-Mineure ; a publié : *Souvenirs et paysages d'Orient ; Lettres sur l'Égypte et la Nubie ; Orient et Italie*. Il achève en ce moment un ouvrage qui a exigé de profondes recherches et dont les pre-

(1) Vapereau.

miers volumes offrent le plus grand intérêt : *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie.* — M. Ed. Lancereau, élève d'Eugène Burnouf, s'est adonné à l'étude du sanscrit et des langues orientales vivantes.

M. Bonnardot a étudié minutieusement quelques points d'archéologie dans deux dissertations très-estimées sur *les Anciens plans* et *les Anciennes enceintes de la ville de Paris.* — M. Guessard, membre de l'Institut : *Grammaires provençales ; Dictionnaire des principales locutions de Molière ;* — M. Huillard-Bréholles, membre de l'Institut : *Recherches sur les monuments et l'histoire des Normands* ; nombreux travaux sur la maison de Souabe et l'Italie au moyen-âge. — M. Ad. Joanne, l'auteur des *Guides*, trésors de science, de recherches, que l'homme du monde lit facilement et que l'érudit lui-même consulte avec fruit. — Ch. de Besselièvre ; — Busoni ; — Paul Boiteau ; — Laffond-Ladebat ; — Assollant ; — Ch. Brainne ; — J. Alaux ; — Is. Cahen ; — J. Amigues, traducteur et continuateur de l'*Histoire d'Italie* du comte Balbo, auteur avec M. M. Desboutin, de *Maurice de Saxe*, drame représenté cette année à la Comédie-Française.

Arvers, auteur de gracieuses poésies : *Mes Heures perdues*, parmi lesquelles le beau sonnet qui vaut mieux que tant de longs poèmes ; — Sainte-Beuve, trop justement célèbre pour qu'il soit bien nécessaire de mentionner ici des œuvres dont tous les gens de goût ont le souvenir. Rappelons

seulement qu'après avoir achevé sa rhétorique à Boulogne-sur-Mer (1), il recommença ses humanités à Charlemagne, en 1818, comme élève de l'institution Landry, rue de la Cerisaie. Il obtint au concours général le premier prix d'histoire en 1819, année où cette faculté fut fondée ; en 1821, il fut couronné également pour sa composition en vers latins : *Visite de Pierre-le-Grand au tombeau de Richelieu.* Aux vacances, Sainte-Beuve suivit M. Landry, qui transférait son établissement dans la Chaussée-d'Antin, et fit sa philosophie au collége Bourbon. Il avait eu pour professeurs à Charlemagne MM. Gaillard, Carré, V. Leclerc, Boismilon, Cayx et Dubois. Ce dernier facilita un peu plus tard ses débuts littéraires et lui ouvrit les colonnes du *Globe.* M. Gaillard avait donné, en troisième, une version latine où il était question de ces jeunes grenouilles qui, dans leur première période de développement, ont la tête plus grosse que le corps. Le petit Boulonnais connaissait seul le mot technique : il l'employa et en fut félicité par le professeur. La chose parut originale aux camarades, et, à la fin de la classe, on le poursuivit des cris : *Eh! Têtard! Têtard!* Le sobriquet lui en demeura pendant tout le reste de l'année scolaire.

N. Roqueplan, ancien directeur des Variétés, de l'Opéra, du Châtelet, né la même année que Sainte-Beuve, qui disait, en faisant allusion à tant d'es-

(1) Il est né dans cette ville le 23 décembre 1804.

prit dépensé dans des productions légères : « Roqueplan embarque de la poudre d'or dans des « coquilles de noix. »

Th. Gautier (1), brillant critique, poète et romancier. Il se lia au collége avec Gérard de Nerval, plus âgé que lui de deux ans et qui devint plus tard son collaborateur au *Figaro*, à la *Revue de Paris*, à l'*Artiste*, à la *Presse*. Celui-ci modeste, bon, sympathique à tous, alors que son talent gracieux, son savoir, semblaient lui assurer le succès, se laissa aller à un sombre découragement : par une froide nuit de l'hiver de 1855, on le trouva mort dans la rue de la Vieille-Lanterne (2).

M. Laurent-Pichat, compagnon de M. H. Chevreau dans le voyage en Orient qui inspira leur premier volume de vers, *les Voyageuses*. Poète, critique, journaliste, il s'est toujours montré dévoué aux idées les plus généreuses. Elevé à grande école, il appartient à ce groupe remarquable de tout jeunes gens, Vacquerie, Meurice, Ulbach, que Victor Hugo, jeune encore lui-même, se plaisait à recevoir à la Place-Royale, et que suivaient, à deux ou trois années près, Charles-Victor et François-Victor Hugo.

Edmond About, Francisque Sarcey, l'un, élève de Massin, l'autre de Jauffret, se connurent d'abord sur les bancs de Charlemagne et se retrouvèrent ensuite à l'École normale, où ils entrèrent

(1) Né le 31 août 1811.
(2) 27 janvier.

en 1848. Tous les deux abandonnèrent de bonne heure l'enseignement pour la littérature. Edmond About, à son retour de l'École d'Athènes, débuta par deux succès : *La Grèce contemporaine ; Tolla.* A part deux mésaventures théâtrales, ses nombreux feuilletons, ses romans, quelques ouvrages d'économie politique, agréables à lire, lui ont valu une notoriété croissante. F. Sarcey est devenu l'un de nos critiques dramatiques les plus goûtés ; il excelle à présenter ses idées sous une forme piquante, facile à saisir et à appuyer ses jugements sur le théâtre contemporain par des rapprochements ingénieux avec les classiques anciens et modernes qu'il possède pleinement.

Membres de l'enseignement.

C'est surtout par les études littéraires que le lycée Charlemagne s'est distingué. On vient de voir combien il a fourni d'hommes adonnés exclusivement au culte des lettres. Dans leurs rangs viennent se confondre les membres de l'enseignement, presque tous écrivains. Charlemagne est une pépinière pour l'École normale, ce séminaire glorieux d'où sortent chaque année des soldats utiles qui vont entretenir partout le goût des lettres et des sciences. Si longue en est la liste, si nombreux sont leurs titres, qu'ici encore il faut abréger : *Summa rerum fastigia sequar.*

Loudière, professeur de seconde à Charlemagne en 1836.

M. Bertereau, prix d'honneur de philosophie en 1831, doyen de la Faculté des lettres de Poitiers; — Garnier, condisciple de Sainte-Beuve, sous-directeur des institutions Saint-Amand et Favard, chef d'institution à Bourg-la-Reine, mort en 1869; son fils, Eugène Garnier, ancien élève de l'institution Massin, lui a succédé; — Saint-René-Taillandier, prix d'honneur de philosophie en 1836, professeur d'éloquence française en 1868, aujourd'hui secrétaire-général du ministère de l'instruction publique; — Danton, inspecteur-général (1); — Jourdain, inspecteur-général, auteur de l'*Histoire de l'Université de Paris*; — Eichoff, célèbre orientaliste et professeur de langues vivantes, auteur de nombreux ouvrages dont les plus remarquables sont: *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde* et *Grammaire générale indo-européenne*; — Combemale, autre élève de l'institution Massin, professeur de grammaire à Charlemagne de 1849 à 1869; — Gelle, élève de l'institution Coutant, aujourd'hui professeur de cinquième à Charlemagne; — Hadamard, élève de l'institution Jauffret, professeur de sixième à Charlemagne; — Glachant, prix d'honneur de rhétorique, en 1844; — Chassang, prix d'honneur de rhétorique en 1845; second prix de philosophie au concours, en 1846; reçu le premier à l'École normale, à la licence, à l'agrégation des lettres. Docteur en 1852, il a publié ses deux thèses : *De corrupta post*

(1) Mort le 19 décembre 1869.

Ciceronem per declamatores eloquentia, et : *Des Essais dramatiques imités de l'antiquité aux XIVe et XVe siècles.* Son principal ouvrage: *Histoire du roman dans l'antiquité grecque et latine et de ses rapports avec l'histoire,* a obtenu un prix de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1862; M. Chassang est, depuis dix ans, maître de conférences à l'École normale pour la langue et la littérature grecques. — Gindre de Mancy, prix d'honneur de rhétorique en 1852, professeur de philosophie au lycée de Rouen, auteur d'un excellent *Résumé de philosophie classique* ; Perrot, prix d'honneur de philosophie en 1852, élève de l'École d'Athènes, aujourd'hui professeur de rhétorique à Louis-le-Grand. Chargé d'une mission en Asie-Mineure, il a donné un texte fidèle de l'inscription d'Ancyre (1) ; Halberg, prix d'honneur de rhétorique en 1857, professeur au lycée de Bordeaux; Henry, prix d'honneur de rhétorique, en 1858, professeur au lycée d'Alger ; — Goumy, professeur de rhétorique au collége Rollin, rédacteur en chef de la *Revue de l'instruction publique* ; docteur ès-lettres avec les deux thèses : *De Apuleio fabularum scriptore et rhetore,* et : *Étude sur la vie et les écrits de l'abbé de Saint-Pierre* ; — Courgeon, ancien directeur de l'institution Jauffret, auteur de *Récits sur l'histoire de France,* ouvrage couronné par l'Académie française en 1855 ; — Geffroy, agrégé

(1) Les résultats de ce voyage sont consignés dans deux publications importantes : *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie,* Paris 1863, et : *Souvenirs d'un Voyage en Asie-Mineure,* Paris 1864.

d'histoire, maître de conférences à l'École normale, s'est principalement occupé de l'histoire des États scandinaves ; — Garsonnet, inspecteur d'académie ; — A. Jauffret, dont nous parlerons plus loin à propos de l'institution qui porte son nom ; — Fustel de Coulange, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg, auteur de la *Cité antique,* étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome, couronnée par l'Académie française. — Sommer, prix de discours latin en 1840, élève de l'École normale, puis agrégé des classes supérieures en 1846, auteur de nombreux ouvrages de grammaire et du *Lexique de la langue de madame de Sévigné,* récompensé par un prix de l'Institut (1) ;—Merlet, élève de l'École normale, agrégé des classes supérieures, professeur de seconde à Charlemagne et actuellement de rhétorique à Louis-le-Grand ; — Zeller, docteur ès-lettres, maître de conférences à l'École normale, auteur de : *Histoire de l'Italie depuis l'invasion des Barbares jusqu'à nos jours ;* de l'*Année historique ;* des *Empereurs romains, caractères et portraits,* etc. — Corrard, maître de conférences à l'École normale ; — Crouslé, docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au lycée Napoléon ; — J. Collin, élève de l'institution Massin, professeur de seconde à Charlemagne ; — Guibout, professeur d'histoire à Charlemagne ; — Colincamp ; — Hémardinquer, agrégé des classes supérieures ; — P. Allain, professeur au collége

(1) M. Sommer est mort en 1866.

Stanislas; — Delaplace; — Lemaignan, professeur au collége Rollin; — Lehugeur, professeur au lycée Louis-le-Grand; — Hubault, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, auteur, avec M. Marguerin, directeur de l'École Turgot, des *Grandes époques de la France*, ouvrage remarquable par sa forme dramatique, sa portée morale et la place qu'y tient, à côté de l'histoire, l'économie sociale; — Hatzfeld, professeur de rhétorique; — Cuvillier, professeur au lycée du Prince impérial; — Leune, professeur de philosophie; — Bonnefont, Quinot, professeurs au lycée Bonaparte; Simonnot, professeur d'histoire au lycée de Douai; — J. Bloch, ancien élève de l'institution Petit, professeur de lettres à Paris; — Aron, agrégé des classes supérieures, professeur de rhétorique à Avignon; — Lallier, agrégé des classes supérieures, professeur au lycée de Sens; — Lavisse, agrégé d'histoire, professeur au lycée de Versailles; — Desfeuilles; — H. Bazin, professeur de rhétorique à Bordeaux (décédé); — Al. Thomas, professeur d'histoire à Versailles (décédé); — E. Dugit, professeur au lycée de Nice; — Mamet, professeur d'histoire au lycée de Brest; — Yon, ancien élève de l'institution Jauffret et de l'École normale.

Tarnier, docteur ès-science, ancien examinateur à l'École polytechnique, inspecteur de l'instruction primaire; — Hauser, élève de l'institution Massin, professeur de mathématiques spéciales à Charlemagne; — Mourgues, professeur de mathéma-

tiques au collége Rollin ; — Wantzell, décédé, examinateur à l'École polytechnique, où il avait été admis le premier ; — Guyot-Delisle, professeur libre, membre de l'Association polytechnique, a fait, dans les deux dernières années, de nombreuses expériences publiques sur l'éclairage à la lumière du magnésium.—Séroin, élève de l'institution Verdot, chef d'institution à Paris ; — Francolin, autre élève de l'institution Verdot, vice-président de la société pour l'instruction élémentaire ; — Lecointe, élève de l'institution Coutant, aujourd'hui directeur de l'institution de Saint-Mandé.

Si ce chapitre est lu par la génération que le lycée élève aujourd'hui, si elle va jusqu'au bout de cette nomenclature sans la trouver trop monotone, elle y puisera un enseignement et de beaux exemples, elle pourra s'appliquer ces paroles fortifiantes d'un de nos maîtres les plus regrettés : « Notre condition à tous est à peu près la même, « tous nous sortons des classes moyennes, et « après de modestes débuts, nous nous élevons « graduellement par la constance, l'opiniâtreté « dans le travail, et par la droiture de sentiments « qui caractérise l'honnête homme (1). »

(1) M. Barbet-Massin, Distribution du 3 août 1867, à l'Institution Massin.



CHAPITRE VI.

LES INSTITUTIONS.

Le premier Empire. — Annuaires de l'Instruction publique. — La Restauration. — Institutions Leroux ; — Fleurizelle ; — Lepitre ; — Briand ; — Bourdon ; — Landry ; — Scribe ; — Cellier ; — Normand ; — Andrieu ; — Maugé, Petit, Thomas ; — Petit ; — Coutant ; — Massin ; — Liévyns, Verdot ; — Favard ; — Lechevalier, Duprat, Saint-Amand-Cimttière, Jauffret ; — Savouré ; — Marchand ; — Ancelin ; — Harant ; — De Ménorval.

Le lycée Charlemagne n'a jamais admis d'internes, mais la plus grande partie de ses élèves a toujours vécu sous le régime de l'internat dans des institutions particulières dont quelques-unes remontent au commencement de ce siècle. Beaucoup ont disparu, laissant à peine quelques traces; nous ne ferons que les indiquer, et nous consacrerons un article spécial aux établissements remarquables par leur ancienneté, leurs souvenirs ou la force de leurs études.

Les annuaires de l'instruction publique nous

fournissent d'abord quelques renseignements. On trouve dans l'*Annuaire pour l'an XI et l'année 1803*, les annonces suivantes :

Maison d'éducation, sous la direction de M. Le Chevalier, rue Culture-sainte-Catherine, dans le ci-devant hôtel Saint-Fargeau.

Maison d'éducation dirigée par M. Barbette, rue des Francs-Bourgeois, au Marais. Les élèves de cette maison suivent les leçons de mathématiques, d'histoire naturelle, etc., de l'École centrale de la rue Saint-Antoine. Au retour, on leur en fait la répétition.

Almanach de l'Université, année 1810 :

Institutions suivant les cours du lycée Charlemagne :

Barbette, rue d'Orléans, 9, au Marais ;

Favard, rue des Amandiers-Popincourt, 13 ;

Fleurizelle, rue de Picpus, 48 ;

Le Chevalier, rue Culture-Sainte-Catherine, 35 ;

Le Fèvre et Cousin, rue de Thorigny ;

Lepitre, rue Turenne, 9 ;

Lefortier, rue Geoffroy-Lasnier, 30.

Almanach de 1811 :

Le jeune Victor Cousin, l'un des élèves de M. Lepitre, a remporté le prix d'honneur au concours général de 1810.

Almanach de 1812 :

Institution Leroux, rue de Montreuil, 33 ; le jeune Hourdon a remporté le prix d'honneur au concours de 1811.

Almanach de 1822 :

Institutions :

MM. Bourdon, rue Payenne, 9 ;
Briand, rue Culture, 48 ;
Cimttière, rue de Reuilly, 93 ;
Duprat, rue Culture-sainte-Catherine, 35 ;
Favard, fils, rue Sainte-Antoine, 212 ;
Guillet, rue Saint-Louis, 9 ;
Massin, rue des Minimes, 10 ;
Petit, rue Geoffroy-l'Asnier, 30.

Pensions :

MM. Collin d'Ambly, rue de Picpus, 48 ;
Landry, rue de la Cerisaye, 2.

En comparant cette liste à celle de 1810, nous voyons que l'institution Duprat avait remplacé M. Le Chevalier à l'hôtel Saint-Fargeau ; M. Favart avait succédé à son père et l'institution était transportée de la rue des Amandiers à la rue Saint-Antoine ; M. Guillet remplaçait M. Lepitre ; M. Collin d'Ambly, M. Fleurizelle et M. Petit, M. Lefortier.

Passons en revue chacune de ces maisons et quelques autres qui ont été fondées à des époques plus récentes.

Institution Leroux. — Elle existait avant 1811 dans le local qu'elle occupe encore actuellement rue de Montreuil, 31, et qui a fait partie d'une vaste maison de campagne appelée *La Folie-Titon* ou *Titonville,* construite avec la plus grande magnificence par Maximilien Titon, secrétaire du roi, mort en 1711. Le fils de celui-ci, Evrard

Titon du Tillet, conseiller au Parlement, protecteur généreux des lettres (1), y mourut le 26 décembre 1762, à l'âge de quatre-vingt-six ans. C'est là que sous le premier empire, M. Leroux établit son institution illustrée en 1811 par le prix d'honneur de l'élève Hourdon. Cette maison a été dirigée ensuite par MM. Delille (1820 à 1839), Delahaye, Garnier, Fontaine et Beaumont.

Nous trouvons parmi les élèves :

MM. Dubois, premier prix de discours latin, en 1819 ; Aug. Barbier, Bourgoin, Ladrague, Lecourtois, E. Duval, Mattiot, Allender, Cahen, Blanche, Quihou, Janet, Epinasse, etc.

Institution Fleurizelle, rue de Picpus, 48.

Elle existait avant 1810. En 1819, M. Dallier succède à son beau-père, M. Fleurizelle, et la maison prend le nom de Dallier-Fleurizelle. En 1822, elle appartenait à M. Collin d'Ambly (2).

Élèves :

Charles Lenormand ; — Gorre, un peu plus tard à l'institution Bourdon ; — Ch. Demolombe, que nous retrouvons en 1821 à l'institution Saint-Amand-Cimttière.

Institution Lepitre, rue Turenne. — Elle occu-

(1) C'est lui qui fit exécuter le *Parnasse Français*, petit monument de bronze en l'honneur des poètes et des artistes du XVIIe siècle, conservé à la Bibliothèque impériale.

(2) C'est aujourd'hui une maison de santé. On y lit encore sur un mur cette inscription gravée dans une table de pierre : « 1726. De « par le roi, défenses expresses sont faites de bâtir dans cette rue, « hors la présente borne et limite, aux peines portées par les décla- « rations de S. M., de 1724 à 1726. »

pait l'ancien hôtel de Joyeuse et elle était très-florissante sous le premier empire (1) ; elle partageait la faveur des familles avec l'institution de M. de Lanneau (Sainte-Barbe). En 1815, M. Lepitre (1) céda à M. Guillet et entra dans l'Université comme professeur de rhétorique.

Élèves :

V. Cousin, prix d'honneur en 1810 ; Pommery ; Papillon ; E. Viguier ; Descroizilles ; P. Lorain ; P. Barbet, qui y resta peu de temps et entra en 1812 à l'institution Massin ; F. Jacquier ; Martelet, que nous retrouverons ensuite à l'institution Bourdon ; Arvers, entré à l'institution Massin avant 1824 ; Ern. Moreau, etc.

Institution Briand, en 1828, rue Culture-Sainte-Catherine, 48 ; ensuite boulevard Beaumarchais. En 1819, elle comptait parmi ses élèves M. Baroche.

Institution Bourdon, rue Payenne. — Fondée vers 1815 par M. Bourdon, frère du mathématicien, cette maison a compté longtemps de nombreux succès au lycée et au concours général. Après un exercice de vingt-cinq ans, M. Bourdon céda en 1839 à M. Parchappe, qui s'est retiré en 1847.

La liste des élèves est nombreuse et brillante, nous citerons :

MM. Cambacérès ; — Martelet ; — Anatole Jauffret ; — A. Tarnier ; — De Belleyme ; — De La-

(1) Voir sur M. Lepitre, page 189.

veyssière de La Vergne ; — Le Marois ; — Rocoplan (1) ; — De Loverdo ; — Pouchet ; — Astruc ; — Moisson ; — Gabriac ; — de Trémaudan ; — Cuvier ; Sauzay ; — Pagès ; — Dupin ; — Delmas ; — De Bryas ; — Platel ; — Callon ; — Pasquier. — Giraud, prix d'honneur des sciences, en 1839. — Ramet ; — Guyot-Delisle ; — de Sandfort ; — Fagueret ; — Massenet ; — Ferranty ; — Lecœuvre ; — Tainturier, etc.

Institution Landry, rue de la Cerisaie, 2. — En 1816, M. Landry, professeur retraité, établit un pensionnat dans la partie encore existante de l'ancien hôtel de Lesdiguières. Déjà sexagénaire, M. Landry comptait sur la collaboration de son fils, Théophile Landry, âgé alors de dix-neuf ans, qui venait de terminer brillamment ses études. Cet espoir ne fut pas déçu. M. T. Landry, montra aussitôt toutes les qualités du bon instituteur ; après que l'établissement eut été transféré rue Blanche, aux vacances de 1821, il succéda à son père et sa direction intelligente lui assura de nombreux succès au collége Bourbon (2). Dans la période où l'institution Landry a appartenu à Charlemagne, c'est-à-dire de 1816 à 1821, elle a eu pour élèves Sainte-Beuve ;
Ledru-Rollin ;
Neate.

(1) C'est Nestor Roqueplan, passé en 1822 à l'institution Massin.

(2) M. T. Laudry, forcé à une retraite prématurée par une longue et cruelle maladie, est mort le 15 octobre 1867. Il était officier de l'Université, chevalier de la Légion d'Honneur, président honoraire du Conseil des chefs d'institution de la Seine.

Institution Scribe, boulevard du Temple. — Fondée par MM. Ravier et Bony, acquise par M. Scribe, cousin d'Eugène Scribe, en 1826 ; successeur en 1837, M. Beaulieu.

Élèves :

Ch. Callon ; — Duperrier-Dumouriez, neveu du général ; — Boissellier ; — Nouette-Delorme ; — Rasetti ; — Cazin ; — Malpertuis ; — Dargent, devenu général dans nos guerres d'Afrique ; — Juvigny, etc.

Institution Cellier. — Elle porte ce nom de 1819 à 1829 ; successeur en 1830, M. Hardy.

Élèves :

E. Preschez ; — Thiébaux ; — Née ; — Hardy ; — Lozouet ; — Peuchot ; — Muller ; — Brunet.

Institution Normand. — M. Léon Chevreau y était élève en 1842 ; nous le retrouvons l'année suivante à l'institution Favard.

Institution Andrieu, rue des Tournelles. — Dirigée jusqu'en 1820 par M. Ganser ; de 1820 à 1826, par M. Andrieu ; après 1826, par M. Godefroy.

Élèves :

Marcilly ; — Levasseur ; — Gueulette ; — d'Herbecourt ; — Enne ; — Desalvert ; — A. Lepileur ; — Lemonnier ; — Beaussire ; — Jeannel ; — Dumont.

Institution Maugé, 1828-1832 ; — *Petit*, 1832-1835 ; — *Thomas*, 1835-1840, rue des Francs-Bourgeois. — M. Maugé, ancien élève de l'École normale, fonda cette maison en 1828, et des succès

répétés dans les hautes classes faisaient déjà sentir le mérite de sa direction, quand il fut enlevé subitement par le choléra en 1832 (1). Un M. Petit s'établit pendant deux années dans le même local et céda, en 1835, à M. Thomas, ancien principal du collége de Nevers. Celui-ci forma de bons élèves et eut le mérite de deviner About, qu'il confia à M. Jauffret en se retirant.

Élèves :

Ad. Johanne ; — Tronchon ; — Paulmier ; — Herbet ; -- Demarine ; — Bellenger ; — Buisson ; — Maitrot. — Ed. About.

Institution Petit, rue de Jouy, 7. — Elle fut fondée, avant 1810, par M. Lefortier, rue Geoffroy-l'Asnier. M. Petit l'acheta et la transféra dans l'ancien hôtel des ducs d'Aumont, rue de Jouy, 7, magnifique demeure entre cour et jardin, couvrant un espace de plus de cinq mille mètres (2). Son énergie, son activité proverbiales, assurèrent une prospérité et des succès qui ne cessèrent que quand il mourut, en 1858. On compte parmi ses nombreux élèves :

MM. Rathery ; Lemaignan ; Saint-René-Taillandier, prix d'honneur de philosophie en 1836 ; Ed. Thierry ; Ad. Guéroult ; Paul Meurice (plus tard à Favard) ; Lebaigue ; Geffroy ; Fouffé de Sainte-Foy ; J. Bloch, etc.

(1) Voir plus haut, page 205

(2) L'hôtel d'Aumont est occupé aujourd'hui par la pharmacie centrale ; la cour d'honneur, la façade sur le jardin, sont très-bien conservées, mais le jardin lui-même a disparu sous des constructions modernes.

Institution Coutant, rue du Parc-Royal, 10, ancien hôtel de Vitry. — Cette maison a cessé d'exister vers 1858, un peu avant la mort de M. Coutant. Elle a eu pour élèves :

MM. Glachant, prix d'honneur de rhétorique en 1844; — Mesnard, prix d'honneur de mathématiques, même année; — P. Allain; — Courgeon; — Colincamp; — Gelle; — A. Jamet; — Lecointe; — Cherbonneau.

Institution Massin, 12, rue des Minimes (1). — Le fondateur de cette maison, M. Massin, était un ancien émigré. En 1789, il avait quitté la France pour suivre à Vienne un jeune seigneur polonais dont il faisait l'éducation.

Après la dispersion de l'armée de Condé, il s'attacha à la personne du duc d'Enghien. A la mort de ce prince, il rentra en France, dénué de ressources, et se fit agréer comme maître d'étude à Sainte-Barbe, où il eut bientôt gagné la confiance de l'habile M. de Lanneau qui en fit son préfet des études.

Il prit son congé aux vacances de 1810 pour aller fonder une institution à lui dans l'ancien couvent des Minimes, près la Place-Royale. Le premier noyau de cet établissement fut une dizaine d'élèves laissés par un maître de pension qui venait de mourir. Les succès ne se firent pas attendre : en 1813, M. Boismilon, qui fut depuis précepteur du duc d'Orléans, obtenait le prix d'hon-

(1) Extrait en partie de l'ouvrage de M. Victor Chauvin sur les lycées de Paris.

neur de Rhétorique ; peu de temps après, ce fut le tour d'Arvers. Encouragé par ces débuts, M. Massin se plaisait à répéter que M. de Lanneau lui avait porté bonheur par les vœux pleins de cordialité qu'il exprima en présidant la première distribution de prix solennelle qui eut lieu dans la maison Massin, en 1818 (1).

L'un des élèves les plus distingués de l'établissement, M. Paul Barbet, devint le gendre de M. Massin, en 1830, et lui succéda en 1839. Sous lui la maison eut trois prix d'honneur, dont l'un en philosophie. Pendant quarante-huit ans, l'Institution demeura sous leurs directions successives, et se maintint au premier rang.

Le 17 août 1849, M. Massin mourut âgé de quatre-vingt-quatre ans, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, vénéré de tous, ayant vu sa maison et son nom dans tout leur éclat.

Il avait la repartie prompte : ancien émigré, mais ayant renoncé depuis longtemps aux idées politiques pour s'occuper d'instruction, il rencontre, en 1815, un ami haut placé depuis peu qui, lui aussi, avait fait partie de l'émigration :

« Eh bien, mon cher ! s'écrie celui-ci d'un ton
« protecteur, êtes-vous content ? Vous avez une
« pension sans doute ?

« — Oui, dit froidement M. Massin, que la
« Restauration avait complètement oublié.

(1) Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*.

« — De combien est-elle ?

« — De deux cents élèves, » répond en souriant à son interlocuteur le malin chef d'institution.

Et on se salue pour ne jamais se revoir.

L'institution Massin n'a jamais cessé de prospérer et même de grandir. Depuis douze ans elle est sous la direction de M. Lesage, agrégé de l'Université, chevalier de la Légion d'Honneur, qui, étant professeur au lycée Charlemagne, avait appris à connaître cet établissement auquel il allait imprimer un nouvel élan.

Il serait trop long d'énumérer des succès qui par leur constance et par leur disproportion avec le nombre des élèves envoyés au concours général n'ont jamais eu d'équivalent dans l'Université ; si les prix d'honneur prouvent quelque chose, il suffira de dire que depuis six ans l'institution Massin a obtenu au concours général trois fois le prix d'honneur de rhétorique, une fois le prix d'honneur des sciences, une fois le prix d'honneur de philosophie. Et si les prix d'honneur ne prouvent rien, si, même lorsqu'ils se répètent avec cette persistance, ils peuvent être considérés comme des accidents heureux, nous nous contenterons d'ajouter qu'ils étaient accompagnés de plus de cent prix.

Aussi raconte-t-on qu'un ancien Massin, M. E..., fonctionnaire éminent de l'Université, a demandé la transformation de la *rue des Minimes* en *rue Massin,* et le haut personnage auquel il s'adressait aurait, en différant cette concession, répondu :

« Eh! que vous importe, mon cher inspecteur :
« si *minime* veut dire petit, on sait du reste que
« cette épithète ne s'applique pas aux succès de
« l'institution qui vous est chère ! »

Nous ne pouvons rappeler ici les noms de tous les élèves de cette maison qui sont devenus des hommes distingués. Citons seulement :

Les prix d'honneur : Boismilon, Arvers, Poiret, Perrot, Hallberg, Dietz (trois fois), Henry, Cauquelin.

MM. Alaux, G. Beudin, Blache, Berthier, Ch. de Besselièvre, Bineau, F. Boudet, Buffet ;

Caruel de Saint-Martin, Combemale, J. Cahen, Cuvillier, Crisafulli, Cœuré, J. Collin, Coppeaux, de Corberon, Collinet, Conte de la Maisonfort ;

Desfeuilles, Denière, Desmarets, E. Daireaux, Darondeau, Ch. Deslys, Dietz ;

Eichoff ;

Fustel de Coulange, A. Fould ;

Glandaz, Genlis, E. Garnier, Gastambide, Guiffrey ;

Hauser, d'Haubersaert, Hatzfeld, Hubault, L. Halévy, Hallberg, Harant ;

Jurien de la Gravière ;

Lecanu, A.-J. de Lasteyrie, de Lezay-Marnésia, Lehideux, Lehugeur, H. de Laborde, L.-J. de Laborde, P. Lesage, Leturcq ;

Mortimer-Ternaux, Marx, Mourgues ;

G. Perrot, Plocque, Plassart (avoué), docteur Plassart, Poisson ;

Roqueplan, Rolle ;

Saint-Aignan-Choller, Sarcey, Sallandrouze ;
Em. Thomas ;
Vaïsse.

Institution Liévyns, puis *Verdot*, primitivement rue Boucherat, ensuite hôtel Carnavalet, actuellement rue du Parc-Royal, 10, hôtel de Vitry. — M. Liévyns était sous la Restauration professeur de rhétorique au Collége royal de Bourges ; en 1822, il vint à Paris, avec l'intention arrêtée d'y devenir chef d'institution.

Il acheta quelques élèves d'un M. Monnard, l'un de ces vieux maîtres de latinité élémentaire qui formaient des enfants pour les colléges. Cet instituteur était connu dans le quartier du Marais par l'inscription qu'il avait fait mettre sur la porte de sa maison :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

M. Liévyns, installé rue Boucherat, eût bientôt changé tout cela. Il s'occupa sérieusement des études, et établit une discipline sévère, là où le nom même de la discipline était inconnu. En 1829, trop à l'étroit rue Boucherat, il passa à l'hôtel Carnavalet, et ses élèves, par leurs brillants succès, se montrèrent dignes de la maison qu'ils habitaient. M. Danton, qui vient d'être enlevé si prématurément à l'Université, remportait quatre premiers prix, en seconde, au concours général ; M. Bertereau, doyen de la Faculté des lettres de Poitiers, méritait, en 1831, le prix d'honneur de philosophie, et M. Wantzell, après quatre prix au

concours général, était reçu, en 1832, le premier à l'École polytechnique et le premier à l'École normale, section des sciences.

Cependant M. Liévyns sentait la fatigue venir; en 1836, il céda à M. Verdot, alors professeur au lycée Charlemagne, ancien élève du collége Henri IV et de l'École normale (1).

Sous sa direction, l'institution obtint cinq prix d'honneur: deux en rhétorique, un en philosophie, deux en mathématiques spéciales; c'est, pour un seul exercice, une assez rare fortune. En même temps les étrangers y arrivaient en foule. Non-seulement l'Europe, mais le monde entier y envoyaient des élèves: Anglais, Hollandais, Russes, Espagnols, s'y sont rencontrés à toutes les époques. L'Égypte, la Turquie, le Brésil, Haïti, le Mexique, la Perse, l'empire Birman, y ont eu des représentants, et, dans une de ces réunions annuelles d'anciens élèves, que le chef bien aimé savait charmer par ses vers faciles et pleins d'à-propos, il put dire, à juste titre:

. . . .

« Et ce sera l'honneur du vieux Carnavalet,
« D'avoir, lorsqu'ils voulaient boire aux sources fécondes,
« Abrité sous ses murs tant d'enfants des Deux-Mondes! »

Au mois d'août 1846, M. Verdot devint propriétaire de l'hôtel Carnavalet, pour lequel il s'était

(1) M. Verdot appartenait à l'institution Vautier; son premier succès au concours général, un prix de version latine, en quatrième, date de 1821. Cinq ans après, il fut reçu à l'École normale, au premier concours du rétablissement en 1826.

épris d'une vraie passion d'artiste, et dont il voulait assurer la conservation. Ce rêve de toute son existence, il put le réaliser quand il eut transféré l'institution rue du Parc-Royal, en la cédant à M. Sorel (1865), et qu'il eut vendu l'hôtel à la ville de Paris, qui y organise un musée des monuments touchant à son histoire.

M. Verdot, dans sa longue carrière, n'a pas mérité seulement la reconnaissance des familles et des enfants qui lui ont été confiés. Il n'est pas un de ses confrères qui n'ait trouvé en lui un ami chaleureux, un guide sûr dans les circonstances difficiles, toujours prêt pour une démarche, pour un service. L'un des premiers, il conçut le projet de les réunir, de les grouper en société, et son dévouement à cette œuvre laborieuse n'a pas faibli un instant. En 1847, il obtenait de M. de Salvandy l'autorisation nécessaire à la *Société des chefs d'Institution de la Seine.* Pendant vingt ans, à côté de notre regretté président, M. Labrouste, il remplissait les fonctions très-actives de secrétaire, et il n'eut de repos que lorsqu'il vit sa chère société reconnue d'utilité publique par décret impérial du 6 janvier 1869.

M. Verdot, aimé de tous ceux qui le connaissent, a reçu, chose rare, tous les honneurs que les hommes peuvent donner. Il est officier de l'instruction publique, officier de la Légion-d'Honneur, officier du Lion et du Soleil de Perse; après la mort de M. Labrouste, en février 1866, il devint président de la Société des chefs d'institution de la

Seine ; il en est maintenant président honoraire. Il a aussi siégé pendant deux ans (1867-69) au Conseil impérial de l'instruction publique.

Outre les élèves que nous avons nommés plus haut, il faut citer :

Blandin, prix d'honneur de rhétorique, en 1843, de philosophie, en 1844, entré le premier à l'École normale, mort peu d'années après à la suite d'une cruelle maladie ; — Mondollot, prix d'honneur de mathématiques en 1856, élève de l'École centrale, ingénieur civil, s'est fait une belle place dans l'industrie ; — Morel, prix d'honneur de rhétorique en 1859, agrégé des lettres, a passé par l'École normale et professe la rhétorique au lycée de Clermont ; — Achard, prix d'honneur de mathématiques en 1862, ancien élève de l'École polytechnique.

MM. Corrard, maître de conférences à l'École normale ; — Moquet, ingénieur ; — Moquet, avoué ; — Séroin, chef d'institution ; — Francolin ; — Bétolaud, avocat ; — Capitan ; — Lesbazeilles ; — Hassan-Ali-Khan, etc.

Institution Favard, rue Saint-Antoine, nº 212. — Un ancien libraire, qui avait le goût des bonnes études, M. Favard, après avoir recueilli chez lui quelques enfants, alors que l'Université n'était pas encore rétablie, devint tout naturellement chef d'institution au commencement de ce siècle. Il fonda sa maison rue des Amandiers-Popincourt, et, en 1810, la transféra rue Saint-Antoine, dans le bel hôtel d'Ormesson qui réunissait des condi-

tions exceptionnelles : proximité du Lycée, situation dans la rue la plus fréquentée de Paris, grandeur des bâtiments et des cours. Nous ne savons si tous ces avantages firent affluer aussitôt les élèves, mais nous voyons qu'en 1819 les succès étaient encore très-clairsemés ; vingt-quatre nominations au lycée, contre cent vingt-six remportées par l'institution Massin. A partir de ce moment, les progrès de l'institution Favard sont sensibles : en 1825, elle obtient cinquante-quatre nominations, et en 1830, cent trente, contre cent soixante-deux chez Massin.

M. Favard s'était préparé un successeur en faisant entrer son fils Pierre Favard à l'École normale. Il lui laissa l'établissement en 1820, et l'activité du jeune directeur fut récompensée par les beaux résultats que nous venons d'indiquer. Tout semblait lui sourire, lorsqu'il fut enlevé en quelques heures par le choléra, en juillet 1832. Son fils Eugène n'était encore qu'en cinquième ; on songea un instant à vendre la maison : des acquéreurs sérieux se présentèrent ; mais le vieux M. Favard, qui existait toujours, empêcha tout traité, déclarant que le jeune Eugène serait comme son père et son grand-père, chef de l'institution. Il fallait attendre qu'il arrivât à l'âge où il pourrait être titulaire à son tour ; l'Université s'y prêta de bonne grâce, et l'établissement, bien conduit par l'ancien inspecteur, M. Belot, continua de fleurir.

La direction de M. Eugène Favard fut inaugurée par le prix d'honneur de rhétorique qu'ob-

tint, en 1845, M. Chassang, aujourd'hui maître de conférences à l'École normale.

Au commencement de 1849, M. E. Favard se retira et céda à un professeur du lycée Napoléon, M. Labrousse de Beauregard, qui vit trois de ses élèves obtenir le prix d'honneur de rhétorique. Atteint d'une maladie mortelle, M. Labrousse fut remplacé, en 1858, par M. David, ancien préfet des études de l'institution Massin. Sous ce dernier, les études n'ont cessé de prospérer ; il eut, lui aussi, ses trois prix d'honneur; mais des difficultés matérielles l'obligèrent à s'éloigner en 1868, et deux ans plus tard les élèves qui restaient encore se sont fondus dans l'institution Jauffret. L'institution Favard avait vécu soixante-cinq ans.

Dans cette longue période nous citerons :

MM. Chassang, prix d'honneur de rhétorique, 1845; — Gindre de Mancy, prix d'honneur de rhétorique, 1852 ; — Gaspard, prix d'honneur de rhétorique, 1853; — Herbault, prix d'honneur de rhétorique, 1854 ; — Herbault, prix d'honneur de philosophie, 1858; — Waltz, prix d'honneur de philosophie, 1860; — Maréchal, prix d'honneur de philosophie, 1863.

E. Miller, V. Rendu, A.-P. Pihan, Mauge, Bazin, A. Maquet, Bedeau, Lauras, Arnaud-Jeanty, Vandal, Colmet d'Aage, Morvan, L. Chevreau, Laperrière, E. Soulié, Gaschon de Molènes, Crouslé, Vacquerie, J. Amigues, P. Meurice, Malher, Sommer, Hémardinquer, Albert, Alix, Paillard-Turenne, Al.

Huillard, Marot, Colmet de Santerre, Faure-Bournat, etc.

Institution Lechevalier (1803-1810) ; — *Duprat* (1810-1822) ; — *Saint-Amand-Cimttière* (1822-1837) ; — *Jauffret* (depuis 1837), rue Culture-Sainte-Catherine, hôtel Saint-Fargeau, de 1803 à 1860, actuellement place Royale, 6, hôtel de Rohan-Guéménée. — L'une des causes du développement rapide qu'a pris le lycée Charlemagne dès sa fondation a été certainement la facilité avec laquelle les institutions ont pu s'installer dans les grands hôtels du Marais inoccupés depuis la Révolution. Rue Culture-Sainte-Catherine, un peu après l'hôtel Carnavalet, on voit encore la demeure simple et belle que construisit P. Bullet pour Le Pelletier de Souzy, conseiller d'État, directeur général des fortifications de France. L'un de ses descendants, le célèbre Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau y habitait lorsqu'il fut tué par le garde-du-corps Paris, le 20 janvier 1793.

C'est là que M. Lechevalier établit son institution vers 1803, et il était impossible de mieux choisir : belle cour d'entrée, bâtiments élevés, escalier d'honneur, immense jardin, vastes dépendances, orangerie qu'on transforma aisément en classes, tout se prêtait aux besoins d'une grande maison d'éducation.

M. Duprat succéda en 1810 à M. Lechevalier. Nous trouvons parmi ses élèves :

J. Bergeret, F. Mallefille, A. Bonnardot, De Maupassant, Fitreman, E. Rousseau, Vivenot,

d'Orgemont, Barras, Biesta, Delrieux, Louvet, Rabot, Vandal, Masimbert, P. Petit, Debladis, etc.

En 1822, quelques difficultés l'empêchèrent de renouveler son bail, et il fut remplacé à l'hôtel Saint-Fargeau, par M. Saint-Amand-Cimttière.

Celui-ci était le fils de M. Cimttière, l'un de ces vieux lettrés qui relevèrent les études en France, lorsque l'empereur Napoléon créa ses lycées et établit l'Université. Il habitait modestement, vers 1815, rue de Reuilly, dans le haut du faubourg Saint-Antoine, où sa maison ne put prendre, ni entre ses mains, ni entre celles de son fils, le développement auquel aspirait ce dernier, surtout quand son élève Velly eut remporté le prix d'honneur de rhétorique en 1820. Le jeune M. Saint-Amand-Cimttière, se hâta donc de saisir l'occasion qui s'offrait d'entrer rue Culture-Sainte-Catherine ; intelligent, actif, d'un caractère aimable, il se fit bientôt une belle place au lycée avec des élèves d'élite, Loudierre, Deniéport, A. Garnier, Vérien, Thuriot, Enne, Tardieu, P. Allain, Garsonnet, Lerambert, Zeller, etc.

Au commencement de 1837, il céda à M. Jauffret, qui, en même temps que son nom, donna sa vie à l'institution qu'il devait laisser si grande, quoique le temps lui ait manqué pour achever l'œuvre.

Nul ne réunissait à un plus haut degré les qualités diverses d'un chef accompli : sa grâce, sa distinction native, le souvenir encore récent des

brillantes études qu'il avait faites au lycée même, entraînèrent d'abord les cœurs et lui donnèrent un ascendant singulier sur tous ceux qui l'entouraient, maîtres et élèves. Tous se rappellent le contraste de ce corps frêle et de cette âme ardente ; ces yeux doux et profonds que le visage fatigué faisait paraître plus grands ; cette parole toujours facile, persuasive, entraînante, énergique comme la volonté qu'elle exprimait.

Marie-Ange-Anatole Jauffret naquit à Paris en 1810, d'une famille originaire de Provence, dont plusieurs membres occupèrent des positions élevées. L'aîné de ses oncles, Gaspard-André-Joseph (1), fut aumônier de Napoléon Ier et mourut évêque de Metz en 1823; le second, Louis-François (2), proviseur du lycée de Montbrison à la création de l'Université, est l'auteur de nombreux ouvrages pour les enfants; un troisième, Jean-

(1) Gaspard-Jean-André-Joseph Jauffret, né à La Roquebrussane, Provence, le 13 décembre 1759, mort à Paris le 12 mai 1823, à l'âge de soixante-trois ans, se fit connaître d'abord par ses sermons. Après le 9 thermidor, il réclama la liberté du culte, devint, en 1801, grand vicaire du cardinal Fesch, puis chapelain de Napoléon, évêque de Metz et grand aumônier de l'empire. En cette qualité, il fit partie du cortége envoyé au-devant de Marie-Louise. En 1811, l'empereur le nomma à l'archevêché d'Aix, mais le pape lui refusa les bulles. Mgr Jauffret se soumit dignement et revint à Metz, où il se fit chérir de ses diocésains. On a de lui : *De la Religion*, 1790 ; *Du Culte public*, 1795 ; *Mémoires pour servir à l'histoire de la Religion*, 1803 ; *Mandements*, 1820, etc.

(2) Louis-François Jauffret, né le 4 octobre 1770, mort en 1840, bibliothécaire à Marseille, secrétaire de la Faculté de droit à Aix ; émule de Berquin, il a laissé : *Étrennes sentimentales*, 1792 ; *Courrier des Enfants*, 1796 ; *Fables nouvelles*, 1814.

Baptiste, chef d'institution à Paris sous le premier empire, fut emmené en Russie par l'empereur Alexandre, qui le chargea de fonder une maison d'éducation pour les sourds-muets, et le combla d'honneurs. Son père, Joseph Jauffret, frère des précédents, devint secrétaire-général au ministère des cultes et maître des requêtes au Conseil d'État.

En 1822, Anatole Jauffret entra à Charlemagne en sixième, dans la classe de M. Collache, comme élève de l'institution Bourdon. Dès ce moment commence pour lui une série de succès exceptionnels, interrompus seulement par de fréquentes maladies. Il acheva sa philosophie en 1829 : « Cet « élève plein de courage, disait de lui M. Dumas, « s'est traîné aux deux compositions de sa classe « au concours général et a remporté le premier « prix de dissertation française et le troisième « accessit de dissertation latine. » De 1829 à 1837, il vécut le plus souvent dans les propriétés de son père, à Nohant, plongé dans l'étude, ou bien à Paris, s'exerçant à répéter les élèves de philosophie à l'institution Bourdon, et s'affermissant de plus en plus dans l'idée de se consacrer à l'enseignement.

En devenant chef d'institution, M. Jauffret cédait donc à une véritable vocation, et au désir de créer un établissement modèle. Il compléta les constructions de l'hôtel Saint-Fargeau par un grand bâtiment en aile sur le jardin, avec classes et magnifique dortoir, et put alors former trois grandes divisions correspondant aux différents âges et à la

nature des études : *Petit Collége, Grand Collége, École préparatoire.* Il rechercha les élèves capables de faire de bonnes têtes de classes, sachant bien que ceux-là entraînent la masse dans leur élan et sont utiles à eux-mêmes et aux autres ; puis il s'occupa de grouper autour de lui les auxiliaires les plus capables de le seconder. Ce furent d'abord les professeurs du lycée ; mais en 1851, l'autorité universitaire défendit à ses membres de professer dans les pensions ; il fallut recourir aux professeurs libres devenus plus nombreux à cette époque par suite du refus de serment. Dans cette seconde période, l'institution, atteignant une importance égale à celle des premiers établissements de l'État, compta parmi ses professeurs pour les lettres : MM. Valton, Vapereau, Barni, Texte, Saussol, Despois, Jamet, P. Mesnard ; pour les sciences : MM. Catalan, Moutard, Roguet, Cabart, Terrien, Schlegel, Labosne, Geneste, Macqueron, Salvignac, de Montmahou, Dehérain, etc.

Quoique M. Jauffret, dans sa jeunesse, se fût adonné aux études littéraires, il n'en attachait pas moins la plus haute importance aux études scientifiques, et comprenait tous les besoins de la société moderne. En 1845, il avait fondé son École préparatoire ; lorsque, deux ans plus tard, M. Poirson, en dépit de bien des préjugés et des résistances, installa à Charlemagne un enseignement commercial et industriel, M. Jauffret l'encouragea, lui envoya des élèves et organisa chez lui des divisions préparatoires à l'*Enseignement spécial* du lycée.

Ainsi se compléta l'ensemble des études soutenues par la discipline la plus régulière. Les résultats répondaient à la persévérance des efforts : cent treize prix au concours général, dont deux prix d'honneur.

Mais la santé fragile de M. Jauffret n'avait pu résister aux fatigues d'une telle tâche. Quoique ses forces diminuassent chaque jour, il lutta jusqu'au bout, soutenu par les soins admirables d'une femme aussi énergique que lui, dont l'intelligente et délicate intervention sut plus d'une fois parer à de grandes difficultés. Il mourut debout le 23 mai 1856, et ses anciens élèves, ainsi que des pères de familles, se constituèrent immédiatement en société dans le but d'acheter l'institution aux héritiers et de conserver un établissement « où les « enfants pussent trouver, à l'abri de toute con- « currence, une éducation assez forte et assez « variée pour leur ouvrir l'entrée des carrières « les plus diverses, fidèle à la fois à l'esprit du « siècle et aux inspirations de la famille, et com- « plètement en dehors des caprices de la mode, « des exagérations des systèmes, des entraîne- « ments des partis (1). » Par un juste hommage à la mémoire du fondateur, la nouvelle société conserva le nom d'*Institution Jauffret*.

Le premier directeur de cette association a été M. Courgeon, ancien élève du lycée (institution

(1) Rapport de M. Vapereau, secrétaire du Comité de surveillance en 1857.

Coutant), agrégé d'histoire, ancien précepteur du duc de Chartres. Sous sa gestion, l'institution a été transférée à la place Royale, dans un hôtel historique construit pour le maréchal de Lavardin, habité un siècle et demi par les Rohan-Guéménée et de nos jours par Victor Hugo.

M. Courgeon a été remplacé en 1868 par M. Beaumont, directeur actuel.

Outre les élèves déjà cités, nous nommerons : Velly, prix d'honneur de rhétorique en 1820 ; Grenier, prix d'honneur de rhétorique, en 1842 ; About, prix d'honneur de philosophie, en 1848 ;

E. Moreau, Gaide, Brasseur, d'Hormoys, G. Merlet, Al. Pey, Lagrange, Ch. Braine, Tissot, Got, J. Thiénot, Ch. Thiénot, E. Thiénot, Fallex, C.-V. Hugo, Ulbach, E. Manuel, Simonnot, F.-V. Hugo, G.-E. Raspail, About, Hadamard, Tronchon, Ed. Goumy, Doussot, Dombre, Accarias, Camus, Leune, Bonnefond, Quinot, Ceyras, Silvy, Delaplace, Demougeot, Empis, Al. Fournier, Wittersheim, Namur, Chevalier, Laroche, Yon, Francastel, Geneste, Caze, G. Dufaure, Delacave, Vouaux, Bassot, J. Jauffret, Courregeolles, Malpel, Fribourg, Napias, Bricka, Fauvelle, Lavigne, Jamet, Moireau, Orcel, Bourgoin, Dastarac, etc.

Institution Savouré, jusqu'en 1867, rue de la Clé ; depuis 1867, rue Ménilmontant, 81. — Depuis un siècle et demi, l'Institution Savouré est dirigée par une même famille. Quatre fois déjà cet héritage a été transmis de père en fils, sans que les sentiments qui ont fait ouvrir la maison se soient encore perdus.

En 1729, J.-L. Savouré, maître ès-arts de l'Université de Paris, quitta sa chaire à Sainte-Barbe devant la persécution qui tourmentait les Jansénistes. Il suivit Rollin qui, sortant de Dormans-Beauvais, venait de se retirer rue Neuve-Saint-Étienne et y fonda, sous ses auspices et sa surveillance, une maison dont l'entrée principale était rue Copeau.

Cinquante ans plus tard, en 1779, son fils, J.-B.-L. Savouré, transférait l'établissement rue de la Clé, nº 7. Aux plus mauvais jours de la terreur, les cours ne furent pas interrompus. Le 10 messidor, an VII, à la fête de l'Agriculture, dans le temple de la Piété Filiale (Saint-Étienne-du-Mont), François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, fait remettre au jeune Boucher de Luzarches, élève du citoyen Savouré, les poésies de Chénier avec un Racine (édition stéréotype), en récompense de l'ode patriotique qu'il a composée au sujet du meurtre de nos plénipotentiaires à Rastadt.

Il s'en fallait pourtant de beaucoup que J.-B.-L. Savouré sacrifiât aux divinités de l'époque ; bien des fois sa vie avait été en danger. En 1796, au moment de partir pour l'Italie, Bonaparte lui amène son frère Jérome et le lui confie parce qu'*il sait*, dit-il, *que dans son établissement, à la tradition des bonnes et fortes études de l'ancienne Université, on joint celle des habitudes et des sentiments religieux.*

En 1803, quelques jours avant de mourir,

J.-B.-L. Savouré détermine son fils J.-L. Marie à continuer la maison. Parmi les élèves de celui-ci, on compte Mgr Lacroix, les généraux de Grouchy, d'Houdetot, de Chasseloup, l'amiral Baudin, les docteurs Chomel, Donné, Vernois ; MM. Naudet, de Sacy, de l'Académie française, Petitjean, prix d'honneur de rhétorique.

En 1829, le quatrième directeur, J.-H. Savouré, succède à son père. Il traverse avec courage les circonstances les plus difficiles, les épreuves les plus pénibles, forme un grand nombre d'élèves qui s'attachent à lui, devient vice-président et doyen des chefs d'institution de la Seine, puis, en 1863, remet l'établissement à son fils Alfred Savouré.

C'est celui-ci qui dirige aujourd'hui la maison. En 1867, le percement de la rue Monge a nécessité un déplacement. L'institution se trouve maintenant rue Ménilmontant, 81. Ses élèves suivent les cours de Charlemagne ; leurs aînés avaient suivi ceux de Louis-le-Grand, de Napoléon et de Dormans-Beauvais (1).

De toutes les maisons dont nous venons de parler, il n'existe plus que les institutions : Massin, Jauffret, Verdot, Fontaine et Savouré.

Il faut leur ajouter comme envoyant des élèves au lycée :

(1) Voir : Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 357 ; — Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, 3e Partie, Chapitre IV ; — Feuillet de Conches, *Mémoires d'un Curieux ;* — Louis Lacroix, *Notice historique sur l'Institution Savouré*, in-8o, Paris 1853.

L'institution Marchand, à Fontenay-sous-Bois ;

L'institution Ancelin, à Saint-Mandé, dirigée aujourd'hui par M. Lecointe, ancien élève du lycée (institution Coutant) ;

L'institution Harant (1), rue de Jouy, 9, ancien hôtel de Fourcy, école préparatoire fondée en 1859 ;

L'institution de Ménorval, rue Beautreillis, 14, ancien hôtel de Lyonne, fondée en 1859.

(1) M. Harant est l'auteur d'un Rapport très-nourri de faits sur l'*Enseignement populaire d'après les documents contenus dans la classe* 9° *de l'Exposition universelle* de 1867. On y trouve des détails curieux sur les origines de l'Association polytechnique.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCE JUSTIFICATIVE I.

(Page 27.)

Lettres de Fondation de la Maison professe, 12 janvier 1580. (1)

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Anthoine du Prat, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Nantouillet, de Précy-Royal et Formeries, baron de Thiern, de Toury et de Viteaux, conseiller de Sa Majesté, son chambellan ordinaire et garde de la prévôté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Louis Rose et François Croiset, notaires du roy, notre dit seigneur, en son châtelet de Paris, fut présent en sa personne très-haut et très-illustre prince Mgr le révérendissime et illustrissime Charles, cardinal de Bourbon, légat d'Avignon, archevêque de Rouen et primat de Normandie, lequel désirant fonder, dresser et établir une maison de profez de l'ordre de la société du nom de Jésus, en cette ville de Paris, pour y être perpétuellement Dieu honoré et servi, et mondit seigneur et ses amis vivants et trépassés être participés à toujours aux prières, oraisons et bienfaits, tant de ladite maison que de tout ledit ordre, de son bon gré et bonne volonté, sans aucune contrainte recongnut et confessa, en la présence de haut et puissant seigneur messire André de Bourbon, seigneur de Rubempré, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, gouverneur de la ville et châtel d'Abbeville ; François de Roncherolles, sei-

(1) Dom Félibien et D. Lobineau, *Hist. de Paris,* Pièces justificatives, tome III, page 732.

gneur de Menneville, gentilhomme ordinaire du roy et lieutenant de la compagnie de Monsieur le comte de Soissons, et de noble et discrète personne maître Jacques de la Saussaye, seigneur de Sainte-Vertu, grand vicaire de mondit seigneur le cardinal à Pontoise, avoir donné, cédé et transporté, et, par ces présentes, donne, cède et transporte du tout à toujours, pour la fondation de ladite maison des profez en cette ville de Paris, une maison avec toutes ses appartenances et dépendances, située en la rue Saint-Anthoine de cette dite ville, paroisse de Saint-Paul, qui consiste en plusieurs corps d'hostel sur ladite rue Saint-Anthoine, un autre en la rue Saint-Paul, et le jardin ayant issue en la rue de (1)..... appelé vulgairement l'hostel d'Anville, tenant d'une part à..... laquelle maison ledit seigneur cardinal a depuis naguères acquise à cette fin de dame Magdeleine de Savoye, veufve de feu Messire Anne de Montmorency, connétable de France, par devant..... aussi notaire audit châtelet de Paris, le..... jour de ce présent mois, pour icelle maison et héritage être le vray et propre héritage dudit ordre. En laquelle maison ledit seigneur veut et entend construire et édifier une église ou chapelle, en l'honneur de Dieu et mémoire de Mgr Saint-Loys, et autres lieux et habitations régulières et nécessaires pour l'establissement de ladite maison de profez; ce que vénérable et religieuse personne maître Claude Mathieu, provincial dudit ordre en France, à ce présent stipulant, acceptant et remerciant très-humblement ledit seigneur Cardinal, tant en son nom que de tout ledit ordre, a promis de faire ratifier ladite acceptation au révérend Père général de ladite société dedans six mois prochains venans; pour en icelle commencer les exercices accoutumés.

(1) Le nom est en blanc : il s'agit de la rue *des Prêtres-Saint-Paul*, aujourd'hui rue *Charlemagne*.

En tesmoingnage de ce, nous, à la relation desdits notaires, avons fait mettre le scel de ladite prévôté de Paris à cesdites présentes qui furent faites et passées en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez-lez-Paris, l'an MDLXXX, le mardi, XIIe jour de janvier. Et a mondit seigneur le CARDINAL, ensemble lesdits, MATHIEU, seigneur de RUBEMPRÉ, de MENNEVILLE et LA SAUSSAYE, signé la minute estant par devers ledit CROISET.

Signé ROZE et CROISET, notaires.

Insinué au greffe du chastelet de Paris, le mercredi XX janvier de la mesme année.

Signé REMY et DROUART.

PIÈCE JUSTIFICATIVE II.

(Page 36.)

Extrait de Sauval relatif aux artistes logés par Henri IV à la Maison professe.

1597.

« En 1597, le roi établit Laurent, tapissier excel-
« lent, dans la Maison professe des Jésuites, où per-
« sonne ne demeurait plus depuis le parricide de
« J. Châtel, et avec lui Du Breuil, peintre fameux, et
« Tremblay, fort bon sculpteur. Il était directeur de
« cette manufacture à raison d'un écu par jour, et cent
« francs de gages, et comme il avait quatre apprentis,
« leur pension fut taxée à 10 sols par jour pour cha-
« cun. Quant aux compagnons qui travaillaient sous
« lui, les uns gagnaient 25 sols, les autres, 30. Avec
« le temps, Dubourg lui fut associé, et là demeurèrent
« ensemble jusqu'au rappel des Jésuites, et pour lors
« ils furent transférés dans les galeries (du Louvre). »

Sauval, Tome II, page 506.

PIÈCE JUSTIFICATIVE III.

(Page 46.)

Extrait des mémoires du P. Garasse. Mort du P. Cotton.

1626.

« Pendant que nous étions en sa chambre, tous, les larmes aux yeux, il reçut l'extrême-onction jusqu'à la moitié ou environ, et jetant deux effroyables sanglots et ouvrant la bouche d'une façon extraordinaire, il expira sur les dix heures et demie du matin, 19 de mars, jour de Saint-Joseph..... Un quart d'heure après qu'il eut rendu l'esprit, notre église (1) se trouva pleine de monde, à l'occasion du jubilé et de la saison qui estoit extrêmement belle..... Au retour de nos prédications, qui fut environ sur les dix heures du même jeudi, 19 de mars, nous fûmes effrayés du cours et de l'affluence de peuple que nous trouvâmes dans la Maison professe. Je puis dire, sans exagérer, que les deux tiers de Paris visitèrent le corps de ce saint homme, et l'abord fut si grand, tant à l'occasion du jubilé que par la semonce de nos prédicateurs, qu'on fut contraint d'exposer son corps en public dans la chapelle de Saint-Ignace, au lieu qu'on a coutume de mettre celuy des autres trépassez en la salle de récréation. Mais nous nous aperçûmes que l'espace étoit trop

(1) « Notre église ». La scène se passe en 1626 ; il s'agit donc dans tout ce récit de la première maison professe et de la première chapelle Saint-Louis. L'église actuelle ne fut commencée qu'un an après.

petit et qu'on avoit desjà rompeu les vitraux de la fenêtre pour voir et baiser son corps, ce qui nous obligea de le poser dans la sacristie, où il y eut, depuis midi jusqu'à sept heures du soir, le plus grand concours qui se soit vu de mémoire d'homme dans Paris. On vit bientôt les portes et les fenêtres enlevées de leurs gonds, les armoires rompues, et tout comme au pillage ; il n'y avoit rien qui put résister aux ondées, je ne dis pas d'une simple populace, mais des seigneurs et dames qui remplissaient nos trois basses-cours, notre sacristie et une bonne partie de notre jardin, et se glissoient partout jusque dans nos chambres; et nos Pères du Collége (1) et du Noviciat (2), trouvèrent une grande résistance à nos portes pour entrer dans la Maison professe, pour ce que les rues de Saint-Antoine et de Saint-Paul qui répondent à nos deux grandes portes (3), étaient ou pleines de monde, ou embarrassées de carrosses ; en somme, on entendait plusieurs personnes de qualité qui disaient que le concours n'avait pas été plus grand aux honneurs du feu roi Henri IV, qu'il estoit aux obsèques de ce grand serviteur de Dieu. Nous nous y préparâmes le mieux qu'il nous fut possible sur les six heures du soir. Il y eut une pieuse contestation à qui rendroit les devoirs à son Père, et chacun désirant le porter en terre, ce bonheur tomba sur le Père Ignace, en qualité de notre Provincial, le P. Charles de la Tour, supérieur de la Maison professe, le P. Suffren et moy, pour ce que nommément nous avions demandé cet advantage qui cuida nous couster bon. Car nous faillîmes à étouffer en sortant de la sacristie, dans laquelle nos Pères qui

(1) Du collége de Clermont, rue Saint-Jacques.

(2) Du Noviciat, fondé en 1612, rue du Pot-de-Fer.

(3) L'hôtel de la Rochepot avait deux façades, l'une rue Saint-Antoine, l'autre rue Saint-Paul. L'église actuelle a conservé une entrée sur la rue Saint-Paul, par le passage Saint-Louis.

nous suivoient, le cierge à la main, ne purent jamais entrer, quelque diligence qu'ils en sussent faire. Le corps surpassant nos forces par sa pesanteur, on trouva bon de commander à deux de nos frères de soutenir le coffre des deux côtés. Mais nous n'eûmes pas donné le commandement, que nous vismes le corps enlevé par des seigneurs qui désiraient participer à ce bonheur avec nous : ainsy le corps et ceux qui le portaient étant quasi portés en l'air par la foule du peuple, nous arrivasmes au milieu de l'église suant à grosses gouttes. Il fallut faire passer deux de nos frères par la fenêtre de la sacristie pour crier au peuple de se retirer et de faire large. Mais au contraire, c'étoit un débordement et un désordre merveilleux accompagné de dévotion qui nous tirait des larmes. Il ne faut pas oublier que M. Deslandes, doyen de la cour, personnage très-vénérable pour sa sainteté et pour son âge, désira d'approcher du corps et le baiser au visage, il demeura plus d'une grande demi-heure à faire cinq ou six pas, étant enlevé par dessus les espaules du peuple. Certes, ce fut un spectacle à fendre le cœur de voir un vieillard à l'âge de quatre-vingt et douze ans (1), baigné de larmes et jetant des sanglots, baiser et embrasser chèrement le corps de celuy qu'il avoit vu trois jours devant

(1) Guillaume Deslandes, doyen des conseillers de la grand'-chambre au Parlement de Paris, était un peu moins âgé que ne le croyait le P. Garasse. Je vois, par son épitaphe, à Saint-Leu, qu'il mourut le 20 mai 1630, jour de la Pentecôte, âgé de quatre-vingt-dix ans; il n'en avait donc que quatre-vingt-six, le jour des funérailles du P. Cotton.

Marie Deslandes, épouse de Chrétien de Lamoignon, et probablement petite-fille de Guillaume Deslandes, avait son tombeau à Saint-Leu. Un bas-relief représentait l'action des pauvres de la paroisse, qui, ne voulant pas que le corps de leur bienfaitrice fût inhumé dans l'église des Récollets, et désirant que les restes de cette femme charitable fussent déposés dans son église paroissiale, l'y enterrèrent furtivement eux-mêmes. — Dulaure.

haranguer si sagement dans la cour du conseil. Durant l'office, au lieu des antiennes et versets, nous n'entendions autre chose que ces paroles : *Vous me tuez ; j'étouffe, je meurs*, et autres semblables. Sur la fin de l'office, nous ouismes un bruit qui cuida faire égorger le monde dans notre église, car on appréhenda d'abord que ce fust quelque sédition. Mais c'estoit M. l'archevesque de Paris (1), lequel étant en sa maison de Saint-Cloud, et ayant appris le décès inopiné du P. Cotton, fit atteler son carrosse à six chevaux et s'en vint à bride abattue descendre à notre Maison professe, et faisant faire place, tâcha de gagner le lieu et l'enceinte où nous faisions l'office qui estoit devant le grand autel. Ses estaffiers faisoient un si grand bruit et trouvoient une telle résistance que le rochet de mondit seigneur l'archevesque fut déchiré en cinq ou six endroits. Enfin il arriva comme il put et aborda le corps du Père, son bon amy, puis se tournant de tous côtés, fit faire silence, et prenant l'encensoir de la main du Père qui faisoit l'office, fit trois tours autour du corps, puis l'alla baiser au front (2), et revenu à ses pieds, luy dit les oraisons qui restoient de l'office, et de ses propres mains le voulut mettre en terre, luy donnant de rechef les dernier encensements, descendit deux degrez dans la fosse pour bénir la place et voulut lui donner la première poignée de terre. A son exemple, tous les seigneurs de marque et de qualité firent le semblable, et le désordre en fut si grand qu'on cuida ensevelir tout vif un de nos garçons qui estoit descendu pour poser le coffre jusqu'au bas de la fosse,

(1) Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, succéda le 19 février 1623 à son cousin Henri de Gondi, évêque de Paris et deuxième cardinal de Retz.

(2) On voit par plusieurs endroits de ce récit que le cercueil resta ouvert jusqu'au dernier moment, et que l'assistance pouvait contempler les traits du mort revêtu de ses habits de prêtre.

laquelle estoit fort profonde. Il fut mis devant l'autel de nos saints, qu'on appelait autrefois Saint-Pierre et Saint-Paul, tout au-devant des degrez du côté de l'épître.

Nos Pères firent tous leurs efforts pour empêcher qu'on ne lui déchirât la sotanne et les autres ornements sacerdotaux. Mais ils ne surent si bien faire qu'on ne luy enlevast les pantoufles, la calotte et le bonnet quarré. La Reine-Mère ayant appris qu'un de ses gardes avoit tasché par tous les moyens possibles de s'approcher du corps, pour lui couper une pièce de la sotanne, et qu'il n'avait pas osé par quelque considération humaine : *C'est un sot*, dit-elle, *qui n'a pas eu assez de courage, car s'il eût commencé, il eût été suivi de tout le peuple, et c'eût été une canonisation tacite de ce grand serviteur de Dieu.* A l'exemple des étrangers, nos Pères, quoiqu'ils fussent dans un grand étonnement d'esprit pour une si grande et si soudaine perte, se jetèrent néanmoins dans la chambre à l'issue de la sépulture, et comme si elle eût été au pillage, chacun emporta ce qu'il pouvoit, jusqu'aux mouchoirs, aux plumes dont il se servoit pour écrire et aux linges qui avoient servi à laver son corps après sa mort. Il y eut des princes qui demandèrent quelque chose de ses vêtements ; la Reine-Mère voulut avoir la médaille de son chappelet. Madame la marquise de GUERCHEVILLE (1) demanda son reliquaire ; M. de CHENEVOUX (2),

(1) Antoinette de Pons, morte à Paris en 1632, épousa : 1o Henri de Silly, comte de La Roche-Guyon ; — 2o en février 1594, Charles du Plessis, Sr de Liancourt. Elle se rendit célèbre par ses vertus et sa piété, et fonda la première mission au Canada. Henri IV la présentant à Marie de Médicis, dit à la reine : « Madame, je vous donne pour dame d'honneur une véritable femme d'honneur. » C'est la marquise de Guercheville qui introduisit Richelieu auprès de Marie de Médicis.

(2) Ou de Chenevon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

frère du deffunt, dépescha tout exprès de Rouane, où il estoit, et pria instamment le P. supérieur (1) qu'on lui envoyast la chemise ou chemisette dont il se servoit avant sa mort. Un de nos Pères fort dévot à sa mémoire, qui s'estoit saisi de l'une et de l'autre, donna sa chemisette à condition d'avoir la calotte qu'un de nos pères avoit arrachée des mains d'un étranger. Ce ne furent pas seulement nos Pères qui témoignèrent de l'affection à sa mémoire, mais encore tous les prédicateurs, sans en excepter un seul, parlèrent dignement de luy dans toutes les chaires de Paris, quoique entre ceux qui y prèchoient cette année-là, durant le carême, il y en eut quelques-uns fort mal affectionnés à nostre compagnie. »

(1) Le P. Ch de la Tour.

PIÈCE JUSTIFICATIVE IV.

(Page 50.)

Extrait des Mémoires du P. Garasse. Histoire de François Favier.

Nous donnons ce récit sans commentaires. Il est du P. Garasse, mais qu'eût pu dire de plus M. Favier?

« Nous n'étions pas sortis de cet embarras (1) que Satan nous en suscita un autre par le moyen de M. Favier, maître des requêtes, qui représenta au Parlement un écrit très-odieux contre nous, tendant aux fins que le P. Cotton eût à lui rendre son fils, lequel, ainsi qu'il mettoit en fait, nous avions séduit et ensorcelé d'une très-méchante et pernicieuse doctrine, lui inspirant la volonté de massacrer les rois, et que, pour l'engager plus avant dans les secrets de notre société, on lui avoit fait changer de nom par la substitution d'une lettre, l'appelant François-Xavier au lieu de François Favier, qui estoit le nom de sa naissance. Il ajoutoit à sa requête que nous l'avions expressément envoyé à Nancy pour lui donner ce déplaisir. Nous fûmes contraints de le faire venir à Paris, et condamnés par arrêt de le rendre à son père. Le P. Cotton et moy (2) le menâmes à la maison de M. le procureur général (3), où le père et plusieurs gens d'honneur se

(1) A propos de la doctrine de Suarez et de Lessius qu'on disait « très-pernicieuse à la sacrée personne des rois ».

(2) C'est le P. Garasse qui parle.

(3) Mathieu Molé, né en 1584, mort en 1656, procureur général de 1614 à 1641, puis premier président, garde des sceaux en 1650. C'est comme premier président du Parlement qu'il alla, au risque de

trouvèrent pour le recevoir ; ce qui se fit avec des passions extraordinaires du père et de l'enfant et une modestie non pareille du P. Cotton, qui souffrit sans s'émouvoir, en présence de plus de cent personnes d'honneur, tous les outrages que la rage pouvoit suggérer à un père irrité. L'enfant, de son côté, après des difficultés merveilleuses, fondant en larmes et sanglots, se jeta aux genoux de M. le procureur général, et, à haute voix, fit vœu de vivre et de mourir jésuite, ce qui cuida faire sortir le père des bornes de la raison. Nous trouvâmes bon, vu la constance de cet enfant, qui nous avoit, l'espace de quinze jours, arraché les larmes à tous, de présenter une requête à Sa Majesté, qu'il fut mis en sequestre, après trois semaines que M. son père avoit demandées à la cour. Le roi fit l'honneur à M. Favier de l'envoyer quérir, et lui commanda de traiter son fils avec toute sorte de douceur, lui donnant une entière et pleine liberté pour mettre en effet sa vocation. Le père, néanmoins, le tenoit fort étroitement serré dans son logis, lui faisant des indignités incroyables, jusques à lui faire déchirer sur

sa vie, le 26 août 1648, réclamer au Palais-Royal les conseillers Broussel et Blancmesnil, arrêtés par ordre de la reine-mère. Il se montra assez favorable aux jésuites en plusieurs circonstances.

Où était la maison du procureur général Mathieu Molé ?— Près de Saint-Paul, dont il était l'un des marguilliers en 1619. (Registre de Christolle Petit, prêtre habitué de Saint-Paul.) Lui et sa femme, Renée Nicolaï, furent inhumés, par privilége du pape, dans le chapitre des religieuses de l'*Ave Maria*. « Convoy de Renée Nicolay, femme de Mre Mathieu Molé, premier président, décédée en la maison de feu M. de Beaumarchais, portée à l'*Ave-Maria*, le 24 novembre 1641. » Or, Vincent Bouhier, Sr de Beaumarchais, trésorier de l'épargne, demeurait quai des Célestins, 10, en 1618. Mathieu Molé y habitait certainement, en 1641, à la mort de sa femme, et, *peut-être*, en janvier 1626, lors de la visite des P. Cotton et Garasse.

Il n'y a évidemment rien de commun entre Bouhier de Beaumarchais et le célèbre Caron de Beaumarchais.

le dos, en mille lambeaux, la soutane et les habits qu'il avoit portés. En quoi cet enfant montra des effets d'une merveilleuse générosité, demeurant jour et nuit, l'espace de quinze jours ou trois semaines, déchiré et demi-nu au cœur de l'hiver, résolu de mourir plutôt que de vêtir un habit séculier. *Nous sûmes si bien ménager le temps* que, les trois semaines expirées, l'enfant trouva moyen de se sauver et sortir de la maison de son père, pour retourner au Noviciat de Nancy, d'où bientôt après il fut envoyé en Allemagne. M. Favier, plus effarouché que devant, se jeta aux pieds du roi pour lui demander son fils et invectiver contre nous. Mais il fut justement éconduit, et la plupart de ceux qui le soutenoient dans ses premières passions, le blâmèrent d'avoir traité son fils si indignement ; et Dieu lui toucha si puissamment le cœur, que depuis il s'est réconcilié à nos Pères et est venu faire sa confession et sa communion à la Maison professe, le jeudi saint, et a donné la bénédiction paternelle à son fils. »

PIÈCE JUSTIFICATIVE V.

(Pages 56 et 153.)

Noms des personnages enterrés dans les caveaux de Saint-Paul-Saint-Louis (1).

« Les caveaux de cette église sont par leur destination rangés en deux catégories bien distinctes; les Jésuites s'étaient réservé les caveaux principaux, et abandonnaient à des familles les caveaux des chapelles, indépendants les uns des autres et n'ayant aucune communication avec les cryptes où reposaient les membres de l'Ordre.

« Nous allons, dans l'exploration rapide que nous devons en faire, suivre cette marche rationnelle, en commençant par ceux des particuliers.

1. SÉPULTURES PARTICULIÈRES.

« La chapelle des Jésuites comprenait dix chapelles; les trois plus près de l'entrée de l'église, et de chaque côté, s'ouvraient par une dalle et on y descendait par une échelle; les deux qui se trouvaient dans les bras de la croix avaient leur entrée par le caveau principal; enfin, par derrière le maître-autel se trouvaient deux escaliers aujourd'hui condamnés, qui descendaient aux deux caveaux des chapelles latérales.

(1) Liste extraite *sur* la *Notice historique sur la Paroisse royale Saint-Paul-Saint-Louis*, par M. de HANSY, ainsi que d'une Monographie des charniers de Saint-Paul, par M. l'abbé V. DUFOUR. — Nous n'avons fait qu'annoter cette liste.

A droite, en entrant :

Première chapelle dite des FONTS BAPTISMAUX.

Caveau vide.

Les Génovéfains avaient mis dans la chapelle les monuments des BIRAGUE, enlevés seulement en 1835 des Petits-Augustins et maintenant au Louvre. Si les cercueils y ont été inhumés, ils ont disparu depuis la grande révolution.

Deuxième chapelle dite de SAINT-PAUL.

Caveau vide.

Troisième chapelle sans vocable.

Sépulture des LA TOUR D'AUVERGNE, dits de BOUILLON; on y a trouvé :

1° Le cercueil de Louis de la Tour d'Auvergne, 20 janvier 1753.

2° Le cercueil de Henri de la Tour d'Auvergne, 7 mars 1753.

3° Un petit cercueil en plomb.

4° Un petit baril en plomb.

5° Un cœur en plomb et dessus: *Cardinal Du perron.*

6° Un cœur en plomb, avec cette inscription :

Ci est le cœur de feu messire Jacques DUPERRON (1), évêque d'Evreux, décédé le 14e jour de février 1649.

7° Un cercueil en plomb, sans inscription.

8° Un cercueil en plomb, celui d'Elisabeth de la Tour d'Auvergne, 21 septembre 1725 (2).

(1) Neveu du précédent ; ils portaient le même prénom.

(2) Voir *Pièce justificative, V bis,* des renseignements plus complets sur la chapelle des La Tour d'Auvergne de Bouillon.

A gauche en entrant :

Première chapelle dite de la SAINTE-FAMILLE.

Sépulture des D'ORGEMONT ; contient sept cercueils en plomb de différents membres de cette illustre famille (1).

Deuxième chapelle dite de SAINT-LOUIS.

Sépulture des CHAMPRONT (2).

Le caveau renferme douze cercueils en plomb, un seul avec le nom de Michel de Champront, conseiller du roy, 19 mars 1647.

Troisième chapelle, sans vocable.

Sépulture des SURAMOND (de Paris).

Ce caveau renferme quatre cercueils en plomb, ceux de :

Marie Chassebras, veuve de Louis de Suramond, 3 septembre 1670 ;

Louis de Suramond, son fils, 24 août 1653 ;

Louis de Suramond, le père, 28 octobre 1647 ;

Magdeleine Le Royer, veuve de Valentin de Chassebras, juillet 1633.

(1) Ces cercueils, ainsi que ceux des Champront, furent apportés par les Génovéfains de l'église de la Culture-Sainte-Catherine. Pierre d'Orgemont, chancelier de France, sous les rois Charles V et Charles VI, mourut le 3 juin 1389, en son hôtel des Tournelles.

(2) Voir TALLEMANT, *Historiette de M. de Champ-Rond.*

La fameuse marquise DU DEFFAND s'appelait de son nom de demoiselle Marie de Vichy de Chamron, « fille de messire Gaspard de Vichy, chevalier, marquis de Chamron, cy-deuant sous-lieutenant des gendarmes écossais, et de deffunte Anne de Brûlart. » — Elle épousa à Saint-Paul, le 2 août 1718, « haut et puissant seigneur, messire Jean-Baptiste du Deffand de La Lande, chevalier, marquis de Chastres, colonel d'un régiment de dragons. »

Les travaux du calorifère ayant nécessité l'ouverture de ce caveau, les cercueils furent transportés dans la chapelle des Fonts, au lendemain de Solférino, où un membre de cette famille, officier de l'armée française, perdit la vie.

Chapelle de la Croisée.

L'entrée des caveaux placés sous ces deux chapelles, appelées, celle de gauche, de Saint-Ignace ou des Condés; celle de droite, de Saint-François-Xavier (1), était par le caveau principal de la nef.

Chapelles latérales du chœur.

Enfin, des deux côtés du chœur se trouvent deux dernières chapelles, sans vocables ; celle de gauche (2), conduisant à la sacristie, servait à la sépulture des Valençay et renfermait, dans cinq cercueils, les corps de :

1º Jean d'Estampes de Valencay (3), marquis d'Estampes, 4 février 1671 ;

(1) Aujourd'hui de la Vierge.

(2) Je suppose toujours que le lecteur est entré par la rue Saint-Antoine, qu'il a devant lui le maître-autel ; à sa gauche la chaire ; à sa droite le banc d'œuvre.

(3) Les membres les plus célèbres de cette famille sont Achille, dit *le cardinal de Valençay*, né à Tours, 1589, mort en 1646 ; — Léonor d'Etampes-Valençay, frère du précédent, évêque de Chartres, archevêque de Reims, député du clergé d'Anjou aux Etats de 1614, bon orateur, mort en 1651. — Jacques, marquis de la Ferté-Imbaut, maréchal de France en 1651, mort en 1668, se distingua au combat du Pont-de-Cé, au siége de Montauban et en Flandre. Il figure à Versailles dans la sixième salle des Maréchaux. — Voir Tallemant.

Plusieurs Valençay furent paroissiens de Saint-Paul. Louise-Elisabeth d'Estampes, veuve de Louis de La Chastre, maréchal de France, demeurait en 1644 rue des Douze-Portes.

2° Philippe de Béthune, comte de Selles, 12 mars 1658;

3° Une enfant mort-née, 13 juin 1665;

4° Marie de Gruel, femme de Jean d'Estampes, 11 mars 1656;

5° Claude-Charlotte, leur fille, 11 octobre 1637.

La chapelle de droite, dite de *Saint-Vincent-de-Paul*, sépulture des LA MEILLERAYE.

Un baril en fonte contenait les entrailles du duc de la Meilleraye (1), décédé au Grand-Arsenal, le 8 février 1664.

Le corps de Georges CADOUDAL y fut placé après son exécution (1804), et y demeura jusqu'en 1814, où il fut transporté en Vendée (2).

II. SÉPULTURES DES JÉSUITES.

Entre la chaire et le banc d'œuvre, une dalle non scellée donne entrée, au moyen d'un escalier en pierre,

(1) Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, cousin-germain de Richelieu. Il habitait à l'Arsenal, comme grand-maître et capitaine général de l'artillerie, charge dans laquelle il avait remplacé Sully, le 21 septembre 1635.

(2) Je crois que le corps de Cadoudal ne fut placé dans cette chapelle qu'en 1814, et pour peu de temps. Voici ce que je lis dans un petit ouvrage très-royaliste, publié en 1816 : « Le 25 juin 1814, neuf heures du matin, les restes du général Georges, qui avaient été conservés par les soins d'un anatomiste, ont été solennellement inhumés dans la chapelle à droite du chœur de l'église paroissiale de Saint-Paul, rue Saint-Antoine.— A midi, on a célébré dans la même église un service funèbre pour les généraux *Georges, Pichegru, Moreau et les onze infortunés* qui ont péri avec le général Georges. Toute l'église était tendue en noir ; les draperies portaient les lettres initiales des noms de Georges, Pichegru, Moreau ; sur un superbe catafalque élevé au milieu de l'église, on voyait le cordon rouge du brave et généreux Georges, ainsi que les attributs des autres généraux. Parmi le nombre considérable d'assistants, tous en habits de deuil, on comptait plus de six cents officiers de tout grade. » — *Paris pendant le cours de la Révolution, avant et après la Restauration*, in-12, par LÉOPOLD, avocat, Paris 1816.

aux grands caveaux qui servaient de sépulture aux religieux de la Compagnie de Jésus.

Le caveau principal, nº 1, occupe la partie de la nef comprise sous le dôme; deux autres caveaux, nºs 2 et 3, s'étendent sous la chapelle de la Vierge, et deux autres, nºs 4 et 5, sous la chapelle de Saint-Ignace. Une ouverture en forme de puits, à gauche de l'escalier, conduit à deux caveaux parallèles qui s'étendent jusqu'au passage Saint-Louis, nºs 6 et 7; dans ce dernier se trouve un escalier sans issue.

Les corps sont en pleine terre, la tête sans doute tournée contre le mur; des plaques de plomb (ou même des ardoises), fixées au mur par un clou, portent au repoussé le nom du religieux et la date de sa mort; le plus souvent ce sont les seules indications qu'elles fournissent.

Grand caveau nº 1.

1 P. Nicolas Lafontaine, 1er janvier 1741.
2 P. Thomas Gouye, 24 mars 1725.
3 P. Louis Saigne, 16 avril 1683.
4 P. Marin, 26 février 1702.
5 P. Meunier, 12 décembre 1682.
6 P. Jean-François Anjalrand, 8 mars 1740.
7 P. Eustache, 1er avril 1716.
8 P. Gaspard Séguiran, 21 novembre 1644 (1).
9 P. François-Xavier de Coëtlogon, 26 janvier 1745 (2).
10 P. Nouët, 21 mai 1680.
11 P. Brossamin, 2 septembre 1702.

(1) Né à Aix en 1568, entra dans la Compagnie en 1584 ; après avoir professé la philosophie, il s'adonna entièrement au ministère de la chaire et fut envoyé par Henri IV prêcher à La Rochelle En 1621, il succéda au P. Arnoux comme confesseur de Louis XIII et fut remplacé lui-même en 1625 par le P. Suffren.

(2) D'une des plus grandes familles de Bretagne.

12 P. François Annat, 14 juin 1670 (1).
13 F. André Gourdan, 3 mars 1740.
14 F. Etienne Gobert, 24 juillet 1751.
15 P. Hazon, 25 janvier 1717.
16 P. Saint-Pierre, 19 juin 1701.
17 P. Jean-Philippeaux, 2 août 1643 (2).
18 P. René-Joseph de Tournemine, 16 mai 1739 (3).
19 P. Claude Crest, 1668.
20 P. Grave, 7 février 1717.
21 P. François N. Pallette, 7 avril 1670.
22 P. Valois, 12 septembre 1700 (4).
23 P. Jean Luisset, 10 décembre 1670.
24 P. Jean Cornet, 9 mars 1645.
25 P. Guillaume Duménil, 17 février 1650.
26 P. Guillaume Lebrun, 7 mai 1758.
27 P. Desdéserts, 7 juin 1685.
28 F. Jean-Baptiste Chevalier, 26 mai 1754.
29 P. Vigier, 15 décembre 1647.
30 F. Lenain, 6 avril 1718.
31 P. Vertemont, 26 juillet 1686.
32 P. Gabriel Ormangey, 15 mai 1750.
33 P. Sébastien Marchand, 22 juillet 1646.
34 F. Guillaume Drogue, 12 mars 1745.
35 F. Ferry, 12 juin 1701.
36 P. Jean Radomynski, 18 janvier 1756.
37 P. Nicolas Lombard, 5 mars 1646.
38 P. François Tacon, 13 mars 1663 (5).

(1) Confesseur de Louis XIV. Ce prince disait : « Je n'ai jamais su si le P. Annat avait des parents. »

(2) Né le 17 février 1577, recteur du collége de Rouen.

(3) Voir page 94.

(4) Louis le Valois, né à Melun le 16 décembre 1639, professa dix ans la philosophie à Caen ; fut confesseur du duc de Bourgogne et associé aux soins que Fénelon et le duc de Beauvilliers donnaient à l'éducation de ce prince. Il était supérieur de la Maison professe quand il mourut.

(5) François Tacon, du diocèse de Tulle, mort âgé de 94 ans ; — porta à Louis XIII le désaveu du livre de Santarelli.

39 F. Louis Mégard, 21 octobre 1745.
40 P. Claude-Nicolas Delamorlière, chanoine de Sainte-Geneviève, 30 mars 1774 (1).
41 F. Claude-François Moineau, 10 avril 1735.
42 P. B. de Montreuil, 15 janvier 1646.
43 P. Anne-Joseph Delaneuville, 4 avril 1750.
44 P. Jobert, 30 octobre 1719.
45 F. Pierre Baynon, 23 janvier 1756.
46 P. Jean-Charles de Couvigny, 19 novembre 1745.
47 P. Robineau, 21 septembre 1702.
48 F. Louis Vatbled, 12 avril 1735 (2).
49 P. Alexandre Jarry, 2 novembre 1645.
50 P. Hubert du Halde, 6 octobre 1749.
51 P. Guillaume Segaut, 19 décembre 1748.
52 F. Etienne Valarcher, 24 mai 1756.
53 P. Antoine-François Lefèvre, 16 septembre 1737.
54 P. Labbe, 1er avril 1720.
55 P. Jacques Brisson, 14 décembre 1745.
56 F. Etienne Simonin, 11 janvier 1679.
57 P. Jean Chauveau, 20 avril 1735.
58 P. Voisin, 12 novembre 1687.
59 P. Philippe Lallemant, 24 août 1748.
60 P. Charles de Laistre, 20 octobre 1720.
61 P. François Despares, 27 octobre 1756.
62 P. Louis-François Clavier, 23 janvier 1738.
63 P. Benoise, 27 janvier 1688.
64 P. Edmond Rivière, 5 mai 1746.
65 P. Magnan, 10 décembre 1705.
66 F. Louis Caillé, 22 mars 1749.
67 P. Jacques Audry, 10 décembre 1650.
68 P. Claude Bertrand de Lynières, 31 mai 1746 (3).

(1) Religieux venant du prieuré de Sainte-Catherine.

(2) Né en Picardie le 3 mai 1663, compagnon pendant quarante-cinq ans de trois confesseurs de nos rois, les P. de la Chaise, Letellier et de Lynières.

(3) Confesseur de Louis XV.

69 F. Nicolas Lemaistre, 22 mars 1739.
70 M. l'évêque d'Avranches (Daniel Huet), 26 janvier 1721 (1).
71 P. Bullioud, 10 mai 1651.
72 P. Joseph-Stanislas Allec, 28 mai 1748.
73 P. Giroust, 19 octobre 1689.
74 P. Alexandre Roger, 17 février 1757.
75 P. Étienne Charlet, 26 octobre 1652.
76 P. Ménestrier, 10 janvier 1705 (2).
77 P. Bertrand Rivale, 27 novembre 1746.
78 P. Nicolas Caussin, 15 juillet 1651 (3).
79 P. Charles-Nicolas Frémont, 5 avril 1739.
80 F. Nicolas Bissaut, 6 février 1652.
81 P. Pierre-Joseph Arthuy, 9 octobre 1723.
82 P. Claude de Lingendes, 12 avril 1660 (4).
83 P. Jacques Lambert, 24 mai 1670.
84 P. Jean Delabarre, 10 janvier 1680.
85 P. Duhamel, 21 octobre 1680.
86 P. Bernard Gauvet, 14 décembre 1746.
87 P. Nicolas Saraba, 17 avril 1739.
88 F. Adrien Lapostolle, 16 février 1723.
89 P. François Lefèvre, 14 mai 1757.
90 F. Letanneur, 1er septembre 1723.
91 P. Pierre de Govil, 23 janvier 1758.
92 F. Antoine Lemore, 27 février 1741.
93 F. François Fournier, 3 mars 1651.

(1) Voir page 93.

(2) Claude-François Ménestrier, né à Lyon en 1631. C'est l'auteur de la *Nouvelle Méthode raisonnée du Blason*, Lyon 1754, in-12, et 1770, in-8o, qui fait encore autorité en cette matière.

(3) Né à Troyes en 1580. Confesseur de Louis XIII, exilé par Richelieu à Quimper en 1637.

(4) Bon prédicateur, né à Moulins en 1591. Ne pas le confondre avec son cousin et contemporain Jean de Lingendes (1595-1665), prédicateur célèbre, évêque de Mâcon, député à l'Assemblée générale du clergé en 1665. C'est Jean de Lingendes qui a fourni à Fléchier le modèle de l'Oraison funèbre de Turenne. Un autre Jean de Lingendes, frère du jésuite, a laissé de charmantes poésies dont M. Avisard prépare la réimpression.

94 P. Joseph-Isaac Berruyer, 18 février 1758 (1).
95 P. Michel Rabardeau, 24 janvier 1649.
96 P. François-de-Paul Bretonneau, 22 mai 1741.
97 P. A. Charpentier, ... 1684.
98 P. Michel Favereau, 16 août 1648.
99 P. Charles Paulin, 12 avril 1653 (2).

Caveau n° 2.

100 P. Fontaine, 6 avril 1692.
101 P. Lefort, 24 décembre 1713.
102 P. Louis Roy, 19 avril 1671.
103 P. Etienne Chamillard, 1er juillet 1730.
104 P. Dubois, 21 décembre 1690.
105 P. Jacques Bordier, 17 août 1672.
106 P. Gonnelieu, 28 février 1715 (3).
107 F. Brunet, 25 avril 1691.
108 P. Jean-Baptiste du Halde, 18 août 1743 (4).
109 P. L. Pise Joseph de Blainville, 12 février 1752.
110 P. Lefort, 14 décembre 1713.
111 P. Henri Ingré, 12 octobre 1672.
112 P. du Trévou, 1er juillet 1729.
113 P. Mouret, 6 avril 1691.
114 P. Quentin, 28 novembre 1712.
115 P. Pierre Forgerays, 14 octobre 1743.
116 P. Jean Bagot, 23 avril 1644.
117 F. Clément Jalladon, 25 juillet 1752.
118 P. Charles-Henri Forget, 3 avril 1729.

(1) Né à Rouen en 1681, auteur d'une *Histoire du Peuple de Dieu* condamnée par plusieurs évêques, par la Sorbonne et par les papes Benoit XIV et Clément XIII.

(2) Né à Orléans, confesseur de Louis XIV.

(3) Né à Soissons en 1640, prédicateur distingué.

(4) Né à Paris 1674. Secrétaire du P. Letellier ; a donné les volumes IX à XXVI des *Lettres édifiantes*. On a aussi de lui : *Description géographique et historique de la Chine*.

119 P. de Goulaine, 31 mars 1691 (1).
120 P. Crasset, 4 janvier 1692 (2).
121 P. Sylvain Perusseault, 30 avril 1753 (3).
122 P. Claude Hardi, 20 février 1661.
123 P. Charles de Monthiers, 8 janvier 1729.
124 P. Charles-Joseph Tainturier, 4 novembre 1753.
125 P. Montescot, 30 janvier 1710.
126 P. André Castillon, 25 mai 1671.
127 P. Gabriel Daniel, 23 juin 1728 (4).
128 F. Suhard, 12 novembre 1666.
129 P. Charles Kennet, 26 avril 1728.
130 P. Damonville, 27 septembre 1709.
131 P. Jean-Baptiste Ragon, 11 décembre 1670.
132 P. Jourdan, 7 février 1692.
133 P. de Brillac, 11 juillet 1709.

Caveau n° 3.

134 P. de la Chaise, 20 janvier 1709 (5).
135 P. Georges Savalette, 7 août 1733.
136 F. Morice Watien, 4 août 1762 (6).
137 P. Dozanne, 19 janvier 1709.

(1) D'une des plus grandes familles de Bretagne.

(2) Né à Dieppe le 3 janvier 1618. Il fut pendant vingt-trois ans directeur de la *Congrégation des Messieurs* établie dans la Maison professe. On a de lui : *Des congrégations de Notre-Dame érigées dans les maisons des Jésuites*. Paris, 1694, in-12. Ce petit volume est à peu près introuvable. Je l'ai cherché vainement à la Bibliothèque nationale et à celle de l'Arsenal, où il existe certainement, mais enfoui avec d'autres pièces dans un *Recueil*.

(3) Confesseur de Louis XV.

(4) Bibliothécaire de la Maison professe ; auteur d'une *Histoire de France* où il s'est servi des sources avec intelligence, et d'une *Histoire de la Milice française*. Voir Augustin THIERRY, *Lettre IV*e sur l'histoire de France.

(5) Voir page 86

(6) Le dernier jésuite enterré dans les caveaux, dix jours avant l'expulsion des Pères de la Maison professe.

138 P. Longueval, 14 janvier 1735.
139 P. Pierre Chamillard, 3 avril 1733.
140 P. Héraut, 15 janvier 1709.
141 P. Proust, 3 novembre 1694.
142 P. Nicolas Châtillon, 20 mars 1759.
143 P. Dinville, 10 septembre 1708.
144 P. Borinet, 27 avril 1695.
145 P. Charles Riglet, 7 mars 1733.
146 P. Le Gobien, 6 mars 1708 (1).
147 P. Louis Raffard, 28 août 1759.
148 P. Delamèche, 30 octobre 1706.
149 F. Jean-Louis Ancelin, 13 novembre 1760.
150 P. Dutertre, 9 avril 1697.
151 P. Aymeret, 14 juin 1706.
152 P. P.-T. Pallu, 7 juin 1697.
153 P. J.-B. Duvaurouy, 24 janvier 1739.
154 P. Charles Amiot, 21 mai 1762 (2).
155 F. Pierre Pailloux, 12 mai 1731.
156 P. Verjus, 16 mai 1706.

Caveau n° 4.

157 P. Delaroche, 26 octobre 1699.
158 F. Gérard Collet, 22 mai 1742.
159 F. F. Grosbois, 29 juillet 1678.
160 P. Jacques de la Baune, 21 octobre 1725.
161 P. Martin Pallu, 21 mai 1742.
162 P. Louis Orry, 19 juillet 1726.
163 P. Jean-Baptiste Geoffroy, 30 octobre 1675.
164 P. Pierre des Champes, 9 septembre 1726.
165 P. de la Bourdonnaye, 27 avril 1699.
166 P. Jean-Baptiste de Belingan, 9 mars 1743.

(1) Charles Le Gobien, né à Saint-Malo, en 1653, procureur des missions de la Chine, a publié un grand nombre d'ouvrages sur la Chine et les huit premiers volumes des *Lettres édifiantes*.

(2) Figure encore dans le Catalogue que nous donnons plus loin, exeunte anno 1761.

167 P. Chennevelie, 5 septembre 1699.
168 F. Jacques Potel, 18 mai 1727.
169 P. Pierre Brumoy, 16 avril 1743 (1).
170 P. Bourdaloue, 13 mai 1704 (2).
171 P. Louis-François de la Marguerie, 6 février 1742.
172 F. Leclerc, 17 mai 1704.
173 P. Honoré Gaillard, 11 juin 1727 (3).

Caveau n° 5.

174 P. Sacadinot, 22 décembre 1663.

Les autres n'ont pas d'inscriptions; dans le caveau sont vingt-trois cercueils en plomb, la plupart déchirés; cinq portent les épitaphes de :

175 ° M. Perrault, baron de Milly, 19 avril 1681 (4).

(1) Né à Rouen en 1688, auteur du *Théâtre des Grecs*, ouvrage plusieurs fois réimprimé. La meilleure édition a été donnée par M. Raoul-Rochette, Paris 1820-1825, 16 volumes, in-8o.

(2) Voir page 91.

(3) Supérieur de la Maison professe ; mort âgé de 86 ans. Voir page 99.

(4) Jean Perrault, président à la cour des comptes, secrétaire des commandements de la maison de Condé (voir page 74), fit ériger la terre d'Angerville en baronnie, en 1640. Il y recevait souvent le Grand Condé qui y était en septembre 1651, « à l'un des moments les plus perplexes de sa vie, où il pouvait dépendre d'un rien qu'il fût pour ou contre le roi. Ce rien fut une lettre prise pour une autre. Le prince était parti de Chantilly très-mécontent et non moins menacé. La cour pouvait le ressaisir encore par d'autres moyens que ceux de la rigueur, et lui-même y comptait presque. Avant de se lancer jusqu'à son gouvernement de Guyenne, il fit halte à mi-chemin sur terrain neutre au manoir de Jean Perraut, et il attendit, mais pas longtemps : il n'avait accordé que vingt-quatre heures à sa patience. Si, ce temps écoulé, un courrier n'était pas arrivé avec de bonnes paroles, il partait, et c'était la guerre. Or le courrier n'arriva pas, ou du moins arriva trop tard. Il avait mal lu le nom d'*Augerville*, et il s'en était allé à vingt lieues de là, à *Angerville*, en Beauce. Pour réparer sa méprise, il courut tout un jour à franc étrier ; quand il entra

176 2° Marie-Marguerite de Lorraine d'Elbeuf, 7 août 1679.

177 3° Catherine-Henriette, légitimée de France, duchesse d'Elbeuf, 20 juin 1663 (1).

178 4° François Gascoin, gentilhomme de la chambre du roy, 15 février 1604.

179 5° Jeanne Jappin, veuve de François Chaillou, 20 mars 1703.

Caveau n° 6.

180 Damoiselle Guillouet, 9 avril 1647.

181 P. Ignace Armand, 8 décembre 1638 (2).

182 P. Etienne-Honoré Desconseils, 30 septembre 1741.

183 F. Thomas Étienne, 24 mai 1740.

Caveau n° 7.

184 P. Lemoine, 23 août 1671 (3).

185 M. Roy, 8 novembre 1653.

au galop dans la cour d'Augerville, Condé et les siens étaient déjà à cheval. Il lut la lettre en silence et cria : En avant ! En route, il ajouta que si elle fut venue plus tôt elle l'aurait sans doute arrêté, mais que puisqu'il était en selle, il n'avait pas cru devoir en descendre pour des espérances qui n'avaient rien de sûr. » — Ed. Fournier.

(1) Fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrée, mariée à Charles de Lorraine, deuxième duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie, mort en 1657.

(2) Le premier Père enterré dans les caveaux. Né à Gap en 1579; entre dans la Compagnie en 1596, professe la théologie ; recteur des colléges de Tournon et de Paris, supérieur de la Maison professe, provincial de France, visiteur.

(3) Auteur du *Saint-Louis*, poëme épique en 18 chants, « trop fou, dit Boileau, pour que j'en dise du bien, trop poëte pour que j'en dise du mal. » Il a fait aussi divers ouvrages théologiques, vivement attaqués par Pascal : *Les Peintures morales*, en prose et en vers ; *La Dévotion aisée*. Voir la onzième des *Lettres provinciales*.

III. INSCRIPTIONS TUMULAIRES DE LA NEF (1).

Antoine *Sermenté*, chanoine régulier, 9 octobre 1787.
Laurent *de Gironde*, chanoine régulier, 5 novembre 1786.
Claude-Nicolas *Delamortière*, chanoine régulier, 30 mars 1774 (2).
Jean *François*, chanoine régulier, 8 mai 1776.
Jean-Jacques *Chenard*, chanoine régulier, 11 septembre 1788.

Sur une dalle du chœur on lit l'épitaphe suivante : (3)

Hic condita sunt viscera reverendissimi
in Chrito (*sic*) Patris
Caroli *Faure*,
sanctæ Genovefæ parisiensis abbatis,
canonicorum regularium congregationis gallicanæ primi
Præpositi generalis, qui dum vixit, filios suos intra
viscera condidit. Obiit die 4 novembris, anno salutis
1644,
Ætatis 50, professionis 30.

(1) Elles se rapportent toutes aux chanoines de Sainte-Catherine venus à la Maison professe en 1767.

(2) On n'a retrouvé dans les caveaux que la sépulture de ce chanoine.

Voir caveau 1, no 40. Peut-être parce qu'une déclaration royale donnée à Versailles le 10 mars 1777 défendit les inhumations dans les églises.

(3) Cette dalle provient du prieuré de la Culture-Sainte-Catherine. Le Père Charles Faure, abbé de Sainte-Geneviève, et premier supérieur général des *Chanoines réguliers de la congrégation de France*, naquit à Luciennes, en 1594. Il réforma l'abbaye de Sainte-Geneviève, celle de Saint-Vincent de Senlis et plus de cinquante autres, parmi lesquelles la Culture-Sainte-Catherine. En 1629, il passa un contrat avec le prieur et les religieux de Sainte-Catherine et prit possession de leur maison accompagné de six de ses religieux.

PIÈCE JUSTIFICATIVE V (bis).

(Page 76.)

Chapelle de la Tour-d'Auvergne de Bouillon (1).

« Dans les encoignures qui sont aux côtés de l'autel, sont des urnes de marbre blanc d'un assez vilain profil.

« Celle qui est du côté de l'Épître, renferme les cœurs de la mère et du fils, c'est-à-dire de *Marie-Anne de Mancini* (2), duchesse *de Bouillon* et de *Louis de la Tour-d'Auvergne*, prince de *Turenne*, grand chambellan de France en survivance, mort le 5 août 1692 des blessures qu'il avait reçues le 3 du même mois à la bataille de Steinkerque. L'inscription

(1) Extrait de *Piganiol de la Force.*

(2) La cinquième des nièces de Mazarin, née à Rome en 1649 ; mariée au Louvre, le 20 avril 1662, à Godefroy-Maurice de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon. Louis XIV, Anne d'Autriche, Marie-Thérèse, Philippe d'Orléans, signèrent l'acte de mariage. La duchesse de Bouillon fut la protectrice de La Fontaine et malheureusement aussi de Pradon. Appelée devant la Chambre ardente en 1680, elle répondit à La Reynie qui lui demandait si elle avait vu le diable : « Je le vois dans ce moment, il est fort laid et déguisé en conseiller d'État. » Elle quitta alors la France, visita l'Angleterre, l'Italie et ne revint à la cour qu'en 1690. Le 14 juillet 1714, la princesse des Ursins écrivait de Madrid au maréchal de Tessé : « Je ne suis point « étonnée, Monsieur, que madame la duchesse de Bouillon soit « morte d'apoplexie. Je ne laisse point de plaindre son sort ; mais « je la suis que la plupart des gens qui font des excès ne craignent « pas de périr comme elle. Cela me confirme dans mon opinion qu'il « vaut mieux ne manger qu'un œuf à son souper que de faire d'aussy « terribles repas et d'aussy longues veilles que l'on fait en France. « Nous sommes plus modérés en cette cour. »

qu'on lit sur cette urne fera connaître le mérite du fils et la tendresse que sa mère avait pour lui :

STA VIATOR
et ingemisce
ad æternum materni amoris
monumentum.
MARIA ANNA DE MANCINI.
Ducissa DE BOUILLON
ingenii prœstantia, animi dotibus
Sœculi sui decus,
corde suo jungi
et eadem urna recondi jussit
Cor amantissimi filii
quem flere tum desiit
quum desiit ipsa vivere
ann. MDCCXIV, œtatis LXIV.

Fuit ille serenissimus princeps
LUDOVICUS A TURRE ARVERNIÆ (1)
magnus Franciæ Camerarius designatus
MAGNI TURENNII
ex fratris filio pronepos
(sineret Deus)
ALTER TURENNIUS.
Multis jam et in Hungaria et in Grœcia
præliis inclitus
ad supremam exercitus prœfecturam
a Venetis invitatus
Regis et patriæ memor
dum mavult apud suos obsequi
quam apud exteros imperare
Stenkerkæo prœlio
immatura morte occubuit
anno M. DC. LXXXXII, ætatis XXIX.

(1) Louis de la Tour-d'Auvergne, fils de Marie-Anne Mancini et de Godefroy Maurice, naquit en 1663 et périt à la bataille de Stein-

« Sur l'urne qui est de l'autre côté de l'autel et qui fait symétrie avec celle dont je viens de rapporter l'inscription, on lit :

Serenissimis principibus
Godefr. Fridc.
Mauritio, Emmanueli-Theodosio
à Turre Arvenorum,
Dei gratia Ducibus Boullonii,
magnis Franciæ Cambellanis,
hoc pietatis et observantiæ
perenne monumentum
Avo et parenti
Caro-Godef. Duc Boullionius
omnium titulorum hæres
poni curavit
anno salutis M. DCCXXXI.

« Au milieu de cette même chapelle, est une pierre carrée sur laquelle est cette épitaphe :

Cy gist
ÉLISABETH DE LA TOUR D'AUVERGNE, (1)
princesse de Bouillon,
décédée le 21 septembre de l'an 1725,
âgée de cinquante-neuf ans.

kerque, le 3 août 1692. Il n'avait que vingt-neuf ans. Ses grâces et son esprit, dit Voltaire, l'avaient rendu cher à la ville, à la cour et à l'armée. Un an avant sa mort il avait épousé, le lundi 16 février 1691, à Saint-Eustache, Anne-Geneviève de Lévy de Ventadour.

Anne-Geneviève ne resta pas longtemps veuve ; elle épousa, 14 février 1694, Hercule Mériadec de Rohan.

(1) Dans le caveau est son cercueil en plomb. Voir page 317.

PIÈCE JUSTIFICATIVE VI.

(Pages 63 et 151.)

Inscriptions des cloches et de l'horloge.

Inscription de la cloche.

« J'ai été refondue du temps de Messire *Balthazar* « Gobelain, conseiller du roi en ses conseils d'État « et privés ; noble homme *Camille de* Rameru, comm^{re} « du roi et secrétaire de ses finances. Honnête per- « sonne *Dominique* Lardières, Me *Apre-Jacques* Héris- « son, fondeur ordinaire du roi, marguillier, l'an 1603. « Me *A*. Lemoyne m'a fait. »

Inscription de l'horloge.

« Messire *Pierre* Hérouard, aussi conseiller et « mtre d'hostel ordinaire de Sa Majesté, M. *Pierre* « Viard et *Adrian* Brussin, marguilliers. Cest horloge « a esté faict de neuf, année 1627. »

Exécutée en 1627 par *Joseph* Lory ; réparée, 1730, par *Louis* Lory ; replacée, 1809, par Lory, horloger, petit-fils de ce dernier.

Dans les combles en châtaignier, sur une poutre, on lit la date :

1634.

PIÈCE JUSTIFICATIVE VII.

(Page 76.)

Inscription pour le duc du Maine.

« Dans un pilier qui est auprès de la balustrade de
« la chapelle des Condés, est le cœur de Monseigneur
« le duc du Maine, comme il paraît par une table de
« marbre noir, sur laquelle on lit :

ICI
Est le cœur de très-haut,
très-puissant et très excellent prince
Louis-Auguste de Bourbon,
DUC DU MAINE,
Prince légitimé de France,
Par la grâce de Dieu
Prince souverain de Dombes,
Pair de France,
Duc d'Aumale, comte d'Eu,
Commandeur des ordres du roi,
Lieutenant-général de ses armées,
Colonel-général des Suisses et Grisons,
Gouverneur et lieutenant-général
Pour Sa Majesté,
Dans ses provinces du haut et bas
Languedoc,
Grand maître et capitaine-général
De l'artillerie de France,
Décédé en son château de Sceaux
Le 14 may de l'année 1736,
Agé de 66 ans.
Priez Dieu pour lui.

Piganiol de la Force, tome ive.

PIÈCE JUSTIFICATIVE VIII.

(Page 81.)

Extrait du journal Les PETITES AFFICHES.

1762 & 1763.

6 décembre 1762. — Vente de meubles et d'effets, scavoir : lits, tapisseries, tapis de pied, robes et coupons de drap, rideaux de toile de coton, aujourd'hui, 6 décembre de relevée, et jours suivants, rue Saint-Antoine, à la Maison professe. On vendra dans chaque vacation de la thériaque par boëtes de 4 et de 8 onces.

Vente d'ornements d'église et de chapelle, scavoir chappes, chasubles, devants d'autel brodés d'or et d'argent, de drap d'or, de velours galonné d'or et autres, dont un relevé en bosse d'or, garni de perles fines, quantité d'aubes, partie garnies de dentelles, linge d'autel et autres, dans le cours de janvier au même endroit.

17 janvier 1763.

Vente d'effets curieux, scavoir : quantité de tableaux dont plusieurs originaux du *Guide*, de *Baugin*, de *Carle-Maratte*, de *Passignano*, de *Lucas de Leyde*, de *Jouvenet*, et autres grands maîtres italiens, flamands et français ; plusieurs beaux christs d'yvoire, 14 tableaux en yvoire, sous verre, sujets de l'ancien et nouveau testament, faits par d'habiles artistes ; grande quantité d'estampes, cartes de géographie et plans, tant de la

France que de la Chine, et grands globes terrestres de 8 à 9 pieds de tour, sur leurs pieds. Aujourd'hui, 17 janvier de relevée, et jours suivants, rue Saint-Antoine, en la Maison professe, on vendra dans chaque vacation, de la thériaque par boëtes de demi-livres et de 4 onces.

20 janvier 1763.

Vente d'effets indiqués dans la dernière feuille, scavoir : 14 tableaux d'yvoire en bas-relief, sujets de l'ancien et nouveau testament, comme la passion de Notre Seigneur, le Jugement de Salomon, et le Massacre des Innocents ; globes célestes et terrestres et 150 petits tableaux, sur vélin, à trois crayons (1), représentant les rois, reines, princes et princesses et autres personnes illustres, tant de France que de pays étrangers. Demain, 21 janvier, de relevée, rue Saint-Antoine, en la Maison professe.

27 janvier 1763.

Vente de dessins et recueils d'estampes choisies, entre autres *Les Conquêtes de Louis XIV*, avec la préface et la table ; les *Grandes Batailles d'Alexandre*, d'après Le Brun, par Audran, etc. Demain, 28 janvier, de relevée, et jours suivants, rue Saint-Antoine, en la Maison professe. On vendra dans peu les ornements.

(1) Ces 150 petits tableaux, sur vélin, à trois crayons, étaient peut-être du célèbre Daniel du Moustier (1574-1646). Les Jésuites avaient fait acheter son cabinet parce qu'il avait beaucoup de livres contre eux.

Voir Tallemant.

31 janvier 1763.

Vente de quantité d'ornements d'église et de chapelle comme chappes, chasubles et devant d'autel de toute beauté, en étoffe d'or et d'argent, velours et étoffes brochées avec de grands galons d'or fin ; devants d'autel et chasubles d'étoffe relevée en bosses d'or et garnie de perles fines; quantité d'aubes et linges d'autel en partie garnis de dentelles ; chandeliers de cuivre argenté et autres ; lustres de cuivre, etc., avec petit buffet d'orgue ; bloc de marbre qui est dans la cour ; globes terrestres ; tableaux originaux de *Baugin*, surnommé le *Petit Guide*, de *Persan*, de *Champagne* et autres grands maîtres. Demain, 1er février, de relevée, pour les tableaux ; jeudi, 3, de relevée, et jours suivants, pour les ornements, et lundi, 7, de relevée, pour l'ornement garni de perles et le buffet d'orgues, rue Saint-Antoine, en la Maison professe.

7 février 1763.

Vente d'effets, scavoir : ornements d'église, tous les jours de relevée ; ornement garni de perles fines, petit buffet d'orgues et beau tapis de 17 pieds de long sur 10 de large, aujourd'hui, 7 février. Beaux chandeliers argentés ; bloc de marbre ; globes terrestres, demain, 8, rue Saint-Antoine, en la Maison professe. On entremêlera dans chaque vacation du linge d'autel et de la thériaque par boëtes de 4 et de 8 onces.

PIÈCE JUSTIFICATIVE IX.

(Page 86.)

Lettre du P. Cotton à Louis XIII.

1623

« ..... Les ennemis de l'Église et du roi voulurent « faire accroire au feu roi, le grand Henri, votre père, « que notre compagnie était si riche qu'elle regorgeait « de bénéfices, à raison de quoi je fus contraint de « porter un dénombrement de tous nos biens à M. de « Bellièvre, lors chancelier, à M. de Sully, surinten- « dant-général des finances, et à MM. les secrétaires « d'État, faisant voir, ce que j'offre de faire encore « pour le présent, que nous n'avons pas deux cents « livres pour homme, y comprenant vivre, vestir, « librairie, sacristie, bastiment, procez, viatique, et « toute autre dépense tant commune que particulière; « et nommerions plusieurs ecclésiastiques de France, « dont le moindre, lui seul, a plus de bénéfices que « nous tous ensemble, et ce fait fut vérifié, et nous « sommes prêts d'en faire encore la preuve, si Votre « Majesté le désire. »

Lettre autographe du P. Cotton, *Archives du Gesu.*

PIÈCE JUSTIFICATIVE X.

(Page 107.)

Lettre de Voltaire au P. de La Tour, supérieur de Louis-le-Grand.

A Paris, le 7 février 1746.

Mon révérend Père,

..... A l'égard du libelle de Hollande qui me reproche d'être attaché aux Jésuites, je lui dirai, *vous dites la vérité*. J'ai été élevé pendant sept ans (1) chez des hommes qui se donnent des peines gratuites et infatigables à former l'esprit et les mœurs de la jeunesse. Depuis quand veut-on que l'on soit sans reconnaissance pour ses maîtres ? Quoi ! il sera dans la nature de l'homme de revoir avec plaisir une maison où l'on est né, un village où l'on a été nourri par une femme mercenaire, et il ne serait pas dans notre cœur d'aimer ceux qui ont pris un soin généreux de nos premières années? Si des Jésuites ont un procès au Malabar avec un capucin, pour des choses dont je n'ai point connaissance, que m'importe? est-ce une raison pour moi d'être ingrat envers ceux qui m'ont inspiré le goût des belles-lettres et des sentiments qui feront, jusqu'au tombeau, la consolation de ma vie? Rien n'effacera dans mon cœur la mémoire du P. Porée, qui est également chère à tous ceux qui ont étudié sous lui. Jamais homme ne rendit l'étude et la vertu plus aimables. Les heures de ses leçons étaient pour

(1) Au collége de Clermont, de 1704 à 1711.

nous des heures délicieuses ; et j'aurais voulu qu'il eût été établi dans Paris, comme dans Athènes, qu'on pût assister à tout âge à de telles leçons ; je serais revenu souvent les entendre. J'ai eu le bonheur d'être formé par plus d'un jésuite du caractère du P. Porée et je sais qu'il a des successeurs dignes de lui. Enfin, pendant les sept années que j'ai vécu dans leur maison, qu'ai-je vu chez eux? la vie la plus laborieuse, la plus frugale, la plus réglée ; toutes leurs heures partagées entre les soins qu'ils nous donnaient et les exercices de leur profession austère. J'en atteste des milliers d'hommes élevés par eux comme moi ; il n'y en aura pas un seul qui puisse me démentir. C'est sur quoi je ne cesse de m'étonner qu'on puisse les accuser d'enseigner une morale corruptrice. Ils ont eu, comme tous les autres religieux, dans des temps de ténèbres, des casuistes qui ont traité le pour et le contre des questions aujourd'hui éclaircies ou mises en oubli. Mais, de bonne foi, est-ce par la satire ingénieuse des *Lettres provinciales* qu'on doit juger de leur morale ? c'est assurément par le père Bourdaloue, par le père Cheminais, par leurs autres prédicateurs, par leurs missionnaires. »

PIÈCE JUSTIFICATIVE XI.

(Page 114.)

Sentence rendue contre les Jésuites.

« Sentence rendue par M. le lieutenant-général de « police qui déclare valable la saisie en contravention « faite à la requête des maîtres et gardes apothi- « caires de Paris, sur les révérends pères Jésuites de « la Maison professe de la rue Saint-Antoine à Paris, « de trois boëtes de thériaque et trois de confection « d'hyacinthe ; leur fait défense et à toute commu- « nauté séculière et régulière, de vendre, débiter et « faire vendre aucune marchandise d'apothicairerie ; « les condamne en cent livres d'amende et mille livres « de dommages et intérêts envers le corps des apo- « thicaires et épiciers droguistes, et en tous les dé- « pens. Du mardi, 2 septembre 1760.

Barbier, *Journal du Règne de Louis XV*, septembre 1760. On a crié dans les rues avec affectation et à la satisfaction du public, une sentence du lieutenant général de police du 2 septembre qui déclare valables les saisies faites chez les Jésuites de trois boëtes, etc.

PIÈCE JUSTIFICATIVE XII.

(Page 125.)

Catalogus
Personarum et officiorum
Provinciæ
Franciæ
Societatis Jesu.
Exeunte anno 1761.

Domus professa.

R. P. Steph. de la Croix, Prov. a 13 dec. 1760.
R. P. Petr. Claud. Frey, Præp. a 27 oct. 1759.
P. Thomas Guérin.
P. Œgid. Franc. de Beauvais.
P. Alexand. Crookshanks, proc. Miss. Scot. et Angl.
P. Anton. de Montigny, proc. prov.
P. Bernard Routh, conf. in temp.
P. Carol. Amyot.
P. Carol. de Neuville.
P. Carol. Joan. B. le Chapellain, conc.
P. Carol. Jos. Perrin.
P. Claud. Herv. de Montaigu, cas. bibl.
P. Dominic. de Sacy.
P. Emm. Corsy, conc.
P. Franc. de Ligny, conc.
P. Franc. Ren. Dailly.
P. Franc. Hav. Duplessis.
P. Guill. Fr. Baucheron.
P. Henr. Griffet.
P. Henr. Lud. de la Grange.
P. Jac. Le Verger.

P. Ignat. Bieganski, conf. Reginæ.
P. Ignat. Trampzynski.
P. Joan. Allard, proc. prov. Lugd.
P. Joan. B. Desmarescaux.
P. Joan. B. Montagne, proc. prov. Camp.
P. Joan. B. Salvat.
P. Joan. B. Froquières.
P. Joan. Mich. Croust, Conf. Serenissimæ Delphinæ.
P. Joan. Pet. Gatin.
P. Jos. Rogalinski.
P. Lud. Alexius Le Houx.
P. Lud. Maria de Lattre.
P. Mich. Fornier.
P. Nic. Roissard.
P. Petr. Franc. Meriel.
P. Petr. Rob. de la Chabrerie.
P. Phil. Franc. Brillon.
P. Phil. Onuphr. Desmarètz, conf. regis.
P. Simon de la Tour.
P. Steph. Lucas Dumas.

Coadjutores temporales.

Albert Apoll. Decrion, sartor.
Barthol. Le Grand, soc. P. de Neuville.
Carol. Dufay.
Florent. Gab. Arnould.
Franc. Porcheron, pistor.
Franc. Renard, prom.
Franc. Xav. Paulin, emptor.
Herv. Belnoir, soc. P. Desmaretz.
Jac. Besnard, ædit.
Joan. B. Latappy.
Joan. B. Lebourg, pharmacop.
Joan. Bouriant, infirmar.
Joan. David, soc. P. Bieganski.
Joan. Jac. Lebrun, soc. proc. nostræ prov.

Joan. Jac. Vitu, soc. proc. miss. orient.
Jos. Bouvier, soc. proc. prov. Lugd.
Lud. Barbier, soc. proc. prov. Tolos.
Maurit. Watier, soc. proc. miss. Americ-Merid.
Nicol. Ghiot, soc. præf. sod. Nob.
Nicol. Jos. Le Gay, cur. præd. miss. Sin. et Ind.
Philip. Hérau, jan.
Stephan. Jouhan, coq.
Stephan. Xav. David, soc. P. Croust.

Sac. 41. FF. 24. soc. 63.

PIÈCE JUSTIFICATIVE XIII.

(Page 145.)

Circonscription de la paroisse Saint-Paul-Saint-Louis.

La cure de Saint-Paul-Saint-Louis est desservie aujourd'hui par un curé, six vicaires, un diacre d'office et des prêtres habitués. Le territoire de la paroisse est de 49 hectares, 35 ares, délimité ainsi qu'il suit :

Rue des Nonnains-d'Hyères,	côté	pair.
Rue de Fourcy,	—	pair.
Rue Saint-Antoine,	—	pair.
Rue Pavée,	—	pair.
Rue Neuve-Sainte-Catherine,	—	impair.
Rue de l'Écharpe,	—	impair.
Place Royale.		
Rue du Pas-de-la-Mule,	—	impair.
Boulevard Beaumarchais,	—	impair.
Boulevard Bourdon,	—	ouest.
Boulevard Morland,	—	nord-est.
Quai des Célestins.		
Quai Saint-Paul.		

Quai des Ormes, jusqu'à l'angle de la rue des Nonnains-d'Hyères, point de départ.

Dans la circonscription actuelle de Saint-Paul-Saint-Louis, il n'existe qu'une maison religieuse, celle des sœurs Gardes-Malades de Troyes. Ces sœurs établies depuis 1850 rue Neuve-Saint-Paul, aujourd'hui rue Charles-Cinq, 12, dépendent de la maison-mère fondée à Troyes.

L'abbé Lebœuf, édition Cocheris.

PIÈCE JUSTIFICATIVE XIV.

(Page 152.)

Noms des quarante-et-un pères Jésuites inscrits au revers d'une des armoires de la sacristie.

1.	Le P.	Rivière.
3.		Judde.
4.		de Blinville.
8.		Fovel.
10.		Cathalan.
14.		Le Camus.
18		Lallemant.
19.		de Longueval.
20.		Neuton.
21.		Cottin.
22.		Clavier.
25		De la Neuville
27.		De Richebernig.
34.		Chamillard.
35.		*Provincial.*
36.		Lefèvre.
38.		Pallu.
40.		Brisson
41.		Compagnon.
43.		Du Halde.
44.		Amyot.
45.	Le P.	de Tournemine.
46.		de Linière.
47.		Riglet.
48.		Cottonet.
51.		Chauveau.
52.		Couvrigny.
53.		Du Halde, le jeune.
54.		Fracourt.
56.		du Voreuil.
57.		de Goville.
58.		de Frémont.
63.		Bretoneaux.
64.		Teinturier.
69		Segaut.
70.		de Sainte-Marie.
71.		Ministre.
72.		Desconseils.
73.		de la Marguerie.
74.		Perusseaux
75.		Berruyer.

On pense que ces numéros étaient ceux des cellules de ces religieux. La liste est inscrite sur deux bandes de papier; la seconde commence au numéro 63. Les pères sont au nombre de quarante-et-un, comme dans le catalogue de 1761.

PIÈCE JUSTIFICATIVE XV.

(Page 152)

Portraits des curés de Saint-Paul et de Saint-Paul-Saint-Louis, placés aujourd'hui dans la sacristie de Saint-Paul-Saint-Louis.

1. Messire *Charles* DUBEC CRÉPIN, docteur en théologie, conseiller au Parlement de Paris, curé de Saint-Paul. . .	1481 à 1501
2. Messire *François* LAVOCAT, chanoine de Notre-Dame de Paris, curé de Saint-Paul, ...	1628—1630
3. Messire *Guillaume* MAZURE, professeur de philosophie, recteur de l'Université de Paris, curé de Saint-Paul en 1630, mort le 11 mars 1632	1630—1632
4. Messire *Nicolas* MAZURE, docteur de Sorbonne et curé de Saint-Paul, le 10 mars	1632—
5. Messire *Antoine* FAYET, conseiller au Parlement de Paris, curé de Saint-Paul, mort le 10 février.	—1634
6. Messire *André* HAMEAU, docteur en Sorbonne, conseiller au Parlement de Paris, curé de Saint-Paul, en.......	1676—
7. Messire *Gilles* LESOURD, docteur en théologie, ancien recteur de l'Université de Paris, curé de Saint-Paul, mort le 2 janvier, ...	—171 .
8. Messire *Guillaume* BOURRET, docteur de la maison et Société de Sorbonne, et curé de Saint-Paul, mort le 2 février, ...	—1721

9. Cleri forma, gregis lumen, pauperum pater, *Nico. Petr.* Gueret, doctor socius Sorbonicus, ecclesiæ Sancti-Pauli pastor, die quinta feb. anni 1721, obiit die 5 decembris anni 1764. Il confessa Damiens avant son exécution. 1721—1764

10. P.-L. Bossu, curé de Saint-Paul jusqu'en 1793. Né à Paris 1744, ... —1793

11. Messire *Joseph* Delaleu, curé de Saint-Paul, né à Paris 1751, curé de... 1802 à 1811

12. Messire *Louis-Joseph* Leriche, né à Paris, le 17 janvier 1755, curé de Saint-Paul, 10 novembre 1811 ; mort 16 janvier 1833, âgé de soixante-dix-huit ans, moins un jour............ 1811—1833

13. Messire *Marie-François* Roy, curé de Saint-Paul-Saint-Louis, le 7 février 1833 ; mort 8 janvier 1839, à 46 ans. 1833–1839

14. M. J.-B. Levé, mort curé de Saint-Gervais,......................... 1839—1848

15. M. *Pierre-Germain* Laurentie, maintenant curé de Saint-Nicolas-des-Champs, ... 1848—1854

16. M. *Augustin* Reboul, curé en exercice depuis...................... 1854

PIÈCE JUSTIFICATIVE XVI.

(Page 154.)

Noms des personnages illustres enterrés à Saint-Paul et dans les églises voisines.

A SAINT-PAUL : l'historien *Nicole* GILLES ; l'évêque d'Avranches, *Robert* CENEAUX ; les favoris de Henri III, *Louis* de MAUGIRON, *Jacques* de LÉVIS, QUELUS, CAUSSADE ; le duc de BIRON, décapité à la Bastille et inhumé dans la nef, en face la chaire ; *Jean* NICOT, l'introducteur du tabac en France ; le sculpteur BIARD ; les deux architectes *François* MANSART et *Jules* HARDOUIN-MANSART ; DESMARETS DE SAINT-SORLIN, l'un des premiers académiciens et l'une des victimes de Boileau ; le savant bibliothécaire *Adrien* BAILLET ; *Silvain* REGIS, philosophe cartésien, et RABELAIS.

AUX CÉLESTINS : *Léon* de LUSIGNAN, roi d'Arménie ; *Jeanne* de BOURGOGNE, duchesse de BEDFORT ; la reine *Jeanne* de BOURBON, femme de Charles V (1) ; *Louis*, duc d'ORLÉANS, assassiné par Jean-sans-Peur ; *Valentine* de MILAN ; le connétable de MONTMORENCY ; l'amiral CHABOT ; le duc de ROHAN-CHABOT ; *Timoléon* de COSSÉ-BRISSAC ; les LONGUEVILLE ; *Arthur* de MONTAUBAN, archevêque de Bordeaux ; les ROCHEFORT ; le financier d'équivoque mémoire *Sébastien* ZAMET, et l'espagnol *Antonio* PEREZ, ministre disgrâcié de Philippe II (2), etc.

(1) Quelques-uns de ces tombeaux ne contenaient qu'une partie du corps. Sur le monument de la reine Jeanne, on lisait : « *præcordia hoc sarcophago condita sunt.* »

(2) Voir l'ouvrage de M. MIGNET : *Antonio Pérez et Philippe II.*

A L'AVE-MARIA : le cœur de don ANTOINE, roi de Portugal, mort à Paris en 1595 ; *Charlotte* de la TRÉMOILLE : *Louis* de HARLAY, mort, à l'âge de 26 ans, de blessures reçues à la bataille de Senef ; *Catherine* de CLERMONT, duchesse de Retz, la femme la plus savante de la cour de Catherine de Médicis (1) ; le premier président *Mathieu* MOLÉ.

A LA VISITATION : *André* FRÉMIOT, archevêque de Bourges, frère de madame de Chantal ; *François* FOUQUET et son fils *Nicolas* FOUQUET, le célèbre surintendant.

AUX MINIMES : le duc de la VIEUVILLE ; le duc d'ANGOULÊME, fils de Charles IX et de Marie Touchet ; *Nicolas* le JAY, garde des sceaux ; *Jean* de LAUNOY, célèbre théologien ; le savant *Abel* de SAINTE-MARTHE, mort en 1606 à 81 ans.

A STE-CATHERINE: le chancelier *Pierre* d'ORGEMONT, mort à l'hôtel des Tournelles en 1389 ; le président de LIGNERIS, qui fit bâtir l'hôtel Carnavalet ; *Valentine* BALBIANO, femme du chancelier *René* de BIRAGUE ; *René* de BIRAGUE, qui entra dans les ordres après la mort de Valentine Balbiano, et mourut cardinal en 1583. Leurs tombeaux, œuvre de Germain Pilon, ont été transportés à Saint-Louis, en 1767, quand les Génovéfains quittèrent Sainte-Catherine ; ils sont maintenant au Louvre, musée de la Renaissance.

(1) Elle répondit, en latin, aux ambassadeurs de Pologne chargés d'annoncer au duc d'Anjou son élection.

PIÈCE JUSTIFICATIVE XVII.

(Page 175.)

Extrait de la loi sur l'organisation de l'instruction publique du 3 brumaire an IV (24 octobre 1795).

La Convention nationale décrète :

TITRE Ier. — *Écoles primaires.*

. . . .

TITRE II. — *Écoles centrales.*

1. Il sera établi une École centrale dans chaque département de la République.

2. L'enseignement y sera divisé en trois sections. Il y aura dans la première section :

1° Un professeur de dessin ;

2° Un professeur d'histoire naturelle ;

3° Un professeur de langues anciennes ;

4° Un professeur de langues vivantes, lorsque les administrations le jugeront convenable et qu'elles auront obtenu à cet égard l'autorisation du Corps législatif.

Il y aura dans la deuxième section :

1° Un professeur d'éléments de mathématiques ;

2° Un professeur de physique et de chimie expérimentales.

Il y aura dans la troisième section :

1° Un professeur de grammaire générale ;

2° Un professeur de belles-lettres ;

3° Un professeur d'histoire;

4° Un professeur de législation.

3. Les élèves ne seront admis aux cours de la première section qu'après l'âge de douze ans;

Aux cours de la seconde, qu'à l'âge de quatorze ans accomplis;

Aux cours de la troisième, qu'à l'âge de seize ans au moins.

4. Il y aura auprès de chaque école centrale une bibliothèque publique, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de chimie et de physique expérimentales.

5. Les professeurs des écoles centrales seront examinés et élus par un jury d'instruction.

Les élections faites par le jury seront soumises à l'approbation de l'administration départementale.

6. Les professeurs des écoles centrales ne pourront être destitués que par un arrêté de la même administration, de l'avis du jury d'instruction, et après avoir été entendus.

L'arrêté de destitution n'aura son effet qu'après avoir été confirmé par le Directoire exécutif.

7. Le salaire annuel et fixe de chaque professeur est le même que celui d'un administrateur de département.

Il sera de plus réparti entre les professeurs le produit d'une rétribution annuelle, qui sera déterminée par l'administration de département, mais qui ne pourra excéder vingt-cinq livres par chaque élève.

8. Pourra néanmoins l'administration de département excepter de cette rétribution un quart des élèves de chaque section, pour cause d'indigence.

9. Les autres règlements relatifs aux écoles centrales seront arrêtés par les administrations de département, et confirmés par le Directoire exécutif.

PIÈCE JUSTIFICATIVE XVIII.

(Page 180.)

Fragments du poème de Crouzet.

France, la liberté que tu sus ressaisir,
Hélas, coûte à garder bien plus qu'à conquérir.
Mais veux-tu pour jamais affermir ton ouvrage ?
Veux-tu qu'à tes neveux il passe d'âge en âge ?
Ecoute le conseil de tes législateurs :
« Nous mettons, ont-ils dit, sous la garde des mœurs
Le dépôt de tes lois. Que les vertus fidèles,
De ce trésor sacré, sévères sentinelles,
Gardent de siècle en siècle à la postérité
Ce garant éternel de sa félicité..... »
Suis-la, cette leçon sublime et salutaire ;
Rassemble de tes lois la garde tutélaire ;
Appelle la candeur, l'antique probité,
Les mœurs du premier âge et sa frugalité,
La modeste pudeur de l'aimable jeunesse,
La sainte autorité de l'auguste vieillesse,
Et l'amour des époux, des pères, des enfants,
Et la tendre pitié, espoir des indigents,
Et l'amitié si rare, et la famille entière
Des vertus dont les cieux ont embelli la terre.
O France, c'est alors que tu verras tes lois
Partout dans l'univers des peuples adorées, etc.

. . . .
. . . .
. . . .

Quand vous recueillerez ces fruits alors si doux,
Pour prix de nos bienfaits, enfants, souvenez-vous
Qu'ils furent arrosés dans des temps moins prospères
Des larmes, des sueurs et du sang de vos pères.
Ils travaillaient pour vous plus encore que pour eux,
Et disaient en songeant à vos destins heureux,
Comme ce bon vieillard que fait parler le sage :
Nos arrière-neveux nous devront cet ombrage.

Crouzet, principal du collége Montaigu.

PIÈCE JUSTIFICATIVE XIX.

(Page 180.)

Extrait de l'Annuaire de l'instruction publique pour l'année 1801.

ÉCOLE CENTRALE DE LA RUE SAINT-ANTOINE.

Personnel :

Les citoyens Renaut, professeur de dessin ;
— Valmont de Bomare, professeur d'histoire naturelle ;
— Truffer, professeur de langues anciennes;
— Duport, professeur de mathématiques ;
— Libes, professeur de physique ;
— Thiébaut, professeur de grammaire générale ;
— Saint-Ange, professeur de belles-lettres ;
— Coquebert, professeur d'histoire ;
— Morand, professeur de législation ;
— Nicoleau, bibliothécaire ;
— Doué, agent et sous-bibliothécaire.

PIÈCE JUSTIFICATIVE XX.

(Page 184.)

Extrait de l'Annuaire de l'instruction publique pour l'an XII (année 1804.)

« Dans le cours de l'an XIII, il sera établi à Paris trois nouveaux lycées à la place des trois Écoles centrales actuelles, dont les exercices continueront pendant l'an XII.

« Le premier de ces lycées sera substitué à l'École centrale du Panthéon ;

« Le second à l'École centrale de la rue Saint-Antoine ;

« Le troisième sera placé dans le local des Capucins de la Chaussée-d'Antin.

« Les lycées de la rue Saint-Antoine et de la Chaussée-d'Antin n'auront provisoirement que des externes.

« Le préfet de la Seine prendra les mesures convenables pour que les locaux de la rue Saint-Antoine et de la Chaussée-d'Antin puissent recevoir tous les élèves qui se présenteront.

« Les Écoles centrales de Paris demeureront ouvertes pendant l'an XII. Voici le programme des études de celle de la rue Saint-Antoine :

Langues anciennes, 1re année, le citoyen Charbonnet.
2e — — Truffer.
3e — — Sabatier,
suppléant le citoyen Lakanal, professeur.

Ces trois cours auront lieu tous les jours, de 9 h. à 11 heures.

Belles-lettres, le citoyen Desaintange, professeur, les lundi, mercredi, vendredi, de midi à 1 h. 1/2.

Grammaire générale, le citoyen Thiébaut, professeur, les mardi, jeudi, samedi, de midi à 1 h. 1/2.

Histoire, le citoyen Leprévost d'Iray, professseur, les mardi, jeudi, samedi, de 11 h. à midi.

Législation, le citoyen Morand, professeur, les mardi, jeudi, samedi, de 1 h. à 3 h.

Histoire naturelle, le citoyen Valmont-Bomare, professeur, les mardi, jeudi, samedi, de 11 h. à 1 h.

Mathématiques, le citoyen Duport, professeur, les lundi, mercredi, vendredi, de 9 h. à 11 h.

Mathématiques, le citoyen Francœur, professeur, les mardi, jeudi, samedi, de 9 h. à 11 h.

Physique et chimie, le citoyen Libes, professeur, les mardi, jeudi, samedi, de 11 h. à 1 h.

Dessin, le citoyen Regnault, professeur, tous les jours de 3 h. à 5 h.

PIÈCE JUSTIFICATIVE XXI.

(Page 187.)

Extrait de l'Almanach de l'Université (1) pour l'année 1810.

LYCÉE CHARLEMAGNE.

Proviseur, M. Crouzet;
Censeur, M. Targe;
Économe, M. Marcilly.

Professeurs :

Philosophie, M. Millon.
Rhétorique, MM. de Saint-Ange, Laya.
— professeur suppléant, Burnouf.
2e année d'humanités, MM. Truffer, Domergue.
— suppléant, Carré.
1re année d'humanités, M. Andrieux.
2e année de grammaire, MM. Duhamel, Lassus.
1re année de grammaire, MM. Leclerc, Laurent.
Mathématiques transcendantes, M. Francœur.
Physique; chimie, histoire naturelle, M. Libes.
Mathématiques spéciales, M. Bourdon.
— élémentaires, M. Suzanne.
Dessin, M. N...

(1) L'*Annuaire de l'Instruction publique* manque en 1805, 1806, 1807, 1808, 1809. Il reparait sous le titre d'*Almanach de l'Université* en 1810, 1811, 1812.

PIÈCE JUSTIFICATIVE XXII.

(Page 207.)

Sonnet imité de l'italien.

Mon âme a son secret, ma vie a son mystère ;
Un amour éternel en un moment conçu :
Le mal est sans espoir, aussi j'ai dû le taire,
Et celle qui l'a fait n'en a jamais rien su.

Hélas ! j'aurai passé près d'elle inaperçu,
Toujours à ses côtés, et pourtant solitaire,
Et j'aurai jusqu'au bout fait mon temps sur la terre,
N'osant rien demander et n'ayant rien reçu.

Pour elle, quoique Dieu l'ait faite douce et tendre,
Elle ira son chemin, distraite, et sans entendre,
Ce murmure d'amour élevé sur ses pas ;

A l'austère devoir, pieusement fidèle,
Elle dira, lisant ces vers tout remplis d'elle :
« Quelle est donc cette femme ? » et ne comprendra pas !

Arvers.

PIÈCE JUSTIFICATIVE XXIII.

(Page 222.)

Prix d'honneur du Lycée Charlemagne, depuis sa fondation, en octobre 1804.

Proviseurs.	Élèves.	
GUÉROULT ..	1808 Glandaz,	R.
CROUZET....	1810 Cousin,	R.
DAIREAUX...	1811 Hourdon,	R.
	1813 Tougard-Boismilon,	R.
DUMAS......	1820 Velly,	R.
	1824 Arvers,	R.
	1831 Bertereau,	P.
	1836 Taillandier,	P.
POIRSON	1839 Giraud,	M.
	1842 Grenier,	R.
	1843 Blandin,	R.
	1844 Glachant,	R.
	— Blandin,	P.
	— Mesnard,	M.
	1845 Chassang,	R
	1848 About,	P.
	1851 Poiret,	R.
	1852 Gindre de Mancy,	R.
	— Perrot,	P.

Proviseurs.	Élèves.	
NOUSEILLES.	1853 Gaspard,	R.
	1854 Herbault,	R.
	1856 Mondollot,	M.
	1857 Hallberg,	R.
	1858 Henry,	R.
	— Herbault,	P.
	1859 Morel,	R.
	— Thiroux,	P.
	1860 Waltz,	P.
	1861 Brochot,	R.
	1862 Achard,	M.
	1863 Dietz,	R.
	— Maréchal,	P.
	1864 Dietz,	R.
	1865 Dietz,	P.
	1868 Henry,	M.
	1869 Cauquelin,	R.
	Total 36.	

PIÈCE JUSTIFICATIVE XXIV.

(Page 222.)

Tableau comparatif des prix d'honneur obtenus par les lycées de Paris et de Versailles, du 16 août 1805 au 9 août 1869.

Charlemagne . .	Rhétorique	21	Total	36
	Philosophie	10		
	Mathématiques	5		
Louis-le-Grand .	Rhétorique	10	—	28
	Philosophie	6		
	Mathématiques	12		
Bonaparte. . . .	Rhétorique	10	—	25
	Philosophie	12		
	Mathématiques	3		
Napoléon	Rhétorique	16	—	21
	Philosophie	5		
	Mathématiques	»		
Saint-Louis . . .	Rhétorique	3	—	17
	Philosophie	6		
	Mathématiques	8		
Rollin.	Rhétorique	2	—	9
	Philosophie	3		
	Mathématiques	4		
Stanislas	Rhétorique	1	—	6
	Philosophie	4		
	Mathématiques	1		
Versailles	Rhétorique	1	—	6
	Philosophie	3		
	Mathématiques	2		
			—	148

PIÈCI

(Pa

Tableau comparatif des prix d'honneur obtenus par les lyc

Charlemagne.		Louis-le-Grand.		Bonaparte.		Napoléon.
—		—		—		—
Rh.		Rh.		Rh.		Rh.
Glandaz,	1808	Mouzard,	1805	Rinn,	1816	
Cousin,	1810	Matuchewitz,	1812	Ledreux,	1828	Leclerc,
Hourdon,	1811	Cuvillier-Fleury,	1819	Girard,	1839	Leclere,
Tongard-Boismilon,	1813	Drouin de Lhuys,	1823	Taine,	1847	Petitjean,
Velly,	1820	Oddoul,	1830	Dupré,	1848	De Jussieu,
Arvers,	1824	Taillefert,	1832	Listz,	1856	De Wailly,
Grenier,	1842	Didier,	1838	Humbert,	1862	De Mersan,
Blandin,	1843	Montcourt,	1841	Darmesteter,	1866	De Wailly,
Glachant,	1844	Lachelier,	1850	Roze,	1867	Cardon de Montigny
Chassang,	1845	Cartault,	1865	Bourguin,	1868	Carette,
Poiret,	1851					Galeron,
Gindre de Maney,	1852	Ph.		Ph.		Pitard,
Gaspard,	1853	Renouard de Bus-		Alfaro,	1828	Ducellier,
Herbaut,	1854	sières,	1822	Chailan,	1829	Lenient,
Hallberg,	1857	Weiss,	1847	Guépin,	1830	Chéron,
Henry,	1858	Bellin,	1850	Girard,	1840	Husson,
Morel,	1859	Millet,	1867	Fresneau,	1842	Filon,
Brochot,	1861	Devoisin,	1868	Prevost-Paradol,	1849	
Dietz,	1863	Krantz,	1869	Babut,	1853	Ph.
Dietz,	1864			Desdouits,	1855	Legras,
Cauquelin,	1869	M.		Ruffin,	1857	Chamblin,
		Tavernier,	1835	Martin,	1861	Berthelot,
Ph.		Cachon,	1836	De Broglie,	1864	Hervé,
Bertereau,	1831	Harlé,	1837	Devin,	1866	Monginot,
Taillandier,	1836	Berthomier-Deprost,	1840			
Blandin,	1844	Coullard-Descos,	1845	M.		Total 21.
About,	1848	Lebleu,	1846	Jallibert,	1841	
Perrot,	1852	Guéry,	1850	Lecomte du Collom-		
Herbaut,	1858	Godard,	1857	bier,	1849	
Thiroux,	1859	Bénard,	1858	Revel de Bretteville,	1851	
Waltz,	1860	Bouxin,	1861			
Maréchal,	1863	Lambert,	1864	Total 25.		
Dietz,	1865	Widner,	1866			
M.		Total 28.				
Giraud,	1839					
Mesnard,	1844					
Mondollot,	1856					
Achard,	1862					
Henry,	1868					
Total 36.						

USTIFICATIVE XXV.

222.)

le Paris et de Versailles du 16 août 1805 au 9 août 1869.

Saint-Louis.		Rollin.		Stanislas.		Versailles.	
Rh.		Rh.		Rh.		Rh.	
roslambert,	1831	Mitantier,	1827	Huet,	1833	Rigault,	1840
cquin,	1834	Lemaire,	1829				
espois,	1836						
Ph.		Ph.		Ph.		Ph.	
emaire,	1821	Ravaisson,	1832	Boré,	1827	De Boureuille,	1825
rette,	1823	De Drouil,	1843	Dulamon,	1833	Braulard,	1835
uchesne,	1824	Bernes,	1851	Huet,	1834	Cloquet,	1837
vary,	1839			Caro,	1845		
rnouf,	1841						
enack,	1862						
M.		M.		M.		M.	
ger,	1843	Verdet,	1842	Durand de Gros-		Voisin,	1838
ron,	1847	Perrin,	1859	souvre,	1867	Amoretti,	1854
rret,	1848	Tronsens,	1865				
rjou de Gontaut,	1852	Vallier,	1869	Total 6.		Total 6.	
yrot,	1853						
yer,	1855	Total 9.					
bre,	1860						
Pistoye,	1863						
Total 17.							

PIÈCE JUSTIFICATIVE XXVI.

(Page 227.)

Proviseurs et censeurs du lycée Charlemagne.

Proviseurs.

MM.	Guéroult,	1804 à 1809.
	Crouzet,	1809—1811.
	Daireaux,	1811—1815.
	Dumas,	1815—1837.
	Poirson,	1837—1853.
	Nouseilles,	1853.

Censeurs.

MM.	Valmont de Bomare,	1804 à 1807.
	Targe,	1807—1814.
	Basset,	1814—1824.
	Bélin,	1824—1842.
	Maugeret,	1842—1852.
	Broca,	1852.

PIÈCE JUSTIFICATIVE XXVII.

(Page 252.)

Liste des élèves de Charlemagne nommés au grand concours.

AVANT 1819.

4 fructidor, an XII (22 août 1804). — Ecole centrale : Bridenne, Duchet, Girault (1).

28 thermidor, an XIII (16 août 1805). — Lycée Charlemagne : Maugis, Duchemin, Coulon, Poleiple, Marquer, Darnaud, Lebel (2).

1808. — GLANDAZ (3).

16 août 1809. — Chevalier, Lesire, Legendre, Corrard de Breban, Laffond-Ladebat, Girard, Moreau, Lherbette, Brebian, Thibault, J.-V. Lepitre, Fidière, Goupil-Prefeln, Cousin, Gavinet, Langlois, Bonnet, Lefortier, J.-H. Lepitre, Maas, Leroux, Deramon-Bazin, Vanechont, Bonnier, Sauvageot (4).

1810. — V. COUSIN, Garrignes, Houet, Florian, Delahaye, E. Lepitre, Delacour, Viguier, Nourtier, Delafosse, Bruté, Ferté, Pinel, Cléry, Brongniart (5).

1811. — HOURDON, Benoist, Boismilon, Papillon, Fidière, Maas, Lorain, Brute-Nierville, Pommery, Descroizille, Dulong (6).

1813. — BOISMILON.

(1) *Moniteur* du 6 fructidor, an XII.

(2) *Moniteur* du 2 fructidor, an XIII.

(3) Les prix d'honneur sont imprimés en lettres romaines.

(4) *Almanach de l'Université* de 1810.

(5) *Almanach de l'Université,* 1811.

(6) *Almanach de l'Université,* 1812.

Depuis 1819.

A partir de 1819, nous avons pu donner la liste complète d'après les palmarès.

Arvers, Aubineau, Astruc, Allart, Aliamet, Acoulon, Alain, Ador, Aubin, Aubert, Aloux, About, Alix, Appay, Astier, Alan, Azur, Audibert, Albert, Abit, Accarias, Audibert, Allard, Aubry, Aron Arnould, Achard, Amigues, Auburtin, Augouard, Alix.

Beaumont, Boullay, Boizot, Bergeret, Blanqui, Bineau, Bourgeois, Brossart, Bourdon, Bourgoin, Bresson, Baud, Bonnet, Buchey, Blanchet de la Sablière, Berteréau, Bossan, Boulanger, Barbier de Felcourt, Beaussire, Bonjour, Baillemont, Bignon, Bouriaud, Brunet, Bedeau, Belhomme, Bellicart, Bona, Bréchillet, Berthaut des Fontaines, Bisière, Baillieux, Bourgogne, Buffet, Bacon, Bidoire, Berranger, Bibas, Bonnin, Blandin, Bossey, Brochard, Baillet, Bonnefond, Brelet, Buisson, Brion, Bary, Bernier, Brucker, Boiteau, Bazin, Barbet-Massin, Bouquet de la Grye, Beauvallet, Blavot, Boscade, Boulé, Burat, Baratin, Branche, Bachoué, Blancan, Brosselin, Bergeron, Boislile, Bouchard, Boissarie, Bassot, Benoist, Bertin, Bastien de Bez, Beudin, Brizard, Bouché-Durmont, Boreau, Bienaymé, Bouilliez, de Bazire, Bidault, Bourdot, Breuilh, Bordeaux, Boissière, Barluet, Boulanger, Bergis, Bricka, Bonnel de Longchamp, Besson, Bloch, Bonnaviat, Brochot, Brisse, Bac, Bleynie, Baronnet, Bertagne, Balen, Berthelemy, Busy, Bastard, Bridou, Berseville, Blanche, Beaufils, Bieber, Bernoud, Banet-Rivet, Beuron, Bourgeois, Bémont, Barbet-Massin, Bails, Bayles, Bès de Berg, Barbot, Berteaux, Brunner, Beaupère, Bec, Berson, Bris, Bauzon, Bergeret, Bucquet, Bloch.

Cambacérès, Collin, Coste, Chardin, Corpet, Cop-

peaux, Carteret, Clérambaut, Caruel, Coquille, de Cheppe, Clavière, Casson, Courcier, Carpentier, Cass-Robine, Callon, Chaulin, Christave, Contard, Champeaux, Choler, Courgeon, de Clerval, Carré, Cahen, Chégoin, Corrard, Colincamp, Crémieux, Clère, Clémencet, CHASSANG, Camus, Cuvillier, Crépet, Coutonnet, Courant, Craquelin, Chaleix, Crisafulli, Chéret, Cronslé, Charles, Chéron, Ceyras, Courbet, Costa, de Coulanges, Cœuré, Choppin, Consolat, Courcelles, Charlet, Clavel, Cretté, Chodron de Courcel, Cosneau Chédin, Chevalier, Courajod, Cons, Courtier, Collache, Charpentier, Cendre, de la Condamine, Coquillon, Coutant, Cardon, de Çagarriga, Cance, Clerc, CAUQUELIN, Cavaignac, Callon, Champglen, Croizé, Commelin, Champon, Collot, Copin, Carcanagues, Céard, Chevanne.

Désormeaux, Desprez, Deniéport, Dupont, Dubois, Dufresne, Doullay, Demolombe, Dufour, Darondeau, Delachaussée, Durand, Damainville, Dubarle, Delalande, Descamps, Danton, Duverdin, Desmarets, Deloche, Derickquehem, Dunoyer de Noirmont, Dubail, Delille, Delaunay, Delafraye, Delaberge, Delbès, Dumoulin-Dulys, Douillet, Devaux, Durvis, Dambly, Desfeuilles, Delaville-Le-Roulx, Duval, Delagneau, Dumas, Destresse de Lauzac, Deron, Demougeot, Dehallais, Depping, Darras, Doniol, Dormoy, Debray, Dhugues, Delacroix, Devouges, Dessiaux, Dugit, Delyée, Doussot, Derniame, Douare, Dupuy de Magny, Dubousquet, Durrande, Durand, Doucet, Dossin, Delaplace, Delacave, Duméstlé, Delatouche, Devaux, Dubois, Ducroeq, Denin, Dordogne, Desmons, Dumont, Derely, Dugranrut, Duthu, Delaune, Dauphin, Didon, Duquesnay, Dury, Delaitre, Denis, Delaire, Dhombres, Debidour, Dreyfous, Darsy, Denevers, Duhamel, Ducray, Defert, DIETZ, Deleveau, Denoyelle, Deslandres, Dazet, Delalande, Delatour, Defforges, Delpeuch, Dudebout.

Enne, d'Etivaud, Eymard, Engelmann, Etevé, Egger.

François, Felman, Fayet, Frémycourt, de Fontenay, de la Ferté-Senectaire, Fréville, Frémont, Francoville, Fouquier, Fontaine, Faure-Bournat, Fabre, Foulard, Fonvielle, Fustel de Coulanges, Fournier, Frère, Férier, Fieffé de Lièvreville, Foucard, Fréret, Fouyé, Faucheux, Fauchat, Fribourg, Fourès, Fauvelle, Flourens, Feugère, Fabrègue, Francisque, Friquet, Foulon, Freingnet, Floret, Faguet, Fraisset, Forque, Formstecher, Ferrez, Faure.

De Gombert, Gorré, Gibaut, Gastambide, Guilleminot, Guéroult, Guérard, Guillemot, Grenet, Groisy, Gadebled, Gambu, Girâult, Gourd, Garsonnet, Garnier, Gabriac, Girette, Guillet, Gaschon, Gentil, Giboureau, Gervais de Bouville, Gérin, Got, Gouraud, Giraud, Guyot de Villeneuve, Glachant, Grenier, Guillard, Grépon, Gaucher, Gautier, Gallois, Gripon, Gouny, Guibillon, Gilles, Goumy, Greil, Gallimard, Guillaume, Gindre de Mancy, Guillot, Geoffroy, Guilloux, Gogery, Guyot, Gerney, Guillyn, Gottschalk, Gaspard, Gibert, Girardin, Gage, Gaudier, Grumbach, Grolous, Gramain, Gueneau, Garnier, Germain, Guiffrey, Gerdolle, Gemahling, Guillemin, Graux, Guyon, Gourdon, Garrigues, Goudchaux, Guérin, Gorceix, Gras, Guédeney, Gautheron, Gazeau, Guiraud, Genets, Gaudicheau, Guebhard, Grand, Gaumet, Grison.

Halévy, Hostein, d'Herbecourt, His, Hersnheim, Hugo, Hermel, Huillard, Hatzfeld, Herbet, Houllay, Hay, Hubert, Hémardinquer, Herr, Harant, Houzé, Hillemand, Horion, Hinstin, Huraud, Houillier, Hallberg, Humblot, Hemme, Huet, Henry, Herbault, Hessel, Hélie, Houdant, Hosemann, Hauser, Hugues, Henriet, Hurion, Hamm.

Isoard, Imbert, Isot.

Joly, Jauffret, Jurien, Jeannel, de Joncières, Jager-Schmidt, Joanne, Jugand, Jourdain, Junot, Jourdan,

Jacquin, Juglar, Jacmart, Jacquet, Jamet, Jannetaz, Joubert, Juhel, Jeannin, de Jouffroy, Jalliffier.

Kolb, Kliffel, Kuntz, Kahn.

Levasseur, Lagarde, Lebrun, Lavaux, Lauras, Loudierre, Leblond, Larget, Lepileur, Lemonnier, Le Berthe, Lessieux, de Loverdo, L'Apparent, Lebrun de Neuville, Lemaignan, Loiseau, Lemaire, Leclerc, Laurent, Lainé, Lomon, Leveigneur, Leroux, Lies, Laroche, Lévêque, Lemoine, Lecrocq, Laperrière, Landrieux, Ladrague, Lacombe, Lebaigue, Lyonnet, Laffitte, Lemarié, Leune, Lévy, Lunier, Lehugeur, de Laborie, Lesbazeilles, Léguillon, Lartail, Lagrange, Lépissier, Leducq, Laurier, Leturcq, Lacoche, Larnac, Larroumès, Lavotte, Lemansois-Duprey, Langronne, Londe, Le Prieur de Blainvilliers, de Lostalot, Laty, Leroy, Lebrasseur, Lamiral, Lehman, Liénard, Lahillonne, Leflocq, Ledoux, Leclert, Landsberg, Lécuyer, Lacouture, Lecrosnier, Lasne, Lemach, Lesage, Lavisse, Labrousse de Beauregard, Leconte, de Laborde, Lavigne, Lazzillière, Lallier, Lablache, Lantoine, Leroyer, Lebel, Larcher, Languille, Leriche, Lebrun, Liard, Labaille, Lefrançois, Lechevalier, Lecène, Lafont, Louin, Lanier, Legendre, Louis, Lévy-Alvarès, Lemaistre, Lacoste.

Monceaux, Marcelly, Mongenot, Munster, Menot, Masse, Maquet, Maës, Masselin, Milcent, Meurice, Moricet, Mellet, Mandard, Moysès, More, Masson, Maurin, Médard, Massieu, Millerin, Marchais, Massot, Monnet, Marsaux, Meyer, Manuel, Malher, Mévy, Mantion, Morache, Mesnard, Millon, Macel, Monin, Malvoisin, Marié, Méry, Muraour, Morel d'Arleux, Masseloup, Martorey, Maucomble, Moreau, Marot, Maujean, Motel, Marotte, Mojon, Maugeret, Maignan, Michel, Merlet, Marion, Masset, Marguerit, Mondollot, Maingeard, Mallard, Mercier, Marc, Mathieu, Mermilliod, Morière, Michaux, Mattiot, Monchicourt, Morard, Moysen, Moireau, Mar-

chand, de Marsaguet, Morel, Mamet, Matrot, Melouzet, Millet, Maupas, Maréchal, Marga, Markheim, Mannessier, Morlet, Mallet, Marquisan, Margerie, Moisson, de Montel, Maure, Magne, Moessard, Manœuvrier, Morellet, Mouret, Mesplé, Maitrot, Mestre, Moré, Maréchal, Montaron.

Négris, Née, Nusse, Noyez, Nolen, Nau de Champlouis, Nalis, Narbonne, Nouette.

Oudot, Œger, Oger, Ordega, Overnay, Orcel, Obry, Opin, O'Héron, Oudard.

Plocque, Pinart, Perrot, Papillon, Piet, Pasquet, Prieur, Preschez, Prévost, Pognon, Paulmier, Petit, Pigeon, Petain, Pelletier, Pharon, Piton-Bressan, Pernelle, Parfait, Pichon, Pilard, Piéton, Pasquier, Parnain, Petit-Jean, Plet, Profillet, Putod, Passerat, Picquard, Perrot, Pey, Possoz, Pelletier, Prudhomme, Picard, Plaisance, Poiret, Pomey, Popelin, Paris, Prat, Parlier, Petard, Pornot, Penant, Pruvost, Porchon, Paysant, Ployer, Pizieux, Paulier, Pomme, Philibert, Paillard, Pichon, Pierredon, Pierron, Patenôtre, Pelletier, Postel, Piquet, Pérard, Pressoir, Pelissier, Pacaut, Pauphilet, Pressoir, Palat, Pottier.

Quesnot, de Quartery, Quinot, Quéhant, Quesnel.

Rogniat, Riton, Roux, Rathery, Rembault, Robineau, Redon, Royer, Rose, Ruelle, Regnault, Rodrigues-Henriquez, Rœderer, Roger, Rouet, Rémond, Rousseau, Rey, River, Roussel, Rampal, Roudhloff, Romilly, Reishoffer, Roulier, Ruaulx, Ricart, Rosensweig, Rozan, Raphaël, Radigon, Richier, Rollin, Raux, Ramon de Corbera, Rouzan, Rasquin, Romagnesi, Ramond de la Croisette, Roques, Rimbaut, Ravel, Rayer, Regnard, Robit, Robineau-Bourneuf, Rouville, Récopé, Rouffet, Rousset, Rivalz, Réveillaud, Robineau, Reynier, Roche, Renardier, Robertet, de Ricard, Rambaud, Reveillaud, Richard, Rouet.

Sainte-Beuve, Sacré, Savagner, Saint-Laumer, de Salvert, Sainsot, Soulié, Sourdeaux, Sugot, Sauvel, Staincq, Samson, Salles, Salomon, Serré-Guinot, Saget, Schmoll, Sautereau, Séroin, Simon-Duneau, Sadoux, de Saint-Germain, Sarradin, Saint-Hilaire, Stephan, Sangner, Saussol, Simon, Sauvage, Sachs, Saint-James, Schlegel.

Thuriot, Thibault, Toussaint, Thiébeaux, Tarbe, Ternaux, Templier, Tascher, Thierry, Theuveny, Toché, TAILLANDIER, Tezenas, Tardieu, Talbot, Thomas, Thiénot, Taravant, Terrillon, Tremblay, Tranchau, Triboulet, Teissier, Tivier, Thirion, Ténon, Tombeck, Tissot, Tronchon, Thiollier, Tonnel, Tintant, Terrier, Trasbot, Tourillon, THIROUX, Tallu, Tallon, de Tavernier, Talamon, Thierry.

Ulbach.

Vallet, VELLY, Varnet, Vergeron, Vérien, Vandal, Valdorne, Vassal, Viard, Vattier, Vacquier, Viguier, Vidal, de Violaine, Villemsens, Villot, Vieillard, Villié, Vanderberghe, Vaillant, Vasselet, Vanloo, Villemot, Virtel, Vauvernier, Vivier, de Vaux, Violette, Verdier, Viénot.

Warin, Warambon, Weill, WALTZ.

Yon, Yung.

PIÈCE JUSTIFICATIVE XXVIII.

Prix d'honneur remportés par chaque institution depuis la fondation du Lycée en 1804.

INSTITUTION LEPITRE (rue de Turenne).

V. Cousin.

INSTITUTION LEROUX (rue de Montreuil).

Hourdon.

INSTITUTION MASSIN.

Boismilon, Arvers, Poiret, Perrot, Hallberg, Henry, Dietz, Dietz, Dietz, Henry, Cauquelin.

INSTITUTION PETIT.

Taillandier.

INSTITUTION FAVARD.

Chassang, Gindre de Mancy, Gaspard, Herbault, Herbault, Waltz, Maréchal.

INSTITUTION BOURDON.

Giraud.

INSTITUTION SAINT-AMAND-CIMTTIERE, puis JAUFFRET.

Velly, Grenier, About.

INSTITUTION LIÉVYNS, puis VERDOT.

Bertereau, Blandin, Blandin, Morel, Mondollot, Achard.

INSTITUTION COUTANT.

Glachant, Mesnard.

EXTERNES.

Glandaz, Brochot, Thiroux.

PIÈCE JUSTIFICATIVE XXIX.

Professeurs du Lycée.

1° Avant 1819.

(Voir *Pièces justificatives* 19. 20, 21, et chapitre V, page 231).

Ajoutez MM. Villemain, L'Etendard.

Depuis 1819, d'après les Palmarès.

Philosophie.

MM. Millon, Maugras, Ozaneaux, Bousson, Damiron, Bouillet, Gibon, Franck, Barni, Saisset, Lorquet, Riaux, Bénard, Ponsot, Beaussire.

Rhétorique.

MM. Liez, L'Etendard, Leclerc, Teissèdre, Ragon, Boismilon, Gobert, Dalgue, Pierrot, Gaillard, Langlois, Beljame, Loudières, Daveluy, Regnier, Pottier, Berger, Caboche, Deschanel, Girard, Lemaire, Boissier, De La Coulonche, Albert, Aderer.

Histoire.

MM. Cayx, Ruelle, Chardin, Toussenel, Haussard, Filon, Courgeon, Olleris, Wiesener, Thiénot, Brissaud, Texte, Coué, Guibout, Armingaud, Sayous, Cortie.

Sciences.

MM. Pommiès, Dubois, Chevreul, Suzānne, Guillaume, Dufour, Bary, Duhamel, Rouby, Planche, Binet, de Sainte-Beuve, Lévy, Meyranx, Achille Comte, Martorey, Chevet, Lemonnier, Le Blond, Blum, Lesbazeilles, Fabre, Meissas, Catois, Albert, Wantzel, Delorme, Orcel, Geneste, Suchet, Catalan, Archambault, Frontera, Salvignac, Amiot, Sougère, Mourgue, Boutet de Monvel, Picard, Fougère, Rouché, Hauser, Debray, Lacour, Bergis, Lemaguet, Ducluzaux, Le Royer, Maurat, Lechartier, Ziegel, Berger, Dupré, Brisse, Launay.

Lettres.

MM. Collache, Bonvallot, Laurent, Maugeret, Le Boucher, Carré, Frémion, Liez, Doguin, Desforges, Bardoux, Courtaud, Favier, Legay, Bétolaud, Quicherat, Viguier, Assolant, De Neufforge, Verdot, Prieur, Forgeot, Lurat, Galeron, Cappelle, Lemaire, Mesnard, Cadet-le-Prévost, Egger, Croiset, Masimbert, Collin, Valton, Talbert, Cartault, Rigault, Busy, Hémardinquer, Lesage, Guiard, Combemale, Denis, Fallex, Bressant, Talbot, Ohmer, Bary, Merlet, Réaume, Laperrière, Auger, Crépin, Collas, Hatzfeld, Feugère, Crouslé, Gelle, Bertin, Foucart, Tournier, Bichoff, Benoit-Champy, Marot, Durand, Le Rond, Montigny, Fleury, Lebaigue, Harant, Hardel, Bernage, Dietz, Hadamard, Dumas, Daniel, Grisot, Aubert, Bernardini, Dubarry, Carrière, Devillebichot, Catoire, Chassigneux, Dufour, Bunel, Bréhier, Dussouchet, Favre.

PIÈCE JUSTIFICATIVE XXX.

Personnel du Lycée, d'après le Palmarès du 9 août 1870.

Proviseur, MM. Nouseilles ;
Censeur, Broca ;
Économe, Lechevalier.

Division supérieure.

Mathématiques spéciales. — Hauser, Vazeille, Boutet de Monvel, Picart, Dupré.
Philosophie. — Beaussire.
Mathématiques élémentaires. — Orcel, Fougère.
— préparatoires. — Launay.
Rhétorique. — De la Coulonche, Adérer.
Seconde. — Collin, Lebaigue.
Troisième. — Crépin, Bernage.
Physique et chimie. — Archambault.
Lettres. — Durand.
Histoire. — Rambaud, Sayous, Brissaud.
Allemand. — Schmitd, Dietz.
Anglais. — Mothéré, O. Galligham, Corréard.
Histoire naturelle. — Archambault.
Dessin. — Giraud, Proal.
Mathématiques. — Ziegel.

Division de grammaire.

Quatrième. — MM. Feugère, Le Rond.
Cinquième. — Gelle, Hardel.
Sixième. — Busy, Hadamard.

Division élémentaire.

Septième. — MM. Bréhier, Dussouchet, Favre.
Huitième. — Daniel, Dufour.

Enseignement secondaire spécial.

Troisième année. — MM. Lacour, Archambault, Coué, Lesage, Vannier.
Deuxième année. — Lacour, Ducluzaux, Coué, Vannier.
Première année. — Ducluzaux, Cortie, Vannier.
Année préparatoire. — Le Maguet, Cortie, Coué.

APPENDICE.

(Page 29.)

« Leur principal vœu est d'obéir *per omnia et in om-*
« *nibus* à leur général et supérieur qui est toujours
« Espagnol, et choisi par le roi d'Espagne. L'expé-
« rience le montre trop clairement. LOYOLA, leur pre-
« mier général, étoit Espagnol ; LAYNÈS, le second,
« aussi Espagnol ; le troisième, ÉVERARDUS, étoit Fla-
« mand, sujet d'Espagne ; BORGIA, quatrième, étoit
« Espagnol ; AQUAVIVA, le cinquième, et qui l'est au-
« jourd'hui, est Napolitain, sujet d'Espagne. Les mots
« de ce quatrième vœu sont étranges, voire horribles,
« car ils vont jusques-là : *In illo Christum velut præ-*
« *sentem agnoscant.* Si Jésus-Christ commandait d'al-
« ler tuer, il le faudrait faire. Si donc leur général
« espagnol commande d'aller tuer ou faire tuer le roi
« de France, il le faut nécessairement faire. » —
Plaidoyer de M. ANTOINE ARNAULD, *pour l'Université et les curés de Paris contre les Jésuites.* 1594. Depuis Aquaviva jusqu'à nos jours, aucun général des Jésuites n'a appartenu à la France.

(Page 30.)

A. ARNAULD porte contre les Jésuites cette accusation remarquable : « La Sorbonne a toujours décidé,
« et avec elle toute l'Église gallicane, que c'était une
« proposition schismatique, que le pape eût puissance
« d'excommunier nos rois, ni de rien entreprendre sur
« leurs Majestés très-chrétiennes. J'ai dit : *toujours.*
« Je l'entends jusqu'à ce que les Pères Jésuites ont
« en instruit plusieurs écoliers aux leçons qu'ils fai-

« saient continuellement en théologie. Car à la vérité, « en l'année 1589, lorsque l'excommunication contre « le feu roi fut apportée, et qu'on proposa en la Sor- « bonne de sçavoir si le pape avait ce pouvoir, aus- « sitôt les vieux docteurs, FABER, syndic, LE CAMUS, « CHABOT, FABER, curé de Saint-Paul, CHAVAGNAC, et « tous les autres anciens et de la bonne pâte, y résis- « tèrent vertueusement. Mais la partie étoit bien faite : « *car tous les jeunes qui avaient étudié en théologie* « *aux Jésuites*, BOUCHER, PICHENAT, VARADIER, « SEMELLE, CULLY, AUBOUR, et infinis autres, l'empor- « tèrent à la pluralité des voix, contre la parole de « Dieu et toutes les maximes de France. » — *Le Franc et véritable discours au roi* HENRI IV, *sur le rétablissement des* JÉSUITES, *par M. Antoine* ARNAULD, *procureur général de la reine* CATHERINE DE MÉDICIS. 1602.

(Page 31.)

Les Jésuites niaient que leur maison eût servi aux conciliabules des ambassadeurs d'Espagne et des cardinaux présents à Paris pendant la Ligue : « Répondent « lesdits défendeurs que le sieur cardinal CAJETAN n'est « venu chez eux jamais que deux fois, à sçavoir à une « dispute et à une action publique. Celui de PLAI- « SANCE y est venu plus souvent, mais pour dire messe « et faire ses dévotions, ou assister à quelque dispute. « Quant au sieur BERNARDIN DE MENDOZA, *pour ce qu'il* « *étoit logé vers Saint-Paul*, il venoit quelquefois chez « eux à la messe, comme aussi les autres ambassa- « deurs, *qui étoient tous logés audit quartier*, et no- « tamment celui de VENISE ; mais comme pour le « soupçon qu'on avoit desdits défendeurs, ils prièrent « ledit MENDOZA faire ses dévotions ailleurs, il alloit « ordinairement à l'*Ave-Maria* ou aux *Célestins*. Le « duc de FÉRIA n'est jamais venu chez eux qu'une

« fois ou deux, pour assister à quelque dispute. Dom « DIÉGO jamais aussi n'y est venu que cette fois-là, en « compagnie du duc de FÉRIA ; encore en doutent les-« dits défendeurs. Les *Seize* n'ont jamais tenu conseil « chez eux, et ne se pourra oncques prouver, et se « trouvera tel des *Seize* qui jamais n'entra chez eux. » — *Défense des Jésuites par* PIERRE BARNY. 1594.

Les ambassadeurs habitaient ordinairement, au XVIe siècle, les grands hôtels dont le quartier Saint-Paul était rempli. SAUVAL, livre VII, pages 83 à 106, cite les suivants :

« 1514, 12 septembre. — Les ambassadeurs d'AN-« GLETERRE sont reçus aux Tournelles.

« 1533. — Le duc de NORFOLCK, ambassadeur « d'Angleterre, descend rue du Roi-de-Sicile, au logis « de Savoisy qui avait appartenu au général MORELET « et à l'amiral CHABOT.

« 1549, septembre. — Vingt-et-un ambassadeurs « *Suisses* et quelque cent cinquante chevaliers vont « loger à l'hôtel de l'abbé de TIRON, dans la rue de « Tiron, et dans d'autres maisons de la rue Saint-« Antoine.

« 1552. — Le nonce, envoyé par JULES III, descend « à l'hôtel de la ROCHEPOT qui appartient au conné-« table de Montmorency.

« 1587. — Un nonce (1) mourut à l'hôtel de SENS « et fut enterré aux Célestins.

« 1612. — L'ambassadeur d'ESPAGNE loge rue du « Roi-de-Sicile, à l'hôtel de ROQUELAURE, appelé main-« tenant SAINT-POL. »

La république de Venise a logé ses ambassadeurs dans un hôtel de la rue Saint-Gilles, n° 12, qui fut

(1) Sauval ne le nomme pas. Il s'agit de FABIO MIRTO FRANGIPANI, nonce des papes Pie V, Grégoire XIII et Sixte V auprès des rois Charles IX et Henri III. Son épitaphe est citée en entier par PIGA-NIOL.

plus tard l'hôtel de Péreuse, et qui porte encore aujourd'hui le nom de Cour de Venise.

(Page 32.)

Il est curieux de voir comment le jésuite Ribadeneira, dans son livre *De la Religion*, s'apitoie sur ce *pauvre* Jacques Clément, *jeune, sans malice et doux*, qui a *fait mourir* son roi avec *un tout petit couteau* : « *Venne a* « *morire il Ré Henrico per mano d'un povero frate,* « *giovine, simplice, e piano, d'una ferita, che gli diede* « *con un picciol coltello, nella propria sua stanza,* « *mentre era il Ré circondato da servitori e da gente* « *armata.* »

(Page 80.)

Giov. Gherardini était un peintre italien déjà renommé pour son talent dans la perspective, quand il fut appelé en France, vers la fin du XVII° siècle, par ce Philippe Mancini, duc de Nevers, qui eut le malheur de protéger Pradon, et l'esprit de se raccommoder avec Racine. Gherardini décora la chapelle des Jésuites de Nevers, et, à Paris, dans la Maison professe, le plafond de la bibliothèque, œuvre remarquable où l'on compte plus de deux cents personnages. Comme il achevait ce grand travail, le Père Bouvet, sur le point de retourner en Chine avec un grand nombre de gens habiles dans tous les arts, vit notre peintre, apprécia son mérite et l'engagea à l'accompagner. Gherardini accepta, fut présenté à Louis XIV, et s'embarqua à La Rochelle, sur le vaisseau l'*Amphitrite*, le vendredi, 7 mars 1698. Il arriva à Canton le second jour de novembre. C'est de là qu'il adressa au duc de Nevers une relation fort curieuse de son voyage qui a été publiée à Paris, *chez* Nicolas Pépie, *rue Saint-Jacques, au grand Saint-Basile*. M. DCC.

(Page 80.)

Aux donateurs de la bibliothèque, ajoutez le P. Daniel, qui fut bibliothécaire de 1721 à 1728, époque de sa mort, et le P. Ch. Guyet, mort à Tours en 1664, connu par de nombreux travaux sur la liturgie.

(Page 122.)

La papauté se montra aussi dure envers les Jésuites que les Pombal, les Choiseul, les Tanucci et les d'Aranda. Ricci fut enfermé au château Saint-Ange, en 1773, et, malgré ses soixante-dix ans, soumis à une captivité rigoureuse. Il mourut deux ans plus tard sans avoir recouvré la liberté.

(Page 127.)

En 1657, deux jeunes gentilshommes hollandais, MM. de Villiers, vinrent visiter Paris. Leur *journal*, longtemps inédit, a été publié récemment par M. Faugère (1). Nous y trouvons ce passage curieux qui montre à quelles inventions étranges recouraient les Jésuites pour emplir leur église : « Le 5 janvier, nous em-
« ployasmes le matin à faire response aux lettres que
« nous avions receues de Harlem le soir d'auparavant,
« et l'après-dînée nous fusmes à l'église des Jésuites
« de la rue Saint-Antoine pour entendre le sermon de
« l'évesque de Valence (2). Le roy, la reine, M. le car-
« dinal et la pluspart des grands de la cour y assistè-
« rent. Tout autour de l'église on voyoit plus de quatre
« mille cierges allumés, outre les chandelles dont

(1) Paris, B. Duprat, 1862.
(2) Daniel de Conac.

« l'autel, fait en forme de ciel, et rempli de figures
« d'anges, estoit esclairé. Les armes du Roy et de la
« Reine y estoient représentées, soutenues de ces pe-
« tits corps ailés; *et par des machines et des ressorts,*
« *on faisoit descendre l'hostie jusque dans les mains de*
« *l'Evesque.* Il y eut aussi une magnifique musique,
« composée des meilleures voix de celle du Roy, et
« aidée de celle de l'église même qui est très-excel-
« lente. »

(Pages 132, 133.)

On peut juger par quelques extraits de lettres particulières de ce que dut être la douleur de ces vieillards, obligés de violer leur serment ou de quitter la France comme de vils malfaiteurs. Voici ce que le P. Desbillons, réfugié à Manheim, chez l'Electeur de Saxe, écrivait à son frère : « Vous m'appelez encore jésuite dans
« l'adresse de votre lettre ; je vous en sais gré, car
« c'est un nom qui restera toujours dans mon cœur.
« La destruction de la Compagnie de Jésus est la plus
« forte épreuve où je me sois trouvé. Dieu m'a sou-
« tenu et me soutient. Tous les jours, je m'évertue le
« plus que je peux pour être gai, car je sais que notre
« souverain Maître ne veut pas que nous montrions de
« la tristesse : *Hilarem datorem diligit Deus.* Je me
« souviens d'avoir vu Terrasse, votre fils aîné, lors-
« qu'il n'était qu'un petit marmot, chanter et pleurer
« en même temps. « Allons, lui disiez-vous, quand il
« criait pour quelque petite infortune, chante la petite
« chanson. » Le bambin pleurait, sanglotait et chan-
« tait tout à la fois. Bonne leçon ! *Ex ore infantium,*
« etc. Je suis trop vieux maintenant pour pleurer ; je
« ne sanglote pas non plus. Mais il me survient sans
« cesse de terribles impressions de tristesse ; alors je
« m'efforce de chanter, et je chante en effet lorsque je

« suis seul. » Le P. de Beauvais, en partant pour l'exil, exhale ainsi ses plaintes : « C'est hors du « royaume qu'il faut que j'aille, mon cher ami. J'ai « passé trente-deux ans à former des citoyens, et je « cesse de l'être. Il me faut, à soixante-dix ans, cher- « cher une retraite et finir en pays étranger une vie, « dont quarante-cinq ans ont été consacrés au service « de la patrie. Dans l'alternative douloureuse de l'exil « ou d'un serment que je crois ne pouvoir faire, je ne « balance pas et je pars, victime de la fidélité que je « dois aux saints engagements que j'ai contractés ; plein « de respect pour la main qui frappe, soumis à celle « qui permet, je n'implore que celle qui soutient. »

(Pages 141 et 142.)

Voici quelques détails sur les aménagements intérieurs de la Maison professe, sous les Génovéfains, un peu avant 1790.

Dans une salle, à gauche de l'escalier, étaient plusieurs tableaux, parmi lesquels on distinguait le *Sacrifice d'Abraham*, placé entre les croisées. La première salle, à droite, sur le jardin, servait aux récréations ; elle était ornée des portraits des généraux de l'ordre et de trois paysages de Patel. Le Chapitre se tenait dans la salle suivante. Dans le réfectoire, une *Visitation*, d'Etienne Jeaurat, faisait pendant à une *Annonciation*, de Philippe de Champagne.

Le *Dépôt général des cartes, plans et journaux de la marine*, dirigé par le marquis de Chabert, chef d'escadre, occupait une grande partie de l'aile gauche sur le jardin. Du même côté, une salle du rez-de-chaussée contenait l'*Apothéose de saint Louis*, par Vouet, provenant de la chapelle (1) ; la *Vierge et l'Enfant Jésus*,

(1) Voir page 78.

par La Hyre; *Saint Roch guérissant les pestiférés*, esquisse attribuée au Tintoret, et les *Douze mois de l'année*, en douze panneaux, par l'un des Patel.

Nous avons dit (1) que la bibliothèque de la ville avait été transférée en 1773 de l'hôtel Lamoignon à la Maison professe. Le 23 septembre 1772, un traité fut passé entre les chanoines de Sainte-Catherine, d'une part, et le prévôt des marchands et les échevins, de l'autre. Les religieux abandonnaient à la ville « à com-« mencer du 1er janvier, et pour autant que la ville le « désirera, la jouissance du vaisseau de leur biblio-« thèque, ensemble de deux pièces ou cabinets y con-« tigus, à l'effet d'y placer la bibliothèque de la ville, « et ce moyennant la somme de 1200 livres par chacun « an ». (2) La ville s'engageait, en outre, à choisir désormais son bibliothécaire parmi les chanoines de la Congrégation, mais cette clause ne fut pas exécutée; nous voyons en effet dans un almanach du temps : « Cette bibliothèque est ouverte au public les mer-« credi et samedi après midi, depuis la Saint-Martin « jusqu'au 7 septembre. Le service en est confié à « M. Ameilhon, membre de l'Académie royale des ins-« criptions et belles-lettres, et à M. son frère, sous-« bibliothécaire. »

La bibliothèque particulière des Génovéfains fut transportée dans une autre partie de la maison. On y remarquait un portrait de Thomas A. Kempis ; des *Bibles polyglottes;* les *Pères de l'Église;* les *Sermons*, manuscrits d'Evrard, prieur de Sainte-Catherine en 1267; un *Collectaire* de 1677, d'une admirable écriture. Le dernier bibliothécaire fut le P. Gerbault.

(1) Page 142.

(2) A. Franklin, *Les anciennes Bibliothèques de Paris.*

(Page 147.)

Cet orgue, provenant de l'Hôtel-Dieu, vient d'être remplacé. Le nouveau a été inauguré le 15 novembre 1871.

(Page 175.)

M. Thiébaut, en expliquant Horace, aimait à raconter à ses élèves que Frédéric, à une époque où ses affaires étaient presque désespérées, entendit un célèbre professeur de l'université de Leipsick commenter l'ode à Mécène *sur l'inconstance de la fortune* (1). Le roi puisa dans cette leçon un nouveau courage et de nouvelles espérances. Trois jours après, il gagnait la bataille de Rosbach.

(Page 179.)

A ces noms, il faudrait ajouter ceux de Domergue, Laya, Truffer, Millon, Coquebert, Charbonnet, Taillefer, Libes. Quand la tourmente révolutionnaire s'apaisa, quand les écoles se rouvrirent, l'enseignement devint la carrière toute tracée de beaucoup d'hommes instruits, obligés pendant la Terreur d'occuper pour vivre les emplois les plus obscurs, ou de se cacher pour fuir les persécutions. Le poète Saint-Ange avait été simple commis à l'habillement des troupes; M. Dumas, employé à la dette publique; Burnouf, commis de commerce; M. Taillefer s'était réfugié dans l'Ouest; Laya avait été mis hors la loi. Les circonstances rapprochaient d'une manière piquante dans le même lycée des hommes d'origine, d'habitudes, d'idées opposées : le conventionnel Lakanal, le prêtre assermenté Charbonnet et les royalistes Leprévost d'Iray, Laya, Taillefer; l'ancien jésuite

(1) Livre III, ode XXIX.

Thiébaut et Saint-Ange, l'ami des encyclopédistes; d'autres s'étaient connus au collége d'Harcourt, comme maîtres ou comme élèves, Truffer, Francœur, Guéroult, Burnouf.

J'ai dit à propos de Lakanal (page 177) qu'il était prêtre de la doctrine chrétienne. C'est une erreur grave que je dois d'autant plus rectifier que M. Lakanal se maria dans les dernières années de sa vie; il avait été élève des Pères de la Doctrine, mais sans se vouer à la prêtrise.

Urbain Domergue a laissé la réputation d'un grammairien judicieux et d'un excellent professeur. Ses tentatives poétiques furent malheureuses et l'exposèrent à des épigrammes trop méritées.

Saint-Ange, élève de Sainte-Barbe, avait excité jadis un grand scandale dans l'Université, en présentant au roi de Danemark, de passage à Paris (1768), une ode en *vers français*. Sa mauvaise santé l'empêcha d'occuper longtemps la chaire de belles-lettres; il eut pour suppléant Laya, l'auteur de l'*Ami des Lois*, protestation courageuse contre le jugement de Louis XVI. La pièce fut jouée aux Français le 12 janvier 1793 à 9 heures du soir, malgré l'opposition de la Commune qui avait fait braquer des canons devant le théâtre (Odéon); mais Laya fut proscrit et réduit à se cacher jusqu'au 9 thermidor.

Truffer, élève et professeur du collége d'Harcourt, avait vu sans regret la chute de la monarchie. Charbonnet, plus âgé que lui, s'engagea davantage dans le mouvement révolutionnaire. Prêtre, ancien recteur de l'Université de Paris, il prêta le serment à la Constitution et ne craignit pas d'accepter des fonctions municipales après le 10 août. Il fut chargé de la surveillance de la famille royale au Temple, et s'en acquitta avec douceur. La chute des assignats le ruina et le força à rentrer dans l'enseignement à près de soixante-dix ans.

Plusieurs de nos contemporains ont connu M. Taillefer qui n'est mort qu'en 1852, à plus de quatre-vingt-cinq ans. Cet ancien élève du collége Montaigu avait été chanoine de Sainte-Geneviève dès sa première jeunesse; poursuivi pendant la Révolution, il parcourut la France, sans vouloir la quitter, et s'employa comme précepteur dans quelques familles royalistes. Au rétablissement des études, il entra avec MM. Thénard et Poinsot dans l'institution, alors célèbre, de M. Lemoine. Le grand-maître, Fontanes, l'y remarqua et le nomma sous-censeur au lycée Charlemagne, puis proviseur au lycée de Versailles. Il y était en 1814, et sut, par sa fermeté et sa vigilance, préserver cet établissement des désastres de l'invasion. L'empereur, au retour de l'île d'Elbe, le nomma proviseur de Louis-le-Grand, mais M. Taillefer, n'accepta qu'avec peine et refusa de signer l'acte additionnel. En 1816, il devint inspecteur général et s'honora en défendant courageusement l'Université attaquée par les royalistes-ultra. Il prit sa retraite à la Révolution de 1830.

Coquebert, baron de Montbret, titulaire, en 1800, d'une chaire d'histoire qu'il a à peine occupée. Il était, avant la Révolution, consul de France à Hambourg, et, en 1802, après le traité d'Amiens, il alla résider à Londres comme agent général des relations commerciales.

Libes, savant distingué, disciple enthousiaste de Lavoisier, a professé pendant vingt ans la physique à Charlemagne. On lui doit des découvertes importantes sur l'électricité par contact.

(Page 221.)

M. Poirson est mort en juillet 1871.

(Page 236.)

M. Beaussire est maintenant député des Deux-Sèvres.

(Page 246)

M. E. Manuel est maintenant secrétaire-général du ministère de l'instruction publique.

(Page 254.)

Le capitaine Lambert a été tué au combat de Buzenval, le 19 janvier 1871.

(Page 265.)

Charles Hugo est mort subitement à Arcachon, en mars 1871. Son cercueil arrivait au Père Lachaise, le 18 mars, à travers les barricades qui le même jour s'élevaient dans Paris.

(Page 299.)

L'institution Verdot, fermée pendant le premier siége, n'a pas été rouverte depuis.

(Page 303.)

François de Roncherolles, seigneur de Menneville, fut tué au siége de Senlis, le 17 mai 1589, à l'âge de 38 ans. Il fut enterré aux Célestins de Paris, dans la chapelle d'Orléans.

(Page 349.)

M. l'abbé Leré, premier vicaire de Sainte-Clotilde, a été nommé curé de Saint-Paul-Saint-Louis, le 30 juin 1870, en remplacement de M. l'abbé Reboul, nommé chanoine honoraire de Notre-Dame.

FIN.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

D

E

F

G

H

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

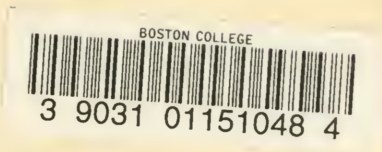
V

ERRATA

Page 4,	*au lieu de*:	onzième arrondissement,	*lisez* :	deuxième.
— 77,	—	Mézereau,	—	Métezeau.
— 92,	—	Avant,	—	Avent.
— 107,	—	Lebrun,	—	Lebeau.
— 177,	—	Louis XIV,	—	Louis XV.
— 285,	—	Em. Thomas,	—	Al. Thomas.

Page 36, ajouter aux artistes habitant le quartier Saint-Paul, Germain Pilon, dont la maison existe encore, au fond d'une cour, rue de la Cerisaie, 22.

Lons-le-Saunier, imp. de Gauthier Frères.


BOSTON COLLEGE
3 9031 01151048 4

